

Délibération N°2024-034.

Création de la fondation « 1432 » et approbation des statuts

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 7 juin 2024

*Vu les articles L712-3 et L719-13 du Code de l'éducation ;
Vu la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat ;
Vu le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 pris pour l'application de la loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 créant les Fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat relatives aux Fondations ;*

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve la création d'une fondation partenariale dénommée « Fondation 1432 » et les statuts de la fondation annexés à la présente délibération.

Annexe : Statuts de la Fondation.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE**

PROJET DE STATUTS

FONDATION PARTENARIALE

1432

TITRE 1-	CADRE JURIDIQUE - CONSTITUTION	4
ARTICLE 1	FORME.....	4
ARTICLE 2	DENOMINATION	4
ARTICLE 3	SIEGE DE LA FONDATION.....	4
ARTICLE 4	OBJET ET MOYENS D' ACTIONS DE LA FONDATION	5
	4.1 - <i>Objet</i>	5
	4.2 – <i>Moyens d'action</i>	5
ARTICLE 5	DUREE	6
ARTICLE 6	PROGRAMME D' ACTION PLURIANNUEL (PAP).....	6
TITRE 2-	GOVERNANCE	7
ARTICLE 7	LE CONSEIL D' ADMINISTRATION.....	7
	7.1. <i>Composition et désignation</i>	7
	a) Le collège des représentants du fondateur	7
	b) Le collège des personnalités qualifiées.....	7
	7.2. <i>Cessation des fonctions</i>	8
	a) Remplacement des membres en cours de mandat	8
	b) Révocation d'un membre	9
	7.3. <i>Attributions</i>	9
	7.4. <i>Fonctionnement</i>	11
ARTICLE 8	LA PRESIDENTE OU LE PRESIDENT DE LA FONDATION	12
ARTICLE 9	LA VICE-PRESIDENTE OU LE VICE-PRESIDENT	13
ARTICLE 10	LA TRESORIERE OU LE TRESORIER	14
ARTICLE 11	LA SECRETAIRE OU LE SECRETAIRE	14
ARTICLE 12	LE COMITE D' ORIENTATION	14
TITRE 3-	RESSOURCES ET COMPTES SOCIAUX DE LA FONDATION	15
ARTICLE 13	RESSOURCES DE LA FONDATION	15
ARTICLE 14	EXERCICE SOCIAL	15
ARTICLE 15	COMPTES SOCIAUX	15
TITRE 4-	CONTRÔLE DE LA FONDATION	16
ARTICLE 16	CONTROLE DES COMPTES	16
ARTICLE 17	CONTROLE DE L' AUTORITE ADMINISTRATIVE	16
TITRE 5-	REVISION DES STATUTS ET DISSOLUTION DE LA FONDATION	16
ARTICLE 18	MODIFICATION DES STATUTS	16
ARTICLE 19	DISSOLUTION-LIQUIDATION DE LA FONDATION.....	17
TITRE 6-	DISPOSITIONS DIVERSES	17
ARTICLE 20	REGLEMENT INTERIEUR.....	17
ARTICLE 21	CONTESTATIONS	17
ARTICLE 22	POUVOIRS	18

La soussignée,

Université de Caen Normandie, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé Esplanade de la Paix, 14000 Caen, représentée par son Président en exercice, Monsieur Lamri ADOUI ayant reçu pouvoir à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'administration de l'Université de Caen Normandie, en date du [...] 2024,

ci-après désignée « le fondateur »,

a établi les présents statuts de la Fondation partenariale qu'elle constitue.

PREAMBULE

Pluridisciplinaire, l'Université de Caen Normandie est présente sur le territoire de la Normandie dans trois départements et au sein de six agglomérations. Forte de cet ancrage territorial, de la diversité de son offre de formation et de ses activités de recherche, l'Université de Caen Normandie est également propriétaire de son patrimoine immobilier.

Fondée en 1432 par Jean de Lancastre, 1^{er} duc de Bedford et régent de France, alors que la Normandie était sous domination anglaise, l'Université de Caen Normandie avait pour mission de former les élites anglaises régissant les possessions françaises. L'institution est alors la troisième université anglaise, après Oxford et Cambridge. Les guerres de Cent Ans, les guerres de religion, et la Révolution française ont failli la faire disparaître. Entièrement détruite en juillet 1944, elle a payé un lourd tribut, tout comme la Normandie, à la victoire sur le nazisme.

La sculpture de Louis Leygue à l'entrée du campus caennais représente un Phénix, symbole d'une renaissance à laquelle la communauté internationale a apporté son concours après la seconde guerre mondiale. Le Campus 1, reconstruit par l'architecte Henri Bernard, est désormais classé monument historique.

L'Université de Caen Normandie s'inscrit pleinement dans la dynamique de développement durable et de responsabilité sociétale : elle participe par son action aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et a obtenu le label DD&RS en 2023. Elle est soucieuse de soutenir cette dynamique et de promouvoir des actions responsables et porteuses de sens pour l'ensemble de la société.

L'Université de Caen Normandie a créé en mars 2022 le club Phenix, son club des partenaires, lui permettant ainsi de dynamiser un réseau de plus de 4 000 entreprises.

Dans le prolongement de cette démarche et dans le cadre du développement de ses missions d'intérêt général, l'Université de Caen Normandie crée une Fondation partenariale valorisant par son nom la date de création de l'Université.

TITRE 1- CADRE JURIDIQUE - CONSTITUTION

Article 1 **Forme**

Il est créé une Fondation partenariale régie par les dispositions de :

- l'article L. 719-13 du Code de l'éducation ;
- la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat ;
- le décret n° 91-1005 du 30 septembre 1991 pris pour l'application de la loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 créant les Fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat relatives aux Fondations ;
- ainsi que par les présents statuts.

Article 2 **Dénomination**

La présente Fondation partenariale est dénommée : **FONDATION 1432**.

Article 3 **Siège de la Fondation**

Le siège de la Fondation est fixé au lieu du siège de l'Université de Caen Normandie soit :

Esplanade de la Paix – 14000 CAEN

Après avis du conseil d'administration de l'Université de Caen, le siège pourra être transféré en tout autre lieu par décision du conseil d'administration de la Fondation soumise à autorisation de la rectrice – du recteur de l'académie et d'une publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Article 4 **Objet et moyens d'actions de la Fondation**

4.1 - **Objet**

La Fondation soutient l'Université de Caen dans ses missions d'établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, telles que prévues au code de l'éducation, et dans sa stratégie de développement territorial, national et international.

Elle favorise les échanges avec le monde socio-économique (personnes morales de droit privé, institutions publiques, collectivités) capables de nourrir la recherche, l'enseignement et l'accès à l'enseignement supérieur.

La Fondation finance en priorité des projets visant l'accompagnement des transitions, la promotion de l'égalité des chances, la transmission des savoirs et la lutte contre toutes les formes de désinformation et mésinformation.

Ainsi, l'action de la Fondation est orientée autour de quatre axes :

- Le développement de l'**innovation** et de de la **recherche** ;
- Le soutien à la **réussite** et à la **vie étudiante** ;
- L'appui à la **culture scientifique, technique et industrielle** ;
- La valorisation du **patrimoine immobilier, scientifique et culturel**.

La Fondation a également vocation, conformément aux dispositions de l'article L. 719-13 du code de l'éducation, à recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources.

La Fondation pourra dans ce cadre abriter des Fondations sans personnalité morale, dites abritées, dont l'objet devra être conforme à celui de la Fondation.

4.2 – **Moyens d'action**

Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Fondation partenariale pourra mettre en œuvre notamment les moyens d'actions suivants en lien avec les missions de service public de l'enseignement supérieur notamment :

1. Le financement de projets visant l'accompagnement des transitions, la promotion de l'égalité des chances, la transmission des savoirs et la lutte contre toutes les formes de désinformation et mésinformation ;

2. Le financement des activités de recherche, le financement de bourses notamment aux étudiants, doctorants et enseignants-chercheurs tant français qu'étrangers, le financement de chaires, de formation ;
3. La remise de prix d'excellence ;
4. L'attribution d'aides spécifiques ;
5. L'acquisition, la construction, la rénovation ou aménagement tant mobilier qu'immobilier de tous locaux, laboratoires, équipements, en lien avec son objet social ;
6. L'organisation, la contribution ou participation au niveau national et international de colloques, congrès, séminaires, conférences dans les domaines relevant de l'objet social ;
7. La réalisation de communication et notamment l'édition et la diffusion de tous documents sur tous supports ;
8. La vente de tout bien ou service en rapport avec son objet.

Article 5 **Durée**

La Fondation est créée pour une durée indéterminée.

Article 6 **Programme d'action pluriannuel (PAP)**

Le fondateur s'engage à contribuer à un programme d'action pluriannuel (PAP) d'une durée initiale de trois ans d'un montant total de 150.000 euros.

A ce titre le fondateur, l'Université de Caen Normandie s'engage à verser une contribution annuelle de 50.000 euros, sur appel de fonds réalisé par la Fondation. Le premier versement interviendra dans les [...] jours de la date de publicité au Journal Officiel de la constitution. Les deux versements suivants interviendront à la date d'anniversaire du premier versement.

Le fondateur ne peut se retirer de la Fondation s'il n'a pas payé intégralement les sommes qu'il s'est engagé à verser au titre du PAP.

Toute majoration du PAP devra être déclarée auprès de la rectrice - du recteur de l'académie, sous forme d'un avenant aux statuts. La Fondation s'interdit de recevoir tout versement complémentaire avant que la déclaration sous forme d'un avenant n'ait été transmise à la rectrice ou au recteur de l'académie de Normandie.

TITRE 2- GOUVERNANCE

La Fondation est administrée par un conseil d'administration présidé par la Présidente ou le Président de la Fondation.

Article 7 Le conseil d'administration

7.1. Composition et désignation

Le conseil d'administration est composé de 12 à 14 membres répartis en deux collèges, à savoir le collège des représentants du fondateur et le collège des personnes qualifiées.

a) Le collège des représentants du fondateur

Il est composé de 8 membres dont :

- La Présidente ou le Président de l'Université de Caen Normandie ou une représentante ou un représentant qu'elle ou il désigne, membre de droit ;
- 5 membres désignés par la Présidente ou le Président de l'Université ;
- 2 représentants du personnel de l'Université de Caen Normandie désignés par le conseil d'administration de l'Université de Caen Normandie en son sein.

La parité entre les femmes et les hommes est assurée sur l'ensemble des membres du collège des représentants du fondateur.

Les membres de ce collège à l'exclusion des représentants du personnel sont désignés par la Présidente ou le Président de l'Université pour la durée qu'elle ou il définit librement.

Les représentants du personnel sont désignés pour une durée de 3 ans qui arrive à échéance lors du conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes annuels.

Chaque membre dispose d'une voix.

La Présidente ou le Président de l'Université peut remplacer sa ou son représentant et les membres qu'elle ou il désigne à tout moment. Elle ou il est alors tenu de notifier à la Présidente ou au Président de la Fondation dans les meilleurs délais l'identité de sa ou son nouveau représentant ou des nouveaux membres qu'elle ou il désigne.

b) Le collège des personnalités qualifiées

Le collège des personnalités qualifiées est composé de quatre à six membres, désignés par le collège des représentants du fondateur, en raison de leur faculté de contribution aux travaux de la Fondation et leur expérience dans ses domaines d'intervention et notamment des donateurs. Les

personnes qualifiées sont proposées par la Présidente ou le Président de l'Université lors de la première réunion constitutive du Conseil d'Administration de la Fondation.

Les personnalités qualifiées sont désignées pour un mandat d'une durée de 3 ans qui arrive à échéance lors du conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes annuels. Ils sont rééligibles. Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal en exercice, ou par toute autre personne dont l'habilitation à cet effet aura été notifiée au conseil d'administration. Le conseil peut s'assurer régulièrement et par tout moyen adapté de la continuité de l'habilitation.

Une personnalité qualifiée a la possibilité de désigner, au sein de la structure qu'elle représente, une ou un suppléant qui peut la remplacer au sein du conseil d'administration en cas d'absence ou d'empêchement. Elle est alors tenue de notifier à la Présidente ou au Président de la Fondation dans les meilleurs délais l'identité de sa ou son représentant pour la séance concernée.

Chaque membre dispose d'une voix.

La liste des membres composant le conseil d'administration et leur fonction est transmise à la rectrice ou au recteur d'académie de Normandie. Tout changement dans l'administration ou la direction de la Fondation sera porté à la connaissance de la préfète ou du préfet du département et de la rectrice ou du recteur d'académie dans le délai de trois mois.

Les fonctions de membre du conseil d'administration sont exercées à titre gratuit. Les dépenses engagées par eux dans l'intérêt de la Fondation leur sont remboursées sur présentation de justificatifs dans les conditions et selon les modalités définies par le conseil d'administration de la Fondation.

7.2. Cessation des fonctions

Les fonctions d'administratrice ou d'administrateur cessent par la fin du mandat, la démission, le décès, la perte de la qualité pour laquelle elle ou il a été élu ou nommé, la liquidation ou la radiation du répertoire national des entreprises pour les structures qui en relèvent ou la disparition pour quelque cause que soit, des personnes morales, l'empêchement définitif, notamment lié à une incapacité, la maladie ou toute autre cause, et dûment constaté par le conseil d'administration et pour tout autre membre que la présidente ou le président du fondateur, sa ou son représentant ou les personnes qu'elle ou il a désignées, par révocation pour motif grave.

a) Remplacement des membres en cours de mandat

En cas de cessation de fonctions en cours de mandat d'une administratrice ou d'un administrateur pour l'une des causes rappelées ci-dessus, il est pourvu à son remplacement dans un délai de deux mois et, au plus tard, pour la réunion suivante du conseil d'administration dans les conditions fixées par les présents statuts.

Les membres ainsi désignés le sont pour le mandat restant à courir de leur prédécesseur.

La démission concomitante des deux tiers des membres du conseil d'administration emporte la dissolution dudit conseil et la fin du mandat de la Présidente ou du Président de la Fondation. Un nouveau conseil d'administration doit alors être constitué dans un délai de trois mois selon les modalités prévues par les présents statuts.

b) Révocation d'un membre

Tout membre du conseil d'administration, à l'exclusion de la présidente ou du président du fondateur, les membres désignés par elle ou lui, peuvent être révoqués à tout moment pour motif grave, dans le respect des droits de la défense, par décision prise par l'organe ayant procédé à la désignation de ce membre, dans les mêmes conditions que celles ayant permis sa désignation. Le membre du conseil d'administration dont la révocation est soumise au vote, si elle ou il est membre de cet organe, ne peut participer au vote.

Le membre concerné par la procédure de révocation est informé des griefs qui lui sont reprochés par un courrier recommandé avec accusé de réception qui lui est adressé par la Présidente ou le Président de la Fondation au moins 15 jours avant le conseil d'administration. Il peut exposer sa défense au cours de ce conseil d'administration.

Constituent notamment un motif grave :

- tout fait ou comportement visant à ou ayant pour effet de nuire au bon fonctionnement, à l'image de l'organisme ou de ses dirigeants ;
- toute divulgation d'informations en dehors des organes collégiaux dans lesquels elles ont été émises, sans autorisation préalable de la Présidente ou du Président ;
- la violation répétée de la répartition des pouvoirs des différents organes ou fonctions, telles que définies dans les présents statuts.

7.3. Attributions

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute décision dans l'intérêt de la Fondation notamment :

1. Il définit la politique de la Fondation et arrête et modifie, le cas échéant, les actions et projets soutenus ;
2. Il arrête les grandes lignes d'actions de communication et de relations publiques ;
3. Il vote le budget nécessaire au fonctionnement de la Fondation et à la réalisation de son programme ;

4. Il approuve les comptes de l'exercice clos et le rapport de gestion présenté annuellement par la Présidente ou le Président ;
5. Il désigne un commissaire aux comptes titulaire et le cas échéant, un commissaire aux comptes suppléant ;
6. Il adopte le rapport de gestion qui lui est soumis annuellement ;
7. Il délibère sur tout projet de convention engageant la Fondation entrant dans le champ de l'article 612.5 du code de commerce, la personne intéressée ne participant pas au débat ;
8. Il décide des emprunts, de la constitution de gage, hypothèque et garantie sur les biens de la Fondation et autorise les cautions au nom et pour le compte de la Fondation ;
9. Il décide des actions à engager en justice au nom et pour le compte de la Fondation ;
10. Il désigne les administrateurs du collège des personnalités qualifiées et procède à leur révocation ;
11. Il désigne, en son sein, la Présidente ou le Président de la Fondation parmi les personnalités qualifiées, une Vice-Présidente ou un Vice-Président parmi les représentants du fondateur, une trésorière ou un trésorier et une ou un secrétaire ;
12. Il nomme les membres des différents comités consultatifs et acte la liste du Club des donateurs ;
13. Il adopte et modifie le règlement intérieur de la Fondation ;
14. Il décide de l'acquisition et de la cession de biens mobiliers et immobiliers nécessaires au but de la Fondation ;
15. Il peut accorder à la Présidente ou au Président, en deçà d'un montant qu'il détermine, une délégation permanente pour les cessions et acquisitions de biens mobiliers dans le cadre de la gestion courante ;
16. Il accepte les dons, donations et legs et les charges afférentes, ainsi que les conditions générales de cette acceptation et, notamment, le montant minimal au-dessus duquel ces dons et legs peuvent être assortis de charges ;
17. Il valide les décisions de recrutement et de rémunération du personnel de la Fondation ;
18. Il décide de l'intégration de nouveaux fondateurs ;
19. Il détermine les conditions de majoration du programme d'action pluriannuel ; ces décisions font alors l'objet d'un avenant aux statuts qui fixera la date des versements que les fondateurs s'engagent à verser ;
20. Il approuve toute modification des statuts opérée sous le contrôle de la rectrice ou du recteur d'académie ;
21. Il ratifie la création de Fondations individualisées placées sous l'égide de la Fondation. Il fixe dans un règlement intérieur, les modalités de création, de fonctionnement et de gestion des Fondations abritées. Il approuve annuellement un rapport spécial qui donne toutes précisions utiles sur l'organisation et le fonctionnement des Fondations abritées ;

22. Il crée un ou plusieurs comités chargés de l'assister dans les actions menées par la Fondation, il en fixe les attributions, désigne les membres et décide des modalités de fonctionnement dans le règlement intérieur.

Le conseil d'administration détermine les compétences déléguées à la Présidente ou au Président de la Fondation.

7.4. Fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit, sur convocation de la Présidente ou du Président de la Fondation, ou de toute personne habilitée par lui, au minimum deux fois par an, et aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige. Le conseil d'administration, peut également se réunir sur demande écrite de la moitié de ses membres. La Présidente ou le Président de l'Université de Caen Normandie ou le conseil d'administration de l'Université peuvent être également à l'initiative d'une convocation du conseil d'administration de la Fondation.

L'ordre du jour est fixé par la Présidente ou le Président de la Fondation. Les convocations aux réunions du conseil d'administration sont adressées aux membres, au moins quinze jours à l'avance, sauf urgence par voie postale, ou électronique ou par tout moyen écrit de communication assurant la transmission de la convocation. Elles indiquent l'ordre du jour, la date et le lieu de réunion et sont accompagnées des documents nécessaires aux délibérations.

Chaque membre du conseil d'administration peut demander l'inscription de questions diverses à l'ordre du jour en les transmettant préalablement à la Présidence de la Fondation a minima 48 h (journées ouvrables), avant la séance.

Les membres peuvent participer au conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication. Pour être valablement utilisés, les moyens de visioconférence ou de télécommunication doivent permettre une identification des membres et leur participation effective au conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres en exercice sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est à nouveau convoqué sur le même ordre du jour, dans les quinze jours, et siège valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Tout membre du conseil d'administration peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration. Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

La Présidente ou le Président de la Fondation, ou en son absence la Vice-présidente ou le Vice-Président dirige les débats.

Les délibérations du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés des membres présents et représentés. En cas d'égalité, la voix de la Présidente ou du Président de la Fondation est prépondérante hors votes à bulletin secret.

Toutefois sont prises à la majorité des deux tiers des membres du conseil d'administration présents ou représentés :

- Les modifications statutaires ;
- Les majorations du programme d'action pluriannuel, celles-ci étant à l'initiative des membres fondateurs concernés ;
- L'ajout de tout nouveau membre fondateur.

Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques. Toutefois, la Présidente ou le Président de la Fondation peut inviter toute personne dont l'expertise paraît utile.

Sur décision de la Présidente ou du Président de la Fondation, lorsque l'urgence le requiert et à l'exception des questions relatives aux statuts, au budget et au rapport d'activité, les membres du conseil peuvent être consultés par voie électronique. Le résultat de la consultation est porté à la connaissance de l'ensemble des membres du conseil. Les conditions de validation restent les mêmes que pour un conseil d'administration en présentiel.

Le secrétariat des réunions du conseil d'administration est assuré sous la responsabilité de la Présidente ou du Président de la Fondation. La ou le secrétaire de la Fondation ou sa ou son représentant tient le registre de présence et prépare, dans le délai d'un mois, le procès-verbal de réunion qui est soumis à l'approbation du conseil d'administration lors de sa séance suivante.

Le commissaire aux comptes est convoqué aux réunions du conseil d'administration pendant lesquelles sont soumis à l'approbation le rapport de gestion et les comptes annuels.

Article 8 La Présidente ou le Président de la Fondation

La Présidente ou le Président de la Fondation est issu du collège des personnalités qualifiées.

La Présidente ou le Président de la Fondation est également présidente ou président du conseil d'administration.

Elle ou il assure la gestion quotidienne de la Fondation, agit au nom et pour le compte, du conseil d'administration et de la Fondation partenariale.

1. Elle ou il assure la représentation de la Fondation dans tous les actes de la vie civile et possède tous pouvoirs à l'effet de l'engager ;

2. Elle ou il a qualité pour représenter l'association en justice, tant en demande qu'en défense. Elle ou il ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale consentie par lui-même, ou par le conseil d'administration, lorsqu'il y a lieu ;
3. Elle ou il peut, avec l'autorisation préalable du conseil d'administration, intenter toutes actions en justice pour la défense des intérêts de la Fondation, consentir toutes transactions et former tous recours ;
4. Elle ou il convoque le conseil d'administration, fixe son ordre du jour et préside ses réunions ;
5. Elle ou il exécute les décisions arrêtées par le conseil d'administration ;
6. Elle ou il ordonnance les dépenses, prépare les budgets annuels avec le Trésorier et veille à leur exécution conforme. À ce titre, elle ou il peut déléguer sa signature à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ;
7. Elle ou il prépare et exécute le budget ;
8. Elle ou il est habilité à ouvrir et faire fonctionner, dans tous établissements de crédit ou financiers, tous comptes et tous livrets d'épargne ;
9. Elle ou il signe tout contrat d'achat ou de vente et, plus généralement, tous actes et tous contrats nécessaires à l'exécution des décisions du conseil d'administration ;
10. Elle ou il exerce les compétences qui lui sont déléguées par le conseil d'administration dans le respect des statuts de la Fondation ;
11. Elle ou il présente le rapport de gestion du conseil d'administration ;
12. Elle ou il avise le Commissaire aux Comptes des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, dans le délai d'un mois à compter du jour où il en a connaissance ;
13. Elle ou il peut consentir une délégation de pouvoirs écrite aux personnes qu'elle ou il désigne après en avoir informé le conseil d'administration. Les délégations de pouvoirs et/ou de signature doivent être nécessairement écrites, elles précisent l'étendue et les limites des pouvoirs ainsi délégués.

Article 9 **La Vice-Présidente ou le Vice-Président**

Le conseil d'administration désigne en son sein une Vice-Présidente ou un Vice-Président parmi les membres du collège des représentants du fondateur pour la durée du mandat du conseil d'administration.

La Vice-Présidente ou le Vice-Président assiste la Présidente ou le Président de la Fondation dans ses différentes missions et le remplace en cas d'empêchement. Elle ou il bénéficie dans ce cadre des mêmes prérogatives.

Elle ou il peut recevoir délégation de signature de la Présidente ou du Président de la Fondation dans le domaine financier.

Article 10 **La trésorière ou le trésorier**

La trésorière ou le trésorier :

- définit avec la Présidente ou le Président les budgets annuels, qu'elle ou il présente au conseil d'administration ;
- établit ou fait établir, sous son contrôle, les comptes annuels de la Fondation à présenter au conseil d'administration sous la responsabilité de la Présidente ou du Président de la Fondation ;
- est garant du bon recouvrement des recettes et du paiement des dépenses de la Fondation ;
- prépare avec la Présidente ou le Président le rapport de gestion présenté annuellement au conseil d'administration.

Les budgets proposés au vote du conseil d'administration doivent être respectueux de la soutenabilité économique dans le temps de la Fondation.

Article 11 **La secrétaire ou le secrétaire**

La ou le secrétaire assiste la Présidente ou le Président de la Fondation dans la coordination des activités de la Fondation et participe à l'organisation des contacts avec les partenaires.

La ou le secrétaire veille au bon fonctionnement matériel, administratif et juridique de la Fondation. Elle ou il établit ou fait établir, sous son contrôle, les procès-verbaux des réunions et délibérations du conseil d'administration.

Elle ou il assure ou fait assurer, sous son contrôle, l'exécution des formalités prescrites par la loi.

Article 12 **Le comité d'orientation**

Un comité d'orientation est constitué.

Le comité réalise une veille économique et stratégique et propose au conseil d'administration des actions à financer ou des thématiques à prioriser.

Il est force de propositions pour élargir le vivier des donateurs et l'intégration de nouveaux grands donateurs.

La composition du conseil d'orientation ainsi que les modalités de réunions et de délibérations de ce conseil sont fixées par le règlement intérieur de la Fondation.

Les représentants du comité d'orientation sont nommés par les membres du conseil d'administration de la Fondation sur proposition de la Présidente ou du Président de la Fondation et comprennent a minima l'ensemble des grands donateurs dont la qualité est définie dans le règlement intérieur.

TITRE 3- RESSOURCES ET COMPTES SOCIAUX DE LA FONDATION

Article 13 Ressources de la Fondation

Les ressources financières de la Fondation se composent :

- des versements du fondateur et des éventuels nouveaux fondateurs ;
- des subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- des dons manuels, legs, donations qui lui seraient consentis dans le cadre du mécénat ou non et des produits de l'appel public à la générosité ;
- du produit des ventes et des rétributions pour services rendus notamment auprès de Fondations abritées ;
- des revenus de son patrimoine ou des biens mis à disposition ;
- des produits en valeurs mobilières mentionnés à l'article 19-3 de la loi dite « mécénat » ;
- et de toute autre ressource qui ne serait pas interdite par la législation.

Article 14 Exercice social

L'exercice social a une durée d'une année correspondant à l'année civile.

Par exception, le premier exercice social débute à la date de publication de l'autorisation de création de la Fondation partenariale au Journal officiel des associations et Fondations d'entreprise (JOAEF) et se clôturera au 31 décembre 2025.

Article 15 Comptes sociaux

La Fondation établit chaque année, conformément au règlement comptable relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en vigueur, un bilan, un compte de

résultat et une annexe qui sont approuvés par le conseil d'administration dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Le rapport de gestion comprenant le rapport d'activité, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes sont adressés chaque année par la Fondation à la préfète ou au préfet du Calvados et à la rectrice ou au recteur d'académie de Normandie au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice écoulé. Ces documents sont également adressés au Fondateur pour information.

TITRE 4- CONTRÔLE DE LA FONDATION

Article 16 **Contrôle des comptes**

Le contrôle des comptes est assuré par un commissaire aux comptes titulaire - et un suppléant lorsque cela est obligatoire- nommé(s) par le conseil d'administration de la Fondation pour une durée de six exercices, choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code de commerce.

Article 17 **Contrôle de l'autorité administrative**

La préfète ou le préfet du département s'assure de la régularité du fonctionnement de la Fondation. À cette fin, elle ou il peut se faire communiquer tous documents et procéder à toutes investigations utiles. La rectrice ou le recteur d'académie, ayant autorisé la création de la Fondation, peut également se faire transmettre tous documents ou informations utiles.

TITRE 5- REVISION DES STATUTS ET DISSOLUTION DE LA FONDATION

Article 18 **Modification des statuts**

Les présents statuts pourront être modifiés par délibération du conseil d'administration de la Fondation après avis favorable de la rectrice ou du recteur d'académie ; et publication au JOAFE.

La Fondation est tenue de faire connaître dans les trois mois à la préfète ou au préfet du département et à la rectrice ou au recteur tous les changements survenus dans son administration ou sa direction.

Article 19 **Dissolution-liquidation de la Fondation**

La Fondation est dissoute soit par le retrait de l'autorisation de la rectrice ou du recteur d'académie, soit à l'amiable par le retrait de l'ensemble des fondateurs sous réserve que ceux-ci se soient acquittés de l'intégralité des sommes qu'ils s'étaient engagés à verser au titre du programme pluriannuel.

En cas de dissolution, un liquidateur est nommé par le conseil d'administration ou par décision de justice, si le conseil d'administration n'a pu procéder à cette nomination, ou si la dissolution résulte du retrait de l'autorisation de la rectrice ou du recteur d'académie.

Si la dissolution résulte du retrait de l'autorisation de la rectrice ou du recteur d'académie, la dissolution de la Fondation et la nomination du liquidateur sont publiées au Journal officiel par les services du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Hormis le cas de retrait de l'autorisation de la rectrice ou du recteur, elle est publiée au Journal officiel à l'initiative de la Présidente ou du Président de la Fondation après accord du conseil d'administration ou, à défaut, du liquidateur.

Les ressources non employées sont attribuées par le liquidateur à l'une des Fondations universitaires ou partenariales créées par l'Université de Caen Normandie. Dans le cas où l'établissement ne dispose d'aucune Fondation autre que celle en voie de dissolution, les ressources non employées lui sont directement attribuées.

TITRE 6- **DISPOSITIONS DIVERSES**

Article 20 **Règlement intérieur**

Un règlement intérieur précisera le cas échéant l'ensemble des conditions de fonctionnement de la Fondation, non prévues dans les présents statuts.

Il sera soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Article 21 **Contestations**

Toutes les contestations pouvant survenir dans l'exécution ou l'interprétation des présents statuts seront soumises au tribunal compétent du ressort du siège de la Fondation.

Article 22 **Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés à la Présidente ou au Président de l'Université de Caen Normandie ou à la personne désignée par elle ou lui à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités en vue de l'obtention de l'autorisation prévue à l'article L.719-13 du Code de l'Education et de la création de la Fondation partenariale.

Fait à CAEN, le [...], en trois originaux

Monsieur Lamri ADOUI

Président de l'Université de Caen Normandie

PROJET

Délibération N°2024-035.

Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les composantes

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 7 juin 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,
Vu l'article L713-1 et L713-3 du code de l'éducation,*

DÉLIBÈRE

Article 1 - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre l'Université et l'UFR Santé :

Le conseil d'administration approuve le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'UFR Santé.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Article 2 - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre l'Université et l'UFR Humanités et Sciences Sociales :

Le conseil d'administration approuve le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'UFR Humanités et Sciences Sociales.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Article 3 - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre l'Université et l'IUT Grand Ouest Normandie :

Le conseil d'administration approuve le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'IUT Grand Ouest Normandie.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Annexes : Contrats d'objectifs et de moyens (UFR Santé, UFR HSS, IUT GON).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADCOU



Délibération publiée le :

13 JUIN 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

13 JUIN 2024



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

CONTRAT PLURIANNUEL
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

2023-2026

UFR HUMANITÉS & SCIENCES SOCIALES

UFR HSS

Entre L'université de Caen Normandie

Et L'UFR HSS

PRÉAMBULE

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) définit les objectifs stratégiques de la composante, en lien avec ceux de l'établissement ainsi que la performance attendue.

Le CPOM s'inscrit dans une pluriannualité et doit permettre à la composante comme à l'établissement de se projeter à un horizon de 4 ans. Il alimente les grandes lignes du projet d'établissement 2022-2026, projet axé sur les réussites étudiantes, l'excellence scientifique, la participation aux dynamiques de territoire et l'ouverture à l'internationale.

L'ensemble des missions de l'université se réalise par la mobilisation coordonnée des ressources, qu'elles soient humaines, financières ou immobilières. Le dialogue stratégique est un outil de partage qui permet de travailler à l'amélioration de l'action dans l'exercice de nos missions. Il permet donc de poser un cadre dans lesquels s'inscrivent les débats, dialogues et schémas directeurs.

La mise en œuvre des objectifs associe les moyens, l'efficacité des actions et l'appréciation des résultats. Même si l'activité et les résultats se mesurent à l'échelle de l'établissement, ils doivent nécessairement se décliner dans les différentes composantes en fonction des spécificités et des pratiques de gestion : c'est aussi ce qui donne tout le sens au dialogue stratégique.

Axes de développement stratégique de l'université pour le contrat à venir

- Faire de la recherche une priorité pour l'établissement
- Se doter d'une ambition européenne et internationale
- Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales
- Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions

Article 1 : l'engagement de l'UFR HSS

En conformité avec les axes de développement stratégique de l'université pour le contrat 2022-2026,

la direction de l'UFR HSS s'engage la période du contrat à la réalisation prioritaire des objectifs mentionnés dans le présent contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, en mobilisant l'ensemble des ressources qui lui sont octroyées par l'université (humaines, financières ou immobilières) ainsi que ses éventuelles ressources propres.

Article 2 : les modalités d'accompagnement

L'université de Caen Normandie s'engage à accompagner la mise en œuvre du contrat, notamment

- par l'instauration d'un dialogue continu entre l'équipe de direction de l'université et l'équipe de direction de l'UFR HSS,
- par la mobilisation des services communs et centraux.

Article 3 : les dispositions relatives à l'exécution et à l'évaluation du contrat

- Le suivi des actions mises en œuvre au regard des objectifs sera réalisé en collaboration entre la direction de l'UFR HSS et la Délégation de l'appui au pilotage et de l'amélioration continue – DAPAC, pendant toute la durée du contrat.
- Le bilan annuel sera établi par la direction de l'UFR HSS en préparation du dialogue stratégique.
- Les ajustements des objectifs et des moyens humains, financiers et immobiliers seront discutés annuellement en dialogue stratégique.

Au terme du contrat, un bilan sera réalisé par l'UFR HSS et la DAPAC et remis à la direction de l'université. Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens sera établi sur la base des projets menés en lien avec les objectifs du nouveau contrat d'établissement.

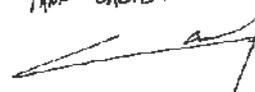
Article 4 : la durée de la contractualisation

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature et s'achèvera le 31 décembre 2026.

Fait à Caen, le 17/05/2024

Le Président
de l'Université Caen Normandie
Lamri ADOUI

Le Directeur
de l'UFR HSS
Yann CALVET

YANN CALVET


CARACTERISTIQUES DE LA COMPOSANTE

<p>Champs disciplinaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Lettres – Sciences du langage• Sciences humaines et Sociales	<p>Unités de recherches</p> <ul style="list-style-type: none">• Centre d'Etude et de Recherche sur les Risques et les Vulnérabilités - CERReV - EA 3918• Centre de Recherche inter-langues sur la signification en contexte - CRISCO - EA 4255• Centre de Recherches Archéologiques et Historiques Anciennes et Médiévales - CRAHAM - UMR 6273• Centre Interdisciplinaire de Recherche Normand en Education et Formation - CIRNEF - EA 7454• Histoire, Territoires, Mémoires - HisTeMé - EA 7455• Identité et subjectivité - EA 2129• Lettres, Arts du spectacle, Langues Romanes - LASLAR - EA 4256• Centre Interdisciplinaire de Réalité Virtuelle – CIREVE
<p>Présentation</p> <p><u>Nombre d'étudiants inscrits :</u> 4138 (2020-2021)</p> <ul style="list-style-type: none">• Premier cycle : 3 306• Second cycle : 662• Troisième cycle : 164 <p>Offre de formation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de parcours en licence : 16• Nombre de parcours en master : 14 <p><u>Grandes spécialités en matière de recherche :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Histoire des mondes nordiques et normands médiévaux• Archéologie antique et médiévale, archéanthropologie, céramologie, numismatique• Étude et histoire des textes, édition et traduction des sources anciennes et médiévales, humanités numériques• Éducation inclusives, enfance• Professionnalisations et professionnalités• Espaces sociaux pour l'éducation et la formation, ingénieries et dispositifs numériques• Pédagogies, didactiques• Linguistique française et linguistique interlangue (anglais, espagnol, russe, arabe, italien, finnois)• Développement de ressources électroniques pour le traitement des langues	

- Didactique des langues et traductologie
- L'œuvre dans ses contextes : discours, institutions, archives
- Actualités de l'ancien : valorisation, réception, recréation, traduction
- Esthétique, poétique et imaginaire
- Les arts comme expériences
- Restitution virtuelle au service de la recherche
- Restitution patrimoniale
- Expérimentation en réalité virtuelle
- Environnement et sociétés
- Culture et transmission
- Paix et conflits

Localisation géographique :

- CAEN Campus 1 - Bâtiment B 4^{ème} étage - Bâtiment N dans sa globalité - Sous-sol du Bâtiment Droit

DIAGNOSTIC DE LA COMPOSANTE

I - Au regard du positionnement relatif de la composante, nous constatons

Forces relatives

- Une recherche dans le domaine des SHS reconnue au niveau national et international
- Mobilités sortantes des étudiants
- **A compléter**

Fragilités relatives

- Taux de réussite des étudiants
- Taux d'insertion des étudiants et qualité des emplois à la sortie
- Taux d'encadrement moyen de la composante relativement faible, avec d'importantes disparités entre les disciplines
- Problématique d'attractivité de certaines formations

Opportunités à saisir

- Livraison du bâtiment B et installation
- Proportion quasi nulle des étudiants inscrits en formation continue et alternance
- Repenser les attendus des dispositifs de formation à distance
- Poursuivre le renforcement des apprentissages en anglais
- Renforcer les formations des tuteurs pour l'encadrement des étudiants en situation de handicap

Risques à évaluer

- Dialogue de l'UFR avec les unités de recherche et la MSRH
- Accompagnement des étudiants en situation de handicap

2 - Objectifs priorités pour 2022-2026, développés pages suivantes.

(issus des dialogues stratégiques et de la revue de projets 2021)

- Renforcer l'articulation de l'UFR avec les laboratoires rattachés
- Développer la dynamique de la FC (Sciences de l'Education – Philosophie – DU Etudes normandes)
- Favoriser l'internationalisation des diplômés en développant les langues
- Réorganiser les bibliothèques de l'UFR

DECLINAISON DES OBJECTIFS STRATEGIQUES EN PROJETS

Faire de la recherche une priorité pour l'établissement Horizon 2025

Projet	Actions	Résultats attendus	Jalons	Moyens nécessaires <i>RH – Financier – Immobilier – Communication</i>
Soutenir la politique de publications et l'organisation de manifestations scientifiques	Etablir les conditions de soutien aux publications et aux manifestations scientifiques	Augmenter le nombre des publications et des projets scientifiques.	2025	MRS Budget UFR
Favoriser le dialogue entre les laboratoires de l'UFR pour optimiser l'utilisation des ressources financières	Organiser deux commissions recherche par an au niveau de l'UFR pour décider de l'attribution des subventions et répartir éventuellement les reliquats en fonction des besoins (notamment contrats courts)	Développer les contrats courts pour mener à bien des projets collectifs de recherche.	2024	
Soutenir la recherche dans les laboratoires lors de vacances de postes			2023	Articulation avec la politique emploi
Structurer les moyens humains des Equipes d'accueil de l'UFR pour qu'elles puissent candidater de manière crédible aux appels à projets (Emergents, ANR, ERC)	<ul style="list-style-type: none"> - Articuler le dialogue Laboratoires – ED – MRS – Université. - Travailler en commission recherche pour coordonner l'action des laboratoires de l'UFR. 	Augmenter le nombre de projets financés	2026	Appui DRI Appui VP Recherche Articulation avec la politique emploi
Développer les outils de la recherche en SHS	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec le SCD sur les ressources documentaires et sur l'intégration des bibliothèques 		2026	Appui SCD

Se doter d'une ambition européenne et internationale Horizon 2025

Projet	Actions	Résultats attendus	Jalons	Moyens nécessaires <i>RH – Financier – Immobilier – Communication</i>
Favoriser l'internationalisation en développant les langues	<ul style="list-style-type: none"> - Réorganiser l'enseignement des langues en licence en mutualisant davantage les moyens entre départements. - Développer l'utilisation de modules hybrides - Recruter des tuteurs spécifiques aux LVE pour accompagner les étudiants en difficulté - Développer les enseignements de spécialité en langue vivante, notamment en master 			Appui VP CFVU Appui CEMU Articulation avec le projet NCU Appui Carré international
Favoriser les stages à l'international	Recensement des offres de stages à l'étranger et mise en place d'une bourse aux stages avec le soutien des services centraux et communs	Augmenter le nombre de stages à l'international pour les étudiants en Master		Appui EOI Appui Carré international Lien avec le projet d'Alliance européenne Across EU
Mieux mobiliser le programme ERASMUS	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser une dynamique ERASMUS en incitant aux départs d'Enseignants-chercheurs de la composante sur des courts séjours - Recenser les EC prêts à s'engager dans cette démarche - Travailler avec le Carré international pour identifier les mobilités adaptées à chacun de ces EC. 	Augmenter les échanges	2025	Appui Carré international

**Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales
Horizon 2025**

Projet	Actions	Résultats attendus	Jalons	Moyens nécessaires <i>RH – Financier – Immobilier – Communication</i>
Créer un pôle de dimension nationale en écriture créative (scénaristique, médiation scientifique)	Déposer un projet pour l'Appel à manifestations d'intérêts, Compétences et métiers d'avenir CMA		2024-2025	Appui VP CFVU Appui CEMU Appui DAPAC

Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions Horizon 2025

Projet	Actions	Résultats attendus	Jalons	Moyens nécessaires <i>RH – Financier – Immobilier – Communication</i>
Développer la dynamique de la FC (Sciences de l'Education – Philosophie – DU EN)	Réunion avec les enseignants pour identifier les formations potentielles en FC.			Appui SUFCA Appui VP CFVU
	Master Sciences de l'éducation - Parcours IFACI - Parcours INES	5 étudiants + 10 étudiants	2024	
	Préparation à l'agrégation externe de Philosophie (sous-réserve d'une convention avec le Rectorat)	+ 5 étudiants	2024	
	DU Etudes normandes Formations pour la Région Normandie	+ 10 étudiants 2x10k€ 30x1K€ + 20k€=50K€	2025 2023-2024 2025	
Accompagner les étudiants en situation de handicap	Mobiliser les ressources informatiques nécessaires pour la passation des examens en lien avec la DSI	55 ordinateurs portables au moins à partir de 2022	2022	DSI SUMPPS Mobilisation CVEC

** Formation Professionnelle : les formations ouvertes à la formation professionnelle (formation continue et apprentissage) doivent répondre aux critères qualité définis dans la loi n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel afin de respecter la démarche Qualité Formation Professionnelle pilotée par le SUFCA.*

Liste des annexes :

- Annexe 1 – Fiche de suivi pour les dialogues stratégiques 2023 à 2026
- Annexe 2 – Moyens Immobiliers / Logistiques

Annexe 1 – Fiche de suivi pour les dialogues stratégiques 2023 à 2026

Bilan DS 2023				
Faire de la recherche une priorité pour l'établissement				
Projet	Actions	Jalons	Résultats obtenus Indicateurs	Objectifs réalisés OUI / NON

Bilan DS 2023
Se doter d'une ambition européenne et internationale

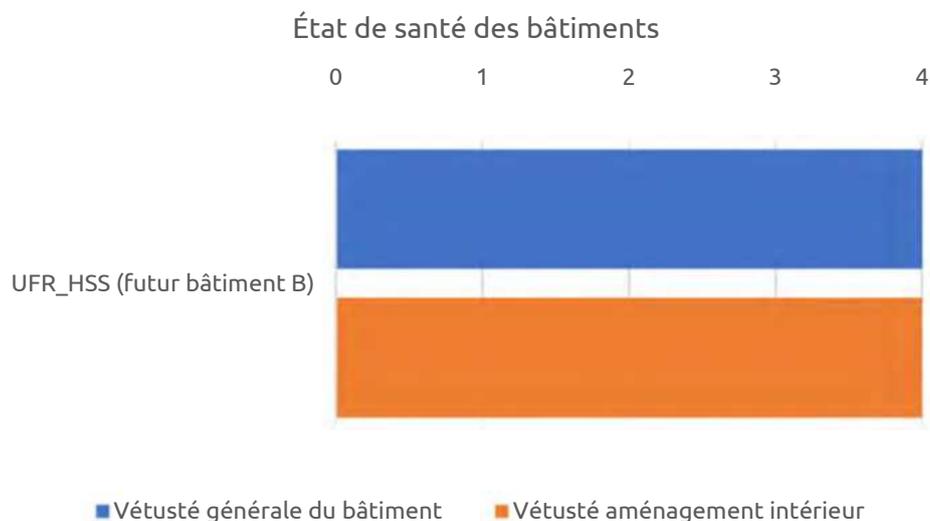
Projet	Actions	Jalons	Résultats obtenus Indicateurs	Objectifs réalisés OUI / NON

Bilan DS 2023				
Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales				
Projet	Actions	Jalons	Résultats obtenus Indicateurs	Objectifs réalisés OUI / NON

Bilan DS 2023
Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions

Projet	Actions	Jalons	Résultats obtenus Indicateurs	Objectifs réalisés OUI / NON

Annexe 2 – Moyens Immobiliers / Logistiques



Le niveau 1 correspond à un état des bâtiments pas satisfaisant et le niveau 4 à un état des bâtiments très satisfaisant.

Par bâtiment un budget annuel est alloué à la composante selon le taux de vétusté de l'aménagement intérieur du bâtiment.

L'aménagement intérieur comprend : Revêtements de sols, revêtements muraux, cloisons fixes et amovibles, revêtements plafonds, dalles de faux plafond et chassis, portes et baies intérieures.

Pour 2022 : 6K €

Point de vigilance :

- *Il ne peut pas y avoir de déplacement de cloisons sans travaux sur les composants techniques (éclairage, électricité, réseaux informatiques, ventilation, sécurité incendie, etc..). Ces travaux devront être inclus dans le coût des travaux souhaités par la composante.*

Remarque :

- *Les taux de vétusté sont des notations immobilières qui ne prennent pas en compte le bon dimensionnement des locaux (nb de bureaux et salles) mis à disposition des composantes*



**UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE**

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

2023-2026

UFR SANTÉ

Entre	L'université de Caen Normandie
Et	UFR SANTÉ

PRÉAMBULE

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) définit les objectifs stratégiques de la composante, en lien avec ceux de l'établissement ainsi que la performance attendue.

Le CPOM s'inscrit dans une pluriannualité et doit permettre à la composante comme à l'établissement de se projeter à un horizon de 4 ans. Il alimente les grandes lignes du projet d'établissement 2022-2026, projet axé sur les réussites étudiantes, l'excellence scientifique, la participation aux dynamiques de territoire et l'ouverture à l'internationale.

L'ensemble des missions de l'université se réalise par la mobilisation coordonnée des ressources, qu'elles soient humaines, financières ou immobilières. Le dialogue stratégique est un outil de partage qui permet de travailler à l'amélioration de l'action dans l'exercice de nos missions. Il permet donc de poser un cadre dans lesquels s'incrinvent les débats, dialogues et schémas directeurs.

La mise en œuvre des objectifs associe les moyens, l'efficacité des actions et l'appréciation des résultats. Même si l'activité et les résultats se mesurent à l'échelle de l'établissement, ils doivent nécessairement se décliner dans les différentes composantes en fonction des spécificités et des pratiques de gestion : c'est aussi ce qui donne tout le sens au dialogue stratégique.

Axes de développement stratégique de l'université pour le contrat à venir

- Faire de **la recherche une priorité pour l'établissement**
- Se doter d'**une ambition européenne et internationale**
- Être **un acteur majeur dans les dynamiques territoriales**
- Placer **les réussites étudiantes au cœur de nos actions**

Article 1 : l'engagement de l'UFR SANTÉ

En conformité avec les axes de développement stratégique de l'université pour le contrat 2022-2026, la direction de l'UFR SANTÉ s'engage la période du contrat à la réalisation prioritaire des objectifs mentionnés dans le présent contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, en mobilisant l'ensemble des ressources qui lui sont octroyées par l'université (humaines, financières ou immobilières) ainsi que ses éventuelles ressources propres.

Article 2 : les modalités d'accompagnement

L'université de Caen Normandie s'engage à accompagner la mise en œuvre du contrat, notamment

- par l'instauration d'un dialogue continu entre l'équipe de direction de l'université et l'équipe de direction de l'UFR SANTÉ,
- par la mobilisation des services communs et centraux.

Article 3 : les dispositions relatives à l'exécution et à l'évaluation du contrat

- Le suivi des actions mises en œuvre au regard des objectifs sera réalisé en collaboration entre la direction de l'UFR SANTÉ et la Délégation de l'appui au pilotage et de l'amélioration continue – DAPAC, pendant toute la durée du contrat.
- Le bilan annuel sera établi par la direction de l'UFR SANTÉ en préparation du dialogue stratégique.
- Les ajustements des objectifs et des moyens humains, financiers et immobiliers seront discutés annuellement en dialogue stratégique.

Au terme du contrat, soit au bout de quatre ans, un bilan sera réalisé par l'UFR SANTÉ et la DAPAC et remis à la direction de l'université. Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens sera établi sur la base des projets menés en lien avec les objectifs du nouveau contrat d'établissement.

Article 4 : la durée de la contractualisation

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature et s'achèvera le 31 décembre 2026.

Fait à Caen, le



Le Président
de l'Université Caen Normandie
Lamri ADOUI

Le Doyen
de l'UFR SANTÉ
Emmanuel TOUZÉ

CARACTERISTIQUES DE LA COMPOSANTE

<p>Champs disciplinaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Médecine - Nature vie – Pharmacie - Pluridisciplinaire Santé	<p>Unités de recherche</p> <ul style="list-style-type: none">• Biologie , Génétique et Thérapies ostéoArticulaires et Respiratoires - BIOTARGEN - UR 7450• Biotechnologie des tissus conjonctifs et cutanés – BioConnect - UR 7451• Centre d’Etudes et de recherche sur le Médicament de Normandie – CERMN - UR 4258• Equipe UMR Inserm (Caen-Rouen) DYNAMICURE à partir du 1er janvier 2022• Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales – ISTCT - UMR 6030• Mobilités : Vieillesse, Pathologie, Santé – COMETE - UMR-S 1075• Neuropsychologie et Imagerie de la Mémoire Humaine – NIMH - UMR-S 1077• Physiopathologie et imagerie des troubles neurologiques – PhIND - UMR-S 1237• PSIR - UR 4650• Unité de recherche interdisciplinaire pour la prévention et le traitement des cancers – ANTICIPE - UMR -S 1086• Unité support CYCERON - UMS 3408• Plateforme PLATON• Plateforme Drug design
<p>Présentation</p> <p>Nombre d’étudiants inscrits : 4207 (2020-2021)</p> <ul style="list-style-type: none">• hors cycle ou pré-universitaire :• 1er cycle (médical, pharmaceutique et maieutique (DFGSM, DFGSP, DFGSMa) : 1306• 2e cycle (DFASM, DFASP, DFASMa, Masters, orthophonie) : 1101• 3e cycle (Doctorat, DES(C), autres formations) : 1800 <p>Offre de formation LMD:</p> <p>Licence : 1 Sciences du Soin : 976</p> <p>Masters : 5 : 200 étudiants</p>	

Offre de formation Etudes de santé:

- Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques,
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales,
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (2022)
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (2024)
- 3^{ème} cycle médecine
- 3^{ème} cycle pharmacie
- Certificat de Capacité en orthophonie

Grandes spécialités en matière de recherche : *(à compléter par la composante)*

- Recherche biomédicale : neurosciences (neurologie et psychiatrie), biologie, santé publique, maladies infectieuses, technologies en santé, nucléaire et imagerie pour la santé, chimie du médicament, cancérologie

Localisation géographique :

- CAEN - CAMPUS 5 - PFRS · Pôle des formations et de recherche en santé
- Cycéron
- CHU
- Baclesse

DIAGNOSTIC DE LA COMPOSANTE

I - Au regard du positionnement relatif de la composante, nous constatons

Forces relatives

- Position dominante et quasiment monopolistique
- Taux de réussite des étudiants en second cycle
- Taux d'insertion
- Adéquation Emploi - Niveau de qualification
- Bâtiment neuf et attractif (PFRS)
- Articulation Formation - Recherche
- Recherche : contrats - doctorants - rayonnement

Fragilités relatives

- Taux d'encadrement pédagogique et administratif
- Coordination des actions avec l'université de ROUEN : universitarisation des formations paramédicales et autres formations pouvant être partagées (mutualisation, répartition des expertises...)
- Défaut d'attractivité pour les HU
- Concurrence du tutorat santé / prépa privées (Médocaen)

Opportunités à saisir

- Universitarisation des formations paramédicales
- Nouvelles formations : odontologie, orthoptie, préparateur en Pharmacie
- Développement de la FC - 6% des effectifs
- Enjeux territoriaux pour pallier la désertification médicale
- Centre de simulation
- Vulgarisation scientifique
- Collaboration avec les autres composantes suite à la mise en place des LAS - Préparation aux métiers de demain dans le domaine de la santé
- Renforcer la cohérence entre l'offre de formation et la recherche dans le domaine biologie-santé
- Transparence du dialogue RH au niveau des laboratoires et dialogue inter-tutelle

Risques à évaluer

- Hébergement des équipes de recherche et portage des contrats (CHU - INSERM)
- Redéfinir le modèle économique du GIS Norsims avec le CHU
- Enchaînement des réformes sur tous les cycles impliquant une mobilisation permanente et soutenue des équipes pédagogique et administrative

2 - Objectifs priorités pour 2022-2026

(issus des dialogues stratégiques et de la revue de projets 2021)

- Créer et déployer la formation et la recherche en odontologie ;
- Créer un département d'orthoptie ;
- Créer une formation de préparateur en pharmacie ;
- Déployer les réformes du premier, deuxième et troisième cycles des études médicales et accompagner les évolutions du premier cycle consécutives à la réforme d'accès aux études en Santé
- Articuler l'offre de formation de masters avec la poursuite d'étude des LAS
- Déployer l'universitarisation des formations paramédicales
- Finaliser la réorganisation du centre des dons du corps et de l'école d'anatomie et de chirurgie
- Réviser le modèle économique de NorSims, centre de simulation en santé et localisation
- Valoriser et vulgariser la recherche grâce à la communication adaptée des revues scientifiques
- Ouvrir à la FC les Masters Santé Publique
- Poursuivre la démarche d'universitarisation des territoires (sites distants).
- Faire évoluer le parc d'équipements lourds des salles de TP en santé
- Engager une réflexion sur les besoins bâtimentaires permettant d'articuler une analyse fine des taux d'occupation actuels et les projets de développement des formations

DECLINAISON DES OBJECTIFS STRATEGIQUES EN PROJETS

Faire de la recherche une priorité pour l'établissement Horizon 2026

Projet	Actions	Résultats attendus	Jalons	Moyens nécessaires <i>RH – Financier – Immobilier – Communication</i>
Amplifier la dynamique de la recherche	Favoriser les réponses à des appels à projet type chaires d'excellence et projets européens	Renforcement productivité recherche et visibilité/attractivité de notre site		Appui DRI Articulation avec la politique d'emploi
Développer les synergies entre les équipes de recherche	Fédérer des équipes au sein d'instituts thématiques en lien avec les priorités de recherche de l'établissement.	Créations d'instituts thématiques		Stratégie d'établissement Articulation avec la politique d'emploi
Favoriser l'obtention de labellisations nationales pour les équipes de recherche et les plateformes	S'appuyer sur la stratégie de site (université, CHU, EPST nationaux) Assurer et renforcer les masses critiques de chercheurs dans les axes stratégiques. Suivre l'avancement de la structuration des plateformes technologiques du périmètre engagée par l'Université.	Renforcement productivité recherche et visibilité/attractivité de notre site		Stratégie d'établissement Articulation avec la politique d'emploi Appui DRI et DAPAC
Valoriser et vulgariser la recherche grâce à la communication adaptée des revues scientifiques.	Identifier les publications majeures des équipes de recherche et cliniques pour les mettre en valeur Utilisation des réseaux sociaux et des pages du site de l'UFR, les journaux grand public, les médias,...	Meilleure lisibilité des activités du site et attractivité pour les plus jeunes		Chargée de communication Agence de presse
Renforcer la formation par et à la recherche	Poursuite de la promotion des doubles parcours MD-PharmD/PhD dans le cadre du programme local ou des programmes nationaux (Inserm/ENS)	Meilleure lisibilité des activités du site et attractivité pour les plus jeunes		Appui DIRCOM

Se doter d'une ambition européenne et internationale Horizon 2026

Projet	Actions	Résultats attendus	Jalons	Moyens nécessaires <i>RH – Financier – Immobilier – Communication</i>
Renforcer les échanges internationaux	Contacts pris lors de la rencontre des collègues de Wurzburg Autres discussions en cours avec la cellule relations internationales de l'université Favoriser les échanges ERASMUS Optimiser l'accueil des enseignants invités	Avoir plus de mobilité de nos étudiants et de nos enseignants chercheurs Augmenter la visibilité internationale		Financements dédiés Enseignants invités Liens avec EPOPEA (maison des chercheurs)
Internationalisation des MASTERS	Participer au programme ERASMUS MUNDUS Dispenser les enseignements en anglais	Attractivité		Appui Carré international Appui DIRCOM
Promouvoir les carrières de recherche attractives en Santé	Participer au « WINNING Normandy Fellowship Programme » au sein du « Health "Accelerating synergies and innovation in the service of human and animal 5P medicine" »	Financement post-doc		Appui DRI
Enseignements internationaux	Poursuivre les séminaires type « summer / winter school » organisés par des équipes de recherche à renommée internationale	Attractivité Visibilité		Mise à disposition de locaux et de matériel informatique Communication Appui Carré international pour la recherche de subvention

Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales Horizon 2026

Projet	Actions	Résultats attendus	Jalons	Moyens nécessaires <i>RH – Financier – Immobilier – Communication</i>
Universitarisation des formations paramédicales	Déploiement de l'universitarisation S'appuyer sur les collectivités territoriales - SLES Ouverture du DEUST préparateur en pharmacie (Licence Pro) Création de passerelles entre les LAS et les formations paramédicales	Véritable intégration organique des formations		Postes en lien avec les financements ARS et collectivités Articulation avec la politique emploi
Poursuivre l'universitarisation des territoires	Création de postes d'enseignants associés et de CCU-AH dans les établissements de santé hors CHU et les maisons de santé pluriprofessionnelles	Améliorer le maillage territorial de la formation et l'insertion des professionnels dans les territoires sous-denses Augmenter les capacités d'accueil en stage		Financements par ARS et collectivités Dialogue RH avec MESRI pour supports
Mener une réflexion sur la structure juridique et le modèle économique de NorSims, centre de simulation en santé	Centre de simulation à vocation héli-régionale pour l'ensemble des formations en santé Evaluer les besoins immobiliers Obtenir un financement Définir un modèle de gouvernance	Améliorer la qualité de la formation des étudiants en santé		A déterminer à l'issue de l'évaluation Appui DAPAC
Promouvoir attractivité/offre de formation continue et développer de nouvelles offres	Mieux identifier les besoins des professionnels du territoire, aussi en lien avec le projet stratégique Norsims	Répondre aux besoins de formation continue et de certification périodique des professionnels de santé	Définir les missions respectives de l'université et des autres organismes de formation continue,	Appui SUFCA

			notamment le CHU	
Déployer l'enseignement du numérique en santé	Mettre en place la formation initiale et continue dans le cadre de l'obtention du financement du projet SATIN	2022-2025	2022	Appui DAPAC Création des ressources : appui CEMU Appui SUFCA

Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions Horizon 2026

Projet	Actions	Résultats attendus	Jalons	Moyens nécessaires <i>RH – Financier – Immobilier – Communication</i>
Création et déploiement de la formation et de la recherche en odontologie	Créer les espaces de formation (notamment TP, simulation) Recruter des enseignants titulaires (vivier national) et contractuels Créer progressivement l'offre de formation Développer l'offre de stage dans les territoires, en incluant des postes universitaires	32 étudiants par an en 2022 et 2023, puis 50 étudiants par an les années suivantes	2022-2026	Moyens fléchés dans le cadre des subventions dédiées (Ministère + Région)
Création et déploiement d'un département d'orthoptie		Répondre à un besoin de santé	Ouverture en septembre 2023 15 étudiants	ASI pédagogique Scolarité Matériel (à évaluer) Vacations d'enseignants Articulation avec la politique emploi
Création d'une Formation Préparateur en Pharmacie	Création d'un DEUST puis d'une Licence Professionnelle Préparateur en Pharmacie, en collaboration avec le CIFAC.	70 étudiants en 2022	2022/23 : 1ère promotion en DEUST1 2025/26 : 1ère promotion en L3	Postes de PAST/MAST Immobilier
Favoriser la pédagogie pluri-professionnelle	Création d'un Groupe de travail de Pédagogie en Santé	Mieux accompagner les formateurs Améliorer la qualité de la formation Développer une recherche en pédagogie Meilleure transversalité entre les		Lien avec CEMU concernant les innovations et les ressources spécifiques Moyens à identifier

		formations en santé (médicales et paramédicales)		
Poursuite de la mise en place de la réforme des premiers, deuxième et troisième cycles des études médicales	Permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants en 1er puis 2e cycle (250 par an contre un peu plus de 200 auparavant) Augmenter les capacités d'encadrement universitaire : recrutement de HU sur les postes vacants et création de nouveaux supports auprès des MESRI/MSS, recrutement de contractuels (notamment en lien avec les territoires)	Améliorer le maillage territorial de la formation et l'insertion des professionnels dans les territoires sous-denses Augmenter les capacités d'accueil en stage		Articulation avec MESRI et politique emploi sur les ressources humaines
Accompagner la nécessaire évolution du premier cycle des études en Santé consécutives à la réforme d'accès aux études en Santé	Pérenniser les actions de médiation/remédiation visant la mise/remise à niveau et l'accompagnement des étudiants de 2eme année de Santé issus de différents parcours de LAS (analyse des moyens mis en place cette année à l'été 2022)	Favoriser la réussite étudiante		RH temps enseignant par le biais de l'accompagnement MESRI pérenne Appui dispositifs Flexi-Santé/Hybridium
Ouvrir à la FC les Masters Santé Publique	Ouverture à la FC du M2 Santé Publique Parcours Ethique et Parcours Méthodes en recherche clinique et épidémiologique	Augmenter le nombre d'étudiants en FC d'environ 10%	2022	Appui SUFCA
Ouvrir à la FC des DU et des formations qualifiantes et privilégier l'EAD	Proposer les DU ou DIU sous formes modulaires et en accès distant quand la formation le permet.	Augmenter le nombre d'étudiants en FC d'environ 15% Améliorer la flexibilité des parcours	2022-2025	Articulation avec la politique emploi Appui CEMU

Finaliser la réorganisation du centre des dons du corps et de l'école d'anatomie et de chirurgie		Obtenir une accréditation qui respecte le cahier des charges récemment défini par les tutelles	Dossier à rendre au ministère au 1 ^{er} trimestre 2023	
Accompagnement des étudiants et lutte contre les violences et le harcèlement	Pérenniser les actions du Conseil d'Aide et d'Orientation Améliorer la visibilité auprès des étudiants de cette action, en lien avec les actions menées par l'université Mise en place de procédures claires et partagées entre l'université et les différents lieux de stage Information et formation des étudiants et des personnels de l'UFR et des responsables de terrains de stage	Améliorer la qualité de vie au travail Maintenir la motivation des étudiants		Appui Mission égalité, DIRCOM CAO, SSE, CHU
Renforcement de l'encadrement des internes en médecine générale	Garantir une formation de qualité des internes sur l'ensemble du territoire Cohorte de plus de 300 étudiants répartis sur tout le territoire. La 4e année du DES de médecine générale actée, ce qui portera la cohorte à 400 au minimum Maillage du territoire en lien avec les organisations de soins de proximité (CPTS)	Amélioration de la démographie médicale et de l'accès aux soins		Articulation avec la politique emploi

** Formation Professionnelle : les formations ouvertes à la formation professionnelle (formation continue et apprentissage) doivent répondre aux critères qualité définis dans la loi n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel afin de respecter la démarche Qualité Formation Professionnelle pilotée par le SUFCA.*

Liste des annexes :

- Annexe 1 – Fiche de suivi pour les dialogues stratégiques 2023 à 2026
- Annexe 2 – Moyens Immobiliers / Logistiques

Bilan DS 2023
Se doter d'une ambition européenne et internationale

Projet	Actions	Jalons	Résultats obtenus Indicateurs	Objectifs réalisés OUI / NON

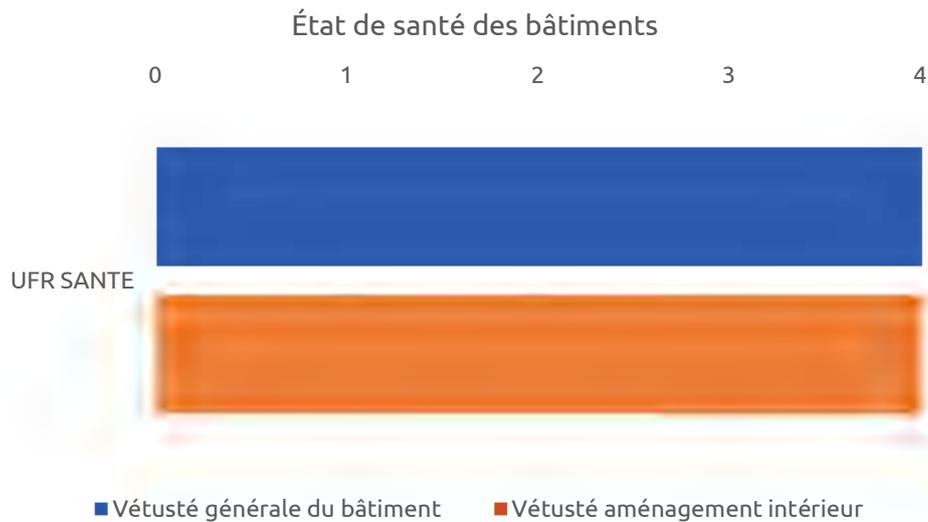
Bilan DS 2023
Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales

Projet	Actions	Jalons	Résultats obtenus Indicateurs	Objectifs réalisés OUI / NON

Bilan DS 2023
Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions

Projet	Actions	Jalons	Résultats obtenus Indicateurs	Objectifs réalisés OUI / NON

Annexe 2 – Moyens Immobiliers / Logistiques



Le niveau 1 correspond à un état des bâtiments pas satisfaisant et le niveau 4 à un état des bâtiments très satisfaisant.

Par bâtiment un budget annuel est alloué à la composante selon le taux de vétusté de l'aménagement intérieur du bâtiment.

L'aménagement intérieur comprend : Revêtements de sols, revêtements muraux, cloisons fixes et amovibles, revêtements plafonds, dalles de faux plafond et chassis, portes et baies intérieures.

Pour 2022 :

6K € PFRS

16K € Bâtiment Pharma

Point de vigilance :

- *Il ne peut pas y avoir de déplacement de cloisons sans travaux sur les composants techniques (éclairage, électricité, réseaux informatiques, ventilation, sécurité incendie, etc..). Ces travaux devront être inclus dans le coût des travaux souhaités par la composante.*

Remarque :

- *Les taux de vétusté sont des notations immobilières qui ne prennent pas en compte le bon dimensionnement des locaux (nb de bureaux et salles) mis à disposition des composantes.*



**UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE**

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

2023-2026

**IUT GRAND OUEST NORMANDIE
IUT GON**

Entre L'université de Caen Normandie

Et L'IUT GON

PRÉAMBULE

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) définit les objectifs stratégiques de la composante, en lien avec ceux de l'établissement ainsi que la performance attendue.

Le CPOM s'inscrit dans une pluriannualité et doit permettre à la composante comme à l'établissement de se projeter à un horizon de 4 ans. Il alimente les grandes lignes du projet d'établissement 2022-2026, projet axé sur les réussites étudiantes, l'excellence scientifique, la participation aux dynamiques de territoire et l'ouverture à l'international.

L'ensemble des missions de l'université se réalise par la mobilisation coordonnée des ressources, qu'elles soient humaines, financières ou immobilières. Le dialogue stratégique est un outil de partage qui permet de travailler à l'amélioration de l'action dans l'exercice de nos missions. Il permet donc de poser un cadre dans lesquels s'inscrivent les débats, dialogues et schémas directeurs.

La mise en œuvre des objectifs associe les moyens, l'efficacité des actions et l'appréciation des résultats. Même si l'activité et les résultats se mesurent à l'échelle de l'établissement, ils doivent nécessairement se décliner dans les différentes composantes en fonction des spécificités et des pratiques de gestion : c'est aussi ce qui donne tout le sens au dialogue stratégique.

Axes de développement stratégique de l'université pour le contrat à venir

- Faire de **la recherche une priorité pour l'établissement**
- Se doter d'**une ambition européenne et internationale**
- Être **un acteur majeur dans les dynamiques territoriales**
- Placer **les réussites étudiantes au cœur de nos actions**

Article 1 : l'engagement de l'IUT GON

En conformité avec les axes de développement stratégique de l'université pour le contrat 2023-2026 et les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Institut, la direction de l'IUT GON s'engage sur une période de 4 ans à la réalisation prioritaire des objectifs mentionnés dans le présent contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, en mobilisant l'ensemble des ressources qui lui sont octroyées par l'université (humaines, financières ou immobilières) ainsi que ses éventuelles ressources propres.

Article 2 : les modalités d'accompagnement

L'université de Caen Normandie s'engage à accompagner la mise en œuvre du contrat, notamment

- par l'instauration d'un dialogue continu entre l'équipe de direction de l'université et l'équipe de direction de l'IUT GON,
- par la mobilisation des services communs et centraux.

Article 3 : les dispositions relatives à l'exécution et à l'évaluation du contrat

- Le suivi des actions mises en œuvre au regard des objectifs sera réalisé en collaboration entre la direction de l'IUT GON et la Délégation de l'appui au pilotage et de l'amélioration continue-DAPAC, pendant toute la durée du contrat.
- Le bilan annuel sera établi par la direction de l'IUT GON en préparation du dialogue stratégique.
- Les ajustements des objectifs et des moyens humains, financiers et immobiliers seront discutés annuellement en dialogue stratégique.

Au terme du contrat, soit au bout de quatre ans, un bilan sera réalisé par l'IUT GON et la DAPAC et remis à la direction de l'université. Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens sera établi sur la base des projets menés en lien avec les objectifs du nouveau contrat d'établissement.

Article 4 : la durée de la contractualisation

Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 ans.

Il prend effet à compter de la date de sa signature et s'achèvera le 31 décembre 2026.

Fait à Caen, le

Le Président
de l'Université Caen Normandie
Lamri ADOUI

La Directrice
de l'IUT GON
Carine TRAVERT

Visa du Président du Conseil d'Institut

Jean-Luc Chaussavoine

CARACTERISTIQUES DE LA COMPOSANTE

Champs disciplinaires Administration, gestion, SHS, commerce Communication et médiation Electricité, électronique, automatique, informatique Sciences industrielles, matériaux, contrôle Chimie, biologie, procédés industriels Construction, énergie, sécurité Environnement, développement durable	Unités de recherches Les enseignants-chercheurs de l'IUT sont rattachés à 1 UMR-S, 11 UMR et 13 UR (cf. annexe 1) dont l'UR 4651 Aliments Bioprocédés Toxicologie Environnements – ABTE (rattachement principal)
<p>Présentation</p> <p>Nombre d'étudiants inscrits : 2896 (2022-2023)</p> <ul style="list-style-type: none">• 1er cycle (BUT, Licence, PACES, autres formations) : 2896 <p>Offre de formation :</p> <p>En 2022-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de parcours en LP : 19• Nombre de mentions en LP : 21• Nombre de parcours de BUT : 36 (sans compter ceux communs ou non entre les 2 GEA et les 3 TC)• Nombre de mentions en BUT : 18 (mais 2 GEA et 3 TC au niveau des 21 départements de l'IUT)• DUETI : 1• Formation qualifiante : 1 (Equi-learning) <p>Grandes spécialités en matière de recherche : <i>(à compléter par la composante)</i></p> <ul style="list-style-type: none">• ABTE : 3 équipes internes (Ecoprocédés, Transferts vers l'Environnement et les Aliments (EcoTEA) ; Matrices Alimentaires et Microbiotes (MALIM) ; Toxicologie de l'Environnement, Milieux Aériens et Cancers (ToxEMAC)), travaux sur la qualité des aliments et des environnements aquatiques, terrestres et aériens, et de leurs impacts sur la santé humaine :• Laboratoires de recherche rattachés à d'autres composantes accueillant des EC de l'IUT : cf annexe 1 <p>Localisation géographique :</p> <p>Pôle d'Alençon :</p> <ul style="list-style-type: none">• Site de Damigny, Pôle Universitaire d'Alençon - Campus de Damigny - 61250 Damigny <p>Pôle de Caen :</p> <ul style="list-style-type: none">• Site de Caen, Campus II, pôle Sciences et Technologies, Boulevard Maréchal Juin - 14032 Caen• Site d'Ifs, Campus III, Rue Anton Tchekhov - 14123 Ifs• Site de Lisieux, 11, Boulevard Jules Ferry - 14100 Lisieux• Site de Vire, Rue des Noës Davy - 14500 Vire <p>Pôle de Cherbourg-en-Cotentin :</p> <ul style="list-style-type: none">• Site de Cherbourg-en-Cotentin, 60, rue Max-Pol Fouchet - 50130 Cherbourg-en-Cotentin• Site de Saint-Lô, 120, rue de l'Exode - 50 000 Saint-Lô	

DIAGNOSTIC DE LA COMPOSANTE

I - Au regard du positionnement relatif de la composante, nous constatons

Forces relatives

- Ancrage territorial
- Interaction forte avec le monde socio-économique (enseignement, stages et insertion professionnelle)
- Attractivité et pluridisciplinarité des formations
- Réussite et insertion professionnelle étudiantes
- Maintien des services de proximité dans un ensemble fusionné réorganisé
- Appartenance aux réseaux nationaux des IUT (ACD, ADIUT, ARIUT et UNPIUT)
- Culture de la professionnalisation et de la recherche
- Ressources FCA : 4,364 millions d'€ en 2022 (26,52% du total généré par les composantes de l'université)

Fragilités relatives

- Des équipes pédagogiques sur sollicitées
- Manque de reconnaissance de l'implication administrative
- Nombreux départs en retraite
- Un processus de fusion non complètement abouti
- Des viviers d'étudiants trop étroits dans certains domaines
- Etat bâtementaire sur certains sites

Opportunités à saisir

- Mise en place des BUT, avec possibilité de passage à l'alternance en 2 et 3^{èmes} années à évaluer
- Développement de la FCA
- Etude des possibilités de passerelles entrantes et sortantes en BUT ; et de nouvelles LP ou FCIL aux BTS
- Développement de la communication notamment autour de la promotion des formations les moins visibles et des sites distants (besoin de soutien interne et externe à l'UCN), ainsi que sur les succès de l'IUT
- Renforcement des relations partenariales avec les établissements ES présents sur les sites
- Rédaction de nouveaux SLES
- Apport des plateaux techniques aux formations de l'IUT

Risques à évaluer

- Les programmes des BUT à implémenter impliquant des besoins supplémentaires
- Des trajectoires étudiantes susceptibles d'évoluer avec le passage au BUT
- Augmentation de la disparité de niveau des publics étudiants avec la réforme du bac et l'accueil accru des BACS technologiques
- Complexité de l'organisation des enseignements communs entre alternants et FI/FC.
- Manque de visibilité du financement de la FCA dans l'avenir
- Manque de communication nationale sur les BUT
- Concurrence des établissements d'enseignement sup publics et privés

2 - Objectifs priorités pour 2022-2026

(issus des dialogues stratégiques et de la revue de projets 2021)

IUT GON

- Développer la FCA, dans le cadre des LP et de la mise en place du BUT, afin de répondre aux besoins du territoire, en visant un objectif de 25 % de l'effectif étudiants de l'IUT GON

Simulation de déploiement de la FCA:

2021 - 2022 : 468 étudiants

2022 – 2023 : 568 étudiants

2023 – 2024 : 750/900 étudiants

2024 – 2025 : 900/1100 étudiants

2025 – 2026 : 1000/1200 étudiants

- Renforcer et stabiliser des équipes pédagogiques à la hauteur des enjeux de l'IUT
- Créer des passerelles entrantes et sortantes
- Mettre en œuvre le référentiel qualité Qualiopi
- Intégrer les problématiques de l'IUT dans les schémas locaux ou conventions d'enseignement supérieur et de la recherche
- Améliorer l'accès aux soins pour les étudiants des campus dans le cadre du SDVE
- Stabiliser une organisation de l'IUT permettant un fonctionnement coordonné des pôles
- Amélioration de la vie de campus : pour les usagers, les personnels (via l'amélioration de l'état bâtiminaire et le renouvellement du matériel d'enseignement etc.)
- Améliorer la visibilité de l'IUT (signalétique interne et externe, communication)
- Valoriser la recherche des enseignants-chercheurs de l'IUT
- Soutien à la recherche locale pour les sites distants

IUT pôle d'Alençon

- Revoir la mutualisation avec l'INSPE en formalisant les organisations des équipes mutualisées (notamment personnel BIATSS) ; réflexion à poursuivre à l'échelle du campus universitaire (IUT, INSPE, UFR Droit, BU) via l'optimisation du service PLIA
- Développer un projet pédagogique et de recherche autour d'un pôle en gestion du service à la personne sur le site (projet autour de l'ex maison de fonction)
- Structurer un atelier "mécanique" en regroupant les équipements existants et en réalisant de nouveaux investissements pour un meilleur soutien aux prestations internes et externes, en appui à l'équipe pédagogique
- Accroître la reconnaissance de la recherche locale en matériaux composites (Fibres végétales, Lin)

IUT pôle de Caen

- S'appuyer sur le plateau technique "Bioprocédés et analyses" (BloPCA) créé par l'université en soutien à ABTE et à l'IUT autour d'un projet de recherche sur les biomatériaux, qui devra ensuite bénéficier à la formation (synergie)

- Travailler à la mise en place des projets AMI CMA (NORMANTHIA (Intelligence artificielle), H2 neutralité carbone, CYRCE (CYbeRCaEn), Decarbochim et Métiers du Nucléaire
- Réflexion dans le cadre du projet EPOPEA PARK (campus 2)

IUT pôle de Cherbourg-en-Cotentin

- Participation au projet St Lô 2025
- Accueil et soutien aux campus connectés
- Travailler à la mise en place des projets AMI CMA (NORMANTHIA (Intelligence artificielle), H2 neutralité carbone, CYRCE (CYbeRCaEn), Decarbochim et Métiers du Nucléaire
- Réflexion sur de nouveaux projets d'offre de formation en alternance (projet d'un Master MQSE en collaboration avec l'IAE, projet BUT GIM avec l'Ecole des applications militaires de l'énergie atomique)

Faire de la recherche une priorité pour l'établissement

Horizon 2026

Projet	Actions	Résultats attendus	Jalons	<i>Moyens nécessaires RH – Financier – Immobilier – Communication</i>
Visibilité et soutien de l'activité des Enseignants-Chercheurs	Soutenir les enseignants chercheurs de l'IUT dans leurs projets de recherche pour: (1) participation à des colloques, missions (2) encadrement de stagiaires masters (financement du stagiaire) (3) consommables, petit matériel et participation à achat de plus gros matériel (4) organisation de journées scientifiques de l'IUT et séminaires	Missions, publications, visibilité de la recherche	2023-2026	Actions 1 à 3 : Dotation au laboratoire et appui DRI Action 4 : Enveloppe fonctionnement
Communication autour de l'expertise recherche de l'IUT	Rendre visible l'importance de la recherche à l'IUT sur le site internet : - liste de l'ensemble des laboratoires de recherche accueillant des EC de l'IUT - fil d'actualité (faits marquants, activité des chercheurs), Rendre visible les équipes de recherche hébergées dans les locaux de l'IUT à Alençon (Matériaux composites, lin ; CIMAP), Caen (ECoTEA ; ABTE, Saint Lô (SAFE & IMAGE ; GREYC), à Vire (ABTE) etc., ainsi que divers plateaux techniques	Site internet Signalétique interne et externe	2024	Appui DIRCOM + attachés de presse + Chargés de communication de l'IUT (enjeu de pérennisation) Mise en place de la signalétique
Soutien au lien formation-recherche	Projet pédagogique et de recherche autour d'un pôle en gestion du service à la personne sur le site d'Alençon	Lieu dédié au projet (aménagement de l'ex maison de fonction) ; inauguration	2024-2025	Inauguration prévue en 2024, besoin appui DIRCOM Financement projet de réalité virtuelle en service à la personne, besoin appui CEMU
	Améliorer la visibilité du plateau technique Composite-Lin à Alençon et le renforcer		2024	Appui DIRCOM + appui CIMAP
	Structurer un atelier (ou une plateforme) "mécanique" en regroupant les équipements existants des ateliers machines-outils et soudure, des laboratoires matériaux et métrologie ; en réalisant de nouveaux investissements pour un meilleur soutien aux prestations internes et externe et en appui à l'équipe pédagogique	Plateau fonctionnel, prestations	2024-2025	Communication à faire : besoin appui DIRCOM et club Phénix Modèle économique à construire (financement de nouvelle machine de l'ordre de 120 k € ; tarification de prestation à prévoir : appui SUFCA)

	S'appuyer sur le plateau technique "Bioprocédés et analyses" créée par l'Université en soutien au laboratoire ABTE et à l'IUT autour d'un projet de recherche sur les biomatériaux, qui devra aussi bénéficier à la formation (TP et SAE pour les départements GB, GC-GP et MP, etc.).	Plateau fonctionnel, prestations, mise en place de projets pédagogiques	2023 2024	RIN recherche AMI CMA H2 Neutralité carbone Appui DPL
--	--	---	--------------	---

Se doter d'une ambition européenne et internationale

Horizon 2026

Projet	Actions	Résultats attendus	Jalons	<i>Moyens nécessaires RH – Financier – Immobilier – Communication</i>
Internationalisation des formations et mobilité sortante	Poursuivre l'intégration des enseignants de langues dans les équipes pédagogiques (enseignants de l'IUT et du Carré international affectés à l'IUT), notamment pour participer aux SAE, au suivi de stages etc.)	Meilleure acquisition du vocabulaire technique et technologique en langue étrangère	2023-2026	Appui Carré International et de l'équipe de direction
Visibilité des relations internationales	Rendre visible l'importance des relations internationales à l'IUT sur le site internet : - liste des partenaires, - fil d'actualité (faits marquants, activité internationale), - version anglaise du site	Contenu RI du site internet	2023-2025	Appui service de communication + Chargés de communication IUT (enjeu de pérennisation)
Mobilité entrante et sortante	Encourager les départements de l'IUT à développer à la mobilité sortante (étudiants et enseignants) Participation à des missions de recherche de partenaires dans le cadre de l'ADIUT via et avec le Carré international	Développement des mobilités entrantes et sortantes	2025	heures référentielles fonction Soutien Carré international

Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales

Horizon 2026

Projet	Actions	Résultats attendus	Jalons	<i>Moyens nécessaires RH – Financier – Immobilier – Communication</i>
Contractualisation avec les collectivités locales	Intégration des problématiques de l'IUT dans les schémas ou conventions - intégration de la question de l'accès aux soins des étudiants - intégration des besoins immobiliers (entretien, rénovation, extension) et de l'amélioration de l'accessibilité des campus - intégration d'un soutien à la recherche locale (financement de thèses, de stages...) - promotion des sites	Signature de SLES sur l'ensemble des sites de l'IUT	Alençon en 2023 Autres : 2023-2026	Appui équipe de direction pour signature des Schémas et recherche de financements
Contractualisation avec les collectivités locales	Intégration des problématiques de l'IUT dans le projet Campus St Lô 2025	Aide au pilotage	2026	Appui équipe de direction / DPL
Optimisation de l'organisation de l'IUT	Suite à la fusion des IUT, poursuivre l'organisation des services administratifs de façon à permettre un fonctionnement coordonné des 21 départements et des 7 sites géographiques, le maintien des services de proximité pour un service de qualité aux personnels et aux usagers, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies adaptées au territoire et à ses besoins	Présentation d'un schéma organisationnel	2024	Articulation avec la politique RH Missions identifiées comme essentielles en proximité : scolarité, PLIA, secrétariat, FCA, informatique Accompagnement et appui à la réflexion organisationnelle
Renforcement du lien avec les entreprises locales	Optimisation coordination et développement des services relations entreprises et optimisation de la coordination des services FCA de l'IUT	Hausse du nombre de contrats FCA Hausse de la TA collectée	2023-2026	Appui SUFCA + équipes FCA de l'IUT

Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions

Horizon 2026

Projet	Actions	Résultats attendus	Jalons	<i>Moyens nécessaires RH – Financier – Immobilier – Communication</i>
Développement de la formation en alternance	Ouverture des formations à la FCA (contrat d'apprentissage – contrat de professionnalisation)	568 contrats 750/900 contrats 900/1100 contrats 1000/1200 contrats	2022-2023 2023-2024 2024-2025 2025-2026	Articulation avec la politique emploi 1/3 des recettes additionnelles générées à partir d'une année de référence 2022-2023, en sus du budget déjà alloué à l'IUT : répartition des enveloppes personnel/fonctionnement/investissement à discuter lors des dialogues stratégiques Appui du SUFCA notamment via les chargés de relation entreprise et les coordonnateurs alternance Equipe FCA de l'IUT Appui délégation ASDESR
Référentiel Qualité QUALIOPI	Mise en œuvre du référentiel	Audit qualité	2023-2026	Accompagnement qualité établissement + équipes FCA et secrétariats de l'IUT
Parcours de réussite à l'université	Identification puis formalisation de parcours étudiants co-construits avec d'autres composantes et écoles	Augmentation du nombre de parcours étudiants co-construits	2023-2026	Soutien VP CFVU, VP FCA

Élever le niveau de qualification du plus grand nombre	Suivi du passage de BUT1 à BUT2 et de BUT2 à BUT3 et mise en place d'actions correctives Renouvellement ou acquisition de matériels à la pointe de la technologie et/ou innovants, en lien avec les adaptations locales des Programmes Nationaux	Amélioration progressive des taux de passage	2023-2026	heures d'accompagnement SAE à 75 h/TD/an et de portfolio) ; heures de référentiel fonction Appui CEMU Dispositifs d'accompagnement
--	---	--	-----------	--

NB : Formation Professionnelle : les formations ouvertes à la formation professionnelle (formation continue et apprentissage) doivent répondre aux critères qualité définis dans la loi n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel afin de respecter la démarche Qualité Formation Professionnelle pilotée par le SUFCA.

Liste des annexes :

Annexe 1 – Liste des laboratoires de rattachement des enseignants-chercheurs de l'IUT (grandes spécialités)

Annexe 2 – Fiche de suivi pour les dialogues stratégiques 2023 à 2026

Annexe 3 – Moyens Immobiliers / Logistiques

Annexe 1 - Liste des laboratoires de rattachement des enseignants-chercheurs de l'IUT (grandes spécialités)

ABTE UR 4651 Aliments Bioprocédés Toxicologie Environnement (Ecoprocédés, Transferts vers l'Environnement et les Aliments (EcoTEA) ; Matrices Alimentaires et Microbiotes (MALIM); Toxicologie de l'Environnement, Milieux Aériens et Cancers (ToxEMAC)). Une partie de l'équipe EcoTEA est hébergée à l'IUT.

ANTICIPE UMR-S 1086 - Unité de recherche interdisciplinaire pour la prévention et le traitement des cancers (Cancers et préventions ; Biologie et Thérapies Innovantes des Cancers localement agressifs)

BioTARGen UR 7450 - Biologie, génétique et Thérapies ostéoarticulaires et respiratoires (recherche translationnelle et intégrative à l'interface santé humaine-santé équine pour deux grands syndromes ostéoarticulaire et respiratoire : développement de nouvelles stratégies diagnostiques et thérapeutiques en santé humaine et en santé équine).

BOREA UMR 8067 - Biologie des ORganismes et Écosystèmes Aquatiques (Ecologie fonctionnelle des écosystèmes côtiers ; Environnement, épi-génomés, déterminismes et ontogenèse ; Evolution des régulations et contrôle des cycles biologiques ; PHYSiologie des espèces exploitées par la Pêche et l'Aquaculture ; Résilience des écosystèmes côtiers anthropisés)

CBSA UR 4312 - Communication Bactérienne et Stratégies Anti-Infectieuses

CERMN UR 4258 - Centre d'Études et de Recherche sur le Médicament de Normandie (polypharmacologie ; interactions protéine – protéine : conception et mise au point de foldamères BH3-mimétiques perturbateurs d'interactions entre protéines ; conception et synthèse de ligands froids pour la radiochimie ; data mining ; conception de molécules outils pour la biologie)

CERREV UR 3918 - Centre de Recherche Risques et Vulnérabilités (Transition écologique ; Plateformisation des industries culturelles et médiatiques ; Santé, corps, société ; Travail et temps sociaux ; Circulations internationales : migrations, multi et interculturalité, altérité et identité ; Critiques)

CIMAP UMR 6252 - Centre de Recherche sur les Ions, les Matériaux et la Photonique (la matière excitée et sa relaxation ; les matériaux pour l'optique et la photonique ; activité d'accueil des recherches interdisciplinaires auprès des faisceaux du Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL)). Equipe PM2E (Propriétés des Matériaux pour Économie d'Énergie) hébergée par l'IUT.

CREM UMR 6211 - Centre de Recherche en Économie et Management (Politiques publiques, vote et démocratie ; Organisations, réseaux, numériques ; Risques, responsabilité, comportements)

CRISMAT UMR 6508 - Cristallographie et Sciences des Matériaux (synthèse et étude de nouveaux matériaux à propriétés physiques particulières, notamment les oxydes supraconducteurs à haute température critique, magnéto-résistifs et ferroélectriques)

ERIBIA UR 2610 - Equipe de recherche interdisciplinaire Grande-Bretagne, Irlande, Amérique du Nord (Mémoires Culturelles Anglophones : Nouvelles pratiques, Configurations, Réseaux)

ERLIS UR 4254 - Équipe de Recherche sur les Littératures, les Imaginaires et les Sociétés (Représentations et modèles culturels : circulations, échanges et traductions ; Fabriques et usages de la mémoire et de l'opinion : construction mémorielle et communication ; Territoires, empires, sociétés: concepts et représentations ; Sources anciennes, multimédias et valorisation du patrimoine)

ESO Caen UMR 6590 Espaces et Sociétés (Productions, différenciations et partages de l'espace ; Pratiques, expériences et représentations de l'espace ; La construction spatialisée de l'action politique - entre ordinaire et institutionnel ; Théories - interdisciplinarités - méthodes)

GREYC UMR 6072 - Groupe de Recherche en Informatique, Image et Instrumentation de Caen (Algorithmique et intelligence artificielle ; Sciences des données ; Capteurs et instruments). Une partie du laboratoire est hébergée à l'IUT.

ICReJ UR 967 - Institut caennais de recherche juridique (Contentieux privé et public, interne, comparé et international ; Vulnérabilité et droits fondamentaux ; Droit, science et numérique ; Mutations historiques et évolutions contemporaines du Droit)

LASLAR UR 4256 - Lettres, Arts du Spectacle, Langues Romanes (Archives de la création littéraire et artistique ; Valorisation du patrimoine littéraire et esthétique ; Écriture de l'image ; Territoires de la fiction)

LCMT UMR 6507 - Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-Organique (chimie moléculaire et macromoléculaire pour le développement durable, le vivant et les matériaux moléculaires)

LCS UMR 6506 - Laboratoire Catalyse et Spectrochimie (Zéolithes & Matériaux apparentés ; Spectroscopies in situ & operando)

LIS UR 7478 – Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes (Modélisation des Signaux et Systèmes ; Observation et Commande des Systèmes ; Ingénierie des Systèmes).

LMNO UMR 6139 - Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme (Algèbre et logique ; Arithmétique et géométrie arithmétique ; Analyse, probabilités, statistiques ; Coques minces)

LPC UMR 6534 - Laboratoire de Physique Corpusculaire (Physique Nucléaire; Interactions Fondamentales; recherches à caractère interdisciplinaire et appliqué dans le domaine de l'aval du cycle électronucléaire et dans les applications médicales telle l'hadronthérapie).

LUSAC UR 4253 - Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées de Cherbourg (Efficacité Énergétique et Transferts Thermiques ; Écoulement & environnement ; stockage de l'énergie électrique et matériaux)

M2C UMR 6143 - Morphodynamique Continentale et Côtière (Morphodynamique continentale et côtière ; Impacts environnementaux ; Erosion et transferts ; Mécanique des fluides et génie côtier ; Géomatériaux et génie civil)

NIMEC UR 969 - Normandie Innovation Marché Entreprise Consommation (Innovation et coopération ; Cultures, identités et consommation ; Comportement organisationnel et postures managériales)

Bilan DS 2024
Se doter d'une ambition européenne et internationale

Projet	Actions	Jalons	Résultats obtenus Indicateurs	Objectifs réalisés OUI / NON

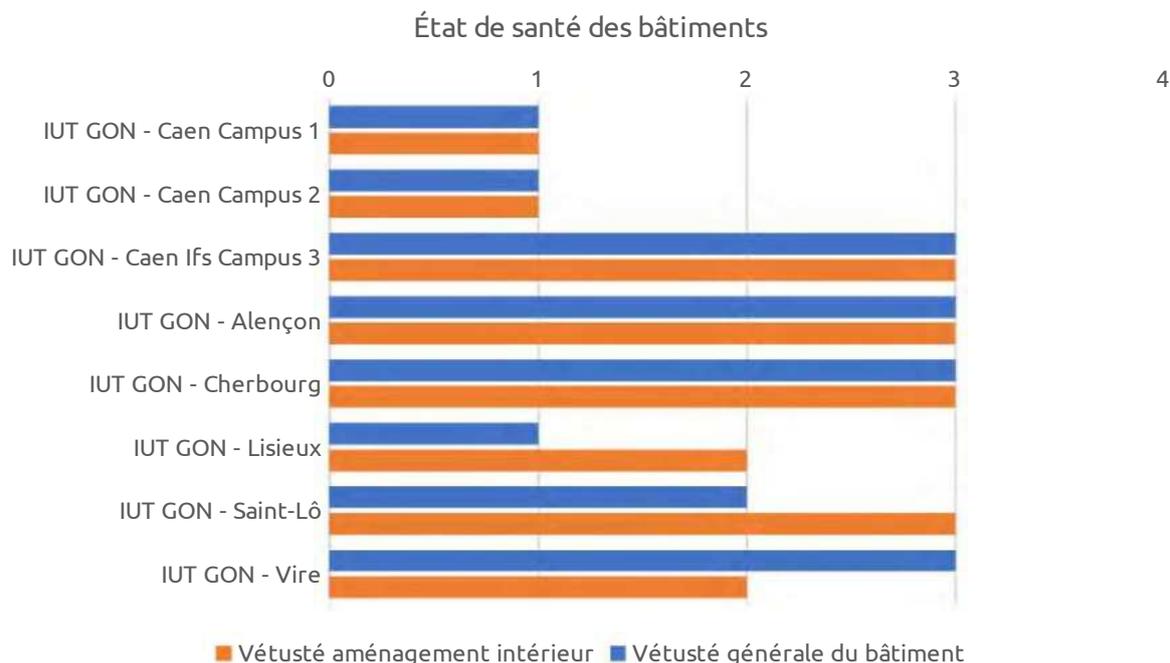
Bilan DS 2024
Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales

Projet	Actions	Jalons	Résultats obtenus Indicateurs	Objectifs réalisés OUI / NON

Bilan DS 2024
Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions

Projet	Actions	Jalons	Résultats obtenus Indicateurs	Objectifs réalisés OUI / NON

Annexe 3 – Moyens Immobiliers / Logistiques



Le niveau 1 correspond à un état des bâtiments pas satisfaisant et le niveau 4 à un état des bâtiments très satisfaisant.

Par bâtiment un budget annuel est alloué à la composante selon le taux de vétusté de l'aménagement intérieur du bâtiment.

L'aménagement intérieur comprend : Revêtements de sols, revêtements muraux, cloisons fixes et amovibles, revêtements plafonds, dalles de faux plafond et chassis, portes et baies intérieures.
Pour 2022 :

Caen Campus 1 : 0K €
Caen Campus 2 : 34K €
Caen Ifs Campus 3 : 16K €
Alençon : 16K €
Cherbourg : 16K €
Lisieux : 26K €
Saint-Lô : 16K €
Vire : 26K €

Point de vigilance :

- *Il ne peut pas y avoir de déplacement de cloisons sans travaux sur les composants techniques (éclairage, électricité, réseaux informatiques, ventilation, sécurité incendie, etc..). Ces travaux devront être inclus dans le coût des travaux souhaités par la composante.*

Remarque :

- *Les taux de vétusté sont des notations immobilières qui ne prennent pas en compte le bon dimensionnement des locaux (nb de bureaux et salles) mis à disposition des composantes.*
- *Les sommes indiquées seront identiques toute la durée du CPOM jusqu'à 2026 (financements pluriannuels)*

Délibération N°2024-036.

Rapport annuel d'activité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 7 juin 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité 2023.

Annexe : Rapport annuel d'activité 2023.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI



Délibération publiée le : **13 JUIN 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **13 JUIN 2024**

Rapport d'activité

de l'université de Caen
Normandie **2023**

Sommaire

Construire une université solidaire, durable et responsable	4
L'université obtient le Label DD&RS.....	4
Construction du Plan de mobilité, en toute concertation.....	5
Réalisation du premier bilan carbone complet de l'université.....	6
• La mobilité, un levier important.....	7
• Une réduction des émissions de GES déjà en marche.....	7
Inauguration de la chaufferie biomasse.....	8
Structurer les projets inscrits au Contrat de projet État Région.....	9
Enseigner les enjeux des transitions écologiques et du développement soutenable (TEDS).....	9
UNICAEN Solidaire, 2 ^e édition : une participation en hausse.....	10
La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, un axe prioritaire pour l'établissement.....	10
• Prévention et sensibilisation.....	10
• Une cellule d'écoute à disposition de la communauté ..	11

Promouvoir l'excellence de la recherche..... 12

« Excellence sous toutes ses formes » : le projet Caesar lauréat..... 12

« Pôle universitaire d'innovation » : l'université lauréate avec ses partenaires..... 13

Obtention du label « Atelier de la donnée » ... 13

Inauguration de la 1^{re} plateforme française de recherche en mer dédiée à l'éolien offshore..... 14

Le Village des sciences à l'université, un incontournable de la Fête de la science..... 14

Premier colloque Science avec et pour la société..... 15

Des fondations prestigieuses apportent leur soutien..... 15

- La Fondation Bettencourt Schueller soutient la recherche sur la maladie d'Alzheimer..... 15
- La Fondation Michael J. Fox encourage les travaux de recherche sur la maladie de Parkinson..... 16

Notre communauté de recherche récompensée 17

- IUF Senior..... 17
- IUF Junior..... 17
- Prix Philippe et Maria Halphen..... 18
- Cristal collectif du CNRS..... 18
- Prix Danièle Hermann..... 18
- ERC advanced grant..... 18
- Grand Prix Ruban rose de la recherche..... 19

Une présence renforcée dans les classements internationaux..... 19

- Une forte progression au classement du CWUR..... 19
- Toujours présente au classement de Shanghai..... 19

Diversifier et sécuriser les parcours de formation, expérimenter et innover pour anticiper les compétences et métiers d'avenir20

« Compétences et métier d'avenir » : 3 nouveaux projets lauréats..... 20

- Nucléaire, projet 3NC..... 21
- Intelligence artificielle, projet Normanthia..... 21
- Cybersécurité, projet CYRCE..... 22

Une nouvelle accréditation pour l'ESIX Normandie, l'école d'ingénieurs de l'université..... 23

La réforme du Bachelor universitaire de technologie arrive à son terme..... 23

- Conserver une offre large et répartie dans le territoire..... 23
- Développer l'alternance..... 23
- À suivre..... 24

Les nouvelles formations 2023..... 24

- La licence professionnelle « Activité juridiques : Assistant juridique »..... 24
- Le certificat de capacité d'orthoptiste..... 24
- Renouvellement de l'offre de DU et DIU (hors santé)..... 24

L'orientation, un enjeu pour l'université..... 25

- Le projet NCU « Réussites plurielles » se poursuit, suite à son évaluation favorable..... 25
- Le continuum lycée/université, un enjeu de l'orientation..... 26
- L'orientation par les pairs..... 26

Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions27

Le schéma directeur de la vie étudiante adopté..... 27

Le Bureau de la Vie étudiante : au plus près de la communauté..... 28

Une CVEC restaurée pour mieux servir les intérêts étudiants..... 29

Création de SSE, le Service de Santé Étudiante... 29

Les bibliothèques universitaires, partenaires de la réussite étudiante..... 30

Une université inclusive..... 31

Campus en fête, ou comment débiter l'année en beauté..... 31

Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales.....32

Poursuite du dialogue avec les collectivités territoriales..... 32

- Saint-Lô..... 32
- Vire au Noireau..... 32
- Cherbourg en Cotentin..... 32

Signature d'un schéma local pour le territoire alençonnais..... 33

Le club Phénix se développe..... 33

Se doter d'une ambition européenne et internationale 35

Point sur la mobilité étudiante internationale... 35

- Zoom sur les accords de coopération..... 36
- Développement à l'international : les réussites 2023 aux appels à projet..... 37

Une coopération en Afrique impliquant plusieurs services de l'université..... 37

Les mobilités croisées des personnels relancées..... 38

Internationalisation des formations..... 38

- Accompagnement à l'enseignement disciplinaire en anglais..... 38
- 3 masters d'excellence Erasmus Mundus à UNICAEN..... 39
- Nouvelle habilitation pour le DUPEX (Diplôme d'université Passerelle pour les étudiants en exil) ... 39

Piloter et partager la stratégie pour se donner les moyens de notre ambition40

ASDESR : le projet Destin lauréat..... 40

Mieux prendre en compte la gestion des risques dans le pilotage..... 41

Services publics + : 5 nouvelles structures internes engagées..... 41

Une culture de conduite de projet qui se développe..... 42

Rénovation du système d'information décisionnel..... 42

L'université labellisée HRS4R par la Commission Européenne..... 43

Construire une université solidaire, durable et responsable

L'université obtient le label DD&RS

En juin 2023, l'université a obtenu le Label DD&RS – développement durable et responsabilité sociétale. Ce label récompense les établissements d'enseignement supérieur engagés dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale. Pour obtenir la certification, il faut démontrer que la dynamique est réelle, intégrée dans le fonctionnement de l'établissement à tous les niveaux et structurée pour tenir dans la durée. Notre établissement a été labellisé pour 4 ans.



Les points forts de la candidature de l'université de Caen Normandie

- **Dans l'axe Stratégie et gouvernance**, il est apparu que la structuration et l'intégration de la mission développement durable assurent l'animation de la transversalité nécessaire à la bonne prise en compte des enjeux du DD&RS. La coopération territoriale, très développée à l'université de Caen Normandie, a également été remarquée comme une force.
- **L'axe Recherche et innovation** a permis de mettre en lumière tout le travail accompli ces dernières années sur la science ouverte, ainsi que les actions de science avec et pour la société (label SAPS), ou plus récemment sur l'intégrité scientifique.
- **L'axe Gestion environnementale** a quant à lui permis de valoriser le travail opéré depuis plus de 10 ans sur la rénovation du patrimoine, les économies d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, sans oublier les actions en faveur de la biodiversité et de la gestion des déchets.
- Enfin, les différentes actions en faveur de l'inclusion et de la diversité ont été remarquées dans **l'axe Politique sociale**, notamment celles menées sur la qualité de vie étudiante et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Moins de 10 universités en France disposent du label DD&RS

Le label DD&RS est très complet et exigeant. D'ailleurs, assez peu d'universités y candidatent du fait de leur grande taille, qui complexifie la collecte de données. Fin 2023, on comptait 28 écoles labellisées, mais seulement 9 universités.

Pour l'université de Caen Normandie, c'est une véritable reconnaissance du travail effectué depuis 2020. L'établissement a validé 13 variables sur 18, quand seulement 9 auraient suffi à obtenir la labellisation. C'est un très bon résultat pour une université pluridisciplinaire et multisite (13 campus et sites universitaires dans 3 départements). Le jury a d'ailleurs salué la grande qualité et la rigueur du dossier de candidature de l'établissement, ainsi que sa trajectoire.

Construction du Plan de mobilité, en toute concertation

L'année 2023 aura été celle de la construction du Plan de mobilité de l'université, en concertation avec la communauté universitaire, mais aussi avec nos partenaires de la mobilité (collectivités, transports en commun, associations d'usagers...). Aux mois de mars et avril, une enquête en ligne, adressée à toute la communauté étudiante et aux personnels, a permis de réunir plus de 2100 réponses sur les pratiques et les habitudes de déplacement. Après analyse des données recueillies, des groupes de travail se sont tenus sur tous les campus et sites universitaires afin d'avoir des échanges sur les solutions à mettre en place, au plus proche des problématiques parfois locales. Enfin, une dernière phase de concertation en ligne a permis à la communauté de prioriser les items identifiés et de formuler de nouvelles propositions.

En parallèle de ce processus, les référentes et référents développement durable de l'université ont été consultés, ainsi que les services qui seront mobilisés pour la mise en œuvre du futur Plan de mobilité.



Groupe de travail mobilité au Campus 1 pour la préparation du Plan de mobilité.

Réalisation du premier bilan carbone complet de l'université

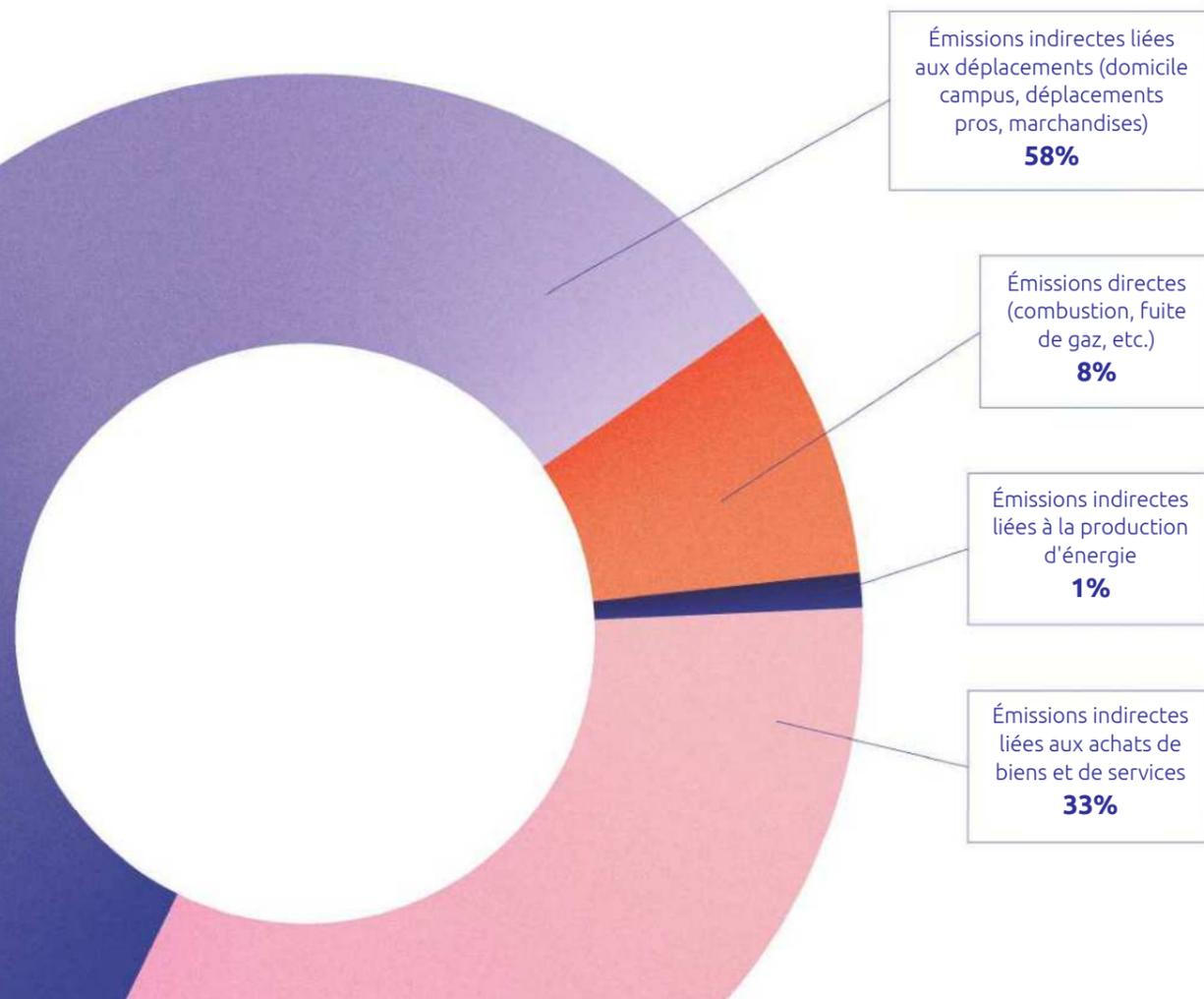
L'université de Caen Normandie a réalisé son premier bilan carbone complet fin 2023, sur les données 2022. Les résultats ont été publiés sur la plateforme Bilan GES de l'ADEME, comme cinq autres universités. Ce document permet d'avoir des éléments de référence afin de mesurer l'impact des politiques qui seront menées et l'évolution de l'empreinte carbone de l'université dans les années à venir. Les résultats sont calculés en tonnes équivalent carbone : tCO₂e.

Le choix a été fait de réaliser le bilan le plus complet possible. Cela concerne donc tous les postes d'émission de GES allant des émissions directes, produites sur les campus, aux émissions induites par l'activité de l'établissement.



RÉPARTITION DU BILAN CARBONE DE L'UNIVERSITÉ

(46 124,75 tonnes équivalents CO₂)



LA MOBILITÉ, UN LEVIER IMPORTANT

Entre la communauté étudiante et les personnels, l'université est composée de plus de 35 000 membres. Logiquement, la mobilité est le premier poste d'émissions de GES sur l'ensemble du bilan carbone. Cet item comprend les déplacements domicile-campus des personnels, les déplacements professionnels et les déplacements des étudiantes et étudiants (domicile-campus, domicile-stage, domicile d'étude-domicile familial). Les déplacements représentent donc 26 854 tCO₂e, soit 58% du bilan carbone. Si la majeure partie de ces déplacements résulte de décisions individuelles, ce bilan souligne l'importance de se doter d'un plan de mobilité afin de mettre en place des actions pour réduire cette part d'émissions (aménagement, sensibilisation...).



Abri à vélo devant l'IUT au Campus 2.



Groupe de travail mobilité au Campus 5 pour la préparation du Plan de mobilité.

UNE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DÉJÀ EN MARCHÉ

En dehors des déplacements, l'université peut agir concrètement sur sa consommation, notamment en ce qui concerne l'énergie, les achats et la gestion des déchets.

Entre 2016 et 2022, l'université a procédé à une importante diminution des consommations d'énergie de plus de 20 % (soit 9 203 MWh de moins), ce qui a permis de réduire les émissions de GES en lien avec les énergies de 2 309 tCO₂e, soit une baisse supérieure à 30 %. Ces chiffres permettent déjà de confirmer la bonne trajectoire de diminution des consommations énergétiques de l'université, comme attendu dans le Décret tertiaire et, plus récemment, dans le Plan de sobriété de l'établissement.

L'université compte poursuivre les chantiers en lien avec ces trois items afin de réduire son empreinte carbone d'ici 2026, date du prochain bilan carbone.

Retours sur le challenge Nos gestes climats !

En décembre 2023, l'université a lancé un challenge en ligne à sa communauté afin que chacune et chacun puisse mesurer son bilan carbone individuel. C'est l'application « Nos gestes climat ! » de l'ADEME qui a été utilisée. Plus de 200 personnes ont participé et plus de 150 d'entre elles ont complété leur bilan.

La moyenne des bilans se situe à 7 tCO₂e alors que la moyenne française est autour des 9 tonnes. Cette différence est notamment due à un impact transport beaucoup moins élevé que la moyenne nationale : 1,7 tonnes contre 3,2 tonnes. Ce résultat est cohérent avec les résultats de l'enquête sur les habitudes de déplacement menée dans le cadre de la préparation du Plan de mobilité : notre communauté, notamment étudiante, est utilisatrice des mobilités douces et actives.





Inauguration de la chaufferie biomasse

En septembre 2023, l'université a poursuivi sa transition énergétique et sa réduction d'émission de gaz à effet de serre. Avec l'inauguration de la nouvelle chaufferie biomasse du campus 1, la rénovation du réseau de chaleur de l'établissement a passé un nouveau cap.

Ce projet technique innovant à forte valeur écologique a été financé à 100% par France Relance, à hauteur de 8,8M€. Il a permis d'abandonner le gaz comme source d'énergie principale au profit de la biomasse, dont l'approvisionnement provient d'un rayon de moins de 100km.



Inauguration de la chaufferie biomasse le 15 septembre 2023. De gauche à droite : Jean-Benoît Albertini, préfet de la région Normandie, Lamri Adoui, président de l'université de Caen Normandie, Christine Gavini, rectrice de la région académique Normandie et chancelière des universités, Florence Bessy, secrétaire générale de la préfecture du Calvados, et Aminthe Renouf, conseillère régionale de la région Normandie.



La chaufferie dispose à présent d'une extension (partie bois) qui permet de stocker la matière combustible pourvue localement.

La chaufferie est passée du gaz naturel à la biomasse. Un challenge technique, puisque l'université a souhaité réutiliser les locaux existants.

Les principaux objectifs sont d'arrêter la production de chaleur par consommation d'énergie fossile, de garantir l'indépendance énergétique de l'établissement et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, responsables du dérèglement climatique. Ce projet est très impactant, puisque le Campus 1 est composé de 36 bâtiments représentant 135 000m² à chauffer. Cela représente près de 47% du patrimoine bâti de l'université.

L'opération menée a permis la métamorphose de l'ancienne chaufferie à gaz en une chaufferie biomasse moderne, ainsi que la restauration complète du réseau de chaleur interne sur le Campus 1. Cette transition s'inscrit dans la stratégie DDRS de l'université pour réduire son empreinte environnementale, en rénovant son patrimoine et apportant un meilleur confort aux usagers.

Structurer les projets inscrits au contrat de projet État Région

L'année 2023 a été consacrée à la structuration des projets inscrits dans le cadre du contrat de projet État Région (CPER). Les négociations sur le volet immobilier du CPER 2021-2027 ont abouti avec la signature du protocole régional par la Première ministre au Havre. Ainsi, l'université de Caen se voyait soutenue par l'État et les collectivités territoriales sur deux opérations d'envergure : la rénovation-extension de Cyceron pour un montant de 12M€ et l'opération dite « Campus Nouveau Siècle » sur le Campus 1 dotée de 50M€.

Pour le projet de Cyceron, l'année 2023 a permis de finaliser l'étude de programmation et lancer le recrutement de la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché de conception-réalisation. Ce sont ainsi 1600 m² qui seront rénovés et 2000 m² de surfaces supplémentaires créées qui permettront de renforcer la recherche et d'offrir des espaces pour rapprocher le monde de la recherche et de l'entreprise.

L'opération « Campus Nouveau Siècle » a fait l'objet d'une nouvelle étude de faisabilité pour reconfigurer le projet au regard des moyens alloués. Ce travail a été réalisé par un cabinet d'étude en concertation avec les futurs usagers de cet ensemble à savoir le service commun de la documentation pour la bibliothèque universitaire Pierre Sineux, la Maison de recherche en sciences humaines (MRSH) et l'UFR de droit, administration économique et sociale et administration publique. Sur cette base, un premier marché de maîtrise d'œuvre a été rédigé.

Enseigner les enjeux de transitions écologiques et du développement soutenable (TEDS)

En juillet 2023, une circulaire ministérielle demandait aux établissements d'enseignement supérieur d'intégrer 30h de formation sur la transition écologique et le développement soutenable dans les formations de premier cycle. Pour répondre à cette demande, un groupe de travail pluridisciplinaire, animé conjointement par les VP CFVU et le VP délégué en charge du développement durable a été créé. Il réunit des enseignants-chercheurs et personnels de toutes composantes qui travaillent sur la proposition d'un enseignement pluridisciplinaire, s'appuyant sur les compétences universitaires et les ressources déjà disponibles de l'UVED - Université virtuelle environnement et développement durable : données vérifiées issues de la recherche, acquisition de nouvelles connaissances, réflexion sur des problématiques définies...

Journée d'étude à l'INSPÉ le 11 octobre 2023 : « Quels enjeux en éducation et en formation à la durabilité, aujourd'hui et demain ? »



UNICAEN Solidaire, 2^e édition : une participation en hausse

La campagne Octobre Rose est chaque année l'occasion de sensibiliser les femmes au dépistage des cancers gynécologiques. C'est dans ce cadre que l'université de Caen Normandie a proposé UNICAEN Solidaire. Il s'agit d'une marche/course ouverte aux étudiants, étudiantes et personnels, organisée au profit de la lutte, la prévention et le dépistage des cancers féminins.

En 2022, la marche était réservée aux femmes et environ 500 dons avait permis de collecter 2700€ au profit du CHU de Caen Normandie et du Centre François Baclesse. Pour cette deuxième édition ouverte à toutes et tous, 913 dons ont été recueillis, pour un total de 4 700€.



Malgré le temps maussade, la participation a été au rendez-vous, dans la bonne humeur.



Échauffement collectif avant le départ de la 2^e édition de la marche/course UNICAEN Solidaire.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, un axe prioritaire pour l'établissement

Le plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) s'articule autour de deux axes majeurs : la prévention et la sensibilisation d'une part et la possibilité pour toute victime ou témoin de pouvoir signaler un fait, accéder à une écoute et un soutien d'autre part.

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

L'année 2023 a été marquée par une augmentation importante du nombre de manifestations visant à sensibiliser aux violences sexuelles et sexistes. Ces manifestations s'inscrivent dans le cadre de partenariats multiples (programme InEDI, partenariat avec des associations locales). Cette année a été marquée par une mobilisation importante sur la question des VSS dans le monde du sport.



Soirée ciné-rencontre autour du documentaire « Un si long silence » suivi d'une rencontre avec Sarah Abitbol.

Ainsi, une soirée grand public a été programmée autour d'une rencontre et de la projection du film de Sarah Abitbol *Un si long silence*. L'exposition *Cri d'alerte* a parallèlement été déployée sur l'ensemble des campus universitaires. L'UFR des STAPS a également proposé une journée entière ponctuée de conférences, de rencontres et d'une projection de film. Cette journée a été un réel succès et les étudiantes et étudiants ont pu participer à ces temps de sensibilisation grâce à la banalisation de la journée.

Le MOOC « Prévention des violences sexuelles et sexistes », créé par l'IMT Atlantique avec le soutien de la CPED et de l'ANEF, a été mis en ligne sur les plateformes E-campus et Collegium santé s'adressant à l'ensemble des étudiantes et étudiants de l'université à la rentrée 2023. Près de 300 personnes se sont inscrites, et de nouvelles campagnes de promotion de ce MOOC, ainsi qu'une mise en valeur sur e-campus, sont prévues.

UNE CELLULE D'ÉCOUTE À DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ

Un important travail de communication a été mené pour faire connaître la cellule d'écoute avec notamment une campagne d'affichage sur tous les campus et une présentation de la structure lors de toutes les réunions de rentrée.

L'année 2023 a également été mise à profit pour structurer de nouveaux partenariats, qui permettront aux étudiantes et étudiants, ainsi qu'aux personnels, d'avoir des ressources supplémentaires pour les accompagner dans leurs démarches. Une convention a ainsi été signée avec le Défenseur des Droits et une autre est en cours d'élaboration avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF).

Un guide pour la communication égalitaire

En juillet 2023, un guide de la communication égalitaire a été adopté par l'université. La communication égalitaire désigne l'ensemble des règles et conventions de langage visant à mettre explicitement en évidence la présence des femmes et des hommes.

Le guide a ensuite été largement diffusé en interne. Les membres de la communauté sont vivement incités à rédiger leurs écrits de manière égalitaire, avec une attention particulière aux courriels et aux textes à caractère administratif. L'ensemble des documents de communication de l'établissement doit à terme être mis à jour à l'une de ces règles.



Promouvoir l'excellence de la recherche

« Excellence sous toutes ses formes » : le projet CaeSAR lauréat

L'université de Caen Normandie est lauréate de la 3^e vague de l'AAP « Excellence sous toutes ses formes » du plan d'investissement France 2030. Le projet CaeSAR (Caen : Stratégie pour l'Accélération de la Recherche), entièrement dédié à la recherche fondamentale, est doté de 21 millions d'euros sur six ans (50% État, 50% Région). Ce projet a deux objectifs principaux. Le premier est de consolider des points forts en recherche, bénéficiant déjà d'une reconnaissance nationale et internationale : santé et plus spécifiquement neurosciences et neurovasculaire, énergie (du renouvelable au nucléaire), chimie et sciences des matériaux et innovations numériques pour les SHS. Le second est de développer une stratégie durable prenant en considération le ressourcement scientifique, dans des domaines émergents ou en cours de structuration en lien avec de grands enjeux sociétaux, tels que paix/mémoire, biodiversité et changement climatique ou encore intelligence artificielle.

CaeSAR a pour ambition de susciter des vocations, et de créer un vivier de futurs chercheurs possédant des bases solides, pour créer la dynamique de recherche de demain.



Présentation de la spectroscopie operando au Laboratoire de catalyse et de spectrochimie (LCS, UMR 6506).



Présentation du projet de télescope à neutrino au Laboratoire de physique corpusculaire (LPC, UMR 6534).

« Pôle universitaire d'innovation » : l'université lauréate avec ses partenaires

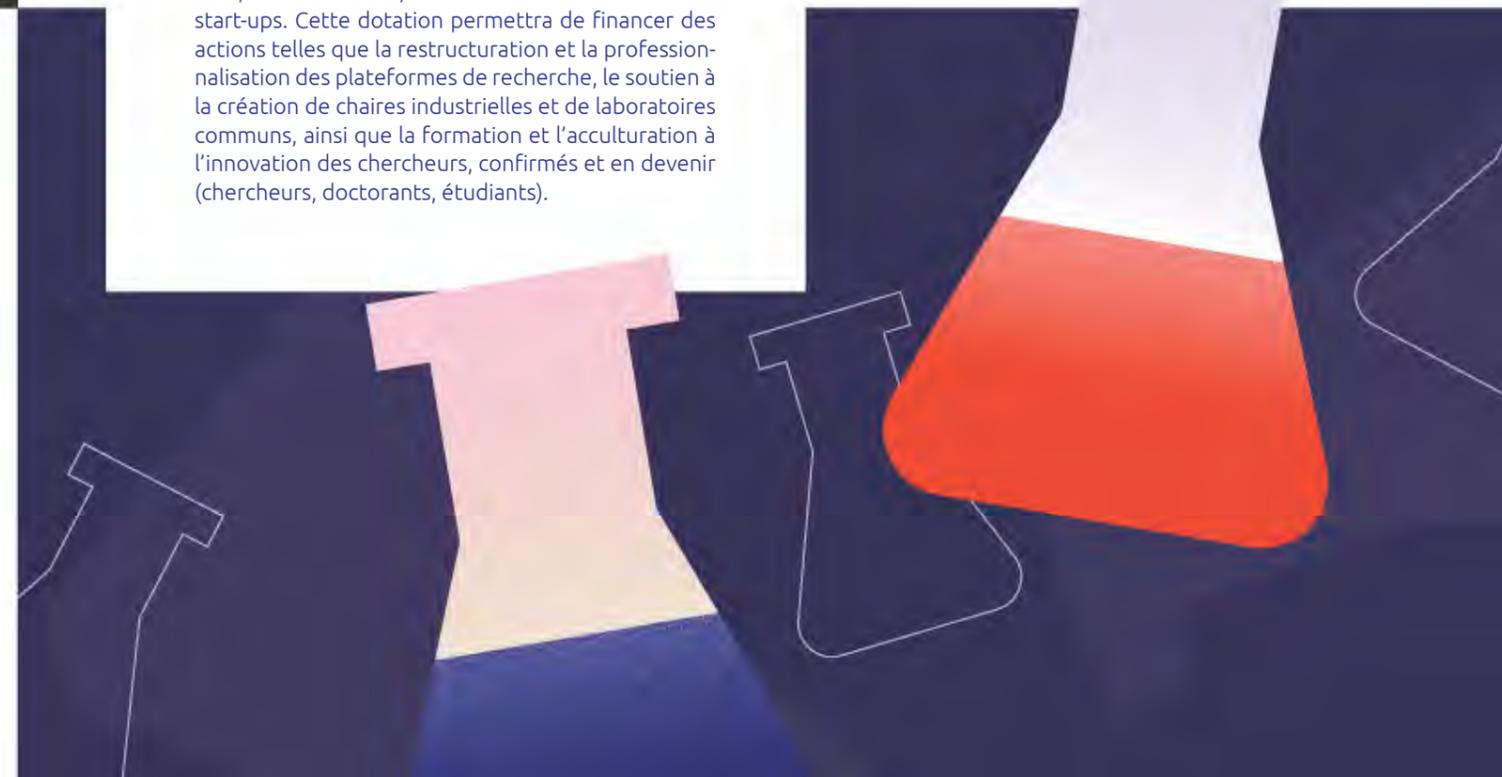
L'université est aussi un partenaire incontournable en matière d'innovation technologique et sociale, d'entrepreneuriat, de formation professionnelle et de diffusion des savoirs dans l'espace public. Pour soutenir cette action autour de l'innovation, l'université s'est engagée avec ses partenaires normands dans l'obtention du label PUI - Pôle universitaire d'innovation. La Normandie, pré-labellisée en 2022 et labellisée en 2023, est désormais dotée de 6 millions d'euros afin d'apporter un soutien accru à la politique de partenariats, de valorisation, de transfert et de création de start-ups. Cette dotation permettra de financer des actions telles que la restructuration et la professionnalisation des plateformes de recherche, le soutien à la création de chaires industrielles et de laboratoires communs, ainsi que la formation et l'acculturation à l'innovation des chercheurs, confirmés et en devenir (chercheurs, doctorants, étudiants).

Obtention du Label « Atelier de la donnée »

L'Atelier de la donnée en Normandie (ADN) s'inscrit dans le cadre général de science ouverte ainsi que dans une trajectoire de labellisation entamée depuis juin 2022. Il a été labellisé en octobre 2023 dans le cadre du projet national Recherche Data Gov. L'objectif de l'ADN est d'accompagner les chercheurs normands dans la bonne gestion de leurs données de recherche. Cela passe notamment par une offre de formations et des services associés (aide à la rédaction de plans de gestion de données, etc.). L'université de Caen Normandie est chef de file de ce projet pour la Comue Normandie Université et ses établissements membres.



Visite du Centre de recherche sur les ions, la matière et la photoniques (CIMAP, UMR 6252).



Inauguration de la 1^{re} plateforme française de recherche en mer dédiée à l'éolien offshore

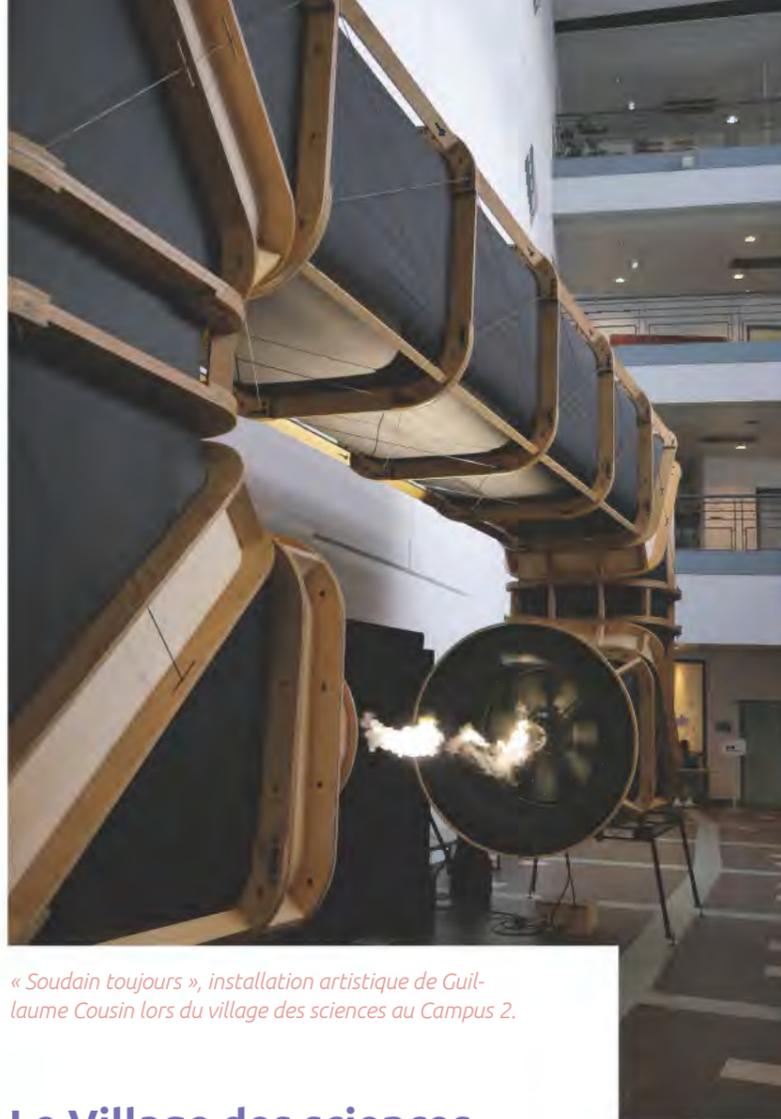
En mai 2023, le projet DRACCAR a officiellement été lancé, avec l'inauguration de la première plateforme française de recherche en mer dédiée à l'éolien offshore, couplée à un programme de R&D innovant de 8,2 millions d'euros. Le projet est porté par France Énergies Marines avec un fort soutien de la région Normandie via le financement européen FEDER. Il vise à améliorer la compréhension des interactions entre l'éolien en mer et l'environnement, à optimiser le dimensionnement des éoliennes, à réduire l'impact écologique de ces installations, et à co-construire un réseau d'observation pérenne des façades maritimes. Les résultats attendus sont une meilleure compréhension des interactions entre l'éolien en mer et les écosystèmes, afin de réduire les coûts des futurs projets éoliens et d'optimiser le zonage des futurs parcs.



Lancement officiel de la plateforme de recherche en mer sur l'éolien offshore située au large de Fécamp.

Trois laboratoires de l'université sont impliqués dans le programme DRACCAR : l'UMR 6143 M2C, l'UMR 8067 BOREA et l'UR 4253 LUSAC. Sur un large spectre thématique, ils pourront contribuer à la production de résultats de recherche sur l'éolien offshore, à la fois fondamentaux et appliqués.

L'université de Caen Normandie est depuis longtemps investie sur la question des énergies marines renouvelables, notamment par sa participation à des projets de recherche nationaux et internationaux. Elle est également membre fondateur académique et membre du Conseil d'administration de France Énergies Marines.



« Soudain toujours », installation artistique de Guillaume Cousin lors du village des sciences au Campus 2.

Le Village des sciences à l'université, un incontournable de la Fête de la science

Événement phare de la Fête de la science en Normandie, le Village des sciences de Caen situé au campus 2 rassemblait les chercheurs et chercheuses de l'université et de ses partenaires. Pour cela, elle a pu compter sur le soutien de ses partenaires : ENSICAEN, CNRS, Cycleron, GANIL, NXP, Builders, URCPPIE. Le village a accueilli plus de 3000 visiteurs du 13 au 15 octobre, dont 1000 scolaires, et proposé plus de 80 animations.

Stands, conférences, visites de laboratoires et animations ont été proposés, ainsi que l'exposition art-science *Soudain toujours*, de Guillaume Cousin. Les animations telles que « Science amusante voire explosive » ou la « Battle royale » organisée par les étudiants en L2 Mécanique et EEEA (Électronique, énergie électrique, automatique) ont eu un grand succès auprès de l'ensemble des visiteurs.

Premier colloque Science avec et pour la société

Dans le cadre du label SAPS obtenu en 2022 par l'établissement, l'un des moments forts planifiés pour l'année 2023 fut le colloque Science avec et pour la société du 22 au 24 novembre 2023.

Ce premier colloque SAPS, de dimension internationale, a été une contribution décisive aux débats actuels liés aux recherches participatives et au dialogue science-société, permettant de valoriser les actions du projet de l'université en lien avec le Dôme. L'enjeu épistémologique était d'interroger les productions des recherches participatives, leurs spécificités, leurs méthodologies, leur qualité, leur robustesse, en invitant à une réflexivité et à une montée en compétences de la communauté universitaire et professionnelle pratiquant ou souhaitant pratiquer les recherches participatives.

De nombreux experts provenant de différentes disciplines en sciences sociales (sociologie, épistémologie, histoire, droit, science politique) se sont succédés pendant deux jours.



Des fondations prestigieuses apportent leur soutien

LA FONDATION BETTENCOURT SCHUELLER SOUTIEN LA RECHERCHE SUR LA MALADIE D'ALZHEIMER



La Fondation Bettencourt a fait le choix de soutenir la recherche sur la maladie d'Alzheimer à Caen en faisant un don au GIP Cycleron de 684 720€ pour la période 2023-2027. Le projet de recherche soutenu est celui de la Dre Gaël Chételat et de son équipe Neuroprésage de l'UMR-S 1237 PHIND (université de Caen Normandie - INSERM - Établissement français du sang).

Entre recherche clinique et fondamentale, le projet a pour ambition de décrire la façon dont la maladie d'Alzheimer progresse en utilisant la neuro-imagerie. En plus de décrire les mécanismes, ce projet vise à proposer un modèle pour prédire la progression de la maladie.

Ateliers en petits groupes lors du premier colloque Science avec et pour la société de l'université.

LA FONDATION MICHAEL J. FOX ENCOURAGE LES TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LA MALADIE DE PARKINSON



La Fondation Michael J. Fox, du nom de l'acteur atteint lui-même de la maladie de Parkinson depuis 1991, a fait un don de 600 000€ à la société Lys Therapeutics. L'objectif est d'accélérer le développement des travaux de recherche sur le mécanisme d'action du Glunozumab. Cet anticorps monoclonal a été initialement développé par Lys Therapeutics pour lutter contre l'AVC et la sclérose en plaques. Il donne également des résultats prometteurs pour les patients atteints de la maladie de Parkinson.

Créée en 2021, Lys Therapeutics est une société de biotechnologie actuellement engagée dans un accord de recherche avec Inserm Transfert au nom de l'Inserm et de l'université. Elle est née de la rencontre entre le Pr. Denis Vivien et Manuel Blanc, PhD en sciences de la vie, afin d'accélérer la R&D d'une découverte réalisée à l'université de Caen en 2016. En effet, le Glunomab a été mis au point par l'équipe de Fabian Doccagne, au sein de l'UMR-S 919 (INSERM – université de Caen Normandie). Cet anticorps présentait une possibilité de thérapie prometteuse pour lutter contre la sclérose en plaques. Les premiers résultats ont été publiés en juillet 2016 dans la revue scientifique Brain.

Des acteurs de renom au service de la science : Le projet CIRAANO

Le projet, porté par l'équipe de recherche Neuroprésage (PHIND-UMR 1237), est co-construit avec six actrices et acteurs ambassadeurs – François Berléand, Constance Dollé, Joanne Génini, Thierry Lhermitte, Florence Muller et Agathe Natanson. En effet, les acteurs mettent en place des stratégies pour apprendre des textes par cœur et ainsi exercer leur métier avec efficacité. Les objectifs du projet sont de comprendre l'origine des troubles de la mémoire et de faire progresser la prise en charge des patients atteints de troubles de la mémoire. Son originalité réside dans les participants – ambassadeurs qui vont permettre d'étudier les stratégies pour comprendre les mécanismes en jeu dans l'utilisation de la mémoire en situation.

L'équipe Neuroprésage, installée à Cyceron, bénéficie des outils de pointe de la plateforme de neuroimagerie. Les études en imagerie cérébrale seront couplées à des tests cognitifs et des évaluations du sommeil, du mode de vie et de l'état psychoaffectif. Une centaine d'acteurs, de participants en bonne santé et de patients, seront recrutés pour ce projet, qui débutera en janvier 2024.

Notre communauté de recherche récompensée

IUF SENIOR



Anne-Lise Pitel est maîtresse de conférences en neuropsychologie, enseigne à l'UFR Psychologie et fait sa recherche à l'UMR-S 1237 PHIND. Elle fait partie des nouveaux lauréats 2023, après une première nomination en 2017 (IUF Junior). Son activité de recherche se concentre sur les troubles de l'usage d'alcool, et plus spécifiquement sur les effets directs et indirects de l'alcool sur le cerveau. Les projets menés dans le cadre de l'IUF se concentreront sur le syndrome dit « de Korsakoff », sur les effets de la consommation excessive d'alcool sur le vieillissement, ainsi qu'une étude clinique menée dans les centres de consultation mémoire de Normandie.

IUF JUNIOR



Federico Tarragoni est Professeur en sociologie politique, enseigne à l'UFR Humanités et sciences sociales et fait sa recherche à l'UR 3918 CERREV. Il a été lauréat de la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) pour le projet international « Une sociohistoire des représentations démocratiques du populisme : une approche globale et connectée » ; il étudie les processus révolutionnaires, les conflits sociaux, le populisme et la démocratie (Europe/Amérique latine). Les projets menés dans le cadre de l'IUF se concentreront sur une enquête longitudinale et les effets à long terme de l'expérience contestataire sur le rapport à la démocratie des citoyens ordinaires.



François Berléand, Thierry Lhermitte et Joanne Génini au lancement du projet de recherche CIRAANO, auquel ils participent.

PRIX PHILIPPE ET MARIA HALPHEN



Sonia Dollfus est professeure des universités - praticienne hospitalière, enseigne à l'UFR Santé et fait sa recherche à l'UMR-S 1237 PHIND. Elle a reçu le prix Philippe et Maria Halphen, qui est, chaque année, décerné à une ou un scientifique francophone ayant contribué à l'identification de pistes thérapeutiques nouvelles dans les psychoses. Elle est responsable de l'axe de recherche sur les schizophrénies au sein de l'équipe NeuroPRESAGE de l'unité de recherche PHIND. Ses travaux tendent à démontrer que La schizophrénie ne doit plus être considérée comme une maladie unique, qui évoluerait inexorablement vers une détérioration cognitive, voire une démence, mais comme un groupe d'affections mentales, pour lesquelles les progrès dans le diagnostic et la prise en charge ont permis d'améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients.

CRISTAL COLLECTIF DU CNRS



L'Atlas social de Caen, réalisé par les équipes de l'UMR 6590 ESO, est lauréat du cristal collectif du CNRS 2023. Son objectif est d'expliquer et d'illustrer, au moyen de cartes, les réalités sociales d'hier et d'aujourd'hui. Cet atlas, travail de recherche en géographie sociale, dépeint les rapports des populations à leur espace de vie. Il se décline en version numérique, en livre, et également en exposition itinérante, répondant ainsi à l'ouverture de la science à la société civile et entrant dans une logique d'open access, avec une mise à disposition des données de la recherche publique et une volonté de transmettre aux générations futures les méthodes de la recherche scientifique. En effet, les résultats sont susceptibles d'intéresser un public très large – la communauté scientifique, les élus, les professionnels de l'aménagement du territoire, les populations qui fréquentent quotidiennement ce territoire.

PRIX DANIÈLE HERMANN



Denis Vivien est professeur des universités - praticien hospitalier, enseigne à l'UFR Santé et est directeur de l'UMR-S 1237 PHIND. Il est également directeur de l'institut Blood and Brain @ Caen-Normandie, un groupement d'intérêt scientifique soutenu par l'INSERM, l'université et le CHU de Caen Normandie. Il est le lauréat du Prix Danièle Hermann décerné par le jury de la Fondation Recherche Cardio-Vasculaire-Institut de France. Son projet de recherche récompensé, « Diagnostic et traitement des accidents vasculaires cérébraux (AVC) par ciblage des micro-THROMBI », a pour objectif de visualiser les caillots sanguins intracérébraux par des outils d'imagerie in vivo (IRM moléculaire) et de cibler des nouvelles thérapies au lieu même où se forment ces caillots sanguins à l'origine des AVC ischémiques, dont l'ambition est de permettre une meilleure oxygénation du cerveau en souffrance et de limiter les séquelles consécutives à un AVC.

ERC ADVANCED GRANT



Catherine Gaullier-Bougassas est professeure de langue et de littérature françaises médiévales, enseigne à l'UFR Humanités et sciences sociales et fait sa recherche à l'UMR 6273 CRAHAM. Depuis décembre 2023, elle a rejoint l'université de Caen Normandie. Elle est porteuse du projet AGRELITA ERC Advanced Grant 2020 (2021-2026/27, projet No 101018777), qui étudie un large corpus d'œuvres littéraires de langue française (historiques, fictionnelles, poétiques, didactiques) produites de 1320 à 1550 en France et en Europe, avant les premières traductions directes du grec au français, ainsi que les images de leurs manuscrits et livres imprimés. Il analyse leurs représentations élaborées de la Grèce antique, leurs significations et leurs fonctions.

GRAND PRIX RUBAN ROSE DE LA RECHERCHE



Florence Joly est oncologue médicale au Centre François Baclesse de Caen, enseigne à l'UFR Santé et fait sa recherche à l'UMR-S 1086 Anticipe. Elle est lauréate du Grand Prix Ruban Rose de la Recherche 2023, la plus haute des distinctions accordée chaque année par l'association Ruban Rose. Il a été remis à Florence Joly pour ses travaux sur « cognitions et cancers » en reconnaissance de ses recherches sur l'impact du cancer et des traitements sur la cognition. Ce prix est doté de 300 000 euros de soutien à ses travaux de recherche qui se développent autour de trois axes : évaluer les altérations de la cognition, les comprendre pour anticiper les conséquences, et développer des traitements novateurs pour améliorer la qualité de vie des patientes, et proposer ainsi des études interventionnelles pour améliorer ces troubles.

Une présence renforcée dans les classements internationaux

UNE FORTE PROGRESSION AU CLASSEMENT DU CWUR



Le Center for World University Rankings (CWUR) a publié, le 15 mai 2023, son classement des 2 000 meilleures universités au niveau international parmi une première sélection de plus de 20 000 établissements.

L'université de Caen Normandie se positionne désormais à la 633e place, progressant cette année de plus de 1 000 places, soit la plus forte progression à l'échelle internationale. Elle se positionne donc cette année dans le top 3% de ce classement et le top 1% des universités mondiales.

Le classement CWUR présente la particularité de fonder sa méthodologie sur des données publiques et non sur des données autodéclarées. L'évaluation s'établit à partir des distinctions académiques reçues, du devenir des diplômés et de la reconnaissance de sa production scientifique. La forte progression enregistrée sur ce dernier critère, qui représente 40% de la note finale, illustre notamment la qualité de la recherche de l'université de Caen Normandie.

TOUJOURS PRÉSENTE AU CLASSEMENT DE SHANGHAI



Un an après son entrée aux classements thématiques de Shanghai, l'université est toujours présente et son top 5 des meilleures thématiques évolue. Les faits notables sont la montée en puissance des secteurs de la Technologie médicale et de l'apparition de l'Écologie au top 5.

Ce classement annuel, effectué depuis 2017 par l'université Jiao Tong (Chine), évalue l'engagement des établissements d'enseignement supérieur dans leurs activités de recherche. Plus de 1 800 établissements à travers le monde sont répertoriés. Les meilleures universités mondiales sont classées, pour chaque palmarès disciplinaire, selon six critères pondérés : résultats de la recherche, qualité de la recherche, impact de la recherche, collaborations internationales, prix académiques internationaux.

- Technologie médicale : 201^e rang
- Mathématiques : 301^e rang
- Chimie : 401^e rang
- Écologie : 401^e rang
- Médecine clinique : 401^e rang

Diversifier et sécuriser les parcours de formation, expérimenter et innover pour anticiper les compétences et métiers d'avenir

« Compétences et métiers d'avenir » : 3 nouveaux projets lauréats

Après les projets SATIN (Santé numérique), H2 neutralité carbone (hydrogène vert) et Digital FCU (enseignement et numérique), lauréats 2022 de l'AMI CMA Compétences et métiers d'avenir, ce sont trois nouveaux projets de développement des formations qui ont été lauréats de cet AMI en 2023 : 3NC dans le domaine du nucléaire, Normanthia dans le domaine de l'intelligence artificielle et CYRCE dans celui de la cybersécurité, ces deux derniers étant portés par l'université de Caen Normandie.

Ces projets bénéficient d'un soutien fort de l'État et d'un accompagnement de la région Normandie, reconnaissant ainsi l'excellence de notre établissement en matière de formation, son adéquation aux spécificités de son territoire et sa capacité à relever les défis du monde d'aujourd'hui et à anticiper les compétences de demain.



NUCLÉAIRE, PROJET 3NC

Le projet 3NC s'inscrit dans le plan de relance France 2030, qui soutient l'émergence d'une filière nucléaire innovante participant à la décarbonation de l'industrie et des transports. Ce projet réunit un vaste ensemble de partenaires pour orienter, former et accompagner tout au long du parcours scolaire, universitaire et professionnel. L'objectif est de répondre aux besoins de l'ensemble des métiers de la filière. Le projet se décline en sept axes de développement pour faire naître une appétence pour les projets nucléaires, améliorer l'offre de formations et faire de la Normandie un observatoire du futur de l'énergie en France.

Fort de son expertise dans ce domaine, l'université de Caen Normandie est coordinatrice des volets dédiés à l'enseignement supérieur. Elle va développer son offre de formation en partenariat notamment avec l'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN).

De gauche à droite, Hélène Badia - Présidente de l'Université des métiers du nucléaire, Carole Grandjean, ministre chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Agnès Pannier-Runacher, ministre chargée de la Transition énergétique, et Valérie Rai-Punsola, Déléguée générale de Normandie énergie.



L'université accueille trois ministres pour soutenir le développement des formations dans le domaine du nucléaire.

L'université de Caen Normandie a eu le plaisir d'accueillir Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Agnès Pannier-Runacher, ministre chargée de la Transition énergétique, et Carole Grandjean, ministre chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnelle, le vendredi 9 juin 2023, pour un échange autour de la relance de la filière nucléaire française. À cette occasion a été dévoilé le premier projet lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA) dans le secteur nucléaire : le projet normand 3NC (Nouveau Nucléaire, Nouvelles Compétences).

Le projet 3NC comporte sept volets allant de la sensibilisation aux métiers du nucléaire à l'orientation jusqu'au développement des offres de formations de bac-3 à bac +8. Il a été doté d'une enveloppe de 42M€ par l'État à l'occasion de l'AMI CMA ainsi que de 7M€ par la région Normandie.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, PROJET NORMANTHIA

Doté de 5,3M€ de subvention de la part de l'ANR, NORMANTHIA (Normandie, territoire, humanités, ingénierie, intelligence artificielle) poursuit l'objectif de créer une offre de formation pluridisciplinaire, territoriale, de tous niveaux (licence, master, doctorat) autour de l'intelligence artificielle, qui s'adresse aussi bien aux spécialistes du domaine qu'aux non-spécialistes. Le projet, qui a commencé le 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 5 ans, ambitionne de former plus de 700 étudiants de niveau master ou ingénieur en IA et plus de 2500 étudiants de niveau intermédiaire, BUT ou licence. L'université de Caen Normandie proposera une vingtaine de formations, accessibles en formation initiale et/ou continue, qui mobilisent plusieurs composantes (UFR des Sciences, ESIX Normandie, UFR Droit, AES et administration publique, UFR Humanités & sciences sociales, IAE Caen, IUT Grand Ouest

Normandie). Chaque formation bénéficie de moyens permettant de massifier les parcours, de créer de nouveaux modules et de nouvelles formations, tout en intégrant des éléments de pédagogie innovante.

Il est porté et coordonné par l'université de Caen Normandie qui s'est entourée de plusieurs partenaires : l'université de Rouen Normandie, l'université Le Havre Normandie, l'ENSICAEN, l'INSA Rouen Normandie et l'ESIGELEC.

L'appui fort de l'écosystème local et socio-économique (région Normandie, Airbus, Safran, Renault, Vinci, Pôle TES, DATALAB...), ainsi que la diversité des partenaires, permettront d'apporter des réponses concrètes aux enjeux de formation identifiés par l'État dans le cadre de la Stratégie Nationale en intelligence artificielle et de renforcer la position de notre établissement dans ce domaine disciplinaire.

CYBERSÉCURITÉ, PROJET CYRCE

Doté par l'ANR d'une subvention de 5M€, le projet CYRCE (Campus universitaire caennais de cybersécurité) s'appuie sur le diagnostic établi dans le cadre de la stratégie nationale d'accélération pour la cybersécurité. Pour la mise en œuvre du projet, l'université de Caen Normandie coordonne un vaste consortium d'acteurs caennais et normands, notamment l'ENSICAEN et l'Agence régionale pour l'orientation et les métiers (AROM), impliqués dans le pilotage et la réalisation de plusieurs actions. Les objectifs de CYRCE visent à augmenter significativement le nombre de techniciens et informaticiens spécialistes en cybersécurité, former des non-spécialistes pour répondre aux enjeux globaux en matière de cybersécurité, sensibiliser aux enjeux de la cybersécurité et ancrer les bonnes pratiques d'hygiène informatique.



Accueil des étudiants et des étudiantes de l'IUT sur le site de Cherbourg-en-Cotentin.



Journée « la Grande intégration » pour les étudiantes et étudiants de l'IUT sur le site d'Alençon Damigny.

Ce sont ainsi non seulement des experts qui seront formés dans différentes disciplines, majoritairement en alternance, mais aussi des personnes en activité dans différents domaines, ainsi que des formateurs. L'ensemble est sous-tendu par une stratégie d'orientation dynamique et un travail sur l'attractivité et l'image de la filière auprès des jeunes pour lever les freins et lutter contre les idées reçues. Il mobilisera des dispositifs innovants et portera une attention particulière à la communication vers le public féminin.

Lauréat en 2023 de la 3e vague de l'AMI CMA, le projet CYRCE démarrera au 1er janvier 2024 pour une durée de 5 ans.

Les premiers pas du projet SATIN, lauréat en 2022

Le projet SATIN (Santé, territoire, innovation et numérique) poursuit l'objectif de créer une culture commune entre les étudiants et professionnels du numérique et de la santé. Pour ce faire, le projet est structuré autour d'un consortium composé de la région Normandie, de l'Agence régionale de santé (ARS) Normandie, du CHU de Caen, du Pôle Transactions électroniques sécurisées (TES), de l'Union régionale des médecins libéraux (URML) et de l'Institut du travail social (IRTS). Il bénéficie ainsi d'un fort soutien des acteurs industriels et institutionnels locaux et aspire à la construction d'un écosystème local de santé numérique.

Après un début d'année 2023 consacré à la construction de la maquette de formation, la première promotion du parcours intelligence artificielle, sciences des données et santé du master Informatique a accueilli 12 étudiants en septembre 2023.

Une nouvelle accréditation pour l'esix normandie, l'école d'ingénieurs de l'université

L'ESIX Normandie, école d'ingénieur interne de l'université de Caen Normandie, a déposé la demande d'accréditation de ses formations auprès de la commission des titres ingénieurs (CTI) pour les trois spécialités existantes (Génie des systèmes industriels, mécanique systèmes embarqués et agroalimentaire), mais également pour deux nouvelles spécialités : Génie nucléaire et Génie énergétique. Le dossier a été très favorablement reçu et les trois spécialités existantes sont accréditées jusqu'à la fin du contrat quinquennal. Les deux autres le sont pour la moitié du plan, selon la procédure usuelle pour les nouvelles spécialités. Ce sont donc deux nouvelles promotions qui seront accueillies dès septembre 2024 à Cherbourg.

Travaux pratiques à l'ESIX Normandie



La réforme du bachelor universitaire de technologie arrive à son terme

Pour la première fois, des étudiants en 3ème année de BUT (Bachelor universitaire de technologie) ont été accueillis à la rentrée 2023. Cette réforme structurelle a profondément impacté l'IUT Grand Ouest Normandie, l'un des plus importants de France avec 21 spécialités et une implantation dans 7 villes.

CONSERVER UNE OFFRE LARGE ET RÉPARTIE DANS LE TERRITOIRE

Le choix a été fait, lors de la mise en place de la réforme, de conserver une offre de formation large : 21 des 24 spécialités de BUT sont proposées. Ces formations sont réparties entre le Calvados, la Manche et l'Orne, qui constituent notre bassin de formation. Les formations tertiaires les plus demandées (Gestion des entreprises et des administrations (GEA) et Techniques de commercialisation (TC)) sont proposées sur deux ou trois sites distincts. Cela permet une poursuite d'études en proximité à de nombreux étudiants et étudiantes et offre un débouché aux titulaires du baccalauréat technologique STMG, qui constituent le vivier de bacheliers technologiques le plus important.

Les maquettes sont construites selon les préconisations des arrêtés pour chaque spécialité et la possibilité d'adaptation locale est saisie par les équipes pédagogiques, en s'appuyant sur les spécificités des équipes de recherche et/ou des territoires accueillant les étudiants et étudiantes.

DÉVELOPPER L'ALTERNANCE

Le développement de la formation en alternance concerne presque toutes les spécialités dès le BUT2, voire pour certaines dès le BUT1, répondant ainsi à l'objectif de renforcer l'insertion professionnelle des futurs diplômés à l'issue du BUT3. En BUT3, ce seront toutes les formations qui proposeront à terme la possibilité de l'alternance. On peut également souligner que la communauté étudiante ainsi que les entreprises se sont d'ores et déjà saisies de la possibilité de réaliser leurs études en alternance, les capacités d'accueil dans les spécialités proposées ayant été remplies. On note ainsi une augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants suivant la formation en alternance de 16 points entre 2021-2022 et 2023-2024.



Présentation des formations en santé de l'université lors du Salon de l'Étudiant de Caen.

À SUIVRE

Concernant le recrutement en BUT, on peut constater que le vivier de bacheliers technologiques est encore trop faible pour atteindre la cible assignée de 50%. Un travail de concertation avec le rectorat a donc été mené, et se poursuivra à l'avenir, afin d'augmenter la part de bacheliers technologiques.

Après cette première année de mise en œuvre de l'intégralité de l'offre, du BUT1 au BUT3, s'ouvre désormais une phase d'analyse de l'attractivité et de consolidation de l'offre.

Les nouvelles formations 2023

LA LICENCE PROFESSIONNELLE « ACTIVITÉS JURIDIQUES : ASSISTANT JURIDIQUE »

Une nouvelle licence professionnelle « Activités juridiques : Assistant juridique » a vu le jour sur le campus de Damigny, renforçant ainsi l'offre de formation proposée par l'UFR Droit, AES et Administration publique sur le pôle d'Alençon, qui accueillait déjà les deux premières années de la licence de Droit, ainsi que deux licences professionnelles. Cette formation a été conçue en réponse à des besoins clairement identifiés et à une demande locale de nombreux professionnels, en particulier les commissaires de justice normands et les avocats du Barreau de Caen. Pour sa première année, cette nouvelle formation, ouverte exclusivement en alternance, a accueilli 29 étudiants à la rentrée 2023.

LE CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPTISTE

Depuis la rentrée de septembre 2023, l'UFR Santé propose une formation au certificat de capacité d'orthoptiste (grade licence). Cette formation s'effectue en 3 ans en alternant des enseignements théoriques, des stages hospitaliers sur l'ensemble du territoire normand, et des stages dans des cabinets libéraux. Une partie des enseignements est mutualisée avec l'école d'orthoptie d'Amiens.

À l'issue de cette formation, les orthoptistes peuvent exercer au sein de différentes structures (hôpitaux, maisons de retraite, centres de rééducations et de soins). En libéral, l'orthoptiste peut prendre en charge seul ses patients ou participer à l'activité des cabinets d'ophtalmologie.

RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE DU ET DIU (HORS SANTÉ)

Un DU, ou Diplôme universitaire, est un diplôme d'établissement, qui se distingue des diplômes d'État comme la Licence, le BUT, le Master ou le Doctorat. Il n'est pas délivré au nom du Ministère, mais au nom de l'établissement. Il est propre à cet établissement (DU) ou à plusieurs, lorsque le programme est commun avec d'autres (diplôme inter-universitaire - DIU), mais non reconnu au niveau national.

N'étant pas soumis aux contraintes réglementaires des diplômes nationaux, les DU sont particulièrement flexibles et adaptables, à la fois en termes de volumes horaires, d'organisation pédagogique, de niveau et de public visés. Ils permettent aux universités de proposer une offre très spécifique et sur-mesure, répondant à des besoins particuliers du territoire et/ou s'appuyant sur des expertises locales de leurs enseignants et enseignants-chercheurs. C'est donc un élément de différenciation important et un outil particulièrement adapté au déploiement de la formation tout au long de la vie (FTLV).

L'année 2023 a vu le renouvellement de l'accréditation de notre offre de Diplômes universitaires et inter-universitaires (hors secteur santé). Dans notre établissement, c'est une offre riche, qui se décline désormais en 45 formations, déployées dans presque toutes les composantes. Si le chiffre global est relativement stable, certains DU ont été abandonnés ou transformés, et des nouveautés font leur apparition, en particulier dans les domaines du droit et du management (Certificate in Legal English and common law, Instructeur des droits du sol, Mandataire judiciaire à la protection des majeurs, Expertise médicale en protection juridique des majeurs, ou encore Manager un réseau de distribution).

L'orientation, un enjeu fort pour l'université

LE PROJET NCU « RÉUSSITES PLURIELLES » SE POURSUIT, SUITE À SON ÉVALUATION FAVORABLE

Le projet NCU « Réussites plurielles » a débuté en janvier 2019 et bénéficie d'un financement au titre du troisième Programme Investissements d'Avenir (PIA3). Il est porté par la ComUE Normandie Université et rassemble les trois universités normandes. Il vise à rendre plus flexible l'offre de formation de licence et à favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants en valorisant également une réussite beaucoup plus large que la seule réussite académique.

Au cours de l'année 2023, le projet a fait l'objet d'une évaluation par un jury international en deux temps : un rapport scientifique rendu au mois de mars et une audition en juillet. Le projet a bénéficié d'un avis favorable du jury, ce qui était nécessaire pour la poursuite du financement pour les 3 prochaines années. La dynamique territoriale induite par ce projet et l'importance des actions menées afin de dynamiser le continuum -3 +3 ont été appréciées.

La soirée Open badges s'est déroulée le 10 octobre 2023.



Les services civiques du dispositif « Mon avenir UNICAEN ».

Au cours de cette année, l'accent a été mis sur la formation de l'ensemble de la communauté universitaire (membres du corps enseignant, du tutorat étudiant, des personnels de scolarité), actions de formation assurées par le CEMU, ainsi que la mise en place des communautés de pratiques à destination des enseignants mais aussi des tuteurs et tuteuses étudiants. Ces actions ont été saluées par le jury international.



RÉUSSITES PLURIELLES

Des événements autour des réussites étudiantes ont également été organisés : la journée accessibilisation en contexte universitaire en janvier, co-organisée avec le projet 100%, ainsi que la soirée des Open Badges en octobre, co-organisée avec le Club Phénix.

Les actions ont aussi porté sur le développement d'outils numériques à destination de la communauté universitaire pour soutenir le déploiement du projet Réussites plurielles. Deux applications sont en cours de développement par la Direction du système d'information de l'université de Caen Normandie : une application ayant pour objectif l'édition et le suivi de contrats pédagogiques de réussite étudiante et une application permettant aux équipes pédagogiques d'élaborer le référentiel de compétences de leur formation dans le cadre de l'approche par compétences.

LE CONTINUUM LYCÉE/UNIVERSITÉ, UN ENJEU DE L'ORIENTATION

En concertation avec le Rectorat et l'Agence régionale de l'orientation et des métiers de la région Normandie (AROM), de nombreuses actions d'orientation sont proposées aux jeunes tout au long de l'année.

L'université se mobilise largement pour accueillir les futures étudiantes et étudiants lors des journées des lycéennes et des lycéens (JD2L) et rayonnant sur les départements de la Manche, de l'Orne et du Calvados. Ce sont plus de 9 000 jeunes qui ont ainsi été accueillis en 2023 à l'université pendant une journée sur l'ensemble des campus et qui ont pu rencontrer et échanger avec des étudiants, des étudiantes et des équipes pédagogiques.

L'ORIENTATION PAR LES PAIRS

L'université de Caen Normandie a également créé un dispositif original, « Mon Avenir UNICAEN ». Étudiantes, étudiants ou anciens étudiants, des jeunes volontaires en Service civique, formés et tutorés par l'Espace Orientation Insertion, s'engagent chaque année pour donner envie de poursuivre des études à l'université. Ils témoignent de leur expérience, déconstruisent les idées reçues sur l'université et cherchent à lever les freins sur les poursuites d'études universitaires. En lien avec les associations étudiantes de l'université, ils peuvent être accompagnés d'étudiantes et d'étudiants volontaires issus de certaines de nos formations pour des présentations plus ciblées dans les lycées. Ils organisent des immersions au sein de nos campus.

L'équipe Mon avenir UNICAEN accueille des élèves de terminale de Saint-Pierre-et-Miquelon.



Dans le même esprit, notre université a développé ces dernières années plusieurs Cordées de la réussite.

Piloté par le Rectorat, ce dispositif vise à accroître l'ambition scolaire des élèves de la classe de 4^e à la Terminale venant notamment de quartiers prioritaires de la ville (QPV) ou de zones rurales isolées.

Dans cette optique, les Cordées fonctionnent de la manière suivante : des établissements d'enseignement supérieurs tels que l'université de Caen Normandie font office de « têtes de cordées » et des établissements du second degré, collèges et lycées, sont encordés dans le dispositif afin de pouvoir faire bénéficier certains de leurs élèves d'un suivi et d'un accompagnement dans leur projet professionnel et leurs futures études.



Les cinq cordées de la réussite de l'université

L'université de Caen Normandie a créé 5 cordées correspondant à 5 colorations disciplinaires :

- Intelligence artificielle et les nouvelles technologies (INITIE)
- Énergie et les sciences (ETSI)
- Langues vivantes étrangères (VIVA)
- Mission Océan à l'échelle de la Normandie sur le périmètre de l'océan et les technologies numériques
- Nouvelle cordée cette année autour de l'histoire, de la politique et des enjeux du monde contemporain (CIVITAS)

Il existe également une cordée à l'IUT Grand-Ouest du campus d'Alençon « En course pour la réussite ».

Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions

Le schéma directeur de la vie étudiante adopté

À l'issue d'une année de concertation, l'université de Caen Normandie a adopté son premier schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) lors du conseil d'administration du 11 juillet 2023. Ce résultat est le fruit d'un travail collectif après consultation de tous les acteurs, qu'ils soient parties prenantes ou partenaires : communauté universitaire de tous les sites, collectivités territoriales, établissements partenaires. L'ensemble de ces acteurs a pu s'exprimer à travers des consultations publiques, des séminaires, des rencontres bilatérales, et ainsi contribuer à la rédaction du SDVE.

Le SDVE de l'université a également vocation à s'articuler avec les différents schémas autour de la vie étudiante élaborés sur le territoire : celui de la Région (SRESRI), le SDVE de la ComUE Normandie Université et le STVE (Schéma territorial de la vie étudiante) du Rectorat.

Ce processus long, mais nécessaire, de concertation a permis l'émergence de deux axes, qui se déclineront en 12 mesures.



Axe 1 : un établissement facilitateur du quotidien, qui s'articule autour de 8 mesures visant à informer l'étudiant de ses droits, faciliter la mise en relation avec l'ensemble des opérateurs et services impliqués dans les domaines du logement, de la restauration, de la santé, dans la distribution des espaces autour d'usages multiples et dans la gestion du temps, de l'organisation quotidienne à l'organisation tout au long de l'année, et dans l'accompagnement social.

Axe 2 : un établissement vecteur d'enrichissement de la vie étudiante, qui met en avant des propositions autour de la vie culturelle, artistique, sportive, permettant aux étudiants de découvrir et pratiquer de nouvelles activités, de s'engager dans la vie associative, de s'ouvrir plus largement à de nouvelles découvertes et cultures.

Cette politique forte en matière de vie étudiante, associée à la qualité de nos formations, constitue un levier majeur d'attractivité de notre établissement et un facteur de réussite de nos étudiants.



L'équipe du BVE avec les étudiantes et étudiants relais 2023-24.

Zoom sur le processus de construction du SDVE

Pour composer le SDVE, un long processus de concertation a été programmé tout au long de l'année universitaire 2022/23 afin de répondre au mieux aux besoins de la communauté étudiante.

Un travail préparatoire avec les services et les vice-présidents a permis de cerner les attentes et objectifs de notre institution, a priori, et d'établir les premières pistes qui ont servi de base de discussion lors de réunions publiques. Ces rencontres se sont ensuite tenues sur tous les sites universitaires et ont permis d'échanger avec les différents acteurs de la vie des campus (étudiantes et étudiants mais aussi personnels). Les travaux de concertation se sont achevés par une journée de séminaire, le 14 avril, qui a réuni des membres de toutes les composantes et de la plupart des services. Ainsi, les représentants étudiants, administratifs, enseignants, des bibliothèques et des directions ont pu échanger et réfléchir sur les thèmes ressortant des réunions publiques.

Formation de la première génération d'étudiants et étudiantes relais Vie étudiante à la rentrée 2023.



Le Bureau de la Vie étudiante : au plus près de la communauté

Le Bureau de la vie étudiante, BVE a pour vocation d'être une interface entre la communauté étudiante et l'Université. Il est également chargé du suivi et de l'évaluation du Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE). Pour mener à bien ces missions, le BVE dispose d'une chargée de mission et d'une adjointe ainsi que d'étudiantes et étudiants relais Vie étudiante présents sur tous les campus.

Le BVE a quatre missions principales :

- Accueillir et aider à l'intégration : le BVE est là pour informer et accompagner les étudiantes et les étudiants dans leurs démarches administratives.
- Faire connaître l'offre « Vie étudiante » sur les campus : le BVE informe sur l'organisation, le fonctionnement et les offres liées à la Vie étudiante de l'Université, pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de participer à la vie universitaire dans toute sa diversité (vie élective, culturelle, sportive...).
- Accompagner : le BVE propose un accompagnement des étudiantes, des étudiants et des associations dans le montage, l'organisation et le suivi des projets.
- Œuvrer à l'amélioration de la Vie étudiante : le BVE assure le suivi et l'accompagnement des projets liés à la vie étudiante de l'établissement.

Pour un meilleur travail de proximité, le BVE peut s'appuyer sur son réseau d'étudiantes et d'étudiants relais vie étudiante (ERVE). Cela permet de favoriser les échanges de pair à pair sur l'ensemble des campus. Les ERVE ont pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner les étudiantes et étudiants ainsi que les associations étudiantes.

Une CVEC restructurée pour mieux servir les intérêts étudiants

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC), permet de soutenir l'animation des campus et de répondre aux besoins de la communauté étudiante. C'est un levier important pour le développement des actions inscrites au Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE). Un travail de fond est mené pour structurer le fonctionnement des dépenses réalisées au titre de la CVEC. Un suivi affiné est désormais possible grâce au travail important réalisé par la Direction des Finances et du Budget. L'ensemble des dépenses est soumis au vote de la Commission CVEC.

La CVEC, outre la participation au financement du futur Centre de Santé, permet également de financer certaines actions du SUMPPS devenu SSE (Service de santé étudiante) au cours de cette année 2023. De la prévention mais aussi du soin, de l'accompagnement social, psychologique font partie de l'offre proposée par le SSE.

En septembre 2023, une Commission d'accompagnement social de l'université de Caen Normandie a vu le jour grâce, à la CVEC. Elle a pour objectif de venir en aide aux étudiantes et étudiants qui rencontrent des difficultés à suivre leurs études pour des raisons personnelles ou financières. Ces aides ponctuelles peuvent concerner des difficultés en matière de santé, de mobilité, d'accès aux produits de première nécessité, d'achat de matériel pédagogique. L'aide accordée peut prendre plusieurs formes, notamment :

- Aide à la mobilité du quotidien (bus, train, ...)
- Lutte contre la fracture numérique
- Aide à la mobilité internationale
- Crédit reprographie
- Bon d'achat pour acquérir des cadenas sécurisés en U (vélos)
- Aide aux frais relatifs au départ en stage
- Achat de livres & documentation
- Adhésion au SUAPS
- Etc.

Enfin, la mise en place d'un budget participatif étudiant a permis de soutenir de nombreux projets proposés puis choisis par les étudiantes et étudiants eux-mêmes. C'est l'occasion d'expérimenter de nouveaux équipements avant une éventuelle généralisation. Par exemple, en 2023, les premières fontaines à eaux ont été installées ainsi que des casiers à codes.



Le Forum Santé sexuelle est un temps fort de prévention pour la santé étudiante.

Création du SSE, le service de santé étudiante

Suite à la publication de décret du 13 mars 2023, les services universitaires de santé étudiante voient leurs missions élargies autour de 3 axes principaux : la prévention, l'accès aux soins de premier recours et la veille sanitaire. Il réaffirme la possibilité pour chaque étudiante ou étudiant d'accéder à un examen de santé intégrant une dimension médicale, psychologique et sociale au cours de sa scolarité, en déterminant des publics prioritaires en raison notamment de leur situation de handicap, d'exposition à des risques particuliers ou de risque de rupture du parcours de soins.



Suite au dépôt de la demande d'agrément auprès de l'ARS en avril 2023 lui permettant d'offrir des soins de premiers recours, la réponse positive a permis de recruter des médecins généralistes en complément de toutes les actions de prévention et de suivi des étudiants.

Depuis la rentrée 2023, les étudiantes et les étudiants peuvent prendre rendez-vous en ligne et accéder à une offre de soin complète qui leur est dédiée. Au-delà de l'aspect médecine générale, ce sont tous les aspects suivants qui sont abordés au SSE : santé mentale, vie affective et sexuelle, nutrition, prescription d'activité physique adaptée en lien avec le SUAPS, centre de vaccination, accueil et suivi des étudiants internationaux...

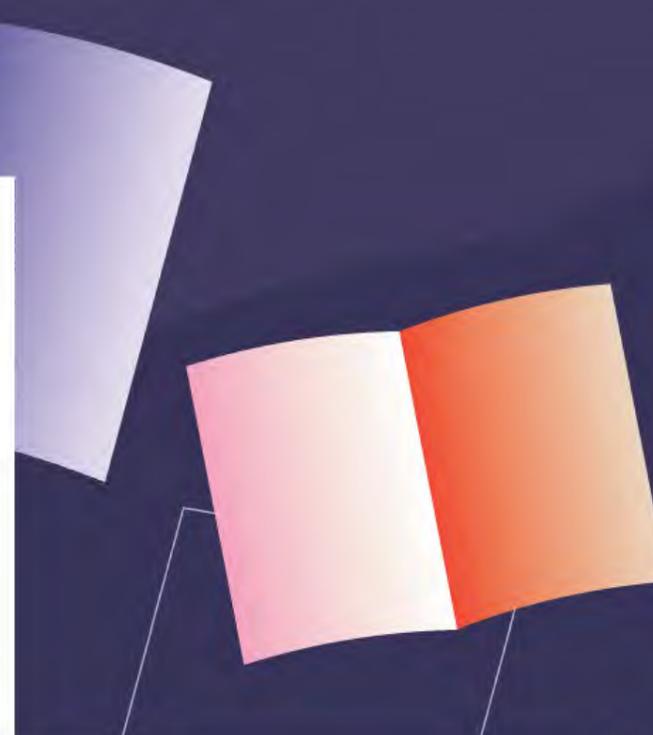
Les bibliothèques universitaires, partenaires de la réussite étudiante

Afin de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants en espaces de travail accessibles à des horaires élargis, la BU Rosalind-Franklin (campus 2) a ouvert en nocturne à la rentrée de septembre 2023. Cette ouverture s'est immédiatement traduite par une augmentation sensible de la fréquentation, confortant le bien-fondé de ce dispositif, qui porte à 3 le nombre de bibliothèques ouvertes jusqu'à 23h en semaine, avec les BU Pierre-Sineux (campus 1) et Madeleine-Brès (campus 5-PFRS). Notre université propose à ce jour une disponibilité horaire des places de bibliothèques par étudiant nettement supérieure à la moyenne nationale.

Le travail sur la diversité des postures de travail a par ailleurs été poursuivi, avec le déploiement de cocons de sieste dans 4 BU (BU Pierre-Sineux, BU Blanche-Maupas, BU Rosalind-Franklin, BU Gaston-Mialaret), suite à un projet porté en commission CVEC. Ces cocons viennent compléter une offre originale (comme les vélos-pupitres), favorisant la variété des usages et des postures, que les étudiantes et étudiants se sont très vite appropriés.

Toujours fortement engagé dans la formation des usagers, le SCD a participé avec le groupe Formation des usagers des SCD de la COMUE à la conception de l'Open Badge Biblioteur, validant les compétences documentaires de premier niveau. Ce badge a rejoint à l'automne 2023 le catalogue des Open Badges de l'université de Caen Normandie.

Des cocons de sieste ont été installés dans les bibliothèques universitaires



Les ouvrages rares et précieux, un patrimoine à valoriser

Grâce aux financements Science avec et pour la société (SAPS), le signalement des ouvrages rares et précieux a été accéléré ; en 2023, ce sont plus de 1 200 volumes qui ont ainsi été signalés dans le catalogue national SUDOC. Ce chantier permet de faire émerger de nouvelles pistes de valorisation et de numérisation, enrichissant les programmes et corpus préalablement définis, et se poursuivra jusqu'au signalement complet de la Réserve du fonds documentaire.

L'année 2023 a également vu se dérouler plusieurs chantiers de récolement sur le campus 1, dans les bibliothèques de l'UFR HSS, et la fin du chantier de récolement de la bibliothèque Pierre-Sineux. Ce travail global et systématique de recensement des ouvrages a permis de mieux mesurer la richesse de nos collections, mais aussi l'ampleur des travaux de signalement restants encore à effectuer.



Une université inclusive

L'université de Caen Normandie se veut être une université inclusive. Le Relai handicap santé en lien avec le SSE mentionné plus haut, l'Espace orientation insertion, le Centre d'enseignement multimédia universitaire et les composantes (UFR, écoles, instituts) travaillent sur l'inclusion des étudiantes et étudiants en situation de handicap. De leur projet universitaire à l'aménagement des études et conditions de travail en passant par les moments de vie étudiante, l'Université est attentive à proposer des accompagnements adaptés. En 2023, l'établissement a bénéficié du soutien de la région Normandie pour recruter un personnel dédié à l'orientation des étudiantes et étudiants en situation de handicap. Il a également développé l'accompagnement grâce au tutorat étudiant.

Des jeux en bois ont été disposés en accès libre lors des journées Campus en fête.



Concert lors de Campus en fête au Campus 1.

Campus en fête, ou comment débiter l'année en beauté

La vie étudiante à l'université de Caen Normandie est également marquée de temps forts, en particulier autour de la rentrée par les opérations Campus en fête. Elles offrent à la communauté étudiante des temps de rencontre avec les différents partenaires (ville de Caen, CPAM, acteurs culturels, Syvédac, etc.) mais également les services de l'université (sport, santé, culture, développement durable...), ainsi que les associations étudiantes. Entre rencontres, jeux et concerts, les étudiantes et les étudiants ont un bel aperçu de leur université : un endroit où il fait bon vivre et étudier. Toutes les actions autour de la vie



Les jeux gonflables installés lors des journées Campus en fête rencontrent un vif succès auprès de la communauté étudiante.

étudiante ne pourraient se tenir sans la mobilisation forte des services et il est important de souligner ici leur engagement pour permettre la tenue des manifestations, concerts, spectacles, ateliers, projections de films, conférences, activités sportives, qui ont lieu tout au long de l'année.

Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales

Poursuite du dialogue avec les collectivités territoriales

L'année 2023 a été consacrée à rendre opérationnels les projets déjà contractualisés et à entamer les discussions avec d'autres territoires.

SAINT-LÔ

Après l'accord de financement du projet campus 2025 visant à réunir l'INSPE, l'IUT, le laboratoire du LUSAC et une bibliothèque universitaire dans un bâtiment rénové, un important travail technique a été réalisé pour finaliser la planification des travaux et définir les différentes modalités de maîtrise d'ouvrage. Parallèlement, l'agglomération a animé des discussions avec tous les partenaires du territoire pour co-construire un schéma local de l'enseignement supérieur permettant aux étudiantes et étudiants d'accéder à une offre de services tant culturels que sportifs ou de santé.

VIRE AU NOIREAU

Le partenariat entre la communauté de communes de la Vire au Noireau et l'université a permis d'aboutir à la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le ravalement du bâtiment de l'IUT à Vire.

CHERBOURG EN COTENTIN

Le territoire du Cotentin, où est implanté un site universitaire, connaît une dynamique économique remarquable qui fait naître d'importants besoins de formation. C'est dans ce contexte que des discussions ont été engagées à la fois sur le développement de l'offre de formation sur le site universitaire, mais aussi sur les conditions d'accueil et de vie des étudiants. Ce travail devrait aboutir en 2024 avec la signature d'une convention globale et à l'ouverture de nouvelles formations.

Au-delà des territoires d'implantation des sites universitaires, l'université a engagé un important travail de conventionnement avec les communautés de communes afin de mieux faire connaître les formations et les recherches proposées à l'université mais également pour identifier des terrains de stage.

Signature d'un schéma local pour le territoire alençonnais

L'université de Caen Normandie et ses partenaires - la Communauté urbaine d'Alençon, le département de l'Orne et la région Normandie - ont signé ensemble un Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SLESRI), le mercredi 20 décembre 2023. L'objectif est de soutenir le développement de l'enseignement supérieur et la recherche sur le territoire alençonnais.

Ce SLESRI s'inscrit dans un partenariat pluriannuel ayant fait l'objet de présentations dans les politiques respectives des parties prenantes et notamment :

- le projet de territoire de la Communauté urbaine de l'Alençon ;
- la stratégie régionale de soutien au développement de l'ESR et des campus ;
- les axes stratégiques du projet d'établissement 2022-2027 de l'université ;
- la politique d'aménagement du territoire portée par le département de l'Orne.

Le Club Phénix se développe

Créé en 2022, le club Phénix vise à rassembler l'ensemble des partenaires de l'Université. L'animation du club doit permettre de mieux faire connaître l'activité et les compétences déployées au sein de l'Université et ainsi favoriser le développement de partenariats. Des visites et des événements notamment avec les agences d'attractivité et de développement économique de la Région, l'agence ADN ou encore des clubs d'entreprises territoriaux.



CLUB PHÉNIX

Un programme de rencontres ouvert aux partenaires du club mais également aux personnels de l'université et à sa communauté étudiante a été proposé. On peut citer notamment :

- Table ronde sur la cybersécurité : « Cybersécurité : des attaques en Normandie » avec la participation de l'association Campus cyber Caen Normandie et l'ANSSI Normandie.
- Masterclass : RSE et GRH : « Comment la GRH peut-elle être socialement responsable pour attirer et fidéliser ? ». Animée par Clara AOUN-JAN, Maître de conférences en sciences de gestion, Management des Ressources Humaines à l'université de Caen Normandie.

Signature du SLESRI à Alençon en présence (de gauche à droite) de Julie Barenton-Guillas, vice-présidente de la région Normandie, Lamri Adoui, président de l'université de Caen Normandie, Joaquim Pueyo, président de la Communauté urbaine et maire d'Alençon, et Valérie Allain, vice-présidente du Conseil départemental de l'Orne et présidente de l'APGSU.





Alban Verbecke, Directeur de l'Action régionale EDF Normandie, lors de la table ronde « S'insérer et réussir dans la filière énergétique normande », en octobre à l'université.



Partenariat avec EDF pour former aux emplois de la filière énergétique normande

La Normandie est une terre d'énergies. De l'éolien au solaire, en passant par la production d'électricité, la filière énergétique normande est un pilier économique, créant plus de 36 000 emplois au sein de 1 400 entreprises locales. Qu'il s'agisse de l'énergie nucléaire, des énergies renouvelables, du gaz et du pétrole, ou des smart énergies, les débouchés professionnels ne manquent pas et son variés.

En partenariat avec le groupe EDF, le club Phénix de l'Université, a organisé une table ronde – « S'insérer et réussir dans la filière énergétique normande : Quelles formations pour quels parcours professionnels ? » le 27 octobre 2023. Elle a réuni des responsables du groupe EDF, dont la directrice des ressources humaines et le directeur de l'action régionale, des enseignants-chercheurs et des personnels d'orientation de l'université, ainsi que de nombreux professionnels partenaires du Club Phénix.

Cette table ronde s'est tenue à l'occasion de la signature de la convention de partenariat entre EDF et l'université. L'objectif de ce partenariat est de créer un lien étroit entre la formation des étudiants et étudiantes, qu'ils soient ingénieurs, techniciens, titulaires de masters ou licences, et les besoins en compétences des acteurs du territoire.

Se doter d'une ambition européenne et internationale

Point sur la mobilité étudiante internationale

3372 étudiants internationaux

inscrits à l'université de Caen Normandie (hors IFSI)

2541 étudiants

titulaires d'un bac à l'étranger

128 nationalités

À la sortie du forum d'accueil, des étudiantes et étudiants internationaux.





The back-to-school fair : le forum d'accueil des étudiantes et étudiants internationaux lors de la rentrée 2023.

ZOOM SUR LES ACCORDS DE COOPÉRATION

9 nouveaux accords de coopération
dont 2 doubles diplômes

42 nouveaux accords Erasmus +
de coopération pour 17 pays

Zone du monde	Nombre de pays concernés	Nombre d'universités partenaires *	Nombre d'accords d'échanges
Europe (**)	34	243	396
Amérique du Nord	3	26	26
Amérique du Sud et centrale	6	11	11
Afrique	7	19	19
Asie	7	15	15
Océanie	1	1	1
Proche-Orient	2	4	4
Russie	1	3	3
Total	61	322	475

*L'université de Caen Normandie est également partenaire de 3 réseaux : BCi (9 établissements québécois), ISEP (170 universités aux USA) et Asia Exchange (11 établissements asiatiques)

** concerne l'espace économique européen (EEE), y compris Suisse et Royaume-Uni.

DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL : LES RÉUSSITES 2023 AUX APPELS À PROJET

Le Carré international est le service en charge des questions internationales de l'université. Il est régulièrement amené à accompagner les acteurs universitaires de projets internationaux. Voici les projets qui ont été obtenus en 2023.

- E+ KA171 - Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure (Ex MIC) : 426 035 € obtenus pour les Balkans
- E+ KA220 - Renforcement des capacités : 39 726 € obtenus pour le projet COMP LAW
- Erasmus Mundus Joint Master Degree : 4 737 600 € pour le projet SpaceMED
- FSPI Gambie - Renforcement des capacités académiques et numériques en Gambie : 287 500 €
- Fonds Asile Migration Integration (FAMI) : 400 000 € pour soutenir la formation en français des étudiants en exil

Réunion d'information sur la mobilité internationale pour les étudiantes et étudiants de l'université.



Mathis, étudiant à l'UFR STAPS, a effectué sa 3^e année de licence en Norvège, à l'Universitetet i Sorøt-Norgree.

Une coopération en Afrique impliquant plusieurs services de l'université

L'université de Caen Normandie continue à développer son expertise et son engagement à soutenir le rayonnement de la langue française et de la Francophonie dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne, notamment dans le cadre d'appels à projets soutenus par les postes diplomatiques de ces pays. C'est ainsi qu'à la suite de l'appel FSPI PROFF avec le Ghana obtenu en 2021, notre établissement a pu de nouveau compter sur ses équipes pédagogiques pluridisciplinaires de formation et de recherche pour remporter en mars 2023 le FSPI RCAN avec l'University of Gambia, projet d'une durée de 2 ans pour un budget de 300 000 €. L'université de Caen Normandie a pu également accueillir 5 boursiers de l'ambassade de France au Sénégal/Gambie à l'automne 2023, pour des stages d'immersion de 3 à 4 mois, de doctorat et de post-doctorats.

L'été 2023 fut l'occasion de relancer le partenariat historique avec l'université Gaston Berger de Saint-Louis au Sénégal. 14 boursiers sénégalais du dispositif de mobilités croisées lancé par le MEAE ont été accueillis pendant 2 semaines à Caen, dans le cadre des écoles d'été proposées par le Carré international et du lancement du module Jean Monet de l'UFR Droit, AES et administration publique.

Les mobilités croisées des personnels relancées

L'Université s'appuie sur ses partenaires Erasmus + pour proposer des mobilités internationales à ses personnels. Trois formats de mobilité sont proposés :

- Des cours de langues
- Des échanges de pratiques avec des pairs
- Des échanges sur une thématique professionnelle proposés dans le cadre d'une semaine de travail organisée par un partenaire européen

Pour favoriser l'adhésion des personnels à cette proposition de mobilité, nous encourageons les mobilités multiples (inter-services ou inter-composantes).



Accueil de la délégation canadienne de l'université de Québec à Rimouski dans le cadre d'un projet de mobilité croisée des personnels avec l'université de Caen Normandie.

Grâce à ces nouvelles orientations, la mobilité des personnels est en forte hausse. Pour consolider ces bons résultats, un travail a été initié pour proposer un format de « mobilités croisées » en milieu francophone, qui peut répondre aux besoins des personnels BIATSS et permet en outre de lever le frein majeur, celui de la barrière de la langue. Une première mobilité administrative s'est effectuée à l'automne 2023, avec un séjour d'immersion chez notre partenaire, l'université de Québec à Rimouski, pour deux services de l'université : l'Espace orientation insertion (EOI) et la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE). Leurs homologues québécois ont été accueillis en retour à l'université de Caen Normandie. Au programme, des présentations générales et de services et des comparaisons d'organisation, mais surtout de belles rencontres humaines et des expériences de partage enrichissantes.

Internationalisation des formations

ACCOMPAGNEMENT À L'ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE EN ANGLAIS

En complément des mobilités éducatives, l'internationalisation des cursus doit permettre à nos étudiants d'être plus en contact avec les langues étrangères et d'être initiés à l'interculturalité au cours de leur cursus à Caen. C'est un facteur d'attractivité de nos formations pour les étudiants internationaux. C'est pourquoi, afin de soutenir cette internationalisation, l'université déploie un dispositif d'accompagnement des équipes enseignantes depuis 2021. Destinés à promouvoir la mise en place de parcours en anglais ou à préparer une mobilité d'enseignement, des formations tant linguistiques que pédagogiques sont ouvertes à tous les enseignants souhaitant dispenser tout ou partie de leurs cours en anglais.

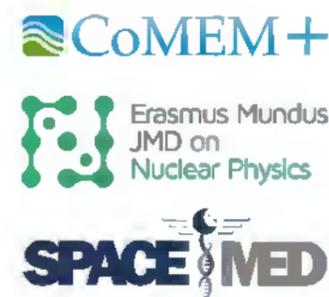
Le rentrée universitaire 2023/2024 a permis de déployer une offre de formation étoffée et déclinée tout au long de l'année sous forme de stages, d'ateliers hebdomadaires individuels ou collectifs, sur site ou à distance. Des formations dédiées à des équipes pédagogiques ont également été mises en place sur demande.

En 2023, 52 enseignants ont ainsi bénéficié d'un parcours de formation dédié à l'enseignement en anglais.

Stand de l'université au Salon de l'Étudiant de Caen.



3 MASTERS D'EXCELLENCE ERASMUS MUNDUS À UNICAEN



2023 sous le signe des Erasmus Mundus ! 1er diplôme européen conjoint pour le NucPhys, 1er cohorte CO-MEM+ accueillie en septembre et 1er master Erasmus Mundus coordonné par l'université de Caen Normandie. Lancé en 2021 et porté par l'université, en partenariat avec Humboldt Universität/La Charité (Allemagne) et l'Institut de recherche Jozef Stefan Institute (Slovénie), le projet de diplôme conjoint Erasmus Mundus SpaceMed (Physiology and Medicine of Humans in Space and Extreme Environments) a obtenu le feu vert de la Commission européenne pour accueillir sa première cohorte d'étudiants en septembre 2024. L'université de Caen Normandie rejoint ainsi le classement des 64 établissements français les plus impliqués dans 104 des 193 masters Erasmus Mundus existants.

NOUVELLE HABILITATION POUR LE DUPEX (DIPLÔME D'UNIVERSITÉ PASSERELLE POUR LES ÉTUDIANTS EN EXIL)

Depuis 2014, l'université de Caen Normandie soutient l'inscription des étudiants en exil à des formations en français langue étrangère, afin de faciliter leur insertion dans l'enseignement supérieur en poursuite ou en reprise d'études. Différents appels à projet et subventions ont permis de structurer des dispositifs de formation, avec notamment la création en 2019 du Diplôme Universitaire Passerelle pour Étudiants en Exil (DUPEX), qui a pour objectif l'acquisition d'un niveau autonome du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) en langue française et l'acquisition d'une compétence interculturelle pour permettre l'intégration dans le système universitaire français et la poursuite d'études supérieures.

L'habilitation de ce diplôme a été renouvelée en juin 2023, avec le soutien du MENS et de l'ADCUEFE. Il bénéficie par ailleurs des financements du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI), obtenus pour la période de 2022 à 2026.

Erasmus Without Paper Champion

L'université de Caen Normandie a obtenu en 2023 le statut prestigieux d'« Erasmus without paper Champion », décerné par la Commission européenne. Cette reconnaissance positionne notre établissement parmi les 49 établissements d'enseignement supérieur distingués en tant qu'EWP Champions, saluant ainsi leurs efforts exceptionnels dans la numérisation des processus administratifs d'Erasmus+.

Cette réussite met en lumière l'engagement de notre établissement en faveur de l'innovation et de l'amélioration continue des systèmes liés à la mobilité étudiante et à celle des personnels universitaires. Parmi les six établissements reconnus en France, l'université de Caen Normandie se distingue particulièrement par son implication active dans l'initiative plus large de la « carte étudiante européenne », visant à créer un nouvel environnement numérique Erasmus+.



La Maison des langues et de l'international de l'université de Caen Normandie.



Piloter et partager la stratégie pour se donner les moyens de notre ambition

ASDESR : le projet DESTIN lauréat

L'université de Caen Normandie est lauréate de l'appel à projets ASDESR (accélération des stratégies de développement des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche), lancé par le gouvernement dans le cadre du plan d'investissement France 2030.

Le programme vise à accompagner les établissements dans la mise en œuvre d'une politique de développement pérenne des ressources propres. Dans ce cadre, l'université de Caen Normandie a déposé le projet DESTIN (DEveloppement Stratégique et INGénierie), qui a été retenu par un jury international.

Le projet DESTIN doit permettre d'apporter la réponse attendue aux besoins de formation et d'innovation exprimés par les acteurs socioéconomiques du territoire, tout en élevant l'ambition de recherche de l'université de Caen Normandie. La pluridisciplinarité, l'internationalisation, les transformations pédagogiques, les équipements de très haute technologie constituent des atouts sur lesquels l'université fonde sa stratégie d'accélération.



Le plateau vidéo de l'université et les équipes du Centre d'enseignements multimédias universitaire (CEMU) servent la fabrication de ressources pédagogiques mais peuvent aussi réaliser des prestations pour l'externe lorsque l'équipement n'est pas utilisé.

Deux axes y sont développés :

- Le premier concerne la recherche et permettra de maximiser les chances de réussite aux appels à projets européens dans le domaine de la recherche. La Direction de la recherche et de l'innovation développera une offre de service en direction des chercheuses et chercheurs du territoire, de la veille à la justification, qu'ils soient personnels de l'université ou des institutions partenaires. L'université pourra ainsi consolider son rôle de force motrice de la recherche pour son territoire.
- Le second concerne la formation professionnelle et visera à proposer une offre intégrée, de la production de la ressource à la certification des compétences, en s'appuyant sur l'expertise de ses services dédiés au développement pédagogique (CEMU) et au développement de la formation continue et en alternance (SUFCA). Il s'agira de déployer une offre flexible, de la micro-certification au diplôme, permettant aux apprenants d'acquérir des connaissances et des compétences spécifiques répondant aux besoins du territoire en termes d'enjeux sociétaux et de marché.

Le projet se déploiera sur 10 ans et bénéficie d'un financement de 4,3 M€. La région Normandie est également partenaire et soutiendra le projet.

Mieux prendre en compte la gestion des risques dans le pilotage

Au cours de l'année 2023, la stratégie de gestion des risques a été renforcée et formalisée. Un cadre défini à l'échelle de l'établissement clarifie ainsi les acteurs impliqués et la gouvernance associée. Le dispositif a été présenté au conseil d'administration de décembre 2023.

Le premier travail mené a permis de présenter au comité de gestion des risques, la cartographie des risques financiers et le plan d'actions associé aux risques significatifs. Les actions prévues pour mieux maîtriser ces risques sont planifiées sur toute l'année 2024. Chaque année, un bilan d'activité et la cartographie actualisée seront présentés au conseil d'administration.



Atelier design de service lors du séminaire des directrices, directeurs et responsables administratifs du 10 février, dédié à la place de l'usager et à la démarche Services publics +.

Service publics + : 6 nouvelles structures internes engagées

L'université de Caen Normandie renforce son engagement dans la démarche Services publics + pour améliorer le service rendu aux usagers et valoriser le travail des équipes. Six nouvelles structures universitaires se sont engagées dans cette démarche en 2023.

SERVICES PUBLICS+

Le Service commun de documentation (SCD) est impliqué depuis 2016 dans la démarche d'amélioration de l'accueil des usagers. Fort de cette expérience, l'université de Caen Normandie a souhaité en 2023 élargir cette approche et inscrire plus globalement l'établissement dans la démarche Services Publics +. Celle-ci a été initiée lors d'un séminaire des cadres co-animé par l'Université et la Délégation interministérielle à la transformation publique (DITP).

Très concrètement, cette démarche vise à améliorer le service rendu à nos usagers quand cela est possible, en valorisant le travail des équipes qui s'investissent dans un accueil de qualité et en répondant aux attentes des usagers, notamment de la communauté étudiante. Cela interroge par exemple l'information donnée quant aux délais de réponse, la qualité des locaux, la personnalisation des réponses vis-à-vis des situations individuelles, la possibilité de faire des démarches en ligne ou encore la façon dont sont pris en compte les avis des usagers pour faire évoluer les services.



Lors de la Journée portes ouvertes (JPO), tous les services à la communauté étudiante sont présents.

L'établissement souhaitant adopter une approche progressive et basée sur le volontariat, un appel à candidatures internes a été lancé à l'issue du séminaire auprès de l'ensemble des services et composantes de l'université. 12 structures se sont portées volontaires. Nous avons donc entamé un travail d'accompagnement des équipes pour la réalisation d'un autodiagnostic et d'un plan d'actions. En 2023, six services et composantes ont impulsé cette démarche : l'Espace Orientation Insertion (EOI), l'ESIX, le Service universitaire d'action culturelle (SUAC), le Carré international, la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) et le Service de santé aux étudiants (SSE).

En décembre 2023, l'université de Caen Normandie a rejoint un groupe national d'universités pilotes dans le déploiement de Services Publics +, groupe animé par la Délégation interministérielle à la transformation publique (DITP) et la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) aux côtés des universités de Lille, La Rochelle, Poitiers et de l'université polytechnique Hauts-de-France. Cette participation permettra d'échanger avec d'autres établissements sur la thématique de l'accueil des étudiantes et des étudiants, et notamment les primo-arrivants.

Une culture de conduite de projet qui se développe

L'université de Caen Normandie a remporté des appels à projets qui s'inscrivent dans la stratégie de l'établissement, tant dans les domaines de la formation que de la recherche et de la valorisation. Soucieuse de permettre une mise en œuvre optimale de ces projets, ils ont été dotés de chefferie de projet dédiées. Ainsi, les chefs de projets assurent le suivi quotidien des projets, l'appui aux responsables des projets et l'animation de la transversalité.

La majorité des chefs de projet étant réunis au sein de la Délégation à l'accompagnement au pilotage et à l'amélioration continue (DAPAC), l'université a pu mettre en place des processus unifiés de suivi de projet en lien avec les nombreux services impliqués. Cette structuration permet de sécuriser le déploiement des projets et leur suivi dans le temps.

Rénovation du système d'information décisionnel

L'université génère et exploite un nombre considérable de données : en scolarité, en gestion financière, en recherche, etc. La gestion des données est un élément fondamental du pilotage de l'établissement. Celle-ci permet d'éclairer les prises de décision, d'où l'importance de travailler sur un accès plus structuré à des données plus fiables. En 2023, conformément aux préconisations du HCERES, un travail de rénovation du Système d'information décisionnel (SID) a été entrepris dans le but de fournir à l'établissement un ensemble d'indicateurs clés couvrant les principaux champs du pilotage de l'établissement tels que la formation, la vie étudiante, la recherche, le personnel, les finances, et d'autres fonctions de soutien.

Pour permettre l'appropriation de cette démarche, une méthodologie volontairement participative a été mise en place pour définir collectivement un nombre restreint d'indicateurs clés.

Le résultat de ce travail de mise en forme des indicateurs sera mis à disposition de la communauté décisionnelle au travers d'une plateforme de datavisualisation, désormais facilement accessible. Les indicateurs du champ « formation » ont déjà commencé à être mis à disposition. Ils seront suivis en 2024 des indicateurs des autres champs du pilotage.



Journée d'accueil des nouveaux personnels 2023.

L'université labélisée HRS4R par la Commission européenne

En cohérence avec son ambition internationale, l'université de Caen Normandie a décidé de s'engager dans la stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs, également appelée HRS4R (Human resources strategy for researchers) et faisant l'objet d'une labellisation de la Commission européenne. Cette démarche vise à améliorer les pratiques des établissements œuvrant dans le domaine de la recherche en matière de recrutement et de conditions de travail des chercheurs.

Les nouveaux personnels de l'université sont accueillis à l'occasion de la journée d'accueil qui leur est dédiée début septembre.



HR EXCELLENCE IN RESEARCH

Il s'agit concrètement de mettre en œuvre la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs (C&C) regroupant 40 principes pour favoriser la mobilité et la carrière des chercheurs, et rendre ainsi l'Espace européen de la recherche (EER) plus attractif quant aux recrutements et conditions de travail pour les chercheurs du monde entier.

La Charte et le Code s'articulent autour de 4 axes principaux, regroupant les 40 principes :

- Les aspects éthiques et professionnels
- Le recrutement
- Les conditions de travail et de sécurité
- La formation et le développement

Grâce à un travail mené avec l'ensemble des acteurs de la recherche de l'Université, l'établissement a pu déposer son dossier de candidature au début de l'été. La Commission européenne a fait connaître sa décision d'octroyer le label à l'établissement dans le courant de l'automne, en soulignant la qualité du dossier.



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE
ESPLANADE DE LA PAIX - CS 14032
14032 CAEN CEDEX 5

WWW.UNICAEN.FR



Délibération N°2024-037.

Application du forfait mobilités durables à l'Université de Caen Normandie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-8, L712-9 et L951-1 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 81 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L136-1-1 ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;

Vu le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'avis du CSAE de l'Université de Caen Normandie du 12 avril 2024.

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve l'application des dispositions du décret n°2020-543 du 9 mai 2020, modifié, relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat pour ses personnels titulaires et contractuels.

Article 2 :

Ces dispositions sont applicables comme suivant :

Les personnels titulaires et contractuels de l'Université de Caen Normandie peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou leur engin de déplacement personnel motorisé ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage ou en tant qu'utilisateur des services de mobilité partagée sous forme d'un " forfait mobilités durables ".

Ces véhicules sont définis aux 6.14 et 6.15 de l'article R311-1 du code de la route et à l'article R3261-3-1 du code du travail.

A savoir :

- Engin de déplacement personnel : engin de déplacement personnel motorisé (cf. ci-dessous) ou non-motorisé ;

- Engin de déplacement personnel motorisé s'entend comme un véhicule sans place assise, conçu et construit pour le déplacement d'une seule personne et dépourvu de tout aménagement destiné au transport de marchandises, équipé d'un moteur non thermique ou d'une assistance non

Délibération publiée le :

13 JUIN 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

13 JUIN 2024

thermique et dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 6 km/h et ne dépasse pas 25 km/h. Il peut comporter des accessoires, comme un panier ou une sacoche de petite taille. Un gyropode peut être équipé d'une selle. Les engins exclusivement destinés aux personnes à mobilité réduite sont exclus de cette catégorie ;

- La location ou la mise à disposition en libre-service de véhicules avec ou sans station d'attache et accessibles sur la voie publique, à condition qu'ils soient équipés d'un moteur non thermique ou d'une assistance non thermique lorsqu'ils sont motorisés ;

- Les services d'autopartage à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faibles émissions.

Les agents peuvent bénéficier du " forfait mobilités durables " à condition de choisir l'un des moyens de transport éligibles ci-dessus pour se déplacer entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail pendant un nombre minimal de jours sur une année civile.

Ces dispositions s'appliquent aux déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail.

Un arrêté ministériel fixe le montant du « forfait mobilités durables » et le nombre minimal de jours.

Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Le bénéfice du " forfait mobilités durables " est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de l'université de Caen Normandie au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un des moyens de transport mentionnés ci-dessus ainsi que le nombre de jours de déplacements réalisés à l'aide de ces moyens de transport durant l'année civile au titre de laquelle le forfait est versé.

L'utilisation effective du covoiturage ou d'un service de mobilité partagée fait l'objet d'un contrôle de la part de l'université qui demande à l'agent tout justificatif utile à cet effet.

L'utilisation du cycle ou du cycle à pédalage assisté personnel ou d'un engin de déplacement personnel motorisé défini ci-dessus peut faire l'objet d'un contrôle de la part de l'université.

Le versement du " forfait mobilités durables " est cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

La présente délibération n'est pas applicable :

- 1° Aux agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail ;
- 2° Aux agents bénéficiant d'un véhicule de fonction ;
- 3° Aux agents bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail ;
- 4° Aux agents transportés gratuitement par leur employeur ;

Article 3 :

La délibération du Conseil d'Administration dans sa séance du 22 juin 2020 relative à l'application du « forfait mobilités durables » au sein de l'Université de Caen Normandie est abrogée.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOU

Délibération publiée le : **13 JUIN 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

13 JUIN 2024

Délibération N°2024-038.

Sorties de biens de l'inventaire comptable

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 7 juin 2024

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les sorties de biens de l'inventaire comptable proposées.

Annexe : Sorties de biens de l'inventaire comptable.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI



Délibération publiée le : **13 JUIN 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **13 JUIN 2024**

SORTIE DE L'INVENTAIRE COMPTABLE DES BIENS RELATIFS A L'INVENTAIRE PHYSIQUE DE 2024

M.A.J

04/06/2024

Société : 1010

Immo	Composante	Compte comptable	Société	Date mise en service	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Désignation de l'immobilisation	Subvention	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Date d'analyse	Motif
100584	151 - IUT CAEN	20531000	1010	15/10/2014	19 998,67	-19 998,67	0,00	LICENCE CENTRE CTRL MULTIMEDIA LABO LANGUES IUT/00					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100589	914 - STAPS	20531000	1010	14/11/2014	4 800,00	-4 800,00	0,00	matrice tactile LOGICIEL SCIENTIFIQUE P/THESE DOCT					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100591	013 - SCIENCES	20531000	1010	19/11/2014	1 200,00	-1 200,00	0,00	Draftsight Premium LOGICIEL					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100604	013 - SCIENCES	20531000	1010	24/06/2015	1 537,20	-1 537,20	0,00	1 MAINTENANCE ET ASSIS LICENCE RESEAU CAMPUS					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100607	013 - SCIENCES	20531000	1010	23/07/2015	1 960,56	-1 960,56	0,00	OFFICE PRO PLUS ACADEMIC LICENCE MICROSOFT	52 - REGION	-1 471,80	1 471,80	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100622	011 - SEGGAT	20531000	1010	08/06/2016	1 092,94	-1 092,94	0,00	LICENCE STATA/MP2 ACAD VERSION 14					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100623	914 - STAPS	20531000	1010	09/05/2016	1 049,00	-1 049,00	0,00	LOGICIEL CODESOFT PRO V,2015 PRINTER THT + LICENCE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107391	014 - SANTE	20531000	1010	15/03/2018	1 258,80	-1 258,80	0,00	1 LICENCE P/ LOGICIEL CODESOFT PRO 1 PRINTER					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108579	014 - SANTE	20531000	1010	08/01/2019	2 679,00	-2 668,72	10,28	1 LICENCE EXCLUSIVE GENESPRING GX					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109413	950 - DSI	20531000	1010	29/11/2019	37 744,18	-30 877,84	6 866,34	2 LICENCES SUSE SES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		20531000			73 320,35	-66 443,73	6 876,62			-1 471,80	1 471,80	0,00		
100643	950 - DSI	20580000	1010	31/12/2013	24 326,64	-24 326,64	0,00	ACADEMIC LICENSE	52 - REGION	-24 326,64	24 326,64	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		20580000			24 326,64	-24 326,64	0,00			-24 326,64	24 326,64	0,00		
101684	950 - DPL	21155700	1030	01/01/2015	14 912,00	0,00	14 912,00	CHERBOURG CIT LUSAC TERRAIN					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		21155700			14 912,00	0,00	14 912,00			0,00	0,00	0,00		
100156	950 - DPL	21315700	1030	02/04/2012	3 633,14	-1 422,87	2 210,27	DÉVOIEMENT RÉSEAUX CREC FORCLUM					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100158	950 - DPL	21315700	1030	16/09/2013	709 767,77	-240 214,81	469 552,96	AMPHIS HUET ET VIAL	51 - ETAT	-705 198,13	241 957,01	-463 241,12	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101760	950 - DPL	21315700	1030	01/01/2015	133 088,00	-39 926,43	93 161,57	CHERBOURG CIT LUSAC					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		21315700			846 488,91	-281 564,11	564 924,80			-705 198,13	241 957,01	-463 241,12		
100190	950 - DPL	21355700	1030	08/02/2010	1 424,95	-960,34	464,61	cablage info bureaux du BAPU					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100191	950 - DPL	21355700	1030	08/02/2010	1 541,29	-1 038,71	502,58	Cablage info aux bats Vissol, et CRISCO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100192	950 - DPL	21355700	1030	12/03/2010	2 836,39	-1 904,49	931,90	CREATION DE PRISE INFO DEVIS DC0236					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100193	950 - DPL	21355700	1030	12/03/2010	2 549,63	-1 711,91	837,72	CABLAGE INFO DEVIS DC0235					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100194	950 - DPL	21355700	1030	12/03/2010	2 748,48	-1 845,44	903,04	CREATION PRISE INFO DEVIS DC0237					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100218	950 - DPL	21355700	1030	27/09/2010	4 178,62	-2 744,09	1 434,53	PEINTURE LOGEMENT BU 3EME ETAGE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100281	950 - DPL	21355700	1030	24/09/2010	25 514,27	-16 760,70	8 753,57	Travx réseau chauffage					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100303	950 - DPL	21355700	1030	20/06/2011	20 332,00	-12 742,32	7 589,68	ESIX : CONTROLE D'ACCES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100337	950 - DPL	21355700	1030	31/12/2011	1 869,99	-1 122,26	747,73	DIFFUSSEUR SONORE ET VENTOUSE PORTE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100342	950 - DPL	21355700	1030	31/12/2011	837,20	-502,43	334,77	VERIF, INITIALE INSTALL ELECTR ZONE TRANSIT CHU					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100351	950 - DPL	21355700	1030	27/03/2012	2 843,86	-1 673,09	1 170,77	ESIX : CONTROLE D'ACCES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100392	950 - DPL	21355700	1030	10/07/2013	22 583,81	-11 833,29	10 750,52	RENOVATION CHENEVAUX ET TOITURE ZINC					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100400	950 - DPL	21355700	1030	01/10/2013	29 046,53	-14 889,35	14 157,18	FOURN POSE POTELET					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100407	950 - DPL	21355700	1030	19/12/2013	13 743,80	-6 847,87	6 895,93	AMENAG, LOCAUX SALLE 209 MUR MOBILE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100409	950 - DPL	21355700	1030	31/12/2013	68 521,72	-34 270,26	34 251,46	AMENAGEMENT SALLE DE CULTURE D ALGUES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100413	950 - DPL	21355700	1030	22/05/2014	5 040,00	-2 422,65	2 617,35	MOE - SUIVI TRAVAUX ASCENSEURS ESPE ET IUT					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100429	950 - DPL	21355700	1030	18/12/2014	66 434,40	-30 022,89	36 411,51	REPLACEMENT, SOL GYMNASSE ODE 8804					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100472	950 - DPL	21355700	1030	01/01/2015	21 488,25	-9 669,69	11 818,56	TRAV ELECTRI SUR LE SITE UNIVERSI CHU					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100473	950 - DPL	21355700	1030	17/07/2015	1 751,35	-740,87	1 010,48	TRAV ELECTR SUR LE SITE UNIVERSI CHU					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100494	950 - DPL	21355700	1030	09/11/2015	166 549,50	-67 829,00	98 720,50	MISE EN SECURITE SORBONNES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100550	950 - DPL	21355700	1030	26/04/2016	8 710,05	-3 346,28	5 363,77	ALIMENTATION CANNES CHAUFFANTES HALL TECHNO CHERB					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100622	950 - DPL	21355700	1030	04/10/2016	7 842,90	-2 840,48	5 002,42	MENUISERIES INTERIEURES CONTRE PLAQUÉ BAT B					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100717	950 - DPL	21355700	1030	07/12/2017	12 124,01	-3 678,72	8 445,29	AJOUT 4 VANNES TA RESEAU SECONDAIRE CAMPUS 1					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100722	950 - DPL	21355700	1030	06/11/2017	12 699,22	-3 907,18	8 792,04	MISE EN PLACE DE VANNES D ISOLEMENT					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100855	950 - DPL	21355700	1030	04/10/2018	19 711,23	-5 168,11	14 543,12	FOURNITURE ET POSE FAUX PLAFOND METALLIQUE EXT					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100869	950 - DPL	21355700	1030	22/10/2018	3 000,00	-779,18	2 220,82	DEPOSE ET EVACUATION DE STORES VENITIENS EXISTANTS					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100984	950 - DPL	21355700	1030	29/05/2019	28 666,54	-6 585,46	22 081,08	DEMOLITION SOUCHE DE CHEMINEE EN TOIT TERRASSE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		21355700			554 589,99	-247 837,06	306 752,93			0,00	0,00	0,00		
100114	151 - IUT CAEN	21547000	1010	08/12/2008	857,47	-857,47	0,00	ordinateur portable	58 - AUTRES	-857,47	857,47	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100176	013 - SCIENCES	21547000	1010	09/12/2010	3 050,00	-3 050,00	0,00	RADIOMETRE CABLE LOGICIEL					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100254	914 - STAPS	21547000	1010	14/10/2013	2 870,97	-2 870,97	0,00	1KIT DE DEMARAGE EQUIVITAL					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100269	151 - IUT CAEN	21547000	1010	19/12/2013	43 000,00	-43 000,00	0,00	SYSTEME UHPLC SPECTROMETRE DE MASSE TANDEM	52 - REGION	-43 000,00	43 000,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100270	151 - IUT CAEN	21547000	1010	19/12/2013	49 500,00	-49 500,00	0,00	SYSTEME UHPLC SPECTROMETRE DE MASSE TANDEM	51 - ETAT	-49 500,00	49 500,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100271	151 - IUT CAEN	21547000	1010	19/12/2013	7 426,92	-7 426,92	0,00	SYSTEME UHPLC SPECTROMETRE DE MASSE TANDEM					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100272	151 - IUT CAEN	21547000	1010	19/12/2013	13 258,70	-13 258,70	0,00	SYSTEME UHPLC SPECTROMETRE DE MASSE TANDEM					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100295	977 - CURB	21547000	1010	08/09/2014	1 250,00	-1 250,00	0,00	KIT DE DEMARRAGE ANIPILL STARTER KIT	58 - AUTRES	-1 250,00	1 250,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100296	977 - CURB	21547000	1010	08/09/2014	1 250,00	-1 250,00	0,00	KIT DE DEMARRAGE ANIPILL STARTER KIT	58 - AUTRES	-1 250,00	1 250,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100303	014 - SANTE	21547000	1010	24/10/2014	13 745,63	-13 745,63	0,00	plateforme de simulateur de conduite	52 - REGION	-13 745,63	13 745,63	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100306	014 - SANTE	21547000	1010	03/12/2014	1 062,00	-1 062,00	0,00	BALANCE/611-3905FR	58 - AUTRES	-1 062,00	1 062,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101379	151 - IUT CAEN	21547000	1010	14/05/2009	1 311,58	-1 311,58	0,00	IMPRIMANTE SONY UP897MDCE + fiches 112+113	51 - ETAT	-1 311,58	1 311,58	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101380	151 - IUT CAEN	21547000	1010	14/05/2009	3 806,01	-3 806,01	0,00	DOCPRINT II	51 - ETAT	-3 806,01	3 806,01	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101562	014 - SANTE	21547000	1010	03/07/2008	1 958,93	-1 958,93	0,00	MATERIEL SCIENTIFIQUE / NATIONAL INSTRUMENTS FRANC					01/01/2024	HS
101574	014 - SANTE	21547000	1010	09/12/2008	5 270,75	-5 270,75	0,00	PRE AMP FIRST STAGE WITH STIMULUS RELAY-SPIKE TRIG					01/01/2024	HS
101915	014 - SANTE	21547000	1010	06/12/2010	1 021,09	-1 021,09	0,00	1 POMPE A VIDE A MEMBRANE TOUT TEFLON					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102219	151 - IUT CAEN	21547000	1010	17/05/2013	9 876,57	-9 876,57	0,00	1 CAMERA NUMERIQUE + OBJECTIF+TETE TRINO+STATIF	52 - REGION	-9 876,57	9 876,57	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102303	014 - SANTE	21547000	1010	31/12/2013	4 206,80	-4 206,80	0,00	production eau osmosee					01/01/2024	HS
102561	014 - SANTE	21547000	1010	05/0										

100358	914 - STAPS	21567000	1010	16/04/2008	1 024,24	-1 024,24	0,00	CARABINE FEINWERKBAU P700 (materiel pour activit�					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
102889	151 - IUT CAEN	21567000	1010	09/12/2008	4 717,12	-4 717,12	0,00	SPECTROPHOTOMETRE					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
102957	151 - IUT CAEN	21567000	1010	01/12/2006	59 944,97	-59 944,97	0,00	LABO MULTIMEDIA TYPE AVIDANET TENJIN/PERIPHERIES/A	52 - REGION	-58 640,66	58 640,66	0,00	01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
103012	014 - SANTE	21567000	1010	11/12/2009	1 281,40	-1 281,40	0,00	VIDEOPROJECTEUR DLP 2600 LUMENS- VOIR FICHE 12277					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
		21567000			66 967,73	-66 967,73	0,00			-58 640,66	58 640,66	0,00		
103533	014 - SANTE	21832700	1010	11/09/2003	15 735,00	-15 735,00	0,00	LOT DE 2 OCTANE 2 V10 400 MHZ + MEMOIRE 512 MO +	51 - ETAT	-15 735,00	15 735,00	0,00	01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
103798	151 - IUT CAEN	21832700	1010	11/12/2009	11 578,22	-11 578,22	0,00	7 SERVEURS SIEMENS PRIMERGY RX100S51					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
103907	950 - DSI	21832700	1010	08/03/2013	10 048,49	-10 048,49	0,00	25 Bornes wifi + 25 injecteurs de puissance					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
103966	151 - IUT CAEN	21832700	1010	22/11/2013	12 270,96	-12 270,96	0,00	20 ORDIS OPTIPLEX 9020 +20 LED MONITOR	52 - REGION	-12 270,96	12 270,96	0,00	01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
103976	950 - DSI	21832700	1010	29/11/2013	93 000,61	-93 000,61	0,00	MATERIEL RESEAU P/X CAMPUS	52 - REGION	-93 000,61	93 000,61	0,00	01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104087	950 - DSI	21832700	1010	01/07/2014	23 976,00	-23 976,00	0,00	45 micros P/SALLE NEPTUNE BAT D	52 - REGION	-23 976,00	23 976,00	0,00	01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104169	014 - SANTE	21832700	1010	27/10/2014	26 988,04	-26 988,04	0,00	tablettes numeriques+coques+casques audiohd PFRS					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104185	151 - IUT CAEN	21832700	1010	31/12/2014	11 124,00	-11 124,00	0,00	18 ordis optiplex 9020 + 18 �crans p/salle informa					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104194	014 - SANTE	21832700	1010	31/12/2014	16 296,00	-16 296,00	0,00	20 ORDIS OPTIPLEX TD	52 - REGION	-16 296,00	16 296,00	0,00	01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104208	950 - DSI	21832700	1010	11/02/2015	12 124,32	-12 124,32	0,00	3 SERVEURS POWEREDGE R730					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104210	011 - SEGGAT	21832700	1010	21/04/2015	876,00	-876,00	0,00	ORDINATEURS PORTABLES M Marie					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104259	950 - DSI	21832700	1010	09/06/2015	1 012,10	-1 012,10	0,00	1 STATION DE TRAVAIL DELL PRECISION T1700 BACE CTO					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104261	012 - HSS	21832700	1010	14/09/2015	13 776,00	-13 776,00	0,00	28 ORDI OPTIPLEX 9020 ULTRA SMALL FORM FACTOR HF	52 - REGION	-13 776,00	13 776,00	0,00	01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104272	910 - IAE	21832700	1010	10/09/2015	13 104,00	-13 104,00	0,00	21 OPTIPLEX 9020 SMALL FORM FACTOR P/S, INFO19 IAE					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104394	950 - DSI	21832700	1010	12/11/2015	879,50	-879,50	0,00	"1 MACBOOK AIR 11,6"" CORE i5"					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104553	014 - SANTE	21832700	1010	28/01/2016	571,20	-571,20	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 �CRAN DELL 23""E231					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104554	014 - SANTE	21832700	1010	28/01/2016	571,20	-571,20	0,00	"1 ORDI OPTIPLEX 3020 DELL + 1 �CRAN DELL 23""E231					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104560	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 �CRAN DELL 24""P241					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104561	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 �CRAN DELL 24""P241					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104562	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 �CRAN DELL 24""P241					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104563	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 �CRAN DELL 24""P241					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104590	014 - SANTE	21832700	1010	11/02/2016	744,00	-744,00	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 PETIT FACTEUR CTO+ �CRAN					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104593	011 - SEGGAT	21832700	1010	24/02/2016	778,03	-778,03	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK + SOURIS					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104594	011 - SEGGAT	21832700	1010	24/02/2016	1 047,15	-1 047,15	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK + SOURIS + SACOCHE					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104595	012 - HSS	21832700	1010	09/03/2016	928,66	-928,66	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK AIR 13,3"" CORE i5 BICOEU					01/01/2024	DON
104603	950 - DSI	21832700	1010	01/03/2016	4 707,26	-4 707,26	0,00	1 SERVEUR DELL POWEREDGE R630					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104604	950 - DSI	21832700	1010	01/03/2016	4 707,26	-4 707,26	0,00	1 SERVEUR DELL POWEREDGE R630					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104606	012 - HSS	21832700	1010	12/02/2016	949,92	-949,92	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK AIR 13,3"" CORE i5 BICOEU					01/01/2024	DON
104614	950 - DSI	21832700	1010	18/02/2016	565,28	-565,28	0,00	1 TABLETTE APPLE IPAD 2 WIFI 64GO GRIS SID�RAL					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104620	964 - EOI	21832700	1010	22/03/2016	716,53	-716,53	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK + SACOCHE + SOURIS					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104621	950 - DSI	21832700	1010	22/03/2016	716,53	-716,53	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK + SACOCHE + SOURIS					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104653	950 - DSI	21832700	1010	19/04/2016	1 420,67	-1 420,67	0,00	"1 TABLETTE IPAD PRO 12,9"" GRIS SID�RAL P/P, DENI					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104654	950 - DSI	21832700	1010	22/02/2016	7 381,54	-7 381,54	0,00	20 BORNES WIFI					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104659	901 - DROIT	21832700	1010	13/05/2016	816,57	-816,57	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK 650					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104670	950 - DSI	21832700	1010	27/01/2016	642,18	-642,18	0,00	1 TABLETTE APPLE IPAD AIR 2 16 GO - GRIS SID�RAL					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104674	950 - DSI	21832700	1010	18/04/2016	823,85	-823,85	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840 +CLAVIER +STATION					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104675	950 - DSI	21832700	1010	18/04/2016	823,85	-823,85	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840 +CLAVIER +STATION					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104676	950 - DSI	21832700	1010	18/04/2016	823,85	-823,85	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840 +CLAVIER +STATION					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104677	950 - DSI	21832700	1010	18/04/2016	823,85	-823,85	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840 +CLAVIER +STATION					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104681	950 - DSI	21832700	1010	12/05/2016	1 102,08	-1 102,08	0,00	1 TABLETTE HP					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104697	950 - DSI	21832700	1010	16/06/2016	822,76	-822,76	0,00	"1 MACBOOK AIR 13,3"" CORE i5"					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104717	950 - DSI	21832700	1010	19/04/2016	982,91	-982,91	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK 650 + SACOCHE + ADAPT,					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104721	950 - DSI	21832700	1010	27/05/2016	786,25	-786,25	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK 650 DGS					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104757	950 - DSI	21832700	1010	04/07/2016	636,03	-636,03	0,00	1 TABLETTE APPLE IPAD AIR 2 WIFI 16GO GRIS SID�RAL					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104790	011 - SEGGAT	21832700	1010	08/07/2016	521,79	-521,79	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 640 G2					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104825	011 - SEGGAT	21832700	1010	05/09/2016	778,04	-778,04	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK 840					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104826	011 - SEGGAT	21832700	1010	05/09/2016	778,04	-778,04	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK 840					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104827	011 - SEGGAT	21832700	1010	05/09/2016	778,05	-778,05	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK 840					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104884	950 - DSI	21832700	1010	10/10/2016	1 322,63	-1 322,63	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK 840					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104887	950 - DSI	21832700	1010	13/10/2016	501,45	-501,45	0,00	1 TABLETTE HP PRO TABLET 10 EE/WIN					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104889	950 - DSI	21832700	1010	06/10/2016	811,96	-811,96	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104900	950 - DSI	21832700	1010	04/10/2016	773,88	-773,88	0,00	1 TEL PORT APPLE IPHONE 6S ARGENT 64GO					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104906	950 - DSI	21832700	1010	20/10/2016	345,01	-345,01	0,00	1 TABLETTE HP Z8300 10,1 4 GB					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104913	950 - DSI	21832700	1010	17/10/2016	1 797,65	-1 797,65	0,00	3 IPHONES 6S GRIS SIDERAL (PUHT 599,22)					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104944	950 - DSI	21832700	1010	20/09/2016	2 207,65	-2 207,65	0,00	"1 MACBOOK PRO 13,3"" RETINA CORE I5 2,9GHZ/8GO/51					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104945	950 - DSI	21832700	1010	08/11/2016	1 838,24	-1 838,24	0,00	"1 IMAC 21,5"" CORE I5 2,8GHZ/8GO/1TO"					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104970	950 - DSI	21832700	1010	08/11/2016	1 197,42	-1 197,42	0,00	"1 IPAD PRO 12,9"" WI-FI & CELLULAIRE 128GO GRIS"					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104973	950 - DSI	21832700	1010	08/11/2016	1 008,06	-1 008,06	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104975	014 - SANTE	21832700	1010	21/11/2016	471,50	-471,50	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3040 MINITOUR XCTO					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104979	914 - STAPS	21832700	1010	27/10/2016	9 939,60	-9 939,60	0,00	20 TABLETTES HP PRO 10 EE P/MASTER MDS	52 - REGION	-9 939,60	9 939,60	0,00	01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104986	014 - SANTE	21832700	1010	22/11/2016	508,20	-508,20	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3040 PETIT FORMAT XCTO					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104989	014 - SANTE	21832700	1010	22/11/2016	508,20	-508,20	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3040 PETIT FORMAT XCTO					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104990	014 - SANTE	21832700	1010	22/11/2016	666,60	-666,60	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3040 PETIT FORMAT XCTO+ 1 ECRAN					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
104997	950 - DSI	21832700	1010	10/11/2016	1 403,17	-1 403,17	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
105000	950 - DSI	21832700	1010	16/11/2016	1 070,86	-1 070,86	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 820					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
105005	950 - DSI	21832700	1010	10/11/2016	551,21	-551,21	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
105011	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	09/11/2016	1 546,85	-1 546,85	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK FOLI					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
105024	950 - DSI	21832700	1010	15/12/2016	980,00	-980,00	0,00	1 PC PORTABLE HP SPECTRE PRO 13					01/01/2024	INUTILIS�/OBSOL�TE
10														

106309	011 - SEGGAT	21832700	1010	31/05/2017	945,14	-945,14	0,00	2 PC PORTABLES PROBOOK 650 G2 (PU 472.57)					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106551	950 - DSI	21832700	1010	04/10/2017	1 088,40	-1 088,40	0,00	1 ORDINATEUR TABLETTE LATITUDE 5285 + 1 CLAVIER	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-1 088,40	1 088,40	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106556	950 - DSI	21832700	1010	15/03/2017	1 001,33	-1 001,33	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106560	950 - DSI	21832700	1010	15/05/2017	586,78	-586,78	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE PROBOOK 640 G2					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106653	950 - DSI	21832700	1010	10/02/2017	1 800,19	-1 800,19	0,00	1 PC PORTABLE ELITEBOOK FOLIO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106666	950 - DSI	21832700	1010	02/03/2017	803,65	-803,65	0,00	1 IPHONE 6S ARGENT 32GO + 1 SAMSUNG XCOVER3 NOIR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106669	950 - DSI	21832700	1010	24/03/2017	694,24	-694,24	0,00	1 PC PORTABLE HP ELITEBOOK 820					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106684	950 - DSI	21832700	1010	05/04/2017	775,75	-775,75	0,00	1 PC PORTABLE PROBOOK 640 G2					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106693	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	1 326,77	-1 326,77	0,00	1 MACBOOK AIR 13" ARGENT 1.8GHZ/8GO/256GO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106706	950 - DSI	21832700	1010	28/08/2017	2 099,95	-2 099,95	0,00	1 PC PORTABLE DELL MOBILE PRECISION 5520					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106998	950 - DSI	21832700	1010	20/11/2017	1 332,38	-1 332,38	0,00	2 ORDINATEURS PORTABLE LATITUDE 5280 (PU 666.19)					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107012	950 - DSI	21832700	1010	21/11/2017	637,07	-637,07	0,00	1 TABLETTE IPAD PRO 10,5 64GO + 1 ETUI					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107022	950 - DSI	21832700	1010	18/05/2017	1 124,74	-1 124,74	0,00	2 ORDINATEURS OPTIPLEX 3050 (PU 562.369)					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107023	950 - DSI	21832700	1010	18/05/2017	1 124,74	-1 124,74	0,00	2 ORDINATEURS OPTIPLEX 3050 (PU 562.369)					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107116	950 - DSI	21832700	1010	12/12/2017	1 401,36	-1 401,36	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE MOBILE PRECISION 7720	52 - REGION	-1 401,36	1 401,36	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107137	014 - SANTE	21832700	1010	29/11/2017	1 055,04	-1 055,04	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5480					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107138	012 - HSS	21832700	1010	08/12/2017	1 386,23	-1 386,23	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE MACBOOK AIR 13					01/01/2024	DON
107352	914 - STAPS	21832700	1010	31/01/2018	1 512,14	-1 512,14	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE MACBOOK 12"					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107436	914 - STAPS	21832700	1010	16/02/2018	1 544,75	-1 544,75	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE PRECISION 5520					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107578	950 - DSI	21832700	1010	22/03/2018	640,48	-640,48	0,00	1 IPAD 9,7" 32GO GRIS SIDERAL					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107579	950 - DSI	21832700	1010	22/03/2018	640,48	-640,48	0,00	1 IPAD 9,7" 128GO GRIS SIDERAL					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107608	012 - HSS	21832700	1010	25/04/2018	924,42	-924,42	0,00	1 PC PORTABLE DELL MOBILE PRECISION 3520 CTO					01/01/2024	HS
107649	950 - DSI	21832700	1010	17/05/2018	827,28	-827,28	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5590					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107669	950 - DSI	21832700	1010	06/04/2018	317,88	-317,88	0,00	1 SAMSUNG GALAXY A5 NOIR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107725	950 - DSI	21832700	1010	22/06/2018	2 148,99	-2 148,99	0,00	1 PC PORTABLE DELL PRECISION MOBILE 5520					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107841	950 - DSI	21832700	1010	11/07/2018	21 246,85	-21 246,85	0,00	EVOLUTION ARCHITECTURE DE STOCKAGE NETAPP					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107910	014 - SANTE	21832700	1010	17/07/2018	1 245,03	-1 245,03	0,00	1 MACBOOK AIR 13" ARGENT					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107932	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	14/06/2018	755,88	-755,88	0,00	1 TELEPHONE GALAXY S8+ NOIR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107979	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	29/08/2018	1 777,45	-1 777,45	0,00	1 ORDINATEUR LATITUDE 5290					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108038	950 - DSI	21832700	1010	11/10/2018	1 429,05	-1 429,05	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 5290 2 EN 1					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108055	950 - DSI	21832700	1010	08/10/2018	1 085,32	-1 085,32	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 7390					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108056	950 - DSI	21832700	1010	08/10/2018	1 085,32	-1 085,32	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 7390					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108072	950 - DSI	21832700	1010	22/10/2018	982,30	-982,30	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5590					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108105	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	12/10/2018	1 818,26	-1 818,26	0,00	1 MACBOOK PRO 13" ARGENT CORE I5					01/01/2024	HS
108199	011 - SEGGAT	21832700	1010	09/11/2018	1 704,46	-1 704,46	0,00	1 ORDINATEUR MACBOOK PRO 13" ARGENT					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108283	950 - DSI	21832700	1010	29/11/2018	1 538,95	-1 538,95	0,00	1 MACBOOK PRO 13" ARGENT					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108301	950 - DSI	21832700	1010	20/11/2018	874,38	-874,38	0,00	1 SMARTPHONE ECOM SMART-EX 201					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108316	950 - DSI	21832700	1010	25/07/2018	250,57	-250,57	0,00	1 TELEPHONE PORTABLE GALAXY A3 2047 NOIR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108317	950 - DSI	21832700	1010	25/07/2018	250,57	-250,57	0,00	1 TELEPHONE PORTABLE GALAXY A3 2047 NOIR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108318	950 - DSI	21832700	1010	25/07/2018	250,58	-250,58	0,00	1 TELEPHONE PORTABLE GALAXY A3 2047 NOIR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108351	011 - SEGGAT	21832700	1010	14/12/2018	2 053,47	-2 053,47	0,00	1 MACBOOK PRO 13" ARGENT					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108392	965 - PUC	21832700	1010	18/12/2018	1 450,39	-1 450,39	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE XPS 13					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108449	950 - DSI	21832700	1010	20/12/2018	26 001,80	-26 001,80	0,00	2 TIROIRS DISQUES 3TB NL-SAS 7.2K					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108625	014 - SANTE	21832700	1010	07/03/2019	1 780,96	-1 780,96	0,00	1 MACBOOK PRO 13" GRIS SIDERAL					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108651	950 - DSI	21832700	1010	09/01/2019	2 602,53	-2 602,53	0,00	2 IPHONE 8 + 1 IPHONE 7					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108669	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2019	12 689,04	-12 689,04	0,00	36 MEMOIRES PC DELL MISE NIVEAU + 3 ADAPTATEURS					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108695	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2019	575,07	-575,07	0,00	1 IPHONE 7 NOIR 32 GO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108713	950 - DSI	21832700	1010	24/04/2019	708,70	-708,70	0,00	1 TELEPHONE PORTABLE GALAXY S9 DS NOIR 64 GO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108860	950 - DSI	21832700	1010	20/03/2019	1 235,85	-1 235,85	0,00	1 IPHONE XS MAX GRIS SIDERAL 64 GO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108862	950 - DSI	21832700	1010	20/03/2019	740,29	-740,29	0,00	1 IPHONE 8 GRIS SIDERAL 64GO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108929	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	17/06/2019	581,32	-581,32	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5490					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108935	907 - LVE	21832700	1010	01/07/2019	2 456,00	-2 456,00	0,00	11 ECRAN 27" (PU 223.273)					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108936	907 - LVE	21832700	1010	01/07/2019	463,55	-463,55	0,00	2 ECRANS 24" (PU 231.775)					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109030	950 - DSI	21832700	1010	16/07/2019	21 173,96	-21 173,96	0,00	EVOLUTION DE L ARCHITECTURE DE STOCKAGE NETAPP					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109078	907 - LVE	21832700	1010	05/09/2019	642,21	-642,21	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7060					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109079	907 - LVE	21832700	1010	05/09/2019	642,21	-642,21	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7060					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109080	907 - LVE	21832700	1010	05/09/2019	642,21	-642,21	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7060					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109081	907 - LVE	21832700	1010	05/09/2019	642,21	-642,21	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7060					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109082	907 - LVE	21832700	1010	05/09/2019	642,21	-642,21	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7060					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109083	907 - LVE	21832700	1010	05/09/2019	642,21	-642,21	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7060					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109084	907 - LVE	21832700	1010	05/09/2019	642,21	-642,21	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7060					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109085	907 - LVE	21832700	1010	05/09/2019	642,20	-642,20	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7060					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109086	907 - LVE	21832700	1010	05/09/2019	642,20	-642,20	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7060					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109087	907 - LVE	21832700	1010	05/09/2019	642,20	-642,20	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7060					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109088	907 - LVE	21832700	1010	05/09/2019	642,20	-642,20	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7060					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109164	950 - DSI	21832700	1010	26/08/2019	755,18	-755,18	0,00	1 IPHONE 8 GRIS SIDERAL 256 GO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109378	914 - STAPS	21832700	1010	15/11/2019	809,16	-809,16	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 5400 + 1 STATION D'ACC					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109427	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	20/11/2019	1 795,82	-1 795,82	0,00	1 MACBOOK PRO 13" ARGENT					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109485	950 - DSI	21832700	1010	26/09/2019	609,93	-609,93	0,00	1 IPHONE 8 GRIS SIDERAL 64 GO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109495	950 - DSI	21832700	1010	25/11/2019	801,66	-801,66	0,00	1 IPHONE XR ROUGE 64 GO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109496	950 - DSI	21832700	1010	07/11/2019	1 167,58	-1 167,58	0,00	1 IPHONE XR BLEU 64 GO +1 GALAXY A40 DS NOIR 64 GO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109497	910 - IAE	21832700	1010	22/11/2019	827,88	-827,88	0,00	1 IPHONE XR NOIR 64 GO					01/01/2024	HS
109547	950 - DSI	21832700	1010	14/10/2019	2 187,23	-2 187,23	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE PRECISION 5530					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109608	014 - SANTE	21832700	1010	28/10/2019	887,88	-887,88	0,00	1 IPHONE XR NOIR 128GO + ETUI + FILM PROTECTEUR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE

109779	013 - SCIENCES	21832700	1010	29/06/2020	2 213,95	-2 213,95	0,00	1 PC MACBOOK AIR 13" GRIS SIDERAL					01/01/2024	VOLÉ	
		21832700			490 752,02	-490 752,02	0,00				-187 483,93	187 483,93	0,00		
105036	910 - IAE	21847000	1010	17/02/2009	1 333,54	-1 333,54	0,00	MANEO BAHUT SURMEUBLE 3 PORTES-TIROIRS P/CAFETARIA					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105038	950 - SERVICES GENERAUX	21847000	1010	12/03/2009	10 348,65	-10 348,65	0,00	MOBILIERS ET SIÈGES DE BUREAU LOT 1 : MO	52 - REGION		-10 348,65	10 348,65	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105039	950 - SERVICES GENERAUX	21847000	1010	12/03/2009	1 755,26	-1 755,26	0,00	MOBILIERS ET SIÈGES DE BUREAU LOT 2 : SI	52 - REGION		-1 755,26	1 755,26	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105041	950 - SERVICES GENERAUX	21847000	1010	29/10/2009	22 996,69	-22 996,69	0,00	TABLEAUX AMPHIS SC,1ER CYCLE	51 - ETAT		-22 996,69	22 996,69	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105050	950 - SERVICES GENERAUX	21847000	1010	29/10/2009	5 426,79	-5 426,79	0,00	MOBILIERS ET SIÈGES DE BUREAU LOT 1 : MO	51 - ETAT		-5 426,79	5 426,79	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105051	950 - SERVICES GENERAUX	21847000	1010	09/07/2009	1 327,56	-1 327,56	0,00	MOBILIERS ET SIÈGES DE BUREAU LOT 2 : SI	51 - ETAT		-1 327,56	1 327,56	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105052	950 - SERVICES GENERAUX	21847000	1010	16/09/2009	2 350,69	-2 350,69	0,00	MOBILIERS ET SIÈGES DE BUREAU LOT 2 : SI	51 - ETAT		-2 350,69	2 350,69	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105056	950 - SERVICES GENERAUX	21847000	1010	09/07/2009	4 893,51	-4 893,51	0,00	MOBILIERS ET SIÈGES DE BUREAU LOT 1 : MO	51 - ETAT		-4 893,51	4 893,51	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105074	910 - IAE	21847000	1010	14/12/2006	20 578,26	-20 578,26	0,00	DIVERS MOBILIER DE BUREAU/AMENAGEMENT CL BLOCH/QUA						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105103	910 - IAE	21847000	1010	14/12/2006	12 380,75	-12 380,75	0,00	MOBILIER POUR RENOVATION CAFETERIA						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105146	950 - SERVICES GENERAUX	21847000	1010	18/04/2007	13 453,39	-13 453,39	0,00	ENSEMBLE 12 TABLES INFORM,2 PL RGE+24 CHAISES ROUG						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105184	950 - SERVICES GENERAUX	21847000	1010	27/01/2010	7 351,81	-7 351,81	0,00	SYSTEME DE DETECTION ANTI-VOL	52 - REGION		-7 351,81	7 351,81	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105185	950 - SERVICES GENERAUX	21847000	1010	27/01/2010	4 748,87	-4 748,87	0,00	accueil banque de prêt mobilier	52 - REGION		-4 648,19	4 648,19	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105249	910 - IAE	21847000	1010	06/09/2014	27 063,60	-25 224,76	1 838,84	REFECTION 200 ASSISES + 200 DOSSIERS REGARN, MOUSS						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		21847000			136 009,37	-134 170,53	1 838,84				-61 099,15	61 099,15	0,00		
105361	014 - SANTE	21887000	1010	18/09/2009	6 876,04	-6 876,04	0,00	CAMESCOPE D'EPAULE PANASONIC						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105363	950 - SERVICES GENERAUX	21887000	1010	08/09/2009	1 626,56	-1 626,56	0,00	Ecran DE PROJECTION MURAL						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105364	013 - SCIENCES	21887000	1010	17/09/2009	1 966,22	-1 966,22	0,00	ONDULEUR						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105520	914 - STAPS	21887000	1010	14/11/2008	13 890,00	-13 890,00	0,00	MATERIEL PR LABO :SYSTEME D'ANALYSE EMG / BIOMETRI						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105556	014 - SANTE	21887000	1010	22/05/2006	27 740,00	-27 740,00	0,00	GENERATEUR DE SOLVANTS/BRAUN						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105748	151 - IUT CAEN	21887000	1010	17/11/2009	2 921,23	-2 921,23	0,00	VIDEOPROJECTEUR 2000 LUMENS XGA SANYO						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105795	151 - IUT CAEN	21887000	1010	25/02/2010	1 651,08	-1 651,08	0,00	1 NETTOYEUR VAPEUR MONDIAL VAP 2700						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105894	950 - DSI	21887000	1010	14/10/2011	2 072,02	-2 072,02	0,00	VIDEOPROJECTEUR 4200 LUMENS SONY P/AMPHI FRESNEL						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105897	950 - DSI	21887000	1010	02/05/2011	12 854,37	-12 854,37	0,00	VISIOCONFERENCE FULL HD LIFESIZE						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105910	151 - IUT CAEN	21887000	1010	13/12/2011	6 556,50	-6 556,50	0,00	equipement multimedia de la salle de réu						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105926	950 - DSI	21887000	1010	02/05/2011	991,60	-991,60	0,00	1 CAMESCOPE MINI DV HD SONY						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105957	914 - STAPS	21887000	1010	10/12/2012	19 928,95	-19 928,95	0,00	tablette ord composants Polhemus + Tripod						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105980	014 - SANTE	21887000	1010	02/07/2013	1 111,41	-1 111,41	0,00	1VIDEOPROJECTEUR 3000 LUMENS						01/01/2024	HS
106009	950 - DSI	21887000	1010	29/11/2013	6 802,29	-6 802,29	0,00	MATERIEL DE VISIOCONFERENCE = LIFESIZE ICON600 AVE						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106021	151 - IUT CAEN	21887000	1010	14/11/2013	129,67	-129,67	0,00	1 IMPRIMANTE HL 2250DN/32MB	52 - REGION		-129,67	129,67	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106024	014 - SANTE	21887000	1010	17/12/2013	3 944,58	-3 944,58	0,00	2 TELEVISEURS LCD EDGELED P/SALLE INFORMATIQUE						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106029	151 - IUT CAEN	21887000	1010	19/12/2013	3 579,64	-3 579,64	0,00	1 AUTOLAVEUSE						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106061	950 - DSI	21887000	1010	30/09/2014	2 292,43	-2 121,60	170,83	EQUIPEMENT MULTIMEDIA AMPHI GRIGNARD	52 - REGION		-2 292,43	2 121,60	-170,83	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106074	950 - DSI	21887000	1010	18/11/2014	3 193,22	-2 912,39	280,83	EQUIP AUDIOVISUEL DU PFRS s Disseco PS 0-095/102	52 - REGION		-3 193,22	2 912,39	-280,83	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106103	014 - SANTE	21887000	1010	31/12/2014	1 017,28	-915,83	101,45	caméra couleur						01/01/2024	HS
106106	012 - HSS	21887000	1010	08/12/2014	1 521,00	-1 378,90	142,10	CAMESCOPE CANON TELEVISEUR DALLE + ACCESSOIRES						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106145	950 - DSI	21887000	1010	21/10/2015	3 811,34	-3 124,25	687,09	2012940MAPA035 AUTOCOMM ESPE FACT DEFINITIVE						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106153	950 - DSI	21887000	1010	03/11/2015	8 152,38	-6 653,69	1 498,69	MATERIEL VISIO LIFESIZE EXPRESS 220	56 - UNION EUROPEENNE		-8 152,38	6 653,69	-1 498,69	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106232	950 - DSI	21887000	1010	07/09/2016	1 764,27	-1 291,01	473,26	MATERIEL AUDIOVISUEL UNITE DE CONTROLE S,SE014	52 - REGION		-1 764,27	1 291,01	-473,26	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106242	950 - DSI	21887000	1010	07/09/2016	28 905,14	-21 151,53	7 753,61	EQUIPEMENTS AUDIOV, 16 VIDEOPROJECTEURS VISSOL R+1	52 - REGION		-28 905,14	21 151,53	-7 753,61	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106275	950 - DSI	21887000	1010	14/11/2016	818,24	-583,53	234,71	MISE EN PLACE TABLEAU INTERACTIF SUFCA						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107694	153 - IUT ALENCON	21887000	1010	12/04/2018	1 033,08	-591,27	441,81	1 VIDEOPROJECTEUR 3LCD XGA 4100	58 - AUTRES		-1 033,00	591,22	-441,78	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107852	950 - DSI	21887000	1010	11/07/2018	557,40	-305,27	252,13	1 VIDEOPROJECTEUR 3LCD 3300						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108059	951 - SCD	21887000	1010	16/10/2018	2 996,35	-1 561,39	1 434,96	1 MONITEUR LCD + 1 UNITE DE CONTROLE MEDIALINK						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		21887000			170 704,29	-157 232,82	13 471,47				-45 470,11	34 851,11	-10 619,00		
106756	950 - DSI	23251000	1010	29/09/2017	24 360,00	0,00	24 360,00	PREFINANCEMENT LOGICIEL PEGASE/PC-SCOL						01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		23251000			24 360,00	0,00	24 360,00				0,00	0,00	0,00		
	SOUS-TOTAL 1010				1 219 905,79	-1 173 358,86	46 546,93				-572 018,52	561 399,52	-10 619,00		
	SOUS-TOTAL 1030				1 415 990,90	-529 401,17	886 589,73				-705 198,13	241 957,01	-463 241,12		
	TOTAL GÉNÉRAL				2 635 896,69 €	-1 702 760,03 €	933 136,66 €				-1 277 216,65 €	803 356,53 €	-473 860,12 €		
Immo	Composante	Compte comptable	Société	Date mise en service	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Désignation de l'immobilisation	Subvention	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Date d'analyse	Motif	

SORTIE DE L'INVENTAIRE COMPTABLE DES BIENS AYANT UNE VNC A ZERO

M.A.J

04/06/2024

Société : 1010

Immo	Composante	Compte comptable	Société	Date mise en service	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Désignation de l'immobilisation	Subvention	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Date d'analyse	Motif
100573	013 - UFR SCIENCES	20531000	1010	31/12/2013	1 194,45	-1 194,45	0,00	1 LOGICIEL DE PILOTAGE ET CAPTURE DE DONNEES RADIC					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		20531000			1 194,45	-1 194,45	0,00			0,00	0,00	0,00		
100636	013 - SCIENCES	20580000	1010	24/06/2013	5 037,55	-5 037,55	0,00	1 LICENCE CAMPUS SOLIDWORKS					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
100638	950 - DSJ	20580000	1010	20/06/2013	4 268,64	-4 268,64	0,00	2 LICENCES ACADEMIC SPHERE 5 ENTERPRISE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
100640	011 - SEGGAT	20580000	1010	04/12/2013	7 176,00	-7 176,00	0,00	1 LICENCE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
100641	152 - IUT CHERBOURG	20580000	1010	24/10/2013	3 285,41	-3 285,41	0,00	1 LICENCE N° 663-8JCTQ-1UQ8K - DESIGO INSIGHT	57 - AUTRES ORGANISMES	-1 837,43	1 837,43	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
100642	920 - ESIX	20580000	1010	20/12/2013	1 495,00	-1 495,00	0,00	LICENCE ANSYS ACADEMIC TEACHING	52 - REGION	-1 495,00	1 495,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		20580000			21 262,60	-21 262,60	0,00			-3 332,43	3 332,43	0,00		
101295	153 - IUT ALENCON	21511700	1010	22/04/2008	8 764,29	-8 764,29	0,00	mise en oeuvre de cartes et de bornes DECTsur inst					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		21511700			8 764,29	-8 764,29	0,00			0,00	0,00	0,00		
102752	980 - INSPE	21557000	1010	31/12/2008	1 841,00	-1 841,00	0,00	PLATEAU DE COUPE POUR TONDEUSE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102753	980 - INSPE	21557000	1010	31/12/2008	3 748,75	-3 748,75	0,00	AUTOLAVEUSE A BATTERIES	53 - DEPARTEMENT	-3 748,75	3 748,75	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102754	980 - INSPE	21557000	1010	31/12/2008	1 062,35	-1 062,35	0,00	DESHERBEUR THERMIQUE A MAIN SUR ROUE	53 - DEPARTEMENT	-1 062,35	1 062,35	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102755	980 - INSPE	21557000	1010	31/12/2008	1 174,76	-1 174,76	0,00	REMORQUE DAXARA 218	53 - DEPARTEMENT	-1 174,76	1 174,76	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102759	920 - ESIX	21557000	1010	05/12/2008	4 072,20	-4 072,20	0,00	OUTILLAGE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102760	920 - ESIX	21557000	1010	10/12/2008	5 693,27	-5 693,27	0,00	OUTILLAGE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		21557000			17 592,33	-17 592,33	0,00			-5 985,86	5 985,86	0,00		
102800	980 - INSPE	21567000	1010	31/12/2008	6 379,30	-6 379,30	0,00	SALLE R218 EQUIPEMENT EN VIDEOPROJECTION AVEC MOBI	52 - REGION	-6 379,30	6 379,30	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102803	980 - INSPE	21567000	1010	31/12/2008	4 096,83	-4 096,83	0,00	EQUIPEMENT VIDEO SALLE C1 S 50	53 - DEPARTEMENT	-4 096,83	4 096,83	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102804	980 - INSPE	21567000	1010	31/12/2008	4 460,59	-4 460,59	0,00	EQUIPEMENT VIDEOPROJECTION SALLE C04 S50	53 - DEPARTEMENT	-4 460,59	4 460,59	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102805	980 - INSPE	21567000	1010	31/12/2008	4 821,68	-4 821,68	0,00	EQUIPEMENT VIDEOPROJECTION SALLE C11 S50	53 - DEPARTEMENT	-4 821,68	4 821,68	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102806	980 - INSPE	21567000	1010	31/12/2008	3 905,83	-3 905,83	0,00	EQUIPEMENT VIDEOPROJECTION SALLE C13 S50	53 - DEPARTEMENT	-2 052,80	2 052,80	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102807	980 - INSPE	21567000	1010	31/12/2008	4 184,04	-4 184,04	0,00	EQUIPEMENT VIDEOPROJECTION SALLE C22 S50					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102808	980 - INSPE	21567000	1010	31/12/2008	4 184,04	-4 184,04	0,00	EQUIPEMENT VIDEOPROJECTION SALLE C24 S50					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102809	980 - INSPE	21567000	1010	31/12/2008	3 773,79	-3 773,79	0,00	EQUIPEMENT VIDEOPROJECTION SALLE C25 S50					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102810	980 - INSPE	21567000	1010	31/12/2008	3 773,15	-3 773,15	0,00	EQUIPEMENT VIDEOPROJECTION SALLE A103 S50					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102811	980 - INSPE	21567000	1010	31/12/2008	4 096,83	-4 096,83	0,00	EQUIPEMENT VIDEOPROJECTION SALLE A202 S50					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102812	980 - INSPE	21567000	1010	31/12/2008	1 572,24	-1 572,24	0,00	VISUALISEUR AMPHI + SALLE 12 S50					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102817	980 - INSPE	21567000	1010	31/12/2008	2 509,00	-2 509,00	0,00	BALANCE DE PRECISION					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102845	013 - SCIENCES	21567000	1010	31/12/2008	3 700,00	-3 700,00	0,00	CCONCEPTION DE LA CHARTE GRAPHIQUE ET DE L'INTERFA	52 - REGION	-3 700,00	3 700,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102858	153 - IUT ALENCON	21567000	1010	22/04/2008	3 472,59	-3 472,59	0,00	Montage de contrôle /PROMA					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102863	153 - IUT ALENCON	21567000	1010	13/11/2008	2 247,93	-2 247,93	0,00	TVA / FRE DENFORD MATERIEL (SOUFFLERIE)					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102892	151 - IUT CAEN	21567000	1010	21/11/2008	4 119,02	-4 119,02	0,00	LOGICIEL STUDENT LAB/PRO,CABLE, TRANSFORMATEUR					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102909	151 - IUT CAEN	21567000	1010	15/01/2008	4 225,47	-4 225,47	0,00	CAP2007 COMPOSANTS AUTOMATISME	52 - REGION	-1 240,00	1 240,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102918	151 - IUT CAEN	21567000	1010	09/07/2008	3 488,73	-3 488,73	0,00	UNITE DE MONTAGE VIDEO ET BANQUE D'IMAGE MOBILES /					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102925	151 - IUT CAEN	21567000	1010	15/01/2008	2 059,63	-2 059,63	0,00	CAP2007 VIDEOPROJECTEUR +CAISSON ANTIVOL+BOITIER M	52 - REGION	-2 059,63	2 059,63	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102926	151 - IUT CAEN	21567000	1010	07/10/2008	3 253,13	-3 253,13	0,00	DEMINERALISATEUR + PANNEAUX / AQUADEM VEOLIA WATE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102928	151 - IUT CAEN	21567000	1010	09/12/2008	5 136,82	-5 136,82	0,00	VIDEOPROJECTEUR					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102937	151 - IUT CAEN	21567000	1010	15/01/2008	3 087,79	-3 087,79	0,00	CAP2007 Lampe de remplacement +rÚtroprojecteur 2 l					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102947	151 - IUT CAEN	21567000	1010	05/12/2008	4 502,94	-4 502,94	0,00	CAMERA					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102950	151 - IUT CAEN	21567000	1010	15/01/2008	4 425,20	-4 425,20	0,00	CAP2007 VIDEOPROJECTEUR SANYO+OBJECTIF POUR VIDEOP					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102951	151 - IUT CAEN	21567000	1010	30/06/2008	4 221,88	-4 221,88	0,00	MARCHE 2006/913 CAMERA CANON XH-A1 /					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102953	151 - IUT CAEN	21567000	1010	03/10/2008	2 831,89	-2 831,89	0,00	MATERIEL ENSEIGNEMENT NI ELVIS II BASIC / NATIONAL	52 - REGION	-2 831,89	2 831,89	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
103004	961 - SUAPS	21567000	1010	09/10/2008	1 336,53	-1 336,53	0,00	MARCHE 2006/961 MATERIEL AUDIO PR ENSEIGNEMENT / L					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		21567000			99 866,87	-99 866,87	0,00			-31 642,72	31 642,72	0,00		
103323	011 - SEGGAT	21827000	1010	06/05/2008	1 006,83	-1 006,83	0,00	REMORQUE DAXARA 158 + ATTELAGE P/LABO LETG GÉO	51 - ETAT	-1 006,83	1 006,83	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
103353	152 - IUT CHERBOURG	21827000	1010	28/06/2011	2 279,58	-2 279,58	0,00	REMORQUE REV500SF1	51 - ETAT	-2 279,58	2 279,58	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		21827000			3 286,41	-3 286,41	0,00			-3 286,41	3 286,41	0,00		
103385	012 - HSS	21831700	1010	11/12/2008	732,22	-732,22	0,00	MARCHE 2007 / AMENAGEMENT BUREAU BU / QUADRAT					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
103400	920 - ESIX	21831700	1010	04/06/2008	1 251,40	-1 251,40	0,00	DESTRUCTEUR / TERFACE UNIBIN					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
103405	971 - CARRE INTERNATIONAL	21831700	1010	08/12/2008	1 572,41	-1 572,41	0,00	MOBILIER DE BUREAU (plans de travail)					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
103406	971 - CARRE INTERNATIONAL	21831700	1010	08/12/2008	3 824,47	-3 824,47	0,00	meublier siPges					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
103407	971 - CARRE INTERNATIONAL	21831700	1010	08/12/2008	1 435,20	-1 435,20	0,00	armoire forte					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
103408	971 - CARRE INTERNATIONAL	21831700	1010	08/12/2008	3 722,62	-3 722,62	0,00	meublier de bureau (rangement, bureau,caisson,tirr					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		21831700			12 538,32	-12 538,32	0,00			0,00	0,00	0,00		
104198	920 - ESIX	21832700	1010	05/03/2015	1 441,20	-1 441,20	0,00	ORDINATEUR PORTABLE	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-1 441,20	1 441,20	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104199	151 - IUT CAEN	21832700	1010	24/02/2015	9 532,80	-9 532,80	0,00	ORDINATEURS OPTIPLX 9020 MINI TOWER					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104202	012 - HSS	21832700	1010	02/03/2015	1 231,50	-1 231,50	0,00	Ordinateur Portable HP ProBook 640 G1					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104203	923 - MRSH	21832700	1010	17/03/2015	1 737,78	-1 737,78	0,00	mac book pro 13,3+passage a					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104205	151 - IUT CAEN	21832700	1010	31/03/2015	5 424,00	-5 424,00	0,00	Ordinateur conf 1 Optiplex (8)					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104211	950 - SERVICES CENTRAUX	21832700	1010	12/03/2015	4 094,40	-4 094,40	0,00	4 ORDIS PORTABLES					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104214	950 - DSJ	21832700	1010	26/05/2015	1 689,16	-1 689,16	0,00	"MACBOOK PRO 13,3"" RETINA CORE I5"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104215	965 - PUC	21832700	1010	11/05/2015	914,71	-914,71	0,00	ordinateur MAC Service édition PUC 2015					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104217	013 - SCIENCES	21832700	1010	06/05/2015	8 092,80	-8 092,80	0,00	Matériel Robotique capteur	51 - ETAT	-8 092,80	8 092,80	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104220	950 - SERVICES CENTRAUX	21832700	1010	17/05/2015	991,34	-991,34	0,00	1 ORDI ELITEBOOK					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104223	980 - INSPE	21832700	1010	05/06/2015	1 640,16	-1 640,16	0,00							

104235	013 - SCIENCES	21832700	1010	15/07/2015	1 066,80	-1 066,80	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9030 AOI CTO SCIENCES 2,3					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104236	011 - SEGGAT	21832700	1010	09/07/2015	1 215,00	-1 215,00	0,00	1 ORDI PRECISION 5810 XCTO BASE LABO IDEES BAT A					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104237	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	16/06/2015	3 471,60	-3 471,60	0,00	1 ORDI PRECISION 5810 XCTO BASE IUT SAINT LO S,308	53 - DEPARTEMENT	-3 471,60	3 471,60	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104238	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	16/06/2015	1 682,40	-1 682,40	0,00	1 ORDI PRECISION TOWER 5810 XCTO BASE	53 - DEPARTEMENT	-1 682,40	1 682,40	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104239	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	16/06/2015	1 682,40	-1 682,40	0,00	1 ORDI PRECISION TOWER 5810 XCTO BASE	53 - DEPARTEMENT	-1 682,40	1 682,40	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104242	013 - SCIENCES	21832700	1010	30/06/2015	7 522,80	-7 522,80	0,00	1 ORDI POWEREDGE R730 XD SERVEUR CAMPUS 2					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104243	013 - SCIENCES	21832700	1010	29/05/2015	1 360,64	-1 360,64	0,00	1 ORDI DELL PRECISION M4800 BASE CTO LABO LMNO					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104244	920 - ESIX	21832700	1010	01/07/2015	798,00	-798,00	0,00	1 ONDULATEUR FORMAT RACK 2U SMART UPS 3000 VA					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104247	910 - IAE	21832700	1010	23/04/2015	1 393,40	-1 393,40	0,00	1 ORDI PORTABLE MAC BOOK PRO 13,3' RETINA CORE I5					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104248	151 - IUT CAEN	21832700	1010	20/08/2015	2 850,00	-2 850,00	0,00	5 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL FACTOR LISIEUX ST 01					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104255	956 - CREC	21832700	1010	07/07/2015	944,00	-944,00	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK FOLL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104256	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	15/07/2015	4 129,20	-4 129,20	0,00	1 SYSTEME DE STOCKAGE POWER VAULT NX400 TPM BASE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104263	950 - SERVICES CENTRAUX	21832700	1010	06/07/2015	998,70	-998,70	0,00	1 PC PORTABLE ELITEBOOK 840					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104265	151 - IUT CAEN	21832700	1010	14/09/2015	3 156,00	-3 156,00	0,00	1 ORDI POWER EDGE R430 SERVEUR IUT IFS DEPART RT					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104266	151 - IUT CAEN	21832700	1010	14/09/2015	4 173,60	-4 173,60	0,00	1 POWER EDGE R730XD SERVEUR IUT IFS DEPART RT					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104267	920 - ESIX	21832700	1010	20/07/2015	816,00	-816,00	0,00	FOURNIT POUR SERVEUR CALCUL DELL NETWORKING N2024					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104268	013 - SCIENCES	21832700	1010	03/09/2015	2 232,36	-2 232,36	0,00	"1 MACBOOK PRO 13,3"" + HOUSSE"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104269	013 - SCIENCES	21832700	1010	03/09/2015	703,20	-703,20	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 FORMAT MINI TOWER	52 - REGION	-703,20	703,20	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104270	013 - SCIENCES	21832700	1010	03/09/2015	703,20	-703,20	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 FORMAT MINI TOWER	52 - REGION	-703,20	703,20	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104273	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	08/07/2015	1 094,40	-1 094,40	0,00	COMMUNICATEUR 24 PORTS ETHERNET + CABLES + DELL SFP					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104274	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	08/07/2015	1 094,40	-1 094,40	0,00	COMMUNICATEUR 24 PORTS ETHERNET + CABLES + DELL SFP					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104275	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	26/06/2015	1 139,90	-1 139,90	0,00	"MACBOOK AIR 13,3"" CORE I5 + ADAPT, VIDEO APPLE"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104276	950 - SERVICES CENTRAUX	21832700	1010	12/03/2015	893,58	-893,58	0,00	1 ORDI HP IDS UMA pour DAF					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104277	950 - SERVICES CENTRAUX	21832700	1010	12/03/2015	893,58	-893,58	0,00	1 ORDI HP IDS UMA POUR DRH					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104279	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	04/09/2015	321,42	-321,42	0,00	APPLE IPAD MINI 2 WIFI 32 GO + GARANTIE 1 AN PLUS	53 - DEPARTEMENT	-321,42	321,42	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104283	950 - DSI	21832700	1010	15/04/2015	3 735,25	-3 735,25	0,00	MATERIEL DE RESEAU 10 GBE DELL NETWORKING					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104284	950 - DSI	21832700	1010	10/06/2015	1 695,36	-1 695,36	0,00	ARMOIRE POUR RESEAU DELL NETSHERTER SX42U + CABLES					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104286	950 - DSI	21832700	1010	17/08/2015	2 129,53	-2 129,53	0,00	ALIMENTATION CISCO CATALYST 4500X					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104289	950 - SERVICES CENTRAUX	21832700	1010	13/07/2015	767,70	-767,70	0,00	1 ORDI HP IDS UMA					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104292	950 - DSI	21832700	1010	13/05/2015	5 109,36	-5 109,36	0,00	122 CABLES DE VERR,NOIR 2,3 M (PUHT 34,90) P/PFRS	52 - REGION	-5 109,36	5 109,36	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104293	980 - INSPE	21832700	1010	13/09/2015	1 508,67	-1 508,67	0,00	1 ORDI HP IDS UMA ELITEBOOK I7 5600U					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104294	013 - SCIENCES	21832700	1010	23/09/2015	1 185,48	-1 185,48	0,00	"1 MACBOOK AIR 13,3"" 256 GO CORE I5 P/T, RIBEIRO"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104295	013 - SCIENCES	21832700	1010	23/09/2015	822,76	-822,76	0,00	"1 MACBOOK AIR 13,3"" 128 GO CORE I5 P/T, RIBEIRO"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104296	965 - PUC	21832700	1010	30/09/2015	1 196,38	-1 196,38	0,00	"1 IMACBOOK 21,5"" 8 GO CORE I5 QUADRI COEUR"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104297	965 - PUC	21832700	1010	30/09/2015	1 196,38	-1 196,38	0,00	"1 IMACBOOK 21,5"" 8 GO CORE I5 QUADRI COEUR"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104298	965 - PUC	21832700	1010	30/09/2015	62,15	-62,15	0,00	1 APPLE LECTEUR GRAVEUR SUPERDRIVE EXTERNE USB					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104299	013 - SCIENCES	21832700	1010	14/10/2015	8 371,20	-8 371,20	0,00	16 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL FORM (PUHT 436 €)					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104300	956 - CREC	21832700	1010	07/09/2015	826,00	-826,00	0,00	TABLETTES ZBOOK15u					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104301	910 - IAE	21832700	1010	28/09/2015	1 616,28	-1 616,28	0,00	"1 MACBOOK PRO 13,3"" + MONITEUR + ADAPTATEURS"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104302	013 - SCIENCES	21832700	1010	10/09/2015	1 613,29	-1 613,29	0,00	2 APPLE IPAD AIR 2 + ACCESSOIRES P/LABO EVA					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104303	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	04/08/2015	1 146,48	-1 146,48	0,00	3D LUNETTES + 17 LUNETTES P/SALLE 308 ST LO	53 - DEPARTEMENT	-1 146,48	1 146,48	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104304	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	14/10/2015	2 070,00	-2 070,00	0,00	LEAP MOTION VR Developer Bundle	53 - DEPARTEMENT	-2 070,00	2 070,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104305	950 - DSI	21832700	1010	29/09/2015	2 100,90	-2 100,90	0,00	2 ONDULEURS + 2 CARTES DE SUPERVISION					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104307	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	24/08/2015	652,80	-652,80	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 7050 ULTRASMALL FORM FACTOR HF					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104308	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	24/08/2015	652,80	-652,80	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 7050 ULTRASMALL FORM FACTOR HF					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104309	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	24/08/2015	652,80	-652,80	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 7050 ULTRASMALL FORM FACTOR HF					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104310	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	24/08/2015	652,80	-652,80	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 ULTRASMALL FORM FACTOR HF					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104313	011 - SEGGAT	21832700	1010	03/11/2015	862,00	-862,00	0,00	1 ORDI SALLE DOCTORANTS					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104314	011 - SEGGAT	21832700	1010	03/11/2015	862,00	-862,00	0,00	1 ORDI SALLE ACS67					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104318	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	02/10/2015	2 316,50	-2 316,50	0,00	1 IMPRIMANTE ULTIMAKER 2 P/SALLE A050					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104319	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	02/10/2015	2 316,50	-2 316,50	0,00	1 IMPRIMANTE ULTIMAKER 2 P/SALLE A100					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104320	013 - SCIENCES	21832700	1010	16/09/2015	794,94	-794,94	0,00	1 ORDI ELITEBOOK					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104321	013 - SCIENCES	21832700	1010	17/11/2015	1 394,40	-1 394,40	0,00	2 ORDIS OPTIPLEX 9020 MINI TOWER P/SALLE 129					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104322	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	16/11/2015	280,20	-280,20	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 ULTRASMALL (VOIR FICHE 14078)					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104323	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	16/11/2015	280,20	-280,20	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 ULTRASMALL(CMPLT FICHE 14076)					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104327	011 - SEGGAT	21832700	1010	23/10/2015	866,00	-866,00	0,00	2 ORDI OPTIPLEX 9020 ULTRASMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104328	014 - SANTE	21832700	1010	20/11/2015	460,00	-460,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3020 PETIT FACTEUR					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104329	014 - SANTE	21832700	1010	20/11/2015	570,00	-570,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3020 PETIT FACTEUR					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104330	013 - SCIENCES	21832700	1010	18/11/2015	709,10	-709,10	0,00	1 ORDI ELITEBOOK HP					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104331	013 - SCIENCES	21832700	1010	19/11/2015	209,00	-209,00	0,00	"1 ECRAN TACTILE DELL 23"" (58,4 cm)"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104332	013 - SCIENCES	21832700	1010	19/11/2015	497,00	-497,00	0,00	"1 ECRAN TACTILE DELL 27"" (68,6 cm) ULTRA HD"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104333	013 - SCIENCES	21832700	1010	20/11/2015	313,00	-313,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 ULTRASMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104334	013 - SCIENCES	21832700	1010	20/11/2015	414,00	-414,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 ULTRASMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104335	013 - SCIENCES	21832700	1010	20/11/2015	587,00	-587,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 ULTRASMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104336	013 - SCIENCES	21832700	1010	20/11/2015	723,00	-723,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 ULTRASMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104337	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	20/11/2015	589,20	-589,20	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3020 PETIT FACTEUR					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104338	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	10/11/2015	369,12	-369,12	0,00	1 TABLETTE PRO SLATE + 1 HOUSSE DE PROTECTION					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104339	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	10/11/2015	369,12	-369,12	0,00	1 TABLETTE PRO SLATE + 1 HOUSSE DE PROTECTION					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104340	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	27/10/2015	934,42	-934,42	0,00	1 ORDI PORTABLE ZBOOK HP					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104341	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	27/10/2015	934,42	-934,42	0,00	1 ORDI PORTABLE ZBOOK HP					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104342	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	20/11/2015	199,20	-199,20	0,00	"1 MONITEUR 24"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104343	151 - IUT CAEN	21832700	1010	10/11/2015	4 384,80	-4 384,80	0,00	6 ORDI OPTIPLEX 9020					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104348	923 - MRSH	21832700	1010	18/11/2015	906,00	-906,00	0,00	"4 MONITEUR 24"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104353	910 - IAE	21832700	1010	28/09/2015	1 201,21	-1 201								

104362	013 - SCIENCES	21832700	1010	18/11/2015	1 507,20	-1 507,20	0,00	2 ORDI OPTIPLEX 9020 MINI TOWER					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104363	013 - SCIENCES	21832700	1010	17/11/2015	3 673,20	-3 673,20	0,00	MATERIEL RESEAU DELL N2048					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104364	923 - MRSH	21832700	1010	06/11/2015	1 003,74	-1 003,74	0,00	1 TABLETTE HP ELITE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104366	956 - CREC	21832700	1010	20/11/2015	620,40	-620,40	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3020 PETIT FACTEUR CTO					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104367	014 - SANTE	21832700	1010	20/11/2015	1 780,80	-1 780,80	0,00	1 ORDI DELL (CC : I903E1CB/I903E2CAUB/I903E3CB)					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104368	013 - SCIENCES	21832700	1010	20/11/2015	313,00	-313,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 ULTRASMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104369	013 - SCIENCES	21832700	1010	20/11/2015	313,00	-313,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 ULTRASMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104370	013 - SCIENCES	21832700	1010	20/11/2015	313,00	-313,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 ULTRASMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104371	012 - HSS	21832700	1010	02/12/2015	717,44	-717,44	0,00	1 PC PORTABLE ZBOOK					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104372	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	20/11/2015	403,05	-403,05	0,00	1 PC PORTABLE PROBOOK + SACOCHE + SOURIS					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104373	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	20/11/2015	403,05	-403,05	0,00	1 PC PORTABLE PROBOOK + SOURIS + SACOCHE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104374	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	20/11/2015	403,04	-403,04	0,00	1 PC PORTABLE PROBOOK + SOURIS + SACOCHE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104375	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	20/11/2015	403,04	-403,04	0,00	1 PC PORTABLE PROBOOK + SOURIS + SACOCHE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104376	013 - SCIENCES	21832700	1010	30/11/2015	888,00	-888,00	0,00	"1 OPTIPLEX 3020 MINI TOUR + 2 ECRAN 21,5""					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104377	151 - IUT CAEN	21832700	1010	20/11/2015	436,00	-436,00	0,00	1 ORDI DELL PRECISION T1700 CTO FORMAT COMPACT					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104378	151 - IUT CAEN	21832700	1010	20/11/2015	436,00	-436,00	0,00	1 ORDI DELL PRECISION T1700 CTO FORMAT COMPACT					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104379	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	19/11/2015	560,40	-560,40	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104380	013 - SCIENCES	21832700	1010	20/11/2015	538,00	-538,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 MINI TOWER + ÉCRAN					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104381	013 - SCIENCES	21832700	1010	20/11/2015	538,00	-538,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 MINI TOWER + ÉCRAN					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104385	013 - SCIENCES	21832700	1010	04/12/2015	2 339,68	-2 339,68	0,00	3 ORDI HP ELITEBOOK (PUHT 649,91€)					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104386	013 - SCIENCES	21832700	1010	20/11/2015	407,06	-407,06	0,00	1 ORDI PORTABLE + BATTERIE + SACOCHE + SOURIS					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104387	012 - HSS	21832700	1010	18/11/2015	580,00	-580,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 MINI TOWER + ÉCRAN					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104388	012 - HSS	21832700	1010	18/11/2015	580,00	-580,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 MINI TOWER + ÉCRAN					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104389	012 - HSS	21832700	1010	18/11/2015	580,00	-580,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 MINI TOWER + ÉCRAN					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104390	014 - SANTE	21832700	1010	01/12/2015	3 602,00	-3 602,00	0,00	1 ORDI PRECISION 7910 XCTO BASE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104391	014 - SANTE	21832700	1010	01/12/2015	3 602,00	-3 602,00	0,00	1 ORDI PRECISION 7910 XCTO BASE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104392	014 - SANTE	21832700	1010	20/11/2015	158,40	-158,40	0,00	"1 ÉCRAN 19"" LED 48 CM"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104393	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	07/12/2015	1 088,44	-1 088,44	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK P/ M, CHEN					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104395	013 - SCIENCES	21832700	1010	30/11/2015	398,00	-398,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104396	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	16/10/2015	543,27	-543,27	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104397	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	02/12/2015	392,40	-392,40	0,00	1 TABLETTE GOOGLE NEXUS 9 BLANC LUNAIRE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104398	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	02/12/2015	392,40	-392,40	0,00	1 TABLETTE GOOGLE NEXUS 9 BLANC LUNAIRE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104399	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	02/12/2015	392,40	-392,40	0,00	1 TABLETTE GOOGLE NEXUS 9 BLANC LUNAIRE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104400	151 - IUT CAEN	21832700	1010	04/12/2015	351,00	-351,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3020 MINITOUR					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104401	151 - IUT CAEN	21832700	1010	04/12/2015	351,00	-351,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3020 MINITOUR					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104402	980 - INSPE	21832700	1010	01/12/2015	898,80	-898,80	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104405	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	03/12/2015	739,20	-739,20	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104406	012 - HSS	21832700	1010	10/11/2015	1 427,67	-1 427,67	0,00	1 ORDI PORTABLE GIGABYTE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104407	012 - HSS	21832700	1010	10/11/2015	802,68	-802,68	0,00	1 TÉLÉVISEUR PHILIPS					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104409	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	20/11/2015	855,60	-855,60	0,00	"1 ORDI OPTIPLEX 3020 PETIT FACTEUR + ECRAN 23""					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104411	980 - INSPE	21832700	1010	03/12/2015	918,00	-918,00	0,00	"5 ÉCRANS 23"" LED (PUHT 153€)"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104412	980 - INSPE	21832700	1010	07/12/2015	506,40	-506,40	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104413	980 - INSPE	21832700	1010	07/12/2015	506,40	-506,40	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104414	980 - INSPE	21832700	1010	07/12/2015	506,40	-506,40	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104415	980 - INSPE	21832700	1010	07/12/2015	506,40	-506,40	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104416	980 - INSPE	21832700	1010	07/12/2015	506,40	-506,40	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104417	980 - INSPE	21832700	1010	07/12/2015	573,60	-573,60	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104418	980 - INSPE	21832700	1010	07/12/2015	573,60	-573,60	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104419	980 - INSPE	21832700	1010	07/12/2015	573,60	-573,60	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104420	980 - INSPE	21832700	1010	07/12/2015	573,60	-573,60	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104421	011 - SEGGAT	21832700	1010	26/11/2015	785,00	-785,00	0,00	1 ORDI DELL PRECISION T1700 MINI TOUR					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104422	011 - SEGGAT	21832700	1010	26/11/2015	785,00	-785,00	0,00	1 ORDI DELL PRECISION T1700 MINI TOUR					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104423	011 - SEGGAT	21832700	1010	03/12/2015	785,00	-785,00	0,00	1 ORDI DELL PRECISION T1700 MINI TOUR					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104424	013 - SCIENCES	21832700	1010	23/11/2015	1 200,03	-1 200,03	0,00	"1 TABLETTE MICROSOFT SURFACE PRO 3 12""					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104426	151 - IUT CAEN	21832700	1010	20/11/2015	540,00	-540,00	0,00	"1 ORDI DELL PRECISION T1700 MINI TOUR + ECRAN 22"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104427	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	23/11/2015	367,20	-367,20	0,00	2 MONITEURS ÉCRANS PANORAMIQUE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104428	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	23/11/2015	367,20	-367,20	0,00	2 MONITEURS ÉCRANS PANORAMIQUE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104429	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	23/11/2015	367,20	-367,20	0,00	2 MONITEURS ÉCRANS PANORAMIQUE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104430	151 - IUT CAEN	21832700	1010	27/11/2015	2 899,19	-2 899,19	0,00	5 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL FORM (PUHT, 497,97€)					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104431	151 - IUT CAEN	21832700	1010	27/11/2015	2 899,19	-2 899,19	0,00	5 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL FORM (PUHT, 497,97€)					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104437	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	09/11/2015	470,02	-470,02	0,00	1 CARTE GRAPHIQUE P/STUDIO 3D	53 - DEPARTEMENT	-470,02	470,02	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104438	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	30/11/2015	131,38	-131,38	0,00	1 SYSTEME DE HAUT-PARLEURS POUR PC P/STUDIO 3D	53 - DEPARTEMENT	-131,38	131,38	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104439	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	23/11/2015	183,60	-183,60	0,00	1 MONITEUR ÉCRAN PANORAMIQUE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104440	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	23/11/2015	367,20	-367,20	0,00	2 MONITEURS ÉCRANS PANORAMIQUE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104441	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	23/11/2015	183,60	-183,60	0,00	1 MONITEUR ÉCRAN PANORAMIQUE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104442	923 - MRSH	21832700	1010	23/11/2015	2 024,36	-2 024,36	0,00	"1 MACBOOK PRO 13,3"" RETINA CORE I5"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104443	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	16/12/2015	871,99	-871,99	0,00	"1 MACBOOK PRO 11,6"" CORE I5 + HOUSSE DE PROTECTI					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104444	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	16/12/2015	871,99	-871,99	0,00	"1 MACBOOK PRO 11,6"" CORE I5 + HOUSSE DE PROTECTI					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104445	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	16/12/2015	871,99	-871,99	0,00	"1 MACBOOK PRO 11,6"" CORE I5 + HOUSSE DE PROTECTI					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104446	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	16/12/2015	872,00	-872,00	0,00	"1 MACBOOK PRO 11,6"" CORE I5 + HOUSSE DE PROTECTI					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104447	011 - SEGGAT	21832700	1010	24/11/2015	433,00	-433,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL FORM					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104448	011 - SEGGAT	21832700	1010	09/12/2015	433,00	-433,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL FORM					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104449	965 - PUC	21832700	1010	18/11/2015	1 196,37	-1 196,37	0,00	"1 ORDI IMAC 21,5"" RETINA 4K"					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104453	950 - DSI	21832700	1010	18/11/2015	1 543,14	-1 543,14	0,00	8 ÉCRANS PANORAMIQUE (PUHT 166,00€) P/AGENCE COMPT					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104454	950 - DSI	21832700	1010	04/12/2015	6 464,21	-6 464,21	0,00	1 SERVEUR POWEREDGE R630					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE

104455	950 - DSI	21832700	1010	04/12/2015	1 287,03	-1 287,03	0,00	1 COMMUTATEUR RÉSEAU + CABLE				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104457	151 - IUT CAEN	21832700	1010	25/11/2015	1 217,78	-1 217,78	0,00	1 COMMUTATEUR RÉSEAU N2024 DELL				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104461	961 - SUAPS	21832700	1010	17/12/2015	517,09	-517,09	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 MINI TOWER				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104462	961 - SUAPS	21832700	1010	17/12/2015	517,09	-517,09	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 9020 MINI TOWER				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104464	013 - SCIENCES	21832700	1010	10/12/2015	382,42	-382,42	0,00	1 IPAD APPLE AIR 2 16GO				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104465	907 - LVE	21832700	1010	07/12/2015	741,36	-741,36	0,00	10 LECTEURS DE DISQUES 120Go (PUHT 61,78€)				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104466	907 - LVE	21832700	1010	07/12/2015	617,76	-617,76	0,00	5 LECTEURS DE DISQUES 240Go (PUHT 102,96€)				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104469	013 - SCIENCES	21832700	1010	04/12/2015	1 408,84	-1 408,84	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104470	910 - IAE	21832700	1010	07/12/2015	1 051,57	-1 051,57	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104471	151 - IUT CAEN	21832700	1010	04/12/2015	950,78	-950,78	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104474	013 - SCIENCES	21832700	1010	02/12/2015	913,47	-913,47	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104477	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	03/12/2015	868,07	-868,07	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104478	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	03/12/2015	868,08	-868,08	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104479	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	03/12/2015	868,07	-868,07	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104483	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	03/12/2015	787,03	-787,03	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104484	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	03/12/2015	787,04	-787,04	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104486	151 - IUT CAEN	21832700	1010	20/11/2015	1 105,56	-1 105,56	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104487	151 - IUT CAEN	21832700	1010	20/11/2015	720,08	-720,08	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104488	910 - IAE	21832700	1010	24/09/2015	1 032,88	-1 032,88	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK + MONITEUR				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104489	923 - MRSH	21832700	1010	15/12/2015	1 034,42	-1 034,42	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK AIR 13,3"" CORE i5"				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104490	011 - SEGGAT	21832700	1010	15/12/2015	663,41	-663,41	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104497	950 - DSI	21832700	1010	14/12/2015	1 359,60	-1 359,60	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK AIR 11,6"" CORE i5"				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104498	014 - SANTE	21832700	1010	22/12/2015	1 172,67	-1 172,67	0,00	ORDINATEURS PORTABLES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104499	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	21/12/2015	596,32	-596,32	0,00	1 TABLETTE HP ELITEPAD + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104500	012 - HSS	21832700	1010	23/12/2015	680,35	-680,35	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104501	012 - HSS	21832700	1010	23/12/2015	680,35	-680,35	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104502	012 - HSS	21832700	1010	16/12/2015	1 412,56	-1 412,56	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK AIR 11,6"" CORE i5 + COQU				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104503	012 - HSS	21832700	1010	23/12/2015	740,54	-740,54	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104504	013 - SCIENCES	21832700	1010	17/12/2015	1 100,21	-1 100,21	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104505	013 - SCIENCES	21832700	1010	25/11/2015	1 058,86	-1 058,86	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK AIR 13,3"" CORE i5"				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104506	013 - SCIENCES	21832700	1010	25/11/2015	1 083,30	-1 083,30	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK AIR 13,3"" CORE i5"				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104507	950 - DSI	21832700	1010	01/12/2015	519,60	-519,60	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3020 MINI-TOUR CTO				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104508	950 - DSI	21832700	1010	01/12/2015	519,60	-519,60	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3020 MINI-TOUR CTO				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104509	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	28/10/2015	1 276,02	-1 276,02	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104510	013 - SCIENCES	21832700	1010	07/12/2015	511,01	-511,01	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104512	013 - SCIENCES	21832700	1010	20/11/2015	1 055,55	-1 055,55	0,00	"1 ORDI IMAC 21,5"" CORE i5"				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104513	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	20/11/2015	1 058,40	-1 058,40	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3020 CTO + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104514	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	20/11/2015	1 074,00	-1 074,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3020 CTO + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104515	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	20/11/2015	1 074,00	-1 074,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3020 CTO + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104516	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	20/11/2015	1 074,00	-1 074,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3020 CTO + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104517	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	20/11/2015	948,00	-948,00	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3020 CTO + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104518	151 - IUT CAEN	21832700	1010	20/11/2015	555,42	-555,42	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104519	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	31/12/2015	682,80	-682,80	0,00	"1 ORDI OPTIPLEX 7050 ULTRA SMALL + MONITEUR 19,5"				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104520	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	31/12/2015	682,80	-682,80	0,00	"1 ORDI OPTIPLEX 9020 ULTRA SMALL + MONITEUR 19,5"				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104521	013 - SCIENCES	21832700	1010	26/11/2015	613,22	-613,22	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104522	013 - SCIENCES	21832700	1010	26/11/2015	613,21	-613,21	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104523	013 - SCIENCES	21832700	1010	26/11/2015	613,21	-613,21	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104524	013 - SCIENCES	21832700	1010	26/11/2015	613,21	-613,21	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104525	013 - SCIENCES	21832700	1010	26/11/2015	613,21	-613,21	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104526	011 - SEGGAT	21832700	1010	06/10/2015	624,72	-624,72	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104527	011 - SEGGAT	21832700	1010	06/10/2015	624,72	-624,72	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104529	953 - CEMU	21832700	1010	15/10/2015	1 008,12	-1 008,12	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 820 + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104530	953 - CEMU	21832700	1010	15/10/2015	988,97	-988,97	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104531	953 - CEMU	21832700	1010	15/10/2015	1 012,36	-1 012,36	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK + ACCESSOIRES				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104532	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	31/12/2015	739,20	-739,20	0,00	"1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL FACTOR + MONITEUR 23,8				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104533	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	31/12/2015	739,20	-739,20	0,00	"1 ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL FACTOR + MONITEUR 23,8				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104534	014 - SANTE	21832700	1010	19/11/2015	606,00	-606,00	0,00	"1 ORDI OPTIPLEX 9020 MINI TOWER + ÉCRAN 21,5""				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104535	151 - IUT CAEN	21832700	1010	24/11/2015	2 226,19	-2 226,19	0,00	IMPRIMANTE 3D ULTIMAKER 2 (Réf ULTI-2)				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104539	950 - DSI	21832700	1010	08/10/2015	1 161,17	-1 161,17	0,00	"1 MACBOOK PRO 13,3"" RETINA CORE i5"				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104543	011 - SEGGAT	21832700	1010	20/11/2015	1 098,83	-1 098,83	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK 12"" RETINA GRIS SIDERAL"				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104544	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/12/2015	1 824,98	-1 824,98	0,00	"1 ORDI IMAC 21"" RETINA 4K CORE i5 + LIC, PRO CUT				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104545	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/12/2015	1 824,98	-1 824,98	0,00	"1 ORDI IMAC 21"" RETINA 4K CORE i5 + LIC, PRO CUT				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104546	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/12/2015	1 824,98	-1 824,98	0,00	"1 ORDI IMAC 21"" RETINA 4K CORE i5 + LIC, PRO CUT				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104547	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/12/2015	1 824,97	-1 824,97	0,00	"1 ORDI IMAC 21"" RETINA 4K CORE i5 + LIC, PRO CUT				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104548	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/12/2015	1 824,97	-1 824,97	0,00	"1 ORDI IMAC 21"" RETINA 4K CORE i5 + LIC, PRO CUT				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104549	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/12/2015	1 824,97	-1 824,97	0,00	"1 ORDI IMAC 21"" RETINA 4K CORE i5 + LIC, PRO CUT				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104550	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/12/2015	1 824,97	-1 824,97	0,00	"1 ORDI IMAC 21"" RETINA 4K CORE i5 + LIC, PRO CUT				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104551	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/12/2015	1 571,02	-1 571,02	0,00	10 DISQUES DURS EXTERNES (PUHT : 155,20€)				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
104552	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	07/12/2015	133,47	-133,47	0,00	1 KIT DE DÉMARRAGE PI2 POUR LE STUDIO 3D	53 - DEPARTEMENT	-133,47	133,47	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		21832700			301 779,09	-301 779,09	0,00			-30 642,43	30 642,43	0,00		
105077	910 - IAE	21847000	1010	15/01/2008	1 050,08	-1 050,08	0,00	CENDRIERS DIABOLO TON PIERRE + GRILLES CENDRIERS				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
105107	153 - IUT ALENCON	21847000	1010	22/01/2008	2 326,22	-2 326,22	0,00	CAP2007 CASIERS POUR ETUDIANTS				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
105110	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	03/03/2008	3 411,04	-3 411,04	0,00	MARCHE 2005/912 MONTAGE ET POSE MOBILIER SECRETARI				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
105111	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	01/10/2008	5 951,29	-5 951,29	0,00	MARCHE 2007/912 SIEGES + TABLES SALLE VISIO CONFER				01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
105136	013 - SCIENCES	21847000	1010	16/01/2008	3 902,55	-3 902,55	0,00	CAP2007 ARMOIRES DE SECURITE	52 - REGION	-3 902,55	3 902,55	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE

105150	950 - SERVICES GENERAUX	21847000	1010	29/02/2008	2 104,44	-2 104,44	0,00	MARCHE 2005/950 CLOISON + MOBILIERS DE BUREAU / QU					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
105151	013 - SCIENCES	21847000	1010	04/07/2008	5 602,45	-5 602,45	0,00	FOURNITURE ET POSE D'UNE BANQUE D'ACCUEIL BAT SCIE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
105158	953 - CEMU	21847000	1010	17/11/2008	3 154,43	-3 154,43	0,00	ARMOIRE DE TRI					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
105164	013 - SCIENCES	21847000	1010	03/10/2008	2 005,36	-2 005,36	0,00	MARCHE 2007/968 MOBILIER DE BUREAU CRISI / QUADRAT					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
105166	013 - SCIENCES	21847000	1010	02/12/2008	4 096,92	-4 096,92	0,00	SIEGES SALLE REUNION +SALLE VISIO					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
105167	013 - SCIENCES	21847000	1010	02/12/2008	1 334,22	-1 334,22	0,00	PLANS DE TRAVAIL/TABLES DE REUNION					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
105168	013 - SCIENCES	21847000	1010	02/12/2008	605,15	-605,15	0,00	PLAN DE TRAVAIL/ARMOIRE RIDEAU					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
105169	013 - SCIENCES	21847000	1010	20/10/2008	3 679,91	-3 679,91	0,00	AMENAGEMENT ACCUEIL BAT SCIENCE 1ER CYCL RDC / LA					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
105171	950 - SERVICES GENERAUX	21847000	1010	10/09/2008	7 289,83	-7 289,83	0,00	RAYONNAGE MOBILE ET FIXE					01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE	
		21847000			46 513,89	-46 513,89	0,00				-3 902,55	3 902,55	0,00		
105369	980 - INSPE	21887000	1010	31/12/2008	2 502,79	-2 502,79	0,00	DEFIBRILLATEUR POWERHEART G3 AVEC BOITIER DE PROTE	53 - DEPARTEMENT		-2 502,79	2 502,79	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105377	980 - INSPE	21887000	1010	31/12/2008	2 502,79	-2 502,79	0,00	DEFIBRILLATEUR POWERHEART G3						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105378	980 - INSPE	21887000	1010	31/12/2008	2 516,26	-2 516,26	0,00	DEFIBRILLATEUR POWERHEART G3						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105452	013 - SCIENCES	21887000	1010	23/10/2008	983,11	-983,11	0,00	REFRIGERATEUR STATIQUE / VWR	52 - REGION		-983,11	983,11	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105486	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	17/01/2008	2 631,20	-2 631,20	0,00	CAP2007 GRILLE DE PROTECTION VENTILATEUR						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105490	151 - IUT CAEN	21887000	1010	20/11/2008	2 989,57	-2 989,57	0,00	VISIOTEST						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105491	151 - IUT CAEN	21887000	1010	03/12/2008	2 438,05	-2 438,05	0,00	BROSSE LAVAGE MOYENNE						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105492	151 - IUT CAEN	21887000	1010	31/12/2008	2 744,56	-2 744,56	0,00	MONOBROSSE DUOSPEED CLEANFIX / L EQUIPIER						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105495	151 - IUT CAEN	21887000	1010	09/09/2008	2 493,73	-2 493,73	0,00	CHASSIS D'ISOLATION / L'IMPULSION						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105497	151 - IUT CAEN	21887000	1010	28/11/2008	1 564,25	-1 564,25	0,00	VIDEOPROJECTEUR 2600 LUMENS PANASONIC						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105498	151 - IUT CAEN	21887000	1010	09/12/2008	4 003,01	-4 003,01	0,00	PiPce d'origine iMAC 24/carte mUmoire 2GB,installa						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105499	151 - IUT CAEN	21887000	1010	27/11/2008	3 836,04	-3 836,04	0,00	CAMESCOPE, APPARTEIL PHOTO,CARTE MEMOIRE						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105504	151 - IUT CAEN	21887000	1010	09/12/2008	7 741,84	-7 741,84	0,00	COFFRETMURAL						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105505	151 - IUT CAEN	21887000	1010	27/11/2008	3 423,67	-3 423,67	0,00	ENERGIMETRE TRIPHASE AVEC PINCES DE COURANT 400A						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105506	151 - IUT CAEN	21887000	1010	03/12/2008	2 088,22	-2 088,22	0,00	DEBIMETRE						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105507	151 - IUT CAEN	21887000	1010	24/11/2008	1 119,16	-1 119,16	0,00	VIDEOPROJECTEUR						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105509	151 - IUT CAEN	21887000	1010	11/07/2008	3 659,76	-3 659,76	0,00	THERMOSTAT D'IMMERSION / LECORDIER SIVERSO	52 - REGION		-3 659,76	3 659,76	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105510	151 - IUT CAEN	21887000	1010	09/12/2008	2 907,21	-2 907,21	0,00	ENSEMBLE POUR TP	52 - REGION		-2 907,21	2 907,21	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105511	151 - IUT CAEN	21887000	1010	05/05/2008	1 504,57	-1 504,57	0,00	ANTENNE 54MBPS PROXIM						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105519	914 - STAPS	21887000	1010	13/05/2008	5 114,10	-5 114,10	0,00	ACTICAP BP32 CHANNEL ACTIVE ELECTRODES SYSTEM / BI						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105521	013 - SCIENCES	21887000	1010	12/12/2008	2 000,92	-2 000,92	0,00	MATERIEL ALARME CONGELATEUR						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105532	014 - SANTE	21887000	1010	10/06/2008	1 895,66	-1 895,66	0,00	SELLE DE PAUCHET OSCILLANTE / VILLARD						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105553	014 - SANTE	21887000	1010	18/01/2008	1 198,01	-1 198,01	0,00	CAP2007 VIDEOPROJECTEUR DLP						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105554	014 - SANTE	21887000	1010	31/12/2008	2 016,66	-2 016,66	0,00	ROTULE PARAPLUIE+CAMESCOPE NUMERIQUE HDR-PJ740VE						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105567	920 - ESIX	21887000	1010	05/12/2008	1 320,10	-1 320,10	0,00	CAMERA NUMERIQUE						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105588	920 - ESIX	21887000	1010	09/12/2008	2 505,98	-2 505,98	0,00	GENERATEUR+CUVE ELECTROPHORESE						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105601	923 - MRSH	21887000	1010	11/12/2008	1 706,99	-1 706,99	0,00	CAMESCOPE NUMERIQUE+ACCESSOIRES	52 - REGION		-1 706,99	1 706,99	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105623	953 - CEMU	21887000	1010	09/01/2008	8 519,25	-8 519,25	0,00	CAP2007 EQUIPEMENT ECLAIRAGE						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105624	953 - CEMU	21887000	1010	02/04/2008	1 654,00	-1 654,00	0,00	PROMPTEUR / PROMPTA						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105625	953 - CEMU	21887000	1010	11/12/2008	7 683,10	-7 683,10	0,00	ECLAIRAGE PORTABLE						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105634	961 - SUAPS	21887000	1010	05/12/2008	2 101,37	-2 101,37	0,00	GRILLAGE / FRAMETO						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105639	950 - SERVICES GENERAUX	21887000	1010	11/12/2008	1 004,64	-1 004,64	0,00	MARCHE 2006 ENREGISTREUR / AUVISYS						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105640	950 - DSI	21887000	1010	05/09/2008	4 423,38	-4 423,38	0,00	RIDEAU ET TAPIS DE SCENE						01/01/2024	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		21887000			96 793,95	-96 793,95	0,00				-11 759,86	11 759,86	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL					609 592,20 €	-609 592,20 €	0,00 €				-90 552,26 €	90 552,26 €	0,00 €		
Immo	Composante	Compte comptable	Société	Date mise en service	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Désignation de l'immobilisation	Subvention	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Date d'analyse	Motif	

Délibération N°2024-039.

Propositions d'admissions en non-valeurs et de remises gracieuses

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 7 juin 2024

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la remise gracieuse proposée.

Annexe : Tableau des remises gracieuses.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI 


Délibération publiée le : **13 JUIN 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **13 JUIN 2024**



Décision d'admissions en non-valeur et remise gracieuse au titre de l'année 2024

CREANCES									
Société	UB	Nom Unité Budgétaire	Client	Type	N° pièce	Texte	Date pièce	Montant en DI	Motif irrecouvrabilité
TOTAL CREANCES PRESENTEES EN NON-VALEUR								- €	

PAIE									
Société	UB	Nom Unité Budgétaire	Fournisseur	Type	N° pièce	Texte	Date pièce	Montant dû	Motif irrecouvrabilité
TOTAL PRESENTE EN NON-VALEUR AU TITRE DE LA PAIE								- €	

REMISES GRACIEUSES									
Société	UB	Nom Unité Budgétaire	Fournisseur	Type	N° pièce	Texte	date de pièce	Montant remise	Remarque
1010	950	PAYE	5035965	KG	40008368	TROP PERCU JUILLET 2023	14/12/2023	2 500,00 €	Demande formulée par l'intéressé, avis favorable RH et AC
TOTAL REMISES GRACIEUSES								2 500,00 €	

TOTAL GENERAL ADMISSIONS AU 07/06/2024	2 500,00 €
---	-------------------

Admissions en non-valeur et remise gracieuse arrêtées à la somme de deux mille cinq cent euros

Le 07/06/2024
Le Président de Unicaen

Délibération N°2024-040.

**Augmentation de la participation de l'Université à l'Institut pour la
Transition Energétique (ITE) France Energies Marines (FEM) SAS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 7 juin 2024

*Vu les articles L712-3 et R711-11 du Code de l'éducation ;
Vu la délibération n°2019-024 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 relative à la prise de participation
de l'Université de Caen Normandie au sein de la SAS ITE FEM ;
Vu l'avis de la commission de la recherche du 30 mai 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve une prise de participation supplémentaire de l'Université de Caen Normandie au sein de la Société par Actions Simplifiée, Institut des Transitions Energétiques - France Energies Marines à hauteur de 15 000 €.

La participation totale de l'Université s'établit à 30 000 €.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOU

Délibération N°2024-041.

Convention de reversement de subvention au profit du GIP CYCERON

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 7 juin 2024

*Vu les articles L712-3 et L712-6-1 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la recherche du 30 mai 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la convention ayant pour objet le reversement des reliquats de la subvention allouée par l'INSERM à l'Université de Caen Normandie dans le cadre du projet INNOVONS 2.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI



Délibération publiée le : **13 JUIN 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **13 JUIN 2024**

Délibération N°2024-042.

**Convention de versement de la dotation 2024 au profit des structures
fédératives - Normandie Université**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 7 juin 2024

*Vu les articles L712-3 et L712-6-1 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la recherche du 30 mai 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la convention de versement des dotations au profit des structures fédératives pour l'année 2024.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **13 JUIN 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **13 JUIN 2024**

Délibération N°2024-043.

Plans de financement pour la recherche

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 7 juin 2024

*Vu les articles L712-3 et L712-6-1 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la recherche du 30 mai 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les plans de financement pour la recherche proposés.

Annexe : plans de financement.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOU

Délibération publiée le :

13 JUIN 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

13 JUIN 2024



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Direction de la Recherche et de
l'Innovation (DRI)

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

NR DOCTORANT 50%

COMT : L'étude proposée pour cette thèse vise à étudier le rôle de la catéchol-O-méthyltransférase (COMT) dans l'arthrose et la douleur associée. En effet, les travaux récents de l'unité UR7451 BIOCONNECT de l'Université de Caen Normandie réalisés en collaboration avec le CHU de Caen, ont permis de découvrir que ce gène pourrait être impliqué dans l'arthrose (basé sur des indices génétiques). Actuellement, en collaboration avec deux autres partenaires (localisé à Caen et Paris) et grâce à un financement de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) nous cherchons à élucider la relation entre des mutations sur le gène COMT et la physiopathologie de l'arthrose.

Le doctorant recruté devra étudier i) le rôle de COMT dans l'articulation en utilisant différents modèles (in vitro et in vivo), ii) le mécanisme par lequel son inhibition diminue la progression de l'arthrose et la douleur associée, iii) l'impact des différents variants génétiques. Ce projet de thèse s'inscrit également dans un projet de maturation et d'innovation (un brevet venant d'être déposé). Aussi, dans une stratégie de recherche translationnelle et d'innovation, le doctorant devra également obtenir des données pré-cliniques robustes permettant de valider l'efficacité de cibler COMT pour le traitement de l'arthrose (notamment par repositionnement de médicaments) en vue d'engager des discussions avec des partenaires industriels.

Type de programme	UNICAEN UFR/ Equipe / Responsable Scientifique	Intitulé du programme Partenaires Période de Réalisation	Coût total du programme	Demande Région Fonctionnement UNICAEN	Demande Région Investissement UNICAEN
NR Doctorant 50% 2024	Santé / BIOCONNECT / C. Bauge	UNICAEN 01/10/2024 – 30/09/2027	Total : 62 500 €	Total : 62 500 €	Total : 0 €

Avis de la Commission d'Evaluation et des Finances du .././2024 :

Avis de la Commission de la Recherche du .././2024 :

Décision du Conseil d'Administration du .././2024 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,
Lamri ADOUI



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Direction de la Recherche et de
l'Innovation (DRI)

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

NR DOCTORANT 50%

PREDICT : Notre projet de recherche se concentre sur la maladie d'Alzheimer, une condition neurodégénérative qui affecte des millions de personnes dans le monde. L'objectif principal de notre étude est de mieux comprendre comment cette maladie altère le cerveau et se propage dans ses différentes régions. Pour ce faire, nous combinons des techniques de pointe en neuroimagerie avec des approches computationnelles avancées. L'un des aspects clés de notre projet est la prédiction de la topographie et de la propagation des lésions cérébrales associées à la maladie d'Alzheimer. Nous utilisons des modèles informatiques sophistiqués pour anticiper où et comment ces lésions se développent dans le cerveau des patients. Cette approche nous permet d'identifier les régions cérébrales les plus touchées par la maladie et de comprendre comment elle progresse au fil du temps. Une autre dimension de notre recherche consiste à analyser les facteurs qui influencent la progression de la maladie. Nous examinons des variables telles que l'âge, le sexe et d'autres caractéristiques individuelles pour comprendre comment ces facteurs interagissent avec les changements cérébraux observés chez les patients atteints d'Alzheimer. Un aspect novateur de notre approche est la possibilité de prédire l'évolution de la maladie au niveau individuel. En utilisant nos modèles, nous espérons être en mesure d'anticiper comment la maladie évoluera chez chaque patient, à la fois à court et à long terme. Cette capacité de prédiction individuelle pourrait révolutionner les soins aux patients en permettant une personnalisation des traitements et une planification plus efficace de la prise en charge médicale. Notre recherche s'appuie sur une combinaison de données provenant de bases de données existantes ainsi que sur des cohortes spécifiques que nous avons constituées. Nous utilisons des techniques avancées d'imagerie cérébrale, telles que l'IRM fonctionnelle et structurale, ainsi que des méthodes de modélisation computationnelle pour analyser ces données de manière approfondie. En nous concentrant sur la prédiction de la topographie et de la propagation des lésions cérébrales dans la maladie d'Alzheimer, notre objectif est de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents de la maladie, d'améliorer les diagnostics et, éventuellement, de contribuer au développement de nouvelles thérapies. En combinant l'expertise en neuroimagerie et en modélisation computationnelle, notre projet vise à ouvrir de nouvelles perspectives dans la lutte contre la maladie d'Alzheimer et à faire progresser la recherche en neurosciences.

Type de programme	UNICAEN UFR/ Equipe / Responsable Scientifique	Intitulé du programme Partenaires Période de Réalisation	Coût total du programme	Demande Région Fonctionnement UNICAEN	Demande Région Investissement UNICAEN
NR Doctorant 50% 2024	Santé / PHIND / G. Chetelat	UNICAEN 01/10/2024 – 30/09/2027	Total : 62 500 €	Total : 62 500 €	Total : 0 €

Avis de la Commission d'Evaluation et des Finances du .././2024 :

Avis de la Commission de la Recherche du .././2024 :

Décision du Conseil d'Administration du .././2024 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,
Lamri ADOUI



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Direction de la Recherche et de
l'Innovation (DRI)

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

NR DOCTORANT 50%

WASP : Le tatouage numérique a pour objectif la protection des données contre la copie illégale ou de permettre de restreindre le cadre d'utilisation de ces données. Il est largement utilisé aujourd'hui sur des données multimédia comme les images ou les vidéos mais peut aussi être utilisé sur d'autres types de données comme les logiciels.

L'objectif de la thèse consiste à proposer et développer de nouveaux schémas de tatouage logiciel performants et résistants aux attaques présentes dans l'état de l'art, avec une preuve de sécurité.

Type de programme	UNICAEN UFR/ Equipe / Responsable Scientifique	Intitulé du programme Partenaires Période de Réalisation	Coût total du programme	Demande Région Fonctionnement UNICAEN	Demande Région Investissement UNICAEN
NR Doctorant 50% 2024	Sciences / GREYC / P. Lacharme	UNICAEN 01/10/2024 – 30/09/2027	Total : 62 500 €	Total : 62 500 €	Total : 0 €

Avis de la Commission d'Evaluation et des Finances du .././2024 :

Avis de la Commission de la Recherche du .././2024 :

Décision du Conseil d'Administration du .././2024 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,
Lamri ADOUI



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Direction de la Recherche et de
l'Innovation (DRI)

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

NR DOCTORANT 50%

ICVERE : Le présent projet intitulé ICVERE (Isolement et Caractérisation de Vésicules Extracellulaires pour la compréhension de la pathogénie de Rhodococcus equi et le diagnostic de la Rhodococcose Equine) consistera à isoler les VE plasmatiques à partir de prélèvements sanguins réalisés sur des poulains sains ou à différents stades de la maladie. La pureté, la taille et la concentration de ces VE seront évaluées en utilisant la technologie NTA (Nanoparticle Tracking Analysis), des analyses protéomique et transcriptomique permettront ensuite d'identifier les protéines, ARNm et miARN portés par ces VE et l'étude de l'interaction des VE avec des macrophages permettra d'évaluer leur capacité à moduler la réponse immunitaire des macrophages. Ces travaux ont donc pour finalité d'investiguer le rôle des VE dans le développement de la rhodococcose équine et d'apporter des éléments pour envisager leur éventuelle utilisation en tant que biomarqueurs diagnostiques.

Type de programme	UNICAEN UFR/ Equipe / Responsable Scientifique	Intitulé du programme Partenaires Période de Réalisation	Coût total du programme	Demande Région Fonctionnement UNICAEN	Demande Région Investissement UNICAEN
NR Doctorant 50% 2024	SANTE / Biotargen /A. Rince	UNICAEN 01/03/2024 – 31/12/2027	Total : 60 000 €	Total : 60 000 €	Total : 0 €

Avis de la Commission de la Recherche du 30/05/2024 :
Décision du Conseil d'Administration du 14/06/2024 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,
Lamri ADOUI



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Direction de la Recherche et de
l'Innovation (DRI)

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

NR DOCTORANT 100%

Intitulé : CaeSAR - L'UNICAEN confirme son rayonnement national et international en étant lauréat de l'appel à projet « Excellence sous toutes ses formes ». Ce projet CaeSAR est cofinancé par l'ANR et la Région Normandie.

10 thèses – 100%

Type de programme	UNICAEN UFR/ Equipe / Responsable Scientifique	Intitulé du programme Partenaires Période de Réalisation	Coût total du programme	Demande Région Fonctionnement UNICAEN	Demande Région Investissement UNICAEN
NR Doctorant 100% 2024	CaeSAR	UNICAEN 01/10/2024 – 31/12/2027	Total : 1 250 000€	Total : 1 250 000€	Total : 0 €

Avis de la Commission de la Recherche du / /2024 :
Décision du Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,
Lamri ADOUI

Délibération N°2024-044.

Schéma directeur de la vie étudiante en Normandie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 7 juin 2024

Vu les articles L712-3 et L718-4 du code de l'éducation ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 mai 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve le schéma directeur de la vie étudiante en Normandie portée par la ComUE Normandie Université.

Annexe : Schéma directeur de la vie étudiante en Normandie.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOU

Délibération publiée le : **13 JUIN 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **13 JUIN 2024**



Normandie Université

Schéma Directeur de la Vie Etudiante en Normandie

2022-2027



Introduction

La crise sanitaire, que le pays a traversée entre 2020 et 2022, a eu un impact fort sur le monde de l'enseignement supérieur et plus particulièrement sur la qualité de vie et la santé mentale des étudiants. Ce faisant, elle a renforcé la conscience et la prise en compte des enjeux liés à l'expérience étudiante.

Les années d'études supérieures constituent un moment fort dans la construction d'une vie d'adulte. La prise d'autonomie vis-à-vis de la famille, la découverte de nouveaux horizons, l'épanouissement par des activités culturelles, sportives et associatives, l'enrichissement par de nouvelles rencontres, constituent en complément de la formation, une nouvelle expérience de vie. Cette période est également un moment de construction personnelle, de positionnement en tant qu'acteur, d'interactions sociales, d'exercice de la citoyenneté et d'intégration dans une communauté. Pour être réussie, cette expérience de vie nécessite une stabilité, une sérénité, une sécurité qui implique notamment une réponse qualitative aux besoins du quotidien, une connaissance et un accès facilité aux droits sociaux de toute nature et des réponses adaptées aux difficultés rencontrées.

De même, la crise a permis de mettre en lumière la forte mobilisation de nombreux acteurs locaux, régionaux et nationaux qui ont exprimé concrètement leur solidarité et leur soutien aux étudiants. La multiplicité des initiatives et des aides, ainsi que la diversité des intervenants, ont également fait apparaître la nécessité d'une meilleure coordination et visibilité de l'ensemble des actions et des aides destinées aux étudiants.

Aussi, la multiplication des textes sur la vie étudiante (*Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* par la Région Normandie, *Schéma territorial de la vie et du bien-être étudiant* par le Rectorat, et *Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE)* dans les établissements ainsi que pour le site normand) a conduit la COMUE Normandie Université et ses établissements membres, le Rectorat de la région académique Normandie, le CROUS de Normandie et la région Normandie à mener une concertation commune destinée à abonder les différents schémas attendus, et ce dans un souci d'efficience au service des étudiants.

Dans cette perspective, une centaine de représentants de ces établissements, services et associations ont ainsi participé aux différents groupes de travail et réunions portant sur le renouvellement du SDVE : représentants des présidents ou directeurs d'établissements, direction du CROUS, vice-présidents étudiants et élus étudiants, services universitaires (santé, culture, vie étudiante, international, handicap...), services du CROUS, les services académiques (DRESRI, DRAJES, DRAIO), Agence régionale de santé et préfecture (Commissariat à la pauvreté, DREETS et DEETS), la région Normandie, les collectivités locales, les missions locales, les acteurs associatifs (notamment l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, le Centre Régional Information Jeunesse).



Normandie Université

Si les échanges ont permis de dégager des pistes d'actions à mener à l'échelle de la région, à une échelle intermédiaire et à l'échelle des établissements, seules les actions pouvant être menées à l'échelle de la région ou à l'échelle d'intercommunalités ou de campus, font l'objet de propositions d'actions numérotées. Il s'agit d'actions collectivement jugées comme pertinentes. Pour autant, elles ne s'imposent pas aux établissements.

Le Schéma directeur de la vie étudiante en Normandie constitue une feuille de route stratégique pluriannuelle commune portant des orientations partagées par les différents acteurs, pouvant se décliner en actions que chaque acteur souhaite mettre en œuvre sur son territoire au bénéfice de ses publics, ou qu'un acteur peut porter pour la communauté avec l'accord et le soutien de ses membres.



Normandie Université

Plan d'action

2022-2027

3 enjeux :

Accompagner les moments de transition

Permettre à tous les étudiants de s'épanouir et réussir

**Renforcer l'attractivité de la Normandie et le sentiment
d'appartenance**

4 axes stratégiques

20 mesures

99 actions



Axe stratégique n°1 : Développer les outils de diagnostic et des espaces de dialogue et de pilotage partagés

Mesure 1 : Développer les outils de diagnostic partagés

Un préalable à la conduite d'actions communes réside dans un diagnostic partagé. Il est impératif que les acteurs disposent d'outils permettant d'éclairer leur action.

Action 1 : Réaliser un annuaire exhaustif des acteurs de la vie étudiante en région

Il sera nécessaire de prévoir des modalités de mise-à-jour claires de façon à constituer un annuaire pérenne.

Action 2 : Développer les observatoires territoriaux du logement étudiant

La question des courts et longs séjours, incluant la problématique des alternants et celle des stages, est à traiter.

⇒ Action 2.1 : Observatoire régional

Un travail est à faire au niveau régional pour faire un état des lieux des manques sur l'ensemble des sites, mais également des habitudes de logement des étudiants.

⇒ Action 2.2 : Mettre en place des observatoires territoriaux

Le travail susmentionné peut s'appuyer sur les observatoires territoriaux, portés par les collectivités intercommunales (ex : Le Havre Seine Métropole), qui sont à généraliser et doivent inclure la problématique étudiante.

Action 3 : Faire travailler en réseau les observatoires des établissements

L'objectif est de proposer des enquêtes harmonisées sur les thématiques vie étudiante. Exemple : la question des rythmes étudiants dans les différents aspects de l'activité quotidienne de ces derniers (formation, déplacements, restauration, vie étudiante, etc.).

Action 4 : Poursuivre et développer l'enquête sur la santé des étudiants normands

La santé des étudiants et les actions de prévention sont des enjeux fondamentaux placés au cœur des préoccupations des établissements. Dans ce contexte et avec une situation variée



selon les territoires, il est important d'observer afin d'objectiver les besoins et de mieux articuler les actions. L'Observatoire Régional de Santé (ORS) et l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) en lien avec l'Agence Régionale de Santé, ont lancé une enquête auprès des étudiants de L1 à L3 des 3 universités normandes. La première enquête a porté sur l'accès aux soins. Il est prévu de pérenniser l'enquête, la thématique devant évoluer chaque année. Il est également important de diffuser les résultats de cette enquête auprès des différents opérateurs de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante.

Action 5 : Etablir un état des lieux de la situation relative à la mobilité et aux transports à l'échelle régionale

Afin de relever les manques, au regard des besoins étudiants, cet état des lieux devra permettre de proposer des actions de remédiation aux difficultés constatées. Il est important que cette étude porte notamment sur l'analyse du cadencement de l'offre ou l'offre en soirée en tenant compte du rythme étudiant et des campus délocalisés, ainsi que des étudiants distants des campus. De même, la nécessité d'intermodalité doit être envisagée entre les résidences et les campus délocalisés notamment.

Mesure 2 : Structurer des espaces d'échange et les instances de pilotage

Les actions ci-dessous, à vocation territoriale, impliquent que chaque établissement, quel que soit sa taille, ait un coordinateur de la vie étudiante. Cette nécessité est également importante pour les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), afin de favoriser la diffusion de l'information sur la vie étudiante auprès des futurs étudiants mais également pour accompagner le bien-être des étudiants inscrits dans ces établissements (BTS, DN MADE, DTS IMRT...).

Action 6 : Organiser une commission territoriale annuelle et des groupes de travail thématiques

La conférence territoriale, pilotée par Normandie Université et le Rectorat, en lien avec le CROUS et les établissements d'enseignement supérieur (EES), permettra de présenter les bilans de mise en œuvre du SDVE, ainsi que les travaux des groupes de travail thématiques. Ces thématiques seront pilotées par un ou plusieurs établissements au profit de la collectivité.

Action 7 : Prévoir de grands temps d'animation et d'échange

A partir des thématiques qui seront traitées dans le cadre des groupes de travail, il s'agira d'établir un calendrier prévisionnel, sur l'ensemble de la période quinquennale, permettant un temps d'animation phare chaque année et qui puisse conduire à un plan d'action au niveau régional.



Exemple : conférence sur la santé mentale des étudiants.

Action 8 : Veiller à développer des structures d'animation sur les différents territoires

Le format peut varier selon la taille des territoires et l'organisation de l'enseignement supérieur. Sur une collectivité de taille importante, des commissions par campus pourraient se mettre en place (exemple : à Rouen, le Campus du Madrillet, le Campus de MSA, le Campus Pasteur...), alors que sur des agglomérations de taille moyenne, il sera préférable d'avoir une commission à l'échelle de l'agglomération. Sur chaque site, la commission vie étudiante sera animée par un représentant de la collectivité et un représentant de l'enseignement supérieur.

Action 9 : Développer les réunions de réseaux d'acteurs par thématique à l'échelle des intercommunalités

Afin de favoriser les collaborations et le partage d'expériences, des réseaux portant sur les thématiques phares de la vie étudiante (culture, vie associative, handicap, accompagnement social...) doivent se développer. Il est important que dans chaque champ de la vie de l'étudiant, les échanges soient nourris pour favoriser la résolution des problématiques et l'émergence de projets.

Action 10 : Réaliser une plateforme dédiée aux échanges entre les acteurs de la vie étudiante

Cet outil favorisera les interactions en créant une communauté des acteurs de la vie étudiante.

Action 11 : Mener une réflexion sur le financement de la vie étudiante et sa lisibilité

Avec les acteurs normands concernés, cette réflexion pourrait aller jusqu'à la réalisation de guichets uniques ou, à minima, de dossiers harmonisés. Un/des guide(s) de financement des projets pourront être réalisés.



Axe stratégique n°2 : Accompagner les transitions et l'accès aux droits des futurs étudiants et des étudiants

Mesure 3 : Faciliter l'accès à l'information pour les futurs étudiants et les étudiants

Une bonne connaissance des droits est un enjeu fondamental pour favoriser l'entrée des étudiants dans l'enseignement supérieur et améliorer l'inclusion des publics à besoins spécifiques. Par ailleurs, il est nécessaire d'accompagner l'ambition et la poursuite d'études hors de sa ville d'origine ou dans le second cycle.

Pour pallier la méconnaissance des droits, il est impératif de développer les réseaux d'information et améliorer leur coordination sur plusieurs aspects :

- En prenant en considération les différents échelons (Région – Département – Intercommunalité - Commune...).
- En veillant à la diffusion d'informations à jour/vérfiées concernant, notamment, les dispositifs de soutien financier.
- En développant le « aller vers » pour développer l'inclusion numérique et lutter contre l'illectronisme et accompagner la dématérialisation des démarches administratives.
- En adaptant les supports aux modes de communication des étudiants (Tuto, Mooc, vidéo ...).
- En renforçant le réseau de parrainage et le tutorat auprès des étudiants, par des jeunes formés à leur mission (voir axe 3).
- En veillant à la prise en compte de tous les profils et de tous les besoins : situations de handicap, étudiants internationaux...

Action 12 : Simplifier les démarches et favoriser le regroupement des informations dans les lieux accessibles sur tout le territoire, avec un accueil physique

Sur les campus universitaires principaux : améliorer la lisibilité des circuits et développer les guichets uniques.

Sur les sites universitaires secondaires : utiliser les structures en place : Espaces Information Jeunesse, Maisons France Service, Espaces Publics Numériques, Missions locales.

Cela implique une formation des acteurs locaux aux enjeux et aux outils de la vie étudiante. Dans les territoires ruraux dépourvus des structures susmentionnées : utiliser les mairies et les lycées pour la transmission d'information ou utiliser un système mobile type minibus.

Action 13 : Renforcer les dispositifs d'information à destination des élèves

Les dispositifs existants, variés selon les territoires, peuvent faire l'objet d'échanges de pratique (Journées du lycéen, immersions, ambassadeurs étudiants...).

Exemple : la création de capsules vidéo peut compléter ces événements, notamment par la valorisation de cursus étudiants.



Action 14 : Réaliser et mettre à jour une carte des formations de l'enseignement supérieur lisible et détaillée

Il s'agira notamment d'inclure l'ensemble des formations, en particulier le sanitaire et social, les BTS ainsi que les CPGE. Le Portail d'offre et de formation de la recherche normande, conçu et piloté par Normandie Université, pourrait être approfondi et mieux valorisé.

Exemple : intégration des capsules vidéo susmentionnées.

Action 15 : Développer les supports d'information généraux communs (MOOC, vidéos...)

A destination des futurs étudiants et de leurs familles, sont visés la méthodologie du travail universitaire, la vie étudiante et les services à l'étudiant.

Exemple : valoriser les dispositifs, produits par les établissements et/ou les structures associatives

Action 16 : Communiquer auprès des étudiants normands sur l'application Normandie Université en poche

L'objectif est de faire un point sur les évolutions possibles de cette application au regard des besoins et des attentes de tous les étudiants. L'application Normandie en Poche pourrait à terme devenir un guichet unique numérique complémentaire à l'accueil humain dans les établissements. Il serait intéressant d'étudier les évolutions possibles pour prendre en compte l'ensemble des étudiants (EES hors Normandie Université et EPLE avec formations du supérieur).

Exemple : étudier l'opportunité et les possibilités d'une dématérialisation de la Léocarte sur l'application.

Mesure 4 : Accompagner dans la recherche de logement, en prenant en compte les spécificités des étudiants et de leurs cursus

Pour les étudiants décohabitants, le fait de disposer d'un logement étudiant de qualité, à proximité du lieu d'études et à tarif abordable est une aide indispensable à la réussite de l'entrée dans l'enseignement supérieur et à une poursuite d'études réussie. Dans ce contexte, sont à développer les actions suivantes :

Action 17 : Enrichir le guide des logements hors CROUS et étudier les croisements possibles avec les guides et applications existants



Le travail de recensement doit inclure les villes universitaires d'équilibre. Un guide abouti, pourrait être diffusé aux étudiants, mais également aux futurs étudiants, notamment via les salons et forums d'orientation. Il devra inclure une dimension forte sur le droit au logement et les points de vigilance à prendre en considération, afin d'éviter des abus potentiels lors de la recherche, de la réservation d'un logement ou de la signature du bail.

Action 18 : Faire connaître et développer les solutions alternatives et/ou innovantes de logement

Il s'agit ici de mettre l'accent sur le logement intergénérationnel, mobile, solidaire et partagé, incluant les offres de logement temporaires.

Exemples : 100 places de colocation solidaires proposée par l'Association fondation étudiante pour la ville (AFEV) en Normandie, conventions avec des internats (Saint-Lô). Mise à disposition de logements vides par la commune (Gisors...). Gestion par une association de logements vides confiés par des structures publiques (ex : l'Abri à Evreux : projet d'Hôtel des alternants). Les guides du logement étudiant publiés par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) donnent aussi de nombreux exemples intéressants.

Action 19 : Développer les conventionnements avec les OPHLM et les structures privées

Action 20 : Poursuivre l'aménagement de logements pour les étudiants en situation de handicap

Action 21 : Renforcer l'information sur les possibilités de la garantie Visale, à destination des étudiants, mais également à destination des bailleurs privés

Pour les étudiants qui ne peuvent solliciter un garant sur le territoire, le dispositif Visale permet de bénéficier d'une garantie de l'État lors de la signature du bail de leur logement. Cette garantie doit être plus largement promue auprès des bailleurs privés.

Exemple : production de supports d'information à destination des étudiants, afin de faciliter leurs échanges avec les propriétaires.

Action 22 : Veiller à la mise en œuvre, sur tous les sites où cela est nécessaire, d'un système de logement d'urgence.

Le CROUS a expérimenté un système de logement d'urgence sur Le Havre avec 8 logements. Il y a également 4 logements relais à Mont-Saint-Aignan, avec l'accompagnement du service social et d'un volontaire en service civique sur chaque site. Pour l'avenir, ont été identifiés 4 nouveaux logements relais sur le site de Caen (1/12/2023), et 4 logements à Hérouville-Saint-Clair (après réhabilitation du bâtiment D).



Sur d'autres sites, en cas de besoin, les différents acteurs peuvent se coordonner (convention partenariale par exemple) pour identifier des logements potentiels et les pré-réserver, afin de les rendre disponibles pour les services d'accueil social. Une gestion RH (mise en relation étudiants en difficulté de logement / bailleurs) et un budget d'urgence commun aux partenaires (pour participer aux loyers si besoin) permettraient d'assurer l'efficacité de ce dispositif. Il est toujours important que le dispositif d'urgence soit adossé à un accompagnement social sur un temps plus long.

Action 23 : Accentuer la coordination entre le Crous et les opérateurs de la région pour faciliter les mobilités entre logements.

Concernant les Crous, des logements sont souvent disponibles au cours du second semestre de l'année universitaire et durant les vacances d'été. Ces logements pourraient répondre aux besoins des étudiants alternants, stagiaires et saisonniers. Il s'agira de mieux communiquer ces informations.

Exemple : concevoir et alimenter une plateforme de partage de logements temporaires, accessible par les acteurs concernés d'un même territoire.

Mesure 5 : Lutter contre toutes formes de précarité

La crise sanitaire a démontré toute l'importance des actions de lutte contre la précarité des étudiants et de leur coordination. Parmi les actions à mener ou à poursuivre on peut noter :

- Améliorer l'information sur les dispositifs d'aides de l'Etat et des collectivités territoriales.
- La lutte contre la précarité alimentaire avec, notamment le soutien des Agorae et des épiceries sociales étudiantes.
- La lutte contre la précarité hygiénique et menstruelle.
- Le soutien au développement des ressourceries.

Si ces actions peuvent relever d'une politique d'établissement, nombre d'entre elles peuvent faire l'objet d'un travail collectif à l'échelle régionale ou intercommunale.

Action 24 : Favoriser le travail en réseau des acteurs de l'accompagnement social des étudiants

Exemples : CROUS, CAF, Etablissements d'enseignement supérieur

Action 25 : Recenser tous les dispositifs d'aide existants, complémentaires aux aides de l'Etat et rendre facilement disponible l'information pour les étudiants



Il existe de nombreux guides, outils (Feder, CRIJ...) présentant les ressourceries, épicerie sociale et solidaires, et aides financières qu'il faut faire connaître. Il est important de s'assurer de la complétude des données, sur la durée, compte tenu de la diversité des sources d'aide.

Exemple : rédaction d'un guide unique et publié par les différents acteurs, pour favoriser la lisibilité des aides, sur internet.

Action 26 : Accompagner les étudiants à l'achat de matériel informatique

Action 27 : Soutenir les épicerie sociale étudiante, ressourceries

En complément de ces épicerie sociale et ressourceries structurées et structurantes, les associations qui pratiquent les distributions alimentaires pourraient être accompagnées, notamment dans les lieux non desservis par des épicerie sociale

Action 28 : Promouvoir les circuits d'approvisionnement vertueux (ex : AMAP), pour lutter contre la précarité et inciter l'alimentation saine

Action 29 : Mobilité/Transports : mettre en place des tarifs modérés et harmonisés à l'échelle de la région pour les étudiants

Plusieurs pistes pourraient être développées avec l'appui nécessaire des collectivités territoriales, et se formaliser dans un schéma territorial/régional des transports porté par la région et les collectivités.

- Développer des offres accessibles et harmonisées de transports en commun sur l'ensemble du territoire régional (proposer des gratuités pour certains publics ex boursiers, des tarifs très modérés pour les autres...).
- Améliorer la desserte des réseaux de transport (réflexion sur la notion de transport à la demande).
- Favoriser les mobilités douces (augmenter le parc de vélos à louer, l'installation de garages à vélos).
- Soutenir les mobilités solidaires (covoiturage) et les parkings relais gratuits aux terminus des principales lignes de transport en commun.

Ces développements sont d'autant plus importants qu'il n'y a pas toujours de résidences universitaires autour de toutes les villes universitaires d'équilibre. Dans certains campus excentrés, la réflexion doit être portée également sur l'existence de parkings relais avec navettes ou encore sur le rythme de passage des transports urbains.

Action 30 : Mise en place d'un chèque mobilité - aide gratuite ponctuelle complémentaire aux autres mesures de fond (aide à la mobilité de stage..)



Action 31 : Proposer des aides au financement du permis de conduire et/ou à l'achat de vélos

Action 32 : Sensibiliser les personnels au cadre légal de l'accès aux données personnelles, aux modalités de partage d'information et corrélativement aux règles du consentement

Il s'agira de permettre un meilleur partage de l'information permettant de valider plus facilement l'identité des étudiants essentielle à l'accès à certaines aides (exemple : Atouts Normandie). Formaliser avec le Délégué à la protection des données (DPO) des documents de liaison favorisant une communication dématérialisée et sécurisée.

Exemple : 400 000 jeunes pourraient bénéficier du volet loisirs d'Atout Normandie. On ne constate que 34207 inscriptions et seulement 14 691 adhésions en 2021-2022.

Mesure 6 : Veiller à l'inclusion des étudiants à besoins particuliers

Les étudiants aux besoins d'accompagnement spécifique ont des profils variés : étudiants en situation de handicap, sportifs et artistes de haut niveau, chargés de famille (parents, aidants), salariés/entrepreneurs, étudiants engagés (réservistes, pompiers volontaires, services civiques, ...), étudiants internationaux (surtout non européens) et étudiants français d'outre-mer (difficultés de logement, de précarité économique, d'adaptation au système de formation, ...), étudiants en reprise d'études, en formation continue. La difficulté réside dans la nécessité fréquente de s'adapter à des cas uniques avec des étudiants qui cumulent parfois plusieurs contraintes.

Action 33 : Mettre en place des actions d'information destinées aux publics à besoins spécifiques

Etudiants investis, salariés et chargés de famille

Outre les actions ci-dessous, à destination des étudiants investis, salariés et chargés de famille, il est important que chaque établissement puisse améliorer l'information des étudiants sur le régime spécial d'études (RSE). Il est important, en effet, de garantir un accès au RSE pour les étudiants engagés. Il est, dans ce cadre, impératif de mettre en place une procédure simple et lisible de tous portée par les services administratifs et permettant de formaliser et d'acter pour les deux parties (universités, écoles et étudiant) les engagements de chacun. Par ailleurs, il faut continuer l'accompagnement proposé aux sportifs et artistes de haut niveau, sur tous les sites.



Action 34 : Sensibiliser les étudiants et associations aux cadres du travail

Action 35 : Proposer aux étudiants chargés de famille, sur tous les campus, des modes de garde adaptés

Etudiants en situation de handicap

La loi du 22 juillet 2013 (loi ESR) prévoit que chaque établissement d'enseignement supérieur établisse un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap. Au-delà du cadre strictement légal, le schéma directeur du handicap se veut un outil permettant de :

- Formaliser et structurer l'engagement de l'établissement en matière de handicap.
- Proposer des actions détaillées et concrètes pour avancer et améliorer l'accueil des étudiants et personnels en situation de handicap.
- Impliquer et engager les divers services et composantes de l'établissement autour du handicap, au-delà de la stricte mission handicap.

La nécessité de négocier efficacement la transition de lycée au supérieur est particulièrement prégnante pour les étudiants en situation de handicap. La connaissance, très en amont, des services universitaires et associatifs, des aménagements possibles, est une impérieuse nécessité. Parallèlement, on observe une augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap avec une proportion croissante des dys, ce qui entraîne une évolution des besoins et des attentes.

Action 36 : Organiser des réunions périodiques regroupant les services handicap des établissements et l'ensemble des interlocuteurs académiques

Afin de fluidifier le dialogue et les démarches pour intervenir dans les établissements, ce lien accru permettra de recenser les besoins et partager les pratiques. La nécessité de négocier efficacement la transition de lycée au supérieur est particulièrement prégnante pour les étudiants en situation de handicap. La connaissance, très en amont, des services universitaires et associatifs, des aménagements possibles, est une impérieuse nécessité.

Exemple : thématique du handicap à approfondir dans le cadre d'un groupe de travail dédié.

Action 37 : Mener un travail commun sur la portabilité des aménagements de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur

Action 38 : Mise en place d'un Groupe de Réflexion et d'Initiatives Normand sur le Handicap dans l'enseignement supérieur (GRINHES).



Il s'agit de proposer un espace de rencontre aux différents acteurs concernés pour évoquer des pratiques, des cas concrets, des expériences. Il peut y avoir création d'un espace virtuel partagé.

Action 39 : Mener une réflexion commune sur les mobilités physiques au sein des campus et améliorer l'accessibilité des locaux

Exemple : lancer une enquête à destination des étudiants en situation de handicap, afin de les interroger sur leurs mobilités sur les campus.

Action 40 : Développer les actions de sensibilisation et améliorer la formation pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Informers les personnels du second degré sur l'organisation de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur. Former les personnels enseignants et administratifs de l'enseignement supérieur aux différentes situations de handicap et à leur impact, ainsi qu'à l'accueil d'étudiants en situation de handicap. Développer des actions de sensibilisation sur les questions des handicaps auprès du public étudiant et des personnels des établissements.

Etudiants internationaux

Lors des échanges en région, certains établissements constatent une baisse de la mobilité entrante conventionnée. Ils craignent également la diminution de la mobilité individuelle dès lors qu'un établissement applique les frais d'inscription différenciés.

Quelques pistes d'amélioration se dégagent, à envisager à l'échelle d'un établissement ou de façon collective :

- Multiplier les conventionnements avec les universités étrangères.
- Mieux communiquer y compris en amont de l'arrivée sur le territoire.
- Développer le dispositif des étudiants ambassadeurs.
- Développer une promotion coordonnée de l'offre de formation et de la qualité de vie à l'échelle normande.
- Mieux accueillir les étudiants entrants :
 - Miser sur un accueil individuel personnalisé.
 - Renforcer les événements interculturels, aux échelles régionales et locales, avec le soutien des collectivités territoriales.
- Simplifier les démarches et l'accès au logement :
 - Partager les pratiques sur les démarches d'obtention des documents liés au séjour et interroger les préfetures sur une possible harmonisation, une communication plus fluide et une formation plus régulière des vacataires étudiants et des personnels dédiés des établissements.



- Renforcer l'accompagnement des étudiants dans la découverte des différentes démarches (accès assurance – banque – droits sociaux, ...).

Action 41 : Prévoir une présence concertée/partagée sur les salons internationaux

Outre cette présence concertée, il est noté lors de la concertation la nécessité, pour les établissements, d'accroître le nombre de leurs conventions de coopération internationale. Ces dernières permettent aux étudiants qui en bénéficient de venir étudier en France sans application des droits différenciés.

Action 42 : Mener un travail de recensement des guides et autres documents d'information spécifiques à destination des postulants étrangers

Exemple : proposer une base commune (en anglais ou multilingue), qui sera ensuite aménagée par les établissements pour l'adapter aux spécificités locales. Cette base devra permettre notamment de simplifier les démarches et l'accès au logement en partageant les pratiques sur les démarches d'obtention des documents liés au séjour et en renforçant l'accompagnement des étudiants dans la découverte des différentes démarches (accès assurance – banque – droits sociaux, etc.).

Action 43 : Accompagner les initiatives d'associations étudiantes susceptibles d'améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux en Normandie, et plus largement de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur normand à l'international

Etudiants en réorientation

L'entrée dans les études supérieures est complexe. Un nombre non négligeable d'étudiants s'aperçoit rapidement, dans les premiers jours ou les premières semaines de leur entrée dans l'enseignement supérieur, que la formation choisie ne correspond pas à leurs attentes. Il est important de pouvoir les accompagner pour réduire le risque de décrochage. A cette fin, il est souhaitable que chaque établissement propose à ses étudiants des stages de réorientation. Ces stages ont pour objectif de permettre aux étudiants de réaliser un stage dans un domaine qui ne correspond pas à celui de la formation dans laquelle ils sont inscrits, en vue d'une réorientation. Par ailleurs, il serait intéressant de généraliser les Forums de réorientation.

Action 44 : Généraliser le principe de forums de réorientation

Ces forums de réorientation seront organisés, sur chaque campus important, quelques semaines après le début du premier semestre (puis éventuellement de nouveau au début du deuxième semestre), en partenariat avec le Rectorat et avec l'Agence régionale de l'orientation et des métiers (AROM).



Axe stratégique n°3 : Faciliter l'expérience étudiante, permettre l'engagement étudiant et mieux le valoriser

Tous les établissements le constatent, il est important de mettre les étudiants au cœur de la vie universitaire en les sensibilisant à la représentation et à la vie de leur établissement.

Mesure 7 : Accompagner la vie associative

Sur cette thématique de la vie associative, que l'on doit toujours observer avec une double approche régionale et locale, on note des enjeux importants et des pistes d'actions :

-Il faut informer les étudiants et les associations, sur leurs droits, les opportunités mises à leur disposition, et, autant que possible, faciliter leurs démarches.

Plusieurs leviers et outils utilisés par un ou plusieurs établissements pourraient être généralisés : des délégués de promotion, des vice-doyens étudiants, des chargés de mission étudiants, un conseil de la vie étudiante composé de toutes les associations signataires d'une charte des associations.

A minima, il est impératif que chaque établissement, propose une entrée unique sur cette thématique. Il s'agit de proposer dans tous les établissements, y compris les plus petits (IFSI, Lycées avec formations d'enseignement supérieur...), un référent dédié à la vie étudiante/Associative.

-Cette meilleure information, simplifiée, passe par une nécessaire coordination, une meilleure communication entre les acteurs de la vie étudiante.

- Nécessité de créer de nouveaux espaces de dialogue, fluides, entre les acteurs de la vie étudiante.
- Nécessité de création de guichets unique quand cela est possible.
- Nécessité de simplifier / clarifier les circuits de financement des associations. Sans aller jusqu'au guichet unique, possibilité de dossiers avec financements multiples ?

-La formation par les pairs, bien que non exclusive, est très importante pour le développement de la vie associative. Développer les formations au montage de projet. Proposer une sensibilisation ou une formation aux conduites à risque. Les partenaires pourraient construire une base commune de formations en ligne/capsules vidéo pour les associations étudiantes. Il pourrait également être important de généraliser les annuaires d'associations en visibilisant les coordonnées de ces dernières.

Action 45 : Recenser et comparer les chartes des associations dans les différents établissements, pouvant aller jusqu'à la rédaction d'une charte des associations de Normandie



Cette charte pourra préciser les droits et devoirs des associations.

Action 46 : Mener une réflexion, avec l'ensemble des acteurs normands du domaine, sur le financement de la vie étudiante et sa lisibilité (financement des projets structurels importants / financement des projets associatifs)

Exemple : réalisation de guichets uniques ou, à minima, de dossiers harmonisés. Un/des guide(s) de financement des projets pourront être réalisés.

Action 47 : Proposer une vitrine des projets associatifs à l'échelle régionale

Il est important d'offrir un espace partagé de valorisation des projets associatifs étudiants.

Action 48 : Construction d'une base commune de formations en ligne, capsules vidéo pour les associations étudiantes

En s'appuyant sur les compétences internes aux établissements ou en sollicitant des partenaires extérieurs, notamment associatifs, des espaces ressources numériques dédiés à la vie associative permettant d'appréhender tous les aspects de la gestion d'une association (réglementation, trésorerie, etc.). La création, la mise à disposition et le partage de ces ressources n'empêchent pas le maintien et le développement de temps de rencontre et de formation en présentiel, aux échelles locale, intercommunale ou régionale.

Action 49 : Accompagner les initiatives étudiantes sur le volet Développement durable et responsabilité sociétale (DDRS)

Mesure 8 : Développer l'intermédiation étudiante

Plus que la communication institutionnelle, les échanges de pair à pair sont entendus par les étudiants, parce que les codes de communication des étudiants et des institutions diffèrent, et parce que rien ne remplace la transmission de l'expérience vécue.

Les dispositifs de pair-aidance sont donc essentiels pour orienter les étudiants vers les acteurs susceptibles de les accompagner et leurs outils. Employer et former des étudiants, afin qu'ils accompagnent leurs pairs peut être un levier pour diffuser efficacement des informations et orienter vers les ressources idoines.

Dans ce contexte, il est important que les établissements et le CROUS :

- Renforcent les dispositifs de tutorat, d'étudiants référents et de parrainage par les pairs étudiants, afin de lutter contre le décrochage.
- Généralisent l'utilisation des étudiants relais santé en veillant à la formation des ERS par l'ARS aux enjeux de la santé publique.



- Recrutent des étudiants volontaires en service civique dans les services des établissements pouvant assurer des missions de sensibilisation DDRS.
- Renforcent la formation des tuteurs et des parrains.

En complément, les acteurs régionaux peuvent travailler conjointement pour proposer un socle commun de formation et développer des outils de formation partagés au profit des pairs.

Action 50 : Proposer un socle commun de formation voire organiser des formations communes des étudiants ambassadeurs des différentes structures (EES, ARO, CROUS...), développer des outils de formation partagés

Mesure 9 : Promouvoir le sport et la culture

La vie de campus, y compris la culture et le sport, fait partie de la responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et doit tendre vers l'égalité des chances et permettre de lutter contre le décrochage.

On note, dans ce domaine, plusieurs nécessités :

- de prise en compte des temps étudiants,
- de coordination, d'harmonisation et de médiation sur les différents campus,
- de prise en compte du renouvellement de pratiques et des usages,
- de valorisation des pratiques amateurs,
- d'accompagnement des sportifs et artistes de haut niveau sur tous les campus.

A ce titre, les établissements, dans leur politique culturelle et sportive, doivent prendre en compte la diversité de leurs usagers et la pluralité des campus. C'est ainsi que les établissements doivent notamment encourager la présence sur tous les campus des jeunes artistes professionnels. Cela passe par l'octroi d'une place importante aux jeunes artistes professionnels dans les programmations culturelles des EES et du Crous ; et le développement de résidences de création des jeunes artistes sur les différents campus.

Si de nombreuses actions, dans les domaines du sport et de la culture, sont de la responsabilité des établissements, ce sont également des thématiques où les partenariats, à l'échelle communale ou inter-communale, mais aussi à l'échelle régionale, peuvent être porteurs. Ainsi, les actions suivantes pourront être développées :

Action 51 : Mettre en place et tenir à jour un annuaire des acteurs culturels régionaux partenaires de l'enseignement supérieur normand

Exemple : liste des interlocuteurs de chaque structure, afin de développer un réseau de professionnels et des lieux de répétition, de diffusion et d'exposition pouvant être mis à disposition des projets étudiants sur l'ensemble du territoire normand.



Action 52 : Mener des actions communes permettant aux étudiants d'avoir une connaissance exhaustive des possibilités en matière de consommation ou de pratiques culturelles, y compris pour la culture scientifique technique et industrielle (CSTI)

Permettre aux étudiants d'être régulièrement informés de la programmation culturelle, des établissements d'enseignement supérieur, des Crous et des institutions culturelles partenaires.

Exemple : via les applications mobiles (ex : Normandie en poche), les réseaux sociaux, mais aussi plus classiquement via les listes de diffusion étudiantes, des affiches, de flyers....

Action 53 : Développer les actions culturelles et sportives sur les sites distants

Ces propositions peuvent passer par des conventionnements avec les acteurs locaux du sport et de la culture (utilisation de locaux, achats de matériels onéreux en commun...).

Action 54 : Encourager la pratique artistique des étudiants (y compris durant les week-ends et les vacances)

Exemple : ateliers, de concours, de parcours de découverte du patrimoine.

Action 55 : Organiser un travail commun de promotion de la lecture et du livre

Exemple : promouvoir les bibliothèques universitaires et lieux de vie à travers des capsules vidéo.

Action 56 : Promouvoir le sport-santé

Il s'agira d'orienter les étudiants vers des activités physiques et sportives adaptées à leur profil, notamment dans le cadre du "sport sur ordonnance" (prescription d'activité physique et sportive dans le cadre de la loi Fourneyron), en particulier pour lutter contre les effets de la sédentarité.

Exemple : campagne commune entre les établissements en début d'année.

Action 57 : Proposer des actions de sensibilisation au parasport

Action 58 : Organiser des événements sportifs aux échelles intercommunale et régionale

Exemple : Jeux Universitaires Normands 2024, au Havre.



Autre exemple : la CREA SUP CUP Rouennaise pourrait être transposée sur d'autres agglomérations pour aboutir à un événement normand.

Action 59 : Faire des activités sportives et culturelles un axe du continuum Bac-3/Bac+3

Développer la coopération entre les services académiques (DRAJES, DRAIO, DRESRI) et les EPSCP :

-utiliser le sport comme vecteur de rencontres entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Le sport, à travers des pratiques combinées et/ou partagées (événements, tournois, championnats), est inclusif par nature et favorise la rencontre entre les lycéens et les étudiants.

Exemple : partager aux lycéens la vie de campus et le monde universitaire via des événements culturels artistiques et scientifiques, existants ou spécialement créés.

Mesure 10 : Favoriser l'expérience internationale

Il y a une diversification des publics concernés et une multiplication des formes de mobilité (mobilité des alternants, mobilités courtes). En outre, il y a de plus en plus de demandes de mobilités d'étudiants en situation de handicap. Sans accompagnement spécifique et/ou séjour de préparation, certaines mobilités ne peuvent se faire (ex : autistes).

Pour faciliter la prise en charge des différents types de mobilité, il y aurait intérêt à fédérer les bureaux d'accueil des étudiants étrangers des établissements normands : la mise en commun d'outil, leur construction concertée mais également la sensibilisation des futurs étudiants ambassadeurs sont autant d'actions communes possibles. Une plateforme d'échanges et de partage de pratiques serait un plus.

Par ailleurs, il serait intéressant de placer régulièrement à l'ordre du jour du Comité régional de la mobilité (COREMOB) les problématiques liées à la mobilité des étudiants. Cette instance est pour l'heure trop peu et mal utilisée alors qu'elle peut aider à la coordination en s'appuyant sur des partenariats existants et permettre d'en développer de nouveaux.

Action 60 : Promouvoir la mobilité internationale sortante auprès des étudiants normands

Exemple : constitution d'outils communs recensant les aides auxquelles ils peuvent prétendre, organisation d'actions d'information.

Action 61 : Organiser un séminaire normand des acteurs de la mobilité



Action 62 : Pérenniser les dispositifs de soutien financier à la mobilité internationale et développer le soutien à la mobilité extra européenne

Action 63 : Développer la carte étudiante européenne permettant d'associer une offre de services associés (dont l'accès facilité au logement)

Exemple : projet en cours ESC Tension 2 dans lequel Normandie Université est partenaire.

Action 64 : Proposer une formation et un kit de l'étudiant ambassadeur

Exemple : réaliser une plateforme d'échanges et de partage des pratiques pour les étudiants des différents établissements normands

Action 65 : Pérenniser les manifestations festives sur les territoires à destination des étudiants internationaux en mobilité entrante

Mesure 11 : Accompagner l'expérience en milieu professionnel

Pour, à terme, favoriser l'insertion des étudiants, il est nécessaire de développer les liens avec le monde socio-économique : développement de réseaux, clubs partenaires.

Exemple : Unicaen - création du club partenaires « Phénix », qui permet la rencontre du monde de l'entreprise avec le monde des formations. Cela permet d'accentuer les relations existantes avec le territoire. Cette proximité permettra notamment de multiplier les relations entre les étudiants et le monde socio-économique au travers de l'organisation de forums adaptés. La nécessité est également reconnue de développer les réseaux d'Alumni. On constate jusqu'alors que c'est plus facile dans les écoles que dans le monde universitaire.

Par ailleurs, les différentes modalités d'acquisition de l'expérience professionnelle, dans le cursus (stage, alternance) et hors cursus (job étudiant), ainsi que l'entrepreneuriat et la césure, doivent être mieux accompagnées.

Il est nécessaire d'orienter les étudiants vers des jobs qui soient compatibles avec une réussite du parcours académique. A cette fin, il faut développer :

- La labellisation d'emplois compatibles
- L'accompagnement des étudiants dans la gestion du temps
- L'information/formation des étudiants aux cadres du travail (légalité)
- La flexibilité des maquettes, RSE : accompagner les aménagements.

Evolution prévue : Le NCU Réussites plurielles, commun aux trois universités normandes, vise notamment le développement de la co-modalité (sur 10 ans), facteur de souplesse dans les EDT, facilitant la compatibilité avec un job étudiant ou l'engagement étudiant.



Le réseau PEPITE accompagne tout étudiant qui désire développer des compétences entrepreneuriales, s'il a une idée ou un projet à développer. PEPITE organise aussi des ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat à la demande des responsables de composantes. Certaines formations permettent à l'étudiant de rejoindre un projet porté ou de travailler sur une mission d'entreprise. Un référentiel de compétence encadre les objectifs pédagogiques et permet aux étudiants qui le souhaitent d'obtenir un double diplôme étudiant entrepreneur (D2E) en parallèle de sa formation. L'entrepreneuriat doit être accessible à tous car c'est une compétence utile pour son insertion, même si on ne crée pas une entreprise : l'enjeu est d'augmenter les actions de sensibilisation auprès des étudiants, notamment ceux éloignés de l'entrepreneuriat (SHS, littérature, histoire, psycho, socio, sport, art).

La césure constitue un espace pour professionnaliser sa formation en testant des expériences d'apprentissage. Il faut les encourager en identifiant les projets éligibles : entreprises humanitaire, associatif, entrepreneurial (création d'entreprise), personnels. Les procédures sont-elles bien lisibles dans tous les établissements ? Peut-on davantage valoriser l'intérêt de la césure et harmoniser les procédures à l'échelle régionale ? Il est impératif que les établissements se saisissent de cette possibilité et mettent en œuvre une procédure claire et simple de demande de césure.

Exemple : l'URN a créé une commission à l'échelle de l'établissement avec une grande place laissée aux étudiants. Cela permet la critérisation et l'harmonisation avec une grande place laissée à l'épanouissement.

Il est nécessaire de travailler sur le bassin d'emploi des personnes en situation de handicap, trouver des interlocuteurs dans les métropoles, mettre en réseau les services déjà dédiés. Il faut se donner l'objectif d'une réussite aussi qualitative que celle des autres étudiants, pour diriger les étudiants à besoins particuliers vers l'insertion souhaitée. Plusieurs pistes sont à développer :

- Développer le théâtre d'improvisation et toutes formes de pratiques culturelles permettant le développement de la confiance en soi. Un développement sur les sites distants pourrait être programmé, avec le soutien des collectivités territoriales.
- Développer les liens avec Cap Emploi, qui a des services dédiés au maintien dans l'emploi, à la connaissance du bassin d'emploi, ainsi que des outils pour accompagner les personnes en situation de handicap ou en reprise d'études.
- Renforcer les liens entre les acteurs de missions d'orientation et d'insertion professionnelle en s'appuyant sur la Conférence Universitaire en Réseau des Responsables d'Orientation et de l'Insertion professionnelle des Etudiants COURROIE).

Action 66 : Promouvoir et développer les forums d'insertion

Pour, à terme, favoriser l'insertion des étudiants, il est nécessaire de développer les liens avec le monde socio-économique. Il s'agira aussi de s'appuyer sur les associations étudiantes.

Exemples : développement de réseaux, clubs partenaires, réseau Alumni.



Action 67 : Organiser des job dating pour la recherche de stage

Action 68 : Promouvoir le statut d'étudiant entrepreneur et le diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E)

Action 69 : Proposer des ateliers et des outils de formation autour de l'entrepreneuriat étudiant

Pourront être développés : des supports vidéos et MOOC sur l'entrepreneuriat ; un programme de formations commun à tout le territoire ; des chaires entrepreneuriales avec soutien des entreprises ; une formation des enseignants et des référents d'établissements.

Action 70 : Multiplier les lieux de travail partagé connectés et les espaces de mutualisation et de fertilisation croisée

Lieux dédiés aux étudiants, en particulier les étudiants entrepreneurs, il s'agira de développer des learning centers, des FabLabs, des ruches à projets, mais surtout des espaces de coworking, notamment en diversifiant les usages dans les espaces de formation et de restauration, ainsi que dans les bibliothèques universitaires. Des colocations pour étudiants entrepreneurs pourront ainsi être proposées. Il s'agira aussi d'informer les étudiants sur les espaces de coworking proposés sur les territoires.

Action 71 : Renforcer les liens entre les acteurs de l'orientation et de l'insertion professionnelle autour de la question de l'insertion des étudiants en situation de handicap

Développer notamment des liens avec organismes-associations spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Mesure 12 : Valoriser l'engagement étudiant

A l'instar des matières disciplinaires, de nombreuses activités extra-universitaires permettent aux étudiants de développer des compétences transversales et transférables. Prisées par le monde du travail, les soft skills développées via l'engagement étudiant doivent être valorisées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cursus suivi par l'étudiant, depuis la loi Egalité citoyenneté de 2017, complétée récemment par la circulaire du 31 mars 2022.

Rappel : pour que les étudiants puissent s'engager dans de bonnes conditions, il est important de leur garantir un accès à un régime spécial d'études. Il est, dans ce cadre, impératif de mettre en place une procédure simple et lisible de tous portée par les services administratifs et



permettant de formaliser et d'acter pour les deux parties (universités, écoles et étudiant) les engagements de chacun.

Pour que ces compétences soient reconnues dans le cursus étudiant, il est important que chaque établissement puisse intégrer l'engagement étudiant dans les cursus de formation. Cette intégration permet d'une part, de démocratiser l'accès à l'engagement étudiant à tous profils et, d'autre part, de faire figurer ce dernier dans le parcours de formation des étudiants. Parmi les engagements reconnus et valorisés, les établissements doivent prendre en compte les compétences acquises par les étudiants recrutés par l'université dans un rôle de tuteur, pair, relais santé, relai sur les actions DDRS, etc.

Actuellement, le RSE ne recouvre pas la même réalité entre les établissements de la région et n'est pas d'application identique au sein du même établissement, ce qui est une limite importante à la reconnaissance de l'engagement. Les équipes pédagogiques peinent à reconnaître l'acquisition de compétences additionnelles via l'attribution de crédits (ECTS). Des expériences existent sur les OPEN Badge mais il n'y a pas de généralisation, les avis étant divergents quant à leur intérêt.

Action 72 : Partage des pratiques sur la valorisation de l'engagement étudiant et les régimes spéciaux d'études

Il s'agira d'aller vers davantage de reconnaissance et de mise en œuvre là où cela n'existe pas encore.

Exemples :

- Rédaction d'un référentiel de compétences (en se basant sur des référentiels existants Animafac, INSA etc.).
- Une plateforme regroupant les ressources et étant une porte d'entrée commune pour les services en charge des dispositifs, les partenaires impliqués et pour les étudiants (intégrant le référentiel commun, tutos, vidéos des formations par exemple ...).

Action 73 : Former les étudiants à savoir valoriser leurs compétences

Cela pourra prendre la forme d'ateliers d'accompagnement à destination des étudiants pour leur apprendre à mettre en mots leur engagement (en s'appuyant sur les services dédiés à l'orientation et à l'insertion).

Action 74 : Mettre en place des ateliers permettant le développement de la confiance en soi

Action 75 : Valoriser les talents et l'engagement étudiant dans différents domaines par des formes de reconnaissance dédiées

Ex : via des prix ou des dispositifs basés sur la solidarité comme Tope-là.



Axe stratégique n°4 : Promouvoir la santé des étudiants et lutter pour l'égalité et contre les violences sexuelles et sexistes

Définition de la santé par l'OMS : la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

L'enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) réalisée en 2016, avant la crise sanitaire, montre que les étudiants, qui ont répondu à l'enquête, ont globalement une perception plutôt positive de leur état de santé : 73 % considéraient que leur santé est bonne ou très bonne, 5 % évaluent leur santé comme étant mauvaise ou très mauvaise.

Néanmoins, cette enquête de l'OVE révélait que près de 20 % des étudiants interrogés présentaient des signes de détresse psychologique, près de 37 % indiquaient avoir eu une période d'au moins deux semaines consécutives pendant laquelle ils s'étaient sentis tristes, déprimés, sans espoir, au cours des douze derniers mois (premier critère d'évaluation d'un épisode dépressif caractérisé ou majeur) et 8 % avaient pensé à se suicider au cours des douze derniers mois.

Les enquêtes ultérieures de l'OVE montrent que l'état de santé des étudiants s'est dégradé entre 2016 et 2020, ce qui semble s'expliquer par les conséquences de la crise sanitaire : les écarts entre les enquêtes de l'OVE sur la santé des étudiants, réalisées en 2016, puis entre mars et mai 2020, permettent de constater que, alors que 20 % des étudiants ont été en détresse psychologique dans les quatre semaines précédant l'enquête de 2016, 30 % de ceux interrogés en 2020 étaient dans cette situation. Depuis, la sixième édition de l'enquête nationale sur la santé des étudiants, publiée le 11 juillet 2022, indique que 70 % des étudiants se déclarent en situation de mal-être et que 36 % d'entre eux ont eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois, ce qui correspond à une hausse de six points par rapport à l'enquête de 2019 et à un rapport du simple au double par rapport à la population générale. Notons que la récente réforme des services de santé universitaires fait évoluer les missions de ces derniers dont le rôle est fondamental.

Les Services de santé étudiante dispensent des soins de premier recours et pratiquent à la fois des activités de :

-Prévention, diagnostic, et de soins.

Avec la réforme, les missions des Services de santé étudiante sont élargies ou renforcées dans les domaines suivants :

-La santé mentale, la santé sexuelle, la prévention des addictions, la nutrition, le sport santé.



Mesure 13 : Améliorer la connaissance des problématiques et faciliter la communication

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent être d'une taille très importante, et leurs acteurs, administratifs et enseignants, étudiants, changent régulièrement, ce qui accentue les difficultés d'information et de communication. La question des outils d'information est fondamentale, les supports ont évolué. Il pourrait être intéressant :

- D'investir plus massivement les réseaux sociaux pour informer les étudiants.
- De faire du lien entre les pratiques culturelles, de loisir et sportives et la santé et la prévention pour pallier la crainte que suscite parfois l'évocation des soucis de santé.
- De développer le dispositif des Etudiants Relais Santé (ERS).

Rappel : pour favoriser le processus d'acquisition et assurer le relais, les établissements de l'ESR sont encouragés à favoriser la prévention de pair à pair. A ce titre, les établissements doivent proposer des emplois d'étudiants relais santé. Ces étudiants formés à l'écoute active, aux premiers secours en santé mentale et aux interventions de promotion de la santé, ont pour mission d'accueillir leurs pairs, de leur fournir un premier niveau d'information et de les orienter vers les services compétents. Il est nécessaire de veiller à la formation des ERS aux enjeux de la santé publique. L'information, voire la formation par les pairs, est fondamentale pour atteindre la cible étudiante. Evidemment, cela nécessite de développer des ressources de coordination et de formation pour ces étudiants. L'ARS est un soutien important sur ce point avec la mise à disposition de l'association Promotion santé Normandie pour la formation des ERS. L'utilisation des délégués de promotion est également une piste, bien que ces derniers ne soient pas généralisés dans tous les établissements. Les difficultés de communication sont encore plus prégnantes envers les étudiants étrangers. Il est impératif d'adapter nos outils et nos modalités d'accompagnement à leur égard, y compris en amont de leur arrivée.

Action 76 : Adapter les outils d'information aux étudiants sur la santé et la prévention, notamment en utilisant les nouvelles technologies, avec une attention particulière portée aux étudiants internationaux

Exemples :

- Réalisation d'actions d'accompagnement et de présentation des démarches d'affiliation et modalités d'accès aux droits et aux soins des étudiants (via des actions spécifiques et/ou des ateliers comme un tutoriel de création du compte Ameli).
- Campagnes ciblées sur les bases du système de santé et l'autonomisation des bons réflexes, en tant qu'assuré social en propre (ex. : mise en place à l'échelle locale d'actions en proximité coconstruites avec le CROUS et les établissements de l'ESR pour détecter et orienter vers les services Mission Accompagnement Santé des CPAM, les étudiants en situation de vulnérabilité).



Mesure 14 : Améliorer l'accès aux soins pour tous

Les étudiants du territoire ne bénéficient pas tous du même accès aux soins et aux actions de prévention. En effet, les établissements d'enseignement supérieur et leurs sites secondaires, selon leur taille, leur éloignement des villes-centres, leur effectif et leurs moyens humains et financiers, ne peuvent apporter les mêmes services aux étudiants. Alors que les grands centres universitaires disposent de services de santé étudiants importants, voire d'un Centre de Santé (Université de Caen Normandie), des solutions alternatives doivent être trouvées sur les sites secondaires, avec la construction de parcours de soins adaptés. Pour faciliter l'accès et les actions de prévention au profit des étudiants, ainsi que l'interaction entre les acteurs, le public étudiant doit faire l'objet d'actions dans le cadre des contrats locaux de santé des collectivités.

Action 77 : Prise de contact avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Il s'agira notamment d'identifier les organisations mises en place pour répondre aux demandes de soins hors médecin traitant, et de mieux communiquer ces informations auprès des étudiants.

Exemple : conventionnement avec des maisons médicales pour la prise en charge des étudiants des sites éloignés.

Action 78 : Développer la communication autour de dispositifs existants, mais trop peu connus

Doctobus (Médicobus) Evreux, qui peut permettre un accès aux soins des étudiants sans médecin traitant.

Accès à des créneaux de médecine générale ou de médecine spécialisée via le numéro d'urgence, dans la Manche (expérimentation).

Action 79 : Etude de l'intérêt du développement de la télémédecine au bénéfice des étudiants des sites distants ou dans des situations particulières

La téléconsultation répond à grand nombre de situations (éloignement géographique des services de santé universitaire, manque de temps – emplois étudiants, études – etc.). Elle a vocation à accroître l'accès aux soins, limiter l'automédication, réduire les inégalités territoriales ainsi que les inégalités sociales en santé. Malgré les avantages potentiels, les différentes situations territoriales doivent être étudiées et le lien avec les services de santé étudiante doit être précisé.

Action 80 : Prise en compte des publics étudiants dans les contrats locaux de santé et développement d'actions dédiées



Mesure 15 : Multiplier les actions de prévention, notamment contre les conduites à risque

Il est nécessaire de développer les actions de sensibilisation autour des thèmes suivants :

- Discrimination, identités de genre, handicaps,
- Nutrition saine et durable,
- Etudiants étrangers : mutilations, mal du pays...
- Violences sexistes et sexuelles et autres violences (les établissements d'enseignement supérieur, l'académie, le CROUS, la région, ont signé en 2020 une convention quadriennale avec la préfecture pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes en Normandie, dont l'axe 4 porte sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.),
- Prostitution,
- Hyperconnexion,
- Conduites à risque,
- Santé mentale.

Action 81 : Multiplier les actions de promotion de la santé et des actions de prévention des comportements à risques, des conduites addictives et du mal-être étudiant

Il est essentiel de se tourner vers des intervenants spécialisés, des associations dédiées à la prévention et promotion de la santé (ex. CPAM ; IREPS ; Planning Familial ; EPCI...) pour construire des actions structurantes. Sur la base des outils des professionnels impliqués, ces actions doivent s'implanter dans les campus au plus près des lieux d'études et peuvent prendre la forme d'ateliers de pratiques de bien-être. D'autres vecteurs en matière de promotion et d'éducation à la santé mentale (podcasts, vidéos...) peuvent être déployés, autour d'actions positives, ludiques et adaptées aux codes et usages des étudiants. Les actions peuvent également reposer sur l'action des étudiants en santé. La lutte contre les maladies sexuellement transmissibles ou la prostitution étudiante doivent être incluses dans ces actions.



Mesure 16 : Lutter pour l'égalité et contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

Action 82 : Organiser, dans chaque établissement des temps et actions de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes hommes, les VSS

Proposer des ateliers de paroles, des ateliers de self défense, des cycles de conférences/ débats.

Exemples : mise en place de table de prévention avec porteur de parole par les étudiants en santé dans le cadre de leur service sanitaire (double approche : allez-vers et pair à pair) ; création de boîtes aux lettres sur les campus par les associations étudiantes pour recueillir la parole, suivie d'une exposition ; création d'un escape game dont le scénario est coconstruit entre un centre hospitalier et des étudiants ; mise en place de l'équivalent du plan Angela en proposant des lieux refuge sur les campus.

Action 83 : Proposer des formations contre les VSS aux associations étudiantes

La parole portée par les pairs est un vecteur efficace de sensibilisation et d'information. C'est pourquoi il est nécessaire de former les étudiants et personnels qui sont, de par leurs fonctions ou engagements, en position d'aller au-devant de leurs pairs. Il doit s'agir à ce niveau d'une véritable formation portant tout à la fois sur l'identification de ce que sont les actes de violences et discriminations, des actions et réponses possibles et des lieux ressources.

Action 84 : Généraliser les cellules dédiées à la lutte contre les VSS dans les établissements

Les établissements doivent proposer à leurs usagers un service en capacité de les recevoir, d'écouter, d'accompagner et d'aider les personnes qui en seraient victimes ou témoins. Ces cellules répondent concrètement et en toute confidentialité aux situations dont elles sont saisies ; elles alertent et agissent pour prévenir et faire cesser tout comportement abusif.

Mesure 17 : Veiller à la santé mentale des étudiants

Une attention particulière doit être portée à la santé mentale des étudiants. Plusieurs outils existent ? dont certains sont en cours de déploiement dans les établissements. Ils devraient idéalement être généralisés dans chacun d'eux, en lien avec l'ARS :

-Réseau sentinelle, orienté sur le risque suicidaire. Les étudiants présentant des taux de prévalence de dépression plus importants que la population générale du même âge, il est essentiel, en outre, de structurer le repérage des étudiants à risque. D'où, l'animation d'un



réseau de sentinelles en prévention du suicide. Les sentinelles formées au repérage du risque suicidaire évaluent l'urgence, font connaître à l'étudiant les ressources d'aide et le relaient vers une ressource adaptée.

-Premiers secours en santé mentale (PSSM) (formation au tout venant).

Le programme de formation premier secours en santé mentale (PSSM), initialement né en Australie, a fait l'objet de mesures d'impact positives au Canada et en Australie. Il vise à former des secouristes en santé mentale, capables de repérer des troubles qui naissent ou s'aggravent, de rentrer en relation confiante avec la personne par un comportement adapté et les orienter ou les aider à s'orienter vers les soins les plus adaptés. Les pouvoirs publics ont soutenu l'adaptation et le développement de ce programme de formation en l'inscrivant comme une mesure phare du programme national de santé publique (Comité interministériel pour la santé du 26 mars 2018 - Former les étudiants au PSSM).

Le déploiement de formations en santé mentale à destination de groupes d'étudiants, des enseignants, des directeurs d'étude et des personnels d'accueil et de scolarité permettra de disposer, au sein d'un établissement, d'un maillage de personnels et d'étudiants ayant une mission à l'égard de leurs pairs (tuteurs, délégués, étudiants relais santé pour favoriser le pair à pair), véritables référents sentinelles formés au PSSM au sein de la communauté universitaire.

-Sensibiliser les équipes pédagogiques et administratives des établissements d'enseignement supérieur aux enjeux des rythmes étudiants et de la santé mentale. Il est essentiel non seulement de promouvoir le bien-être et la qualité de vie dans toutes les dimensions de la vie étudiante, mais aussi d'améliorer les représentations de la santé mentale, en déstigmatisant les troubles psychiatriques, et de lutter contre les discriminations liées à la santé mentale. Les actions proposées doivent permettre de renforcer l'adhésion et la capacité d'agir.

Action 85 : Sensibiliser aux enjeux de prévention en organisant des événements portant sur ces sujets

L'idée est ici d'aller au-delà d'un événement d'établissement (prévu action 50) pour proposer des actions à l'échelle locale/intercommunale, régionale.

Exemple : un partenariat fort pourrait être mise en place entre les services de santé universitaire et, de par leur expertise clinique de haut niveau, les services hospitalo-universitaires de psychiatrie adulte. Cela permettrait la mise en place de journées d'étude sur la santé mentale des étudiants (lien avec l'action 4).

Action 86 : Organiser une concertation des acteurs autour du déploiement d'un dispositif de veille sur les risques suicidaires à l'échelle régionale



La prévention du suicide étant un enjeu majeur de santé publique, il est capital de promouvoir sur l'ensemble des campus la mise en place du numéro national de prévention du suicide, le 3114 (numéro d'appel, gratuit, accessible 24H/24 et 7J/7 en tout point du territoire national). En complément, le déploiement de l'association Nightline en région doit être accompagné.

Mesure 18 : Des campus agréables et des services prenant en compte les enjeux du DDRS et les temps étudiants

Le développement de réseaux d'étudiants référents au sein des établissements permet la création du lien social avec les nouveaux arrivants et facilite ainsi leur insertion dans leur nouvelle vie d'étudiant. Il est nécessaire de développer les espaces à l'utilisation flexible permettant le travail mais également le bien-être des étudiants.

-Réaliser des aménagements en faveur des mobilités durables sur les campus (garages vélos ou trottinettes sécurisés, pistes cyclables, ...) avec une concertation opérée dans les commissions vie étudiante de site

-Développer des outils existants comme l'application UMay.

Action 87 : Mettre en place des commissions d'horaires/bureaux des temps

Cela implique un travail sur la gestion et la mutualisation des locaux.

Action 88 : Développer et promouvoir les actions de sensibilisation aux enjeux des mobilités durables pour les étudiants et les personnels des campus.

Inciter à l'utilisation des transports en commun, les mobilités solidaires et les modes doux

Action 89 : Sécuriser les espaces universitaires pour favoriser les mobilités douces

Un diagnostic terrain doit être mené sur les différents territoires notamment avec le développement de marches exploratoires (ex : expérience conduite sur le site du Madrillet).

Action 90 : Développement de tiers lieux, lieux de repos, de sieste

Action 91 : Installation d'équipements extérieurs de détente

Exemple : city-stade, parcours santé, jeux en extérieur

Action 92 : Veiller à associer les étudiants à toute création de nouveaux espaces de vie étudiante en définissant avec eux le cahier des charges.



Permettre un meilleur ciblage des lieux en fonction des besoins des étudiants favorisant ainsi la mise en place d'une réponse la plus adaptée, en évitant ainsi que des investissements financiers importants n'atteignent pas leur but.

Action 93 : Cartographier, reconnaître et rendre visibles les lieux de la vie étudiante.

Permettre une meilleure lisibilité pour les étudiants des lieux de convivialité et de rencontres au sein des campus.

Mesure 19 : Une restauration durable et à l'écoute des besoins des étudiants

Un travail constant de diagnostic et d'appréhension des attentes des étudiants est à faire. Par ailleurs, reste à :

- Développer les espaces libres de restauration.
- Travailler sur la question des temps étudiants et notamment du temps de la pause méridienne en privilégiant le bien-être étudiant avant tout.
- Etudier les pistes d'outils numériques au service d'une offre de restauration fluidifiée : Application mesurant la disponibilité des places en restaurant Interface des outils universitaires pour rendre les EDT étudiants lisibles par les CROUS (flux/heure).

En lien avec le DDRS :

- Continuer le développement du recours aux circuits courts, bio et labellisés.
- Continuer à soutenir les initiatives concernant les épiceries sociales

Enfin, pour faire de la restauration un outil d'inclusion, plusieurs actions sont à envisager :

- Accompagner les étudiants, notamment internationaux, vers la découverte des produits et recettes locaux.
- Développer les lieux de type coworking dédiés à la cuisine.
- Développer des actions d'animation autour de la restauration (intergénérationnelle – associations de quartiers – lien social – lutte contre l'isolement).
- Mettre à disposition des kits de cuisine.

Action 94 : Prendre en compte les besoins et souhaits des étudiants en matière de restauration

Il existe une enquête annuelle menée par le CNOUS, très complète, permettant la connaissance fine des besoins sur les différents territoires. Il est important de promouvoir cette enquête et d'encourager les étudiants à y répondre.

Action 95 : Généraliser le tri dans les espaces de restauration



Action 96 : Continuer à proposer une offre végétarienne de qualité en s'appuyant sur les propositions étudiantes

Action 97 : Encourager le recours aux circuits courts, bio et labellisés

Mesure 20 : Agir pour un DDRS

Le développement soutenable et la transition écologique sont au cœur des pistes d'action envisagées dans le présent document. Les deux actions ci-dessous permettront de compléter le dispositif.

Action 98 : Multiplier les actions de sensibilisation DDRS via des dispositifs ludiques et participatifs

Exemples : fresque du climat, expositions, spectacles, ateliers, marches de nettoyage, mini-conférences

Action 99 : Proposer des formations suivies d'ateliers animés par le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire (RESES)



Normandie Université

Annexe 1

Tableau récapitulatif des mesures du plan d'action

AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
1 : Développer les outils de diagnostic et des espaces de dialogue et de pilotage partagés	Mesure 1 : Développer les outils de diagnostic partagés	Action 1 : Réaliser un annuaire exhaustif des acteurs de la vie étudiante en région	Région	EES, CROUS, NU, Associations, Académie, Région, Collectivités territoriales
		Action 2 : Développer les observatoires territoriaux du logement étudiant	Région Interco / Campus	EES, CROUS, NU, Région, Collectivités territoriales, bailleurs, associations
		Action 3 : Faire travailler en réseau les observatoires des établissements	Région	EES, CROUS, NU, Académie, Région
		Action 4 : Poursuivre et développer l'enquête sur la santé des étudiants normands	Région	ARS, ORS, EES, CROUS, Académie
		Action 5 : Mobilité/Transports : établir un état des lieux de la situation à l'échelle régionale	Région	Région, Collectivités territoriales, EES, CROUS, NU
	Mesure 2 : Structurer des espaces d'échange et les instances de pilotage	Action 6 : Organiser une commission territoriale annuelle et des groupes de travail thématiques	Région	NU et Rectorat - tous les acteurs de la vie étudiante
		Action 7 : Prévoir de grands temps d'animation et d'échange	Région	Tous les acteurs de la vie étudiante

AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
1 : Développer les outils de diagnostic et des espaces de dialogue et de pilotage partagés	Mesure 2 : Structurer des espaces d'échange et les instances de pilotage	Action 8 : Veiller à développer des structures d'animation sur les différents territoires	Interco / Campus	Tous les acteurs de la vie étudiante
		Action 9 : Développer les réunions de réseaux d'acteurs par thématique à l'échelle des intercommunalités	Interco / Campus	Tous les acteurs de la thématique sur le territoire
		Action 10 : Réaliser une plateforme dédiée aux échanges entre les acteurs de la vie étudiante	Région	Région, Collectivités territoriales, EES, CROUS, Associations, Académie
		Action 11 : Mener une réflexion sur le financement de la vie étudiante et sa lisibilité	Région Interco / Campus	EES, CROUS, Collectivités territoriales, Entreprises
2 : Accompagner les transitions et l'accès aux droits des futurs étudiants	Mesure 3 : Faciliter l'accès à l'information pour les futurs étudiants et les étudiants	Action 12 : Simplifier les démarches et favoriser le regroupement des informations dans les lieux accessibles sur tout le territoire, avec un accueil physique	Interco / Campus Etablissements	EES, Collectivités territoriales, CROUS, Rectorat, Associations
		Action 13 : Renforcer les dispositifs d'information à destination des élèves	Région Interco / Campus	EES, NU, Académie, Région (AROM)
		Action 14 : Réaliser et mettre à jour une carte des formations de l'enseignement supérieur lisible et détaillée	Région	NU, EES, Académie, Région (AROM)

AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
2 : Accompagner les transitions et l'accès aux droits des futurs étudiants et des étudiants	Mesure 3 : Faciliter l'accès à l'information pour les futurs étudiants et les étudiants	Action 15 : Développer les supports d'information généraux commun (MOOC, vidéos...)	Région Interco / Campus	EES, NU, Collectivités territoriales
		Action 16 : Communiquer auprès des étudiants normands sur l'application Normandie Université en poche	Région Etablissements	NU, EES, CROUS, Région, Collectivités territoriales, Associations
	Mesure 4 : accompagner dans la recherche de logement, en prenant en compte les spécificités des étudiants et de leurs cursus	Action 17 : Enrichir le guide des logements hors CROUS et étudier les croisements possibles avec les guides et applications existants	Région	CROUS, Collectivités territoriales, EES, Associations
		Action 18 : Faire connaître et développer les solutions alternatives et/ou innovantes de logement	Région Interco / Campus Etablissements	Région, Collectivités territoriales, CROUS, EES, Associations, Bailleurs, DREAL
		Action 19 : Développer les conventionnements avec les OPHLM et les structures privées	Interco / Campus	EES, CROUS, Collectivités territoriales
		Action 20 : Poursuivre l'aménagement de logements pour les étudiants en situation de handicap	Interco / Campus	CROUS, EES, Collectivités territoriales
		Action 21 : Renforcer l'information sur les possibilités de la garantie Visale, à destination des étudiants, mais également à destination des bailleurs privés	Région Interco / Campus Etablissements	CROUS, EES, Collectivités territoriales, Action logement, Académie

AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
2 : Accompagner les transitions et l'accès aux droits des futurs étudiants et des étudiants	Mesure 4 : accompagner dans la recherche de logement, en prenant en compte les spécificités des étudiants et de leurs cursus	Action 22 : Veiller à la mise en œuvre, sur tous les sites où cela est nécessaire, d'un système de logement d'urgence	Région Interco / Campus	CROUS, EES, Collectivités territoriales, Action logement
		Action 23 : Accentuer la coordination entre le Crous et les opérateurs de la région pour faciliter les mobilités entre logements	Région	CROUS, EES, Collectivités territoriales, Action logement, Académie
	Mesure 5 : Lutter contre toutes formes de précarité	Action 24 : Favoriser le travail en réseau des acteurs de l'accompagnement social des étudiants	Interco / Campus	CROUS, CAF, EES
		Action 25 : Recenser tous les dispositifs d'aide existants, complémentaires aux aides de l'Etat et rendre facilement disponible l'information pour les étudiants	Région	Région, NU, EES, CROUS, Associations
		Action 26 : Accompagner les étudiants à l'achat de matériel informatique	Région Interco / Campus	Région
		Action 27 : Soutenir les épiceries sociales étudiantes, ressourceries	Région Interco / Campus Etablissements	EES, CROUS, NU, Associations, Collectivités territoriales
		Action 28 : Promouvoir les circuits d'approvisionnement vertueux (ex : AMAP), pour lutter contre la précarité et inciter l'alimentation saine	Interco / Campus Etablissements	EES, CROUS, NU, AMAP, Collectivités territoriales

AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
2 : Accompagner les transitions et l'accès aux droits des futurs étudiants et des étudiants	Mesure 5 : Lutter contre toutes formes de précarité	Action 29 : Mobilité/Transports : mettre en place des tarifs modérés et harmonisés à l'échelle de la région pour les étudiants	Région Interco / Campus	Collectivités, NU
		Action 30 : Mise en place d'un chèque mobilité - aide gratuite ponctuelle complémentaire aux autres mesures de fond (aide à la mobilité de stage..)	Région Interco / Campus	Région, EES, CROUS
		Action 31 : Proposer des aides au financement du permis de conduire et/ou à l'achat de vélos	Région Interco / Campus	Région
		Action 32 : Sensibiliser les personnels au cadre légal de l'accès aux données personnelles, aux modalités de partage d'information et corrélativement aux règles du consentement	Interco / Campus Etablissements	EES, CROUS, NU, Associations, Académie, Région, Collectivités territoriales
	Mesure 6 : Veiller à l'inclusion des étudiants à besoins particuliers	Action 33 : Mettre en place des actions d'information destinées aux publics à besoins spécifiques	Interco / Campus Etablissements	EES, CROUS
		Action 34 : Sensibiliser les étudiants et associations aux cadres du travail	Région Interco / Campus Etablissements	EES, CROUS, Académie
		Action 35 : Proposer aux étudiants chargés de famille, sur tous les campus, des modes de garde adaptés	Interco / Campus Etablissements	EES, CROUS, Collectivités teritoriales

AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
2 : Accompagner les transitions et l'accès aux droits des futurs étudiants	Mesure 6 : Veiller à l'inclusion des étudiants à besoins particuliers	Action 36 : Organiser des réunions périodiques regroupant les services handicap des établissements et l'ensemble des interlocuteurs académiques	Région	EES, NU, CROUS, Académie, EES
		Action 37 : Mener un travail commun sur la portabilité des aménagements de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur	Région	Académie, ESS
		Action 38 : Mise en place d'un Groupe de Réflexion et d'Initiatives Normand sur le Handicap dans l'enseignement supérieur (GRINHES).	Région	EES, CROUS, NU, Associations, Académie, Région, Collectivités
		Action 39 : Mener une réflexion commune sur les mobilités physiques au sein des campus et améliorer l'accessibilité des locaux	Interco / Campus Etablissements	EES, CROUS, Collectivités territoriales, Associations
		Action 40 : Développer les actions de sensibilisation et améliorer la formation pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap	Région Interco / Campus Etablissements	Académie, EES, CROUS, Associations
		Action 41 : Prévoir une présence concertée/partagée sur les salons internationaux	Région Interco / Campus	EES
		Action 42 : Mener un travail de recensement des guides et autres documents d'information spécifiques à destination des postulants étrangers	Région Interco / Campus Etablissements	EES, CROUS, Collectivités territoriales

AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
2 : Accompagner les transitions et l'accès aux droits des futurs étudiants et des étudiants	Mesure 6 : Veiller à l'inclusion des étudiants à besoins particuliers	Action 43 : Accompagner les initiatives d'associations étudiantes susceptibles d'améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux en Normandie, et plus largement de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur normand à l'international	Région Interco / Campus Etablissements	EES, CROUS, Collectivités territoriales, Rectorat
		Action 44 : Généraliser le principe de forums de réorientation	Etablissements Interco / Campus	EES (porteurs), AROM
3 : Faciliter l'expérience étudiante, permettre l'engagement étudiant et mieux le valoriser	Mesure 7 : Accompagner la vie associative	Action 45 : Recenser et comparer les chartes des associations dans les différents établissements, pouvant aller jusqu'à la rédaction d'une charte des associations de Normandie	Région	EES, CROUS
		Action 46 : Mener une réflexion, avec l'ensemble des acteurs normands du domaine, sur le financement de la vie étudiante et sa lisibilité (financement des projets structurels importants / financement des projets associatifs)	Région Interco / Campus	EES, CROUS, Collectivités territoriales, Entreprises, NU
		Action 47 : Proposer une vitrine des projets associatifs à l'échelle régionale	Région	Régioin, EES, NU, Académie
		Action 48 : Construction d'une base commune de formations en ligne, capsules vidéo pour les associations étudiantes	Région	EES, NU, Collectivités territoriales, Académie (DRAJES), Associations
		Action 49 : Accompagner les initiatives étudiantes sur le volet DDRS	Région Interco / Campus Etablissements	EES, CROUS, Collectivités territoriales

AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
3 : Faciliter l'expérience étudiante, permettre l'engagement étudiant et mieux le valoriser	Mesure 8 : Développer l'intermédiation étudiante	Action 50 : Proposer un socle commun de formation voire organiser des formations communes des étudiants ambassadeurs des différentes structures (EES, AROM, CROUS...), développer des outils de formation partagés	Région	CROUS, EES, Collectivités, Associations
	Mesure 9 : Promouvoir le sport et la culture	Action 51 : Mettre en place et tenir à jour un annuaire des acteurs culturels régionaux partenaires de l'enseignement supérieur normand	Région Interco / Campus	EES, CROUS, NU, institutions culturelles de la région, Académie, Région, Collectivités territoriales
		Action 52 : Mener des actions communes permettant aux étudiants d'avoir une connaissance exhaustive des possibilités en matière de consommation ou de pratiques culturelles, y compris CSTI	Région Interco / Campus	EES, CROUS, NU, Région, Collectivités territoriales
		Action 53 : Développer les actions culturelles et sportives sur les sites distants	Etablissements Interco / Campus	EES, CROUS, Collectivités territoriales, DRAC, Associations sportives
		Action 54 : Encourager la pratique artistique des étudiants (y compris durant les week-ends et les vacances)	Etablissements Interco / Campus	EES, CROUS, Collectivités territoriales, DRAC, Associations sportives
		Action 55 : Organiser un travail commun de promotion de la lecture et du livre	Région Interco / Campus	EES, CROUS, NU, Associations, Académie, Région, Collectivités territoriales
		Action 56 : Promouvoir le sport-santé	Région Interco / Campus Etablissements	EES, Collectivités territoriales, ARS

AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
3 : Faciliter l'expérience étudiante, permettre l'engagement étudiant et mieux le valoriser	Mesure 9 : Promouvoir le sport et la culture	Action 57 : Proposer des actions de sensibilisation au parasport	Région Interco / Campus Etablissements	EES, ligues de sport adapté et handisport, FFSU
		Action 58 : Organiser des événements sportifs aux échelles intercommunale et régionale	Région Interco / Campus	NU, EES, CROUS, Collectivités territoriales
		Action 59 : Faire des activités sportives et culturelles un axe du continuum Bac-3/Bac+3	Interco / Campus	EES, CROUS, NU, Académie, Région, Collectivités territoriales
	Mesure 10 : Favoriser l'expérience internationale	Action 60 : Promouvoir la mobilité internationale sortante auprès des étudiants normands	Région Interco / Campus Etablissements	EES, COREMOB, Région
		Action 61 : Organiser un séminaire normand des acteurs de la mobilité	Région	EES, Rectorat-DRAJES, COREMOB
		Action 62 : Pérenniser les dispositifs de soutien financier à la mobilité internationale et développer le soutien à la mobilité extra européenne	Région Etablissements	Région, EES, CROUS
		Action 63 : Développer la carte étudiante européenne permettant d'associer une offre de services associés (dont accès facilité au logement)	Région Interco / Campus Etablissements	EES, CROUS

AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
3 : Faciliter l'expérience étudiante, permettre l'engagement étudiant et mieux le valoriser	Mesure 10 : Favoriser l'expérience internationale	Action 64 : Proposer une formation et un kit de l'étudiant ambassadeur	Région Etablissements	Région, EES, CROUS
		Action 65 : Pérenniser les manifestations festives sur les territoires à destination des étudiants internationaux en mobilité entrante	Région Intercampus / Campus Etablissements	EES, Collectivités territoriales, CROUS,
	Mesure 11 : Accompagner l'expérience en milieu professionnel	Action 66 : Promouvoir et développer les forums d'insertion	Intercampus / Campus Etablissements	EES, AROM, Associations, Collectivités territoriales
		Action 67 : Organiser des job dating pour recherche de stage	Intercampus / Campus	EES, Collectivités territoriales, AROM
		Action 68 : Promouvoir le statut d'étudiant entrepreneur et le diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E)	Région Etablissements	NU, Pépite Normandie, EES
		Mesure 69 : Proposer des ateliers et des outils de formation autour de l'entrepreneuriat étudiant	Région Etablissements	NU, Pépite Normandie, EES
		Action 70 : Multiplier les lieux de travail partagé connectés et les espaces de mutualisation et de fertilisation croisée	Intercampus / Campus Etablissements	NU, Pépite Normandie, EES

AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
3 : Faciliter l'expérience étudiante, permettre l'engagement étudiant et mieux le valoriser	Mesure 11 : Accompagner l'expérience en milieu professionnel	Action 71 : Renforcer les liens entre les acteurs de l'orientation et de l'insertion professionnelle autour de la question de l'insertion des étudiants en situation de handicap	Région Interco / Campus Etablissements	EES, AROM, Rectorat
	Mesure 12 : Valoriser l'engagement étudiant	Action 72 : Partage des pratiques sur la valorisation de l'engagement étudiant et les RSE	Région Interco / Campus	EES, NU, CROUS
		Action 73 : Former les étudiants à savoir valoriser leurs compétences	Région Interco / Campus Etablissements	EES
		Action 74 : Mettre en place d'ateliers permettant le développement de la confiance en soi	Etablissements Interco / Campus	EES, Associations, CROUS
		Action 75 : Valoriser les talents et l'engagement étudiant dans différents domaines par des formes de reconnaissance dédiées	Région Interco / Campus Etablissements	NU, EES, CROUS, Collectivités territoriales
4 : Promouvoir la santé des étudiants et lutter pour l'égalité et contre les violences sexuelles et sexistes (VSS)	Mesure 13 : Améliorer la connaissance des problématiques et faciliter la communication	Action 76 : Adapter les outils d'information aux étudiants sur la santé et la prévention, notamment en utilisant les nouvelles technologies, avec une attention particulière portée aux étudiants internationaux	Région Interco / Campus	EES, CROUS, Collectivités territoriales, Académie
	Mesure 14 : Améliorer l'accès aux soins pour tous	Action 77 : Prise de contact avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)	Interco / Campus	EES, Collectivités territoriales, ARS

AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
4 : Promouvoir la santé des étudiants et lutter pour l'égalité et contre les violences sexuelles et sexistes (VSS)	Mesure 14 : Améliorer l'accès aux soins pour tous	Action 78 : Développer la communication autour de dispositifs existants mais trop peu connus	Région Interco / Campus	EES, CROUS, ARS, Collectivités territoriales
		Action 79 : Etude de l'intérêt du développement de la télémedecine au bénéfice des étudiants des sites distants ou dans des situations particulières	Région Interco / Campus	EES, ARS, CROUS
		Action 80 : Prise en compte des publics étudiants dans les contrats locaux de santé et développement d'actions dédiées	Interco / Campus	Collectivités territoriales, EES, ARS, CROUS
	Mesure 15 : Multiplier les actions de prévention, notamment contre les conduites à risque	Action 81 : Multiplier les actions de promotion de la santé et les actions de prévention des comportements à risques, des conduites addictives et du mal-être étudiant	Région Interco / Campus	EES, CROUS, ARS, Collectivités territoriales
	Mesure 16 : Lutter pour l'égalité et contre les violences sexistes et sexuelles	Action 82 : Organiser, dans chaque établissement des temps et actions de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes hommes, les VSS...	Etablissements Interco / Campus	NU, EES, CROUS, ARS, Région, Associations, FFSU, Académie
		Action 83 : Proposer des formations contre les VSS aux associations étudiantes	Etablissements Interco / Campus	EES, CROUS, CIDDEFF, DDFE, DRDFE
		Action 84 : Généraliser les cellules dédiées à la lutte contre les VSS dans les établissements	Etablissements	EES, CROUS

AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
4 : Promouvoir la santé des étudiants et lutter pour l'égalité et contre les violences sexuelles et sexistes (VSS)	Mesure 17 : Veiller à la santé mentale des étudiants	Action 85 : Sensibiliser aux enjeux de prévention en organisant des événements portant sur ces sujets	Région Interco / Campus	EES, NU, CROUS
		Action 86 : Organiser une concertation des acteurs autour du déploiement d'un dispositif de veille sur les risques suicidaires à l'échelle régionale	Région	Région, EES, CROUS, ARS
	Mesure 18 : Des campus agréables et des services prenant en compte les enjeux du DDRS et les temps étudiants	Action 87 : Mettre en place des commissions d'horaires/bureaux des temps	Interco / Campus	EES, CROUS, Collectivités territoriales
		Action 88 : Développer et promouvoir les actions de sensibilisation aux enjeux des mobilités durables pour les étudiants et les personnels des campus	Interco / Campus	Collectivités territoriales, NU, EES, CROUS
		Action 89 : Sécuriser les espaces universitaires pour favoriser les mobilités douces notamment	Interco / Campus	EES, CROUS
		Action 90 : Développement de tiers lieux, lieux de repos, de sieste	Etablissement Interco / Campus	EES, CROUS
		Action 91 : Installation d'équipements extérieurs de détente	Etablissements Interco / Campus	EES, CROUS, NU, Associations, Collectivités territoriales

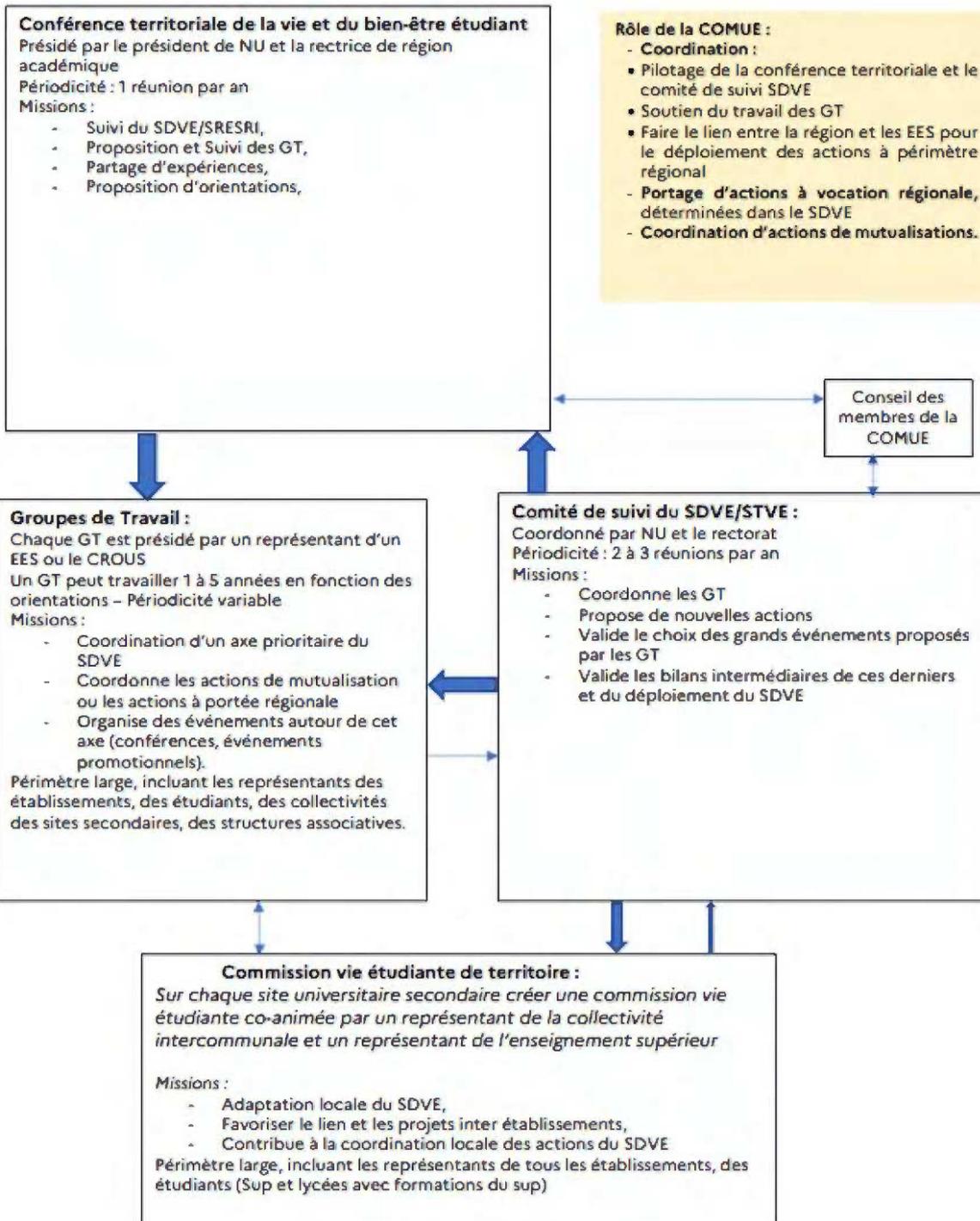
AXE STRATEGIQUE	MESURE	ACTION	PERIMETRE GT/Réflexion	ACTEURS
4 : Promouvoir la santé des étudiants et lutter pour l'égalité et contre les violences sexuelles et sexistes (VSS)	Mesure 18 : Des campus agréables et des services prenant en compte les enjeux du DDRS et les temps étudiants	Action 92 : Veiller à associer les étudiants à toute création de nouveaux espaces de vie étudiante en définissant avec eux le cahier des charges	Etablissements Interco / Campus	EES, CROUS
		Action 93 : Cartographier, reconnaître et rendre visibles les lieux de la vie étudiante	Etablissements Interco / Campus	EES, CROUS, NU, Associations, Collectivités territoriales
	Mesure 19 : Une restauration durable et à l'écoute des besoins des étudiants	Action 94 : Prendre en compte les besoins et souhaits des étudiants en matière de restauration	Région Interco / Campus	CROUS, EES
		Action 95 : Généraliser le tri dans les espaces de restauration	Interco / Campus	CROUS, EES
		Action 96 : Continuer à proposer une offre végétarienne de qualité en s'appuyant sur les propositions étudiantes	Interco / Campus	CROUS
		Action 97 : Encourager le recours aux circuits courts, bio et labellisés	Interco / Campus	CROUS, EES
	Mesure 20 : Agir pour un DDRS	Action 98 : Multiplier les actions de sensibilisation DDRS via des dispositifs ludiques et participatifs	Etablissements Interco / Campus	EES, CROUS, , Collectivités territoriales
		Action 99 : Proposer des formations suivies d'ateliers animés par le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire (RESES)	Etablissements Interco / Campus	EES, CROUS, RESES, Collectivités territoriales



Normandie Université

Annexe 2

**Coordination et pilotage du Schéma directeur de
la vie étudiante en Normandie**



Délibération N°2024-045.

**Demande d'accréditation et d'ouverture de la licence professionnelle
« Outils pour l'intelligence artificielle » à la rentrée 2025 (UFR des Sciences)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 7 juin 2024

*Vu les articles L712-3 et L712-6-1 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 mai 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la demande d'accréditation et d'ouverture de la licence professionnelle « Outils pour l'intelligence artificielle » de l'UFR des Sciences à la rentrée 2025.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI



Délibération publiée le : **13 JUIN 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **13 JUIN 2024**

Délibération N°2024-046.

Demande de renouvellement d'habilitation du DU « PAREO » (EOI)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 7 juin 2024

*Vu les articles L712-3 et L712-6-1 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 mai 2024 ;
Vu la délibération n°2021-098 du conseil d'administration relative à l'ouverture du DU PAREO ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la demande de renouvellement d'habilitation du DU « PAREO ».

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADONI

Délibération publiée le : **13 JUIN 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **13 JUIN 2024**

Délibération N°2024-047.

**Demande d'ouverture à l'apprentissage du Master 2 de Chimie parcours
Chimie organique et interfaces et parcours Catalyse, environnement et
développement durable (UFR des Sciences)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 7 juin 2024

Vu les articles L712-3 et L712-6-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 mai 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la demande d'ouverture à l'apprentissage du Master 2 de Chimie, parcours « Chimie organique et interfaces » et parcours « Catalyse, environnement et développement durable » à l'UFR des Sciences.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Délibération N°2024-048.

Passerelle en Licence (UFR des Sciences)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 7 juin 2024

*Vu les articles L712-3 et L712-6-1 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 mai 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la passerelle automatique proposée par l'UFR des Sciences de la Licence 2 Sciences de la Vie vers la Licence 3 Sciences pour la Santé, parcours Microbiologie et Risques sanitaires.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,



Délibération publiée le : **13 JUIN 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **13 JUIN 2024**

Délibération N°2024-049.

**Modifications de l'organisation des enseignement applicables à la rentrée
2024 et Organisation des enseignements ouvrant à la rentrée 2024**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 7 juin 2024

*Vu les articles L712-3 et L712-6-1 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 mai 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les demandes modifications de l'organisation des enseignements ayant reçu un avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 mai 2024 pour les composantes suivantes : Carré International, IAE, IUT GON, ESIX Normandie, UFR des Sciences, UFR HSS, UFR Droit, AES et Administration publique, UFR LVE, UFR Santé, UFR SEGGAT et UFR STAPS.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOU



Délibération N°2024-050.

Modification du calendrier universitaire 2023-2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 7 juin 2024

*Vu les articles L712-3 et L712-6-1 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 mai 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la demande de régularisation du calendrier universitaire 2023- 2024 proposée par l'UFR HSS.

Annexe : Modification du calendrier universitaire 2023-2024.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOU



Calendrier universitaire 2023-2024

UFR HSS												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
Campus 1	UFR HSS	L1	Arts du spectacle	Ve 01/09/2023 10h00-12h00 Amphie ORESME (Bât D)	du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Arts du spectacle Parcours Etudes cinématographiques		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Arts du spectacle Parcours Etudes cinématographiques		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Arts du spectacle Parcours Etudes théâtrales		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Arts du spectacle Parcours Etudes théâtrales		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L1	Histoire	Je 31/08/2023 14h00 - 17h00 Amphi TOCQUEVILLE (Bât T)	du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Histoire Parcours Archéologie		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Histoire Parcours Archéologie		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Histoire Parcours Sciences politiques		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Histoire Parcours Sciences politiques		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Histoire Parcours Sciences sociales		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Histoire Parcours Sciences sociales		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L1	Humanites Parcours Humanités numériques	Ve 01/09/2023 09h00-12h00 Amphie De BOÛARD (Bât B)	du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024

Campus 1	UFR HSS	L2	Humanites Parcours Humanités numériques		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Humanites Parcours Humanités numériques		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L1	Humanites Parcours Humanités classiques	Ve 01/09/2023 09h00-12h00 Amphie De BOÛARD (Bât B)	du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Humanites Parcours Humanités classiques		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Humanites Parcours Humanités classiques		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L1	Lettres	Lun 28/08/2023 14h00 - 15h30 Amphi DE BOUARD (Bât B)	du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Lettres		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Lettres		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L1	Philosophie	Ve 01/09/2023 09h00 - 10h15 Amphi ROUELLE (Bât N)	du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Philosophie Parcours Sciences politiques		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Philosophie Parcours Sciences politiques		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Philosophie Parcours Sciences sociales		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Philosophie Parcours Sciences sociales		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L1	Sciences de l'éducation et de la formation	Je 31/08/2023 14h00 - 17h00 Amphi DUMONT D'URVILLE (Bât N)	du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Sciences de l'éducation et de la formation		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours enseignement et éducation scolaires		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024

Campus 1	UFR HSS	L3	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours intervention sociales et accompagnement éducatif		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L1	Sciences du langage	Je 31/08/2023 10h00 - 11h30 Amphi GRIGNARD (Bât L)	du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Sciences du langage		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Sciences du langage		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L1	Sociologie	Me 30/08/2023 09h00 - 10h15 Amphi 2000 (Bât K)	du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Sociologie Parcours Sciences sociales		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Sociologie Parcours Sciences sociales		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Sociologie Parcours Sciences Politiques		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Sociologie Parcours Sciences Politiques		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L2	Sociologie Parcours Métiers du social, médico-social & de l'insertion		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	L3	Sociologie Parcours Métiers du social, médico-social & de l'insertion		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Cinéma		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Cinéma		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Lettres		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Lettres		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024

Campus 1	UFR HSS	M2	Métiers du livre et de l'édition Parcours métiers des bibliothèques		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M1	Philosophie		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M2	Philosophie		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences de l'éducation et de la formation		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours Ingénieries de la formations des adultes, de la coordination et de l'insertion (IFACI)		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours Ingénierie numérique dans l'enseignement supérieur et la formation des adultes (INES)		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences du langage Parcours Didactique du Français Langue Etrangère - DFLE		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences du langage Parcours Didactique du Français Langue Etrangère - DFLE		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences du langage Parcours Linguistique et traitement de données		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences du langage Parcours Linguistique et traitement de données		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M1	Sociologie Parcours Gouvernance des risques et environnement (GREEN)		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M2	Sociologie Parcours Gouvernance des risques et environnement (GREEN)		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
Campus 1	UFR HSS	M1	Sociologie Parcours Vulnérabilités		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024

Campus 1	UFR HSS	M2	Sociologie Parcours Vulnérabilités		du 04/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	du 11/12/2023 au 22/12/2023	du 08/01/2024 au 30/09/2024	du 26/02/2024 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 28/04/2024	du 15/04/2024 au 07/05/2024	du 17/06/2024 au 02/07/2024
----------	---------	----	---------------------------------------	--	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

Argumentaire : Correction de la date initiale (du 08/01/2024 au 12/04/2024), la colonne "Période d'activités de formation*" a été comprise comme la période des enseignements du semestre 2.

Délibération N°2024-051.

Calendriers universitaires 2024-2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 7 juin 2024

*Vu les articles L712-3 et L712-6-1 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 mai 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les propositions de calendriers universitaires de l'IAE et l'EOI et les ajustements de calendriers proposés par l'UFR STAPS, l'UFR Droit, AES et Administration publique, l'UFR Santé et l'IUT GON pour le pôle de Caen.

Annexe : Calendriers universitaires 2024-2025.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	LP	Métiers des administrations et des collectivités territoriales	Remise à niveau le 2 septembre 2024 - Réunion de rentrée le 03/09/2024	01/09/24 au 01/12/24	Selon le calendrier d'alternance et selon les besoins des employeurs -24 semaines d'accueil en organisme	du 2 au 7 décembre 2024	9/12/24 au 31/08/25	Selon le calendrier d'alternance et selon les besoins des employeurs -24 semaines d'accueil en organisme	Idem - Selon les besoins des employeurs	du 19 mai au 24 mai puis période de soutenances de stages jusqu'au 11 juillet 2025	du 9 au 14 juin 2025
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 1	Gestion des entreprises & administrations	02/09/2024 9h Amphi	02/09/24 au 17/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	20/01/25 au 27/06/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 2	Gestion des entreprises & administrations tous parcours (GC2F, GEMA, GPRH)	02/09/2024 14h Amphi	02/09/24 au 17/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	20/01/25 au 27/06/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Campus 1	UFR HSS	L1	Arts du spectacle	Mardi 03 septembre 2024 11h00 Amphi Campus 1	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Arts du spectacle Parcours Etudes cinématographiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Arts du spectacle Parcours Etudes cinématographiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Arts du spectacle Parcours Etudes théâtrales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Arts du spectacle Parcours Etudes théâtrales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Histoire	Mardi 03 septembre 2024 10h00 Amphi Campus 1	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Histoire Parcours Archéologie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Histoire Parcours Archéologie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Histoire Parcours Sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Histoire Parcours Sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Histoire Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Histoire Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Humanités Parcours Humanités numériques	Mercredi 04 septembre 2024 9h00 Amphi Campus 1	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Humanités Parcours Humanités numériques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Humanités Parcours Humanités numériques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Humanités Parcours Humanités classiques	Mercredi 04 septembre 2024 9h00 Amphi Campus 1	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Humanités Parcours Humanités classiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Humanités Parcours Humanités classiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Lettres Parcours Lettres modernes	Lundi 02 septembre 2024 14h00 Amphi De Bouard (Bâtiment B)	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Lettres Parcours Lettres modernes		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Lettres Parcours Lettres modernes		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Lettres Parcours Enseigner à l'école	Lundi 02 septembre 2024 14h00 Amphi De Bouard (Bâtiment B)	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Lettres Parcours Enseigner à l'école		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025

Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
Campus 1	UFR HSS	L3	Lettres Parcours Enseigner à l'école		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Philosophie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Philosophie Parcours Sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Philosophie Parcours Sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Philosophie Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Philosophie Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Sciences de l'éducation et de la formation	Lundi 02 septembre 2024 14h00 Amphi Campus 1	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sciences de l'éducation et de la formation		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours enseignement et éducation scolaires		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours intervention sociales et accompagnement éducatif		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Sciences du langage	Mardi 03 septembre 2024 10h00 Amphi Grignard (bâtiment L)	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sciences du langage		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sciences du langage		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Sociologie	Mardi 03 septembre 2024 9h15 Amphi Campus 1	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sociologie Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sociologie Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sociologie Parcours Sciences Politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sociologie Parcours Sciences Politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sociologie Parcours Métiers du social, médico-social & de l'insertion		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sociologie Parcours Métiers du social, médico-social & de l'insertion		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Cinéma		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Cinéma		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Lettres		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Lettres		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Métiers de la production cinématographique et audiovisuelle		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Métiers de la production cinématographique et audiovisuelle		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Théâtre		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	

Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Théâtre		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Histoire Parcours Métiers de la recherche en archéologie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Histoire Parcours Métiers de la recherche en archéologie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Histoire Parcours Sources, sociétés et cultures de l'Antiquité à nos jours		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Histoire Parcours Sources, sociétés et cultures de l'Antiquité à nos jours		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Histoire Parcours Histoire, cultures et sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Histoire Parcours Histoire, cultures et sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Histoire Parcours Métiers du patrimoine: archives et musée		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Histoire Parcours Métiers du patrimoine: archives et musée		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Métiers du livre et de l'édition Parcours métiers de l'édition		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Métiers du livre et de l'édition Parcours métiers de l'édition		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Métiers du livre et de l'édition Parcours métiers des bibliothèques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Métiers du livre et de l'édition Parcours métiers des bibliothèques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Philosophie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Philosophie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences de l'éducation et de la formation		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours Ingénieries de la formations des adultes, de la coordination et de l'insertion (IFACI)		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours Ingénierie numérique dans l'enseignement supérieur et la formation des adultes (INES)		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences du langage Parcours Didactique du Français Langue Etrangère - DFLE		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences du langage Parcours Didactique du Français Langue Etrangère - DFLE		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025

Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences du langage Parcours Linguistique et traitement de données		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences du langage Parcours Linguistique et traitement de données		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Sociologie Parcours Gouvernance des risques et environnement (GREEN)		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Sociologie Parcours Gouvernance des risques et environnement (GREEN)		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M1	Sociologie Parcours Vulnérabilités		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
Campus 1	UFR HSS	M2	Sociologie Parcours Vulnérabilités		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	
campus 4	IAE	L3	Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit FC	05/09/2024	05/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	22/01/2025 au 24/01/2025	06/02/2025 au 24/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	11/06 au 13/06/2025 les écrits Soutenances du 16/06 au 30/06/2025	27/08/2025 au 29/08/2025
campus 4	IAE	L3	Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit FA	09/09/2024	09/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	22/01 au 24/01/2026	03/02/2025 au 28/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	11/06 au 13/06/2025 les écrits Soutenances du 16/06 au 30/06/2026	27/08/2025 au 29/08/2025
campus 4	IAE	L3	Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit FI	09/09/2024	09/09/2024 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16/12/2024 au 18/12/2024	cours du 06/01/2025 au 17/03/2025 + stage du 31/03/2024 au 23/05/2024	du 17/02 au 23/02/2025	Stage	25/03/2025 au 27/03/2025	10/06/2025 au 12/06/2025
campus 4	IAE	L3	Gestion parcours Management du social, de la santé et de la solidarité	29/08/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	14/04 au 18/04/2024	12/05/2025 au 16/05/2025	01/07/2025 au 04/07/2025
campus 4	IAE	L3	Gestion parcours Management des Entreprises FI	le 2/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16/12/2024 au 17/12/2024	06/01/2025 au 23/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	Stage du 17/03/2025 au 26/05/2025	26/05/2025 Soutenance le 03/06/2025	03/07/2025 au 04/07/2025
campus 4	IAE	L3	Gestion parcours Management des Entreprises FC	09/09/2024	09/09/2024 au 13/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16/12/2024 au 17/12/2024	06/01/2025 au 23/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	26/05/2025 Soutenance le 03/06/2025	03/07/2025 au 04/07/2025
campus 4	IAE	L3	Gestion parcours Management des Entreprises FOAD	10/09/2024	10/09/2024 au 13/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16/12/2024 au 17/12/2024	06/01/2025 au 23/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	stage uniquement pour DE	26/05/2025 Soutenance le 03/06/2025	03/07/2025 au 04/07/2025
campus 4	IAE	L3	Gestion parcours Management des Opérations	02/09/2024	02/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	13/01/2025 au 17/01/2025	20/01/2025 au 30/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025		02/06/2025 au 06/06/2025	25/08/2025 au 29/08/2025
campus 4	IAE	L3	Gestion Parcours Banque, Finance, Assurance	09/09/2024	09/09/2024 au 22/11/2024	du 28/10 au 03/11/2024	28/11/2024 au 29/11/2024	02/12/2024 au 28/02/2025	du 17/02 au 23/02/2025	Stage	11/06/2025 au 14/06/2025	30/06/2025 au 02/07/2025
campus 4	IAE	LP	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle CAEN	09/09/2024	09/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	27/01/2025	28/01/2025 au 16/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	17/06/2025 au 20/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	LP	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle CHERBOURG	09/09/2024	09/09/2024 au 16/06/2025	du 28/10 au 03/11/2024	27/01/2025	09/09/2024 au 16/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	17/06/2025 au 20/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M1	Comptabilité Contrôle Audit FI	10/09/2024	11/09/2024 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16/12/2024 au 18/12/2024	cours du 06/01/2025 au 17/03/2025 + stage du 31/03/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	Stage	25/03/2025 au 27/03/2025	27/08/2025 au 29/08/2025
campus 4	IAE	M1	Comptabilité Contrôle Audit FA	sept-24	09/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	22/01/2025 au 24/01/2025	03/02/2025 au 28/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	11/06 au 13/06/2025 les écrits Soutenances du 16/06 au 30/06/2025	27/08/2025 au 29/08/2025
campus 4	IAE	M1	Comptabilité Contrôle Audit FC	05/09/2024	05/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	22/01/2025 au 24/01/2025	06/02 au 24/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	11/06 au 13/06/2025 les écrits Soutenances du 16/06 au 30/06/2025	27/08/2025 au 29/08/2025

Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
campus 4	IAE	M2	Comptabilité Contrôle Audit FI	10/09/2024	10/09/2024 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16/12/2024 au 18/12/2024	stage du 06/01/2025 au 28/03/2025 + cours du 31/03/2025 au 02/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	14/04/2024 au 18/04/2024	10/06 au 12/06/2025	27/08/2025 au 29/08/2025
campus 4	IAE	M2	Comptabilité Contrôle Audit FA et FC	05/09/2024	05/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	22/01/2025 au 24/01/2025	06/02 au 24/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	11/06 au 13/06/2025 les écrits Soutenances du 16/06 au 30/06/2025	27/08/2025 au 29/08/2025
campus 4	IAE	M1	Contrôle de gestion et audit organisationnel FA/FC	09/09/2024	09/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	20/01/2025 au 24/01/2025	03/02/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	16/06/2025 au 20/05/2025	09/07/2025 au 11/07/2025
campus 4	IAE	M2	Contrôle de gestion et audit organisationnel FA/FC	10/09/2024	10/09/2024 au 25/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	23 et 24 /01/2025	26/01/2025 au 28/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	5/04/2025 au 22/04/2025	19/06 au 21/06/2025	28 et 29/08/2025
campus 4	IAE	M1	Gestion de patrimoine FA/FC	09/09/2024	09/09/2024 au 06/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	07/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	10/06 au 13/06/25	02/09/2025 au 04/09/2025
campus 4	IAE	M2	Gestion de patrimoine FA/FC	26/08/2024	26/08/2024 au 06/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	07/01/2025 au 09/01/2025	10/01/2025 au 30/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	02/06 au 04/06/2025	02/09/2025 au 04/09/2025
campus 4	IAE	M1	Gestion de Production Logistique Achats FA	09/09/2024	09/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	20/01/2025 au 24/01/2025	27/01/2025 au 13/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025		16/06/2025 au 20/06/2025	25/08/2025 au 29/08/2025
campus 4	IAE	M2	Gestion de Production Logistique Achats FA	16/09/2024	16/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	27/01/2025 au 31/01/2025	03/02/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025		10/06/2025 au 13/06/2025	25/08/2025 au 29/08/2025
campus 4	IAE	M2	Gestion de Production Logistique Achats FC	17/09/2024	17/09/2024 au 20/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	21/01/2025	22/01/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	09/06/2025 au 11/06/2025	30/06/2025 au 04/07/2025
campus 4	IAE	M1	Gestion des Ressources Humaines FA/FC	09/09/2024	09/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	20/01/2025 au 24/01/2025	03/02/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	16/06/2025 au 20/05/2025	09/07/2025 au 11/07/2025
campus 4	IAE	M2	Gestion des Ressources Humaines FA/FC	09/09/2024	09/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	20/01/2025 au 24/01/2025	03/02/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	16/06/2025 au 20/05/2025	09/07/2025 au 11/07/2025
campus 4	IAE	M2	Gestion des Ressources Humaines FOAD	30/09/2024	30/09/2024 au 15/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	13 et 14 /01/25	16/01/2025 au 28/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	5/04/2025 au 22/04/2025	17 et 18/06/2025	28 et 29/08/2025
campus 4	IAE	M1	Management de l'Innovation	09/09/2024	09/09/2024 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	09/12/2024	10/12/2024 au 21/02/2025 Stage du 03/03/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	Stage	24/02/2025 au 26/02/2025	28/08/2025 au 30/08/2025
campus 4	IAE	M2	Management de l'Innovation	02/09/2024	02/09/2024 au 06/02/2025	du 28/10 au 03/11/2024	07/02/2025	10/02/2025 au 12/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	Ecrits 10/06/2025 Soutenances 16/06/2025	07/07/2025 au 08/07/2025
campus 4	IAE	M1	Management et Administration des Entreprises FI	23/09/2024	23/09/2024 au 19/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	20 et 21/01/2025	Stage	stage	stage	stage	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M2	Management et Administration des Entreprises FI	stage	stage	du 28/10 au 03/11/2024	13/12/2024	06/01/2025 au 28/02/2025	du 17/02 au 23/02/2025	stage	12 et 13/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M2	Management et Administration des Entreprises FI en 1 an	23/09/2024	23/09/2024 au 19/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	20 et 21/01/2025	06/01/2025 au 28/02/2025	du 17/02 au 23/02/2025	stage	12 et 13/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M2	Management et Administration des Entreprises FC	17/09/2024	17/09/2024 au 11/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	20 et 21/01/2025	04/02/2025 au 24/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	12 et 13/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M2	Management et Administration des Entreprises FOAD	05/09/2024	05/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	20/01/2025 au 21/01/2025	27/01/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025		12/06/2025 au 13/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M1	Management et Administration des Entreprises EVREUX FA/FC	16/09/2024	16/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	27/01/2025 au 28/01/2025	29/01/2025 au 13/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	Cours	16/06//2025 au 18/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M2	Management et Administration des Entreprises EVREUX FA/FC	09/09/2024	09/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	27 et 28/01/2025	29/01 au 02/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	03/06 au 05/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M1	Management et commerce international parcours Franco-Américain	18/09/2024	18/09/2024 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	Contrôle continu	06/01/2025 au 21/03/2025	Stage	Stage	Contrôle continu	15/09/2025 au 19/09/2025
campus 4	IAE	M2	Management et commerce international Parcours Franco Américain	09/10/2024	09/10/2024 au 11/04/2025	du 28/10 au 03/11/2024	Contrôle continu	09/10/2024 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025		Contrôle continu Soutenance le 09/09/2025	06/10/2025 au 10/10/2025
campus 4	IAE	M1	Management et commerce international parcours DI PME-PMI	18/09/2024	18/09/2024 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	Contrôle continu	06/01/2025 au 21/03/2025	Stage	Stage	Contrôle continu	15/09/2025 au 19/09/2025
campus 4	IAE	M2	Management et commerce international parcours DI de la PME / PMI	10/09/2024	10/09/2024	du 28/10 au 03/11/2024	15/01/2025 au 17/01/2025 Soutenance le 04/03/2025	stage	stage	stage	Grand oral le 15/05/2025 Soutenance le 11/09/2025	06/10/2025 au 10/10/2025
campus 4	IAE	M1	Management et commerce international parcours DI PME- PMI GUADELOUPE	06/01/2025	06/01/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 23/06 au 27/06/2025	07/07 au 31/10/2025			du 17/11 au 21/11/2025	du 15/12 au 19/12/2025
campus 4	IAE	M2	Management et commerce international parcours DI PME- PMI GUADELOUPE	09/09/2024	09/09/2024 au 21/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 03/02 au 07/02/2025	du 24/02 au 05/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	du 16/06 au 20/06/2025	du 25 au 29/08/2025

Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
campus 4	IAE	M2	Management parcours management , conseil et Recherche	09/09/2024	09/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	03/02/2025 au 04/02/2025	13/01/2025 au 31/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	14/04/2025 au 20/04/2025	16/06/2025	07/07/2025 au 08/07/2025
campus 4	IAE	M1	Management sectoriel Ingénierie & Management de l'intervention sociale (IMIS)	29/08/2024	29/08/2024 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 25/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	14/04/2025 au 18/04/2025	12/05/2025 au 16/05/2025	01/07/2025 au 04/07/2025
campus 4	IAE	M2	Management sectoriel Ingénierie & Management de l'intervention sociale (IMIS)	29/08/2024	29/08/2024 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 25/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	14/04/2025 au 18/04/2025	12/05/2025 au 16/05/2025	01/07/2025 au 04/07/2025
campus 4	IAE	M1	Management sectoriel parcours management de l'économie solidaire - développement durable (MES-DD)	29/08/2024	29/08/2024 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 25/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	14/04/2025 au 18/04/2025	12/05/2025 au 16/05/2025	01/07/2025 au 04/07/2025
campus 4	IAE	M2	Management sectoriel parcours management de l'économie solidaire - développement durable (MES-DD)	29/08/2024	29/08/2024 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 25/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	14/04/2025 au 18/04/2025	12/05/2025 au 16/05/2025	01/07/2025 au 04/07/2025
campus 4	IAE	M1	Management sectoriel parcours management et coordination des petites unités de santé (MC-PUS)	29/08/2024	29/08/2024 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 25/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	14/04/2025 au 18/04/2025	12/05/2025 au 16/05/2025	01/07/2025 au 04/07/2025
campus 4	IAE	M2	Management sectoriel parcours management et coordination des petites unités de santé (MC-PUS)	29/08/2024	29/08/2024 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 25/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	14/04/2025 au 18/04/2025	12/05/2025 au 16/05/2025	01/07/2025 au 04/07/2025
campus 4	IAE	M1	Management sectoriel Management des établissements et structures gérontologiques (MESG)	29/08/2024	29/08/2024 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 25/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	14/04/2025 au 18/04/2025	12/05/2025 au 16/05/2025	01/07/2025 au 04/07/2025
campus 5	IAE	M2	Management sectoriel Management des établissements et structures gérontologiques (MESG)	29/08/2024	29/08/2024 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 25/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	14/04/2025 au 18/04/2025	12/05/2025 au 16/05/2025	01/07/2025 au 04/07/2025
campus 4	IAE	M1	Management sectoriel management des organisations en santé (MOES)	02/09/2024	02/09/2024 au 14/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	20/01/2025 au 21/01/2025	27/01/2025 au 28/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	10/06/2025 aut 11/06/2025	07/07/2025
campus 4	IAE	M2	Management sectoriel management des organisations en santé (MOES)	06/09/2024	06/09/2024 au 13/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	22/01/2025 24/01/2025	27/01/2025 au 14/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	15 et 16/05/2025	07/07/2025
campus 4	IAE	M1	Management sectoriel management des organisations sociales Mix-learning (MOS)	30/09/2024	30/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	20/01/2025 au 24/01/2025	27/01/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	09/06/2025 au 11/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M2	Management sectoriel management des organisations sociales FC (MOS)	16/09/2024	16/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	20/01/2025 au 24/01/2025	27/01/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	09/06/2025 au 11/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M2	Management sectoriel management des organisations sociales FOAD (MOS)	23/09/2024	23/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	20/01/2025 au 24/01/2025	27/01/2025 au 15/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025		18/06/2025 au 20/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M1	Marketing Vente FA/FC	09/09/2024	09/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	20/01/2025 au 24/01/2025	03/02/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	16/06/2025 au 20/05/2025	09/07/2025 au 11/07/2025
campus 4	IAE	M2	Marketing Vente FA/FC	09/09/2024	09/09/2024 au 08/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	20/01/2025 au 24/01/2025	03/02/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	16/06/2025 au 20/05/2025	09/07/2025 au 11/07/2025
campus 4	IAE	M1	Monnaie Banque Finance Assurance Chargé d'Affaires Entreprises et Institutions FA/FC	23/09/2024	23/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	13/01/2025 au 14/01/2025	15/01/2025 au 26/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	27/05/2025 au 28/05/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M2	Monnaie Banque Finance Assurance Chargé d'Affaires Entreprises et Institutions FA/FC	02/09/2024	02/09/2024 au 09/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	10/01/2025 au 13/01/2025	14/01/2025 au 10/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	11/06/2025 au 13/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M2	Monnaie Banque Finance Assurance Chargé d'Affaires Entreprises et Institutions FOAD	16/09/2024	16/09/2024 au 31/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	03/02/2025	04/02/2025 au 20/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025		20/06/2025 au 25/06/2025	08/09/2025 au 09/09/2025
campus 4	IAE	M1	Monnaie Banque Finance Assurance Responsable Clientèle Pro/Agri FA/FC	16/09/2024	16/09/2024 au 20/12/2025	du 28/10 au 03/11/2024	06/01/25 au 10/01/25	13/01/2025 au 06/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	10/06/2025 au 13/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M2	Monnaie Banque Finance Assurance Responsable Clientèle Pro/Agri FA/FC	09/09/2024	09/09/2024 au 07/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	08/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 30/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	02/06/2025 au 06/06/2025	30/06/2025 au 04/07/2025
campus 4	IAE	M1	Monnaie Banque Finance Assurance Gestion d'actifs, contrôle des risques & conformité FI	02/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	Semestre en Université partenaire				08/09/2025 au 09/09/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
campus 4	IAE	M2	Monnaie Banque Finance Assurance Gestion d'actifs, contrôle des risques & conformité FI	02/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	Stage	Stage	Stage	Stage	08/09/2025 au 09/09/2025
campus 4	IAE	M1	Management p. Management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement FA/FC EVREUX	10/09/2024	10/09/2024 au 07/02/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 24 au 26/02/2025	27/02 au 20/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	30/06 au 02/07/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M2	Management p. Management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement FA/FC EVREUX	02/09/2024	du 02/09/2024 au 31/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 17 au 19/02/2025	du 20/02 au 23/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	du 10 au 12/06/2025	01/09/2025 au 05/09/2025
campus 4	IAE	M1	Management p. Management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement FA/FC CHERBOURG	02/09/2024	02/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	20/01/2025 au 24/01/2025	27/01/2025 au 20/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	En entreprise	23/06/2025 au 27/06/2025	08/09/2025 au 12/09/2025
EOI												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
campus 1	EOI	DU PAREO	DU PAREO	02/09/2024	Enseignement	du 28/10 au 4/11/2024 au matin	CC	06/01/2025	cf semaine, uniformisée	néant	CC	
UFR Santé												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
PFRS	UFR SANTE	DFGSO2	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques 2ème année	20/08/2024	du 20/08 au 06/12/2024	-	du 16 au 20/12/2024	du 06/01 au 13/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025		du 5 au 16 mai 2025	03/02/2025 et du 16 au (26 juin) 27 juin 2025
PFRS	UFR SANTE	DFGSO3	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques 3ème année	(30/08) 26/08/2024	du 01/07 au 06/12/2024	-	du 16 au 20/12/2024	du 06/01 au 13/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025		du 5 au 16 mai 2025	03/02/2025 et du 16 au (26 juin) 27 juin 2025
PFRS	UFR SANTE	DFASO1	Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques 1ère année	(30/08) 26/08/2024	du (30/08) 26/08 au 31/12/2024	-	du 16 au 20/12/2024	du 02/01 au 29/08/2025	-	-	du 5 au 16 mai 2025	du 16 au (26 juin) 27 juin 2025
PRFS	UFR Santé	Master Biologie Santé	Master SpaceMed	30/09/2024 à 10h	du 30/09/2024 au 07/02/2025	/	du 03 au 07/02/2025	du 03/03/2025 au 26/09/2025	/	/	30/06/2025	29/09/2025

Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
UFR des Sciences et techniques des activités physiques et sportives - STAPS												
				1er semestre				2ème semestre				
		L3	STAPS parcours Activité physique adaptée & santé	le 02/09/2024 à 14h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024 Soutenances Rapport d'étape du 20 au 24/01/2025	du 06/01 au 27/06/2025	/	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025 et le 20/05/2025	du 13/06 au 27/06/2025
		L3	STAPS parcours Education et motricité	le 02/09/2024 à 14h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025 Soutenances du 12 au 16 mai 2024	du 13/06 au 27/06/2025
		L3	STAPS parcours Entraînement sportif	le 02/09/2024 à 14h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024 Soutenances Rapport d'étape du 20 au 24/01/2025	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025 Soutenances du 19 au 23 mai 2024	du 13/06 au 27/06/2025
		L3	STAPS parcours Ergonomie du sport & performance motrice	le 02/09/2024 à 14h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024 Soutenances Rapport d'étape du 20 au 24/01/2025	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025	du 13/06 au 27/06/2025

Délibération N°2024-052.

Motion concernant la réforme de la formation des enseignants et personnels éducatifs

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 7 juin 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Le conseil d'administration adopte la motion suivante :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Caen Normandie réaffirme ses inquiétudes à propos de la réforme envisagée de la formation des enseignants et des personnels éducatifs.

Il alerte sur le calendrier de mise en œuvre d'une réforme à laquelle les universités ont été peu associées et pour laquelle nous sommes toujours en attente des documents officiels. La précipitation dans laquelle celle-ci s'opère semble peu propice à un travail de fond qualitatif et à un débat de fond sur la profondeur et la qualité des compétences fournies par la formation des enseignants. Elle succède à une précédente réforme dont les résultats n'ont même pas encore été évalués.

Il s'inquiète d'une possible absence d'initiation à la recherche qui est fondamentale dans les attendus d'une formation de niveau Master, du caractère tubulaire d'une formation n'offrant, à ce jour, pas de gage de passerelles pour les étudiants s'engageant dans une Licence PPE (Préparation au Professorat des Écoles) alors même que notre université a beaucoup travaillé ces dernières années sur la question de la sécurisation et de la personnalisation des parcours. Il s'interroge sur la capacité de nos élèves à se déterminer aussi précocement dans cette filière plutôt que de nourrir une réflexion sur leur orientation tout au long de leur cursus. Il s'interroge sur les possibilités qui resteraient ouvertes en termes d'échanges internationaux et notamment européens (comme les séjours Erasmus en 3ème ou 4ème année le permettent aujourd'hui) qui sont des opportunités favorisant le développement des compétences linguistiques et culturelles des futurs enseignants.

Cette réforme doit se faire dans le respect des étudiants, des personnels enseignants et des personnels administratifs.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 juin 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le :

13 JUIN 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

13 JUIN 2024